

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

2025 • 2026



PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

2025 • 2026

pour l'année financière se terminant le 31 mars 2026

Déposés à l'Assemblée nationale conformément
à l'article 46 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)
par madame Sonia LeBel,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant
au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Budget de dépenses 2025-2026
**Plans annuels de gestion des dépenses
des ministères et organismes**

Dépôt légal – Mars 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-00640-9 (imprimé)
ISBN : 978-2-555-00641-6 (en ligne)

ISSN 1498-5241 (imprimé)
ISSN 1929-1175 (en ligne)

TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES

1. Objet du volume Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes.....	7
2. Contenu du volume Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes.....	7
3. Modifications à la structure de présentation des portefeuilles.....	10
4. Termes apparaissant au Sommaire du budget de dépenses et aux sous-sections sur la planification budgétaire.....	11

SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES

Budget de dépenses.....	14
-------------------------	----

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Affaires municipales et Habitation.....	19
Agriculture, Pêcheries et Alimentation.....	31
Conseil du trésor et Administration gouvernementale.....	41
Conseil exécutif.....	57
Culture et Communications.....	67
Cybersécurité et Numérique.....	89
Économie, Innovation et Énergie.....	101
Éducation.....	117
Emploi et Solidarité sociale.....	131
Enseignement supérieur.....	145
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs.....	157
Famille.....	173
Finances.....	185
Immigration, Francisation et Intégration.....	207

Justice	215
Langue française.....	233
Relations internationales et Francophonie	241
Ressources naturelles et Forêts	251
Santé et Services sociaux.....	263
Sécurité publique	283
Tourisme	301
Transports et Mobilité durable	311
Travail	327

**NOTES
EXPLICATIVES**

1. OBJET DU VOLUME PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Le volume **Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes** présente notamment les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions entreprises pour atteindre les objectifs fixés dans les plans stratégiques. À cet effet, la présidente du Conseil du trésor a la responsabilité de déposer à l'Assemblée nationale les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres, en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01).

De plus, le volume regroupe les explications des données budgétaires des entités sous la responsabilité d'un ministre en titre et, lorsque cela s'applique, d'un ministre responsable, c'est-à-dire le ministère, les organismes budgétaires, les fonds spéciaux et les organismes autres que budgétaires, reflétant ainsi la réalité budgétaire du portefeuille leur étant dévolu. Il vise à expliquer l'information budgétaire des portefeuilles ministériels présentée au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

2. CONTENU DU VOLUME PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Le volume se divise en deux sections.

La première section présente le sommaire du Budget de dépenses 2025-2026. Ce sommaire porte sur les dépenses budgétaires totales. La seconde section présente les plans annuels de gestion des dépenses pour chacun des portefeuilles ministériels, composés de quatre sous-sections faisant état de données clés du portefeuille, de sa mission, de l'allocation des ressources ainsi que des actions entreprises par le ministère pour atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique et, lorsque cela s'applique, de deux sous-sections supplémentaires présentant l'information budgétaire des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires ainsi que celle des organismes budgétaires en annexe.

Ainsi, pour chacun des portefeuilles ministériels, sont présentées :

- une première sous-section « Le portefeuille en quelques données » qui présente les données clés représentant bien l'essentiel du portefeuille, en lien avec ses activités, sa clientèle et ses résultats;
- une seconde sous-section « La présentation du portefeuille » qui décrit sommairement la mission du ministère et, lorsque cela s'applique, des organismes budgétaires, des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires composant le portefeuille;
- une troisième sous-section « La planification budgétaire du ministère et des organismes budgétaires » qui expose le budget de dépenses de programmes du ministère et des organismes budgétaires, lorsque cela s'applique, suivi de l'explication des variations significatives pour chaque programme, ainsi que le budget d'investissements, suivi de l'explication des variations significatives des prévisions d'investissements, comprenant les immobilisations autres qu'en ressources informationnelles, les immobilisations en ressources informationnelles et les prêts, placements, avances et autres coûts;
- une quatrième sous-section « Les choix budgétaires » qui énonce, par orientation du plan stratégique, les objectifs fixés dans le plan stratégique, puis les actions envisagées par le ministère afin de permettre l'atteinte de ces derniers;

- lorsque cela s'applique, une cinquième sous-section « La planification budgétaire des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires » qui fait état de la planification budgétaire des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires et comprend l'explication des variations significatives de revenus, de dépenses et d'investissements;
- lorsque cela s'applique, une sixième sous-section « Les organismes budgétaires » qui se veut une annexe présentant les dépenses des organismes budgétaires.

PREMIÈRE SECTION : SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES

Cette section présente l'information budgétaire sommaire de chacun des portefeuilles ministériels incluant l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne, dont l'information détaillée est contenue dans le volume **Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.

La section est composée d'un tableau « Budget de dépenses » qui compare le budget de dépenses 2025-2026, incluant les éléments intégrés au Fonds de suppléance, soit les mesures du Budget 2025-2026 et les infrastructures subventionnées, à la dépense probable comparative 2024-2025, laquelle exclut les éléments sans récurrence au Budget 2025-2026. Les variations sont présentées avec et sans les effets des infrastructures subventionnées.

DEUXIÈME SECTION : PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Cette section présente, par portefeuille sous la responsabilité d'un ministre en titre et, lorsque cela s'applique, d'un ministre responsable, la mission du ministère et, le cas échéant, les organismes budgétaires, les fonds spéciaux et les organismes autres que budgétaires qui composent le portefeuille. Elle présente ensuite l'allocation des ressources ainsi que les actions envisagées par le ministère pour atteindre les objectifs fixés dans son plan stratégique.

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Cette sous-section présente, en un coup d'œil, un portrait du portefeuille en quelques données clés, sous forme d'encadrés, lesquelles représentent bien l'essentiel de celui-ci, en lien avec sa mission, ses activités, sa clientèle et ses résultats. Ces données du portefeuille portent sur le ministère et, lorsque cela s'applique, sur ses organismes budgétaires, ses fonds spéciaux, ses organismes autres que budgétaires et ses organismes du réseau.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

Cette sous-section présente sommairement la mission du ministère et, le cas échéant, la mission des organismes budgétaires, l'objet des fonds spéciaux et la mission des organismes autres que budgétaires composant le portefeuille. L'information est présentée en parties distinctes par type d'entité.

L'énoncé de mission fait ressortir la nature de l'organisation, de sa clientèle, de ses domaines d'activités et de sa finalité. Pour les fonds spéciaux et les organismes autres que budgétaires, le texte de présentation inclut une énumération des principales sources de financement.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Cette sous-section présente, en deux parties distinctes, la planification en lien avec le budget de dépenses et le budget d'investissements du ministère et, le cas échéant, des organismes budgétaires.

Le budget de dépenses

La partie concernant le budget de dépenses débute par une brève description des dépenses de programmes du portefeuille, suivie d'une description de chaque programme et de l'explication des variations significatives des dépenses de chaque programme.

S'il y a lieu, une précision est ajoutée à la suite de la description des dépenses de programmes du portefeuille concernant le montant total des éléments intégrés au Fonds de suppléance, soit les mesures du Budget 2025-2026 et les infrastructures subventionnées.

Ensuite, la partie est complétée par les tableaux suivants, soit :

- un tableau « Le budget de dépenses par programme » qui compare le budget de dépenses 2025-2026 à la dépense probable 2024-2025 et qui présente le budget comparatif 2024-2025, incluant une comparaison avec le total des éléments intégrés au Fonds de suppléance ainsi que des éléments sans récurrence au Budget 2025-2026, s'il y a lieu;
- le cas échéant, un tableau « Les éléments intégrés au Fonds de suppléance » qui présente le détail de ces éléments, soit les mesures du Budget 2025-2026 et les infrastructures subventionnées, ou un tableau présentant les mesures du Budget 2025-2026 intégrées au budget de dépenses.

Le budget d'investissements

La partie sur le budget d'investissements présente l'explication des variations significatives des prévisions d'investissements, lesquelles comprennent les immobilisations autres qu'en ressources informationnelles, les immobilisations en ressources informationnelles ainsi que les prêts, placements, avances et autres coûts.

Ensuite, la partie est complétée par un tableau « Le budget d'investissements » qui compare le budget d'investissements 2025-2026 au budget d'investissements 2024-2025 pour les immobilisations autres qu'en ressources informationnelles, les immobilisations en ressources informationnelles ainsi que les prêts, placements, avances et autres coûts.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Cette sous-section présente, pour l'exercice financier 2025-2026, un état des actions envisagées par le ministère pour atteindre les objectifs de son plan stratégique 2023-2027. Cet état peut inclure la présentation des priorités qui ont guidé l'élaboration du cadre financier 2025-2026 et des grandes priorités gouvernementales.

Ainsi, cette sous-section présente les objectifs fixés dans le plan stratégique, puis les actions envisagées par le ministère afin d'atteindre ces derniers.

À cette fin, chaque orientation du plan stratégique fait l'objet d'une présentation distincte comme suit :

- rappel de l'orientation du plan stratégique accompagnée de sa description sommaire;

- présentation des actions envisagées par le ministère, permettant de mieux comprendre la stratégie utilisée afin d'atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique avec les ressources mises à sa disposition. Ces actions sont présentées pour chaque orientation en plus de fournir des renseignements sur les moyens mis en œuvre pour la réalisation des objectifs associés à l'orientation.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Cette sous-section est composée de deux parties distinctes, la première concernant l'information budgétaire des fonds spéciaux et la seconde, celle des organismes autres que budgétaires.

Ces informations sont constituées de l'explication, pour l'exercice financier 2025-2026 par rapport à celui de 2024-2025, des variations significatives de revenus, de dépenses et d'investissements, et ce, pour chacun des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires du portefeuille.

Ensuite, la sous-section est complétée par les tableaux suivants, soit :

- un tableau « Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux » qui compare les revenus, les dépenses et les investissements pour chacun des fonds spéciaux ainsi que la contribution financière du ministère responsable pour les exercices financiers 2025-2026 et 2024-2025 et, le cas échéant, le total des mesures du Budget 2025-2026 et des autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions de dépenses et d'investissements à approuver par l'Assemblée nationale;
- un tableau « Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires » qui compare les revenus, les dépenses et les investissements pour chacun des organismes autres que budgétaires ainsi que la contribution financière du ministère responsable pour les exercices financiers 2025-2026 et 2024-2025 et, le cas échéant, le total des mesures du Budget 2025-2026 et des autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions de dépenses et d'investissements.

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Cette sous-section se veut une annexe, lorsque requise, présentant un tableau « Les dépenses des organismes budgétaires » qui fournit le nom de tous les organismes budgétaires du portefeuille, leur budget de dépenses pour l'exercice financier 2025-2026 ainsi que la dépense probable de l'exercice financier 2024-2025.

3. MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DE PRÉSENTATION DES PORTEFEUILLES

Des modifications ont été apportées à la structure de présentation du Budget de dépenses 2025-2026 par rapport à celle en vigueur au cours de l'exercice financier 2024-2025. Ces modifications peuvent porter sur un ministère ou un organisme budgétaire, notamment sur les programmes ou les éléments de programmes qui les composent, de même que sur certains fonds spéciaux, organismes autres que budgétaires ou comptes à fin déterminée. Elles permettent notamment de refléter les changements de statut, de dénomination ainsi que de nouvelles orientations gouvernementales ou des réorganisations internes.

Ces modifications, présentées par portefeuille, se retrouvent à la section 3 des notes explicatives du volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

4. TERMES APPARAISSANT AU SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET AUX SOUS-SECTIONS SUR LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

La définition des principaux termes se retrouve aux sections 4 à 7 des notes explicatives du volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES

Sommaire du budget de dépenses

Budget de dépenses¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2025-2026	Éléments intégrés au Fonds de suppléance		Budget de dépenses 2025-2026 (incluant les éléments)	Dépense probable 2024-2025
		Mesures du Budget	Infrastructures subventionnées		
Assemblée nationale ²	198,0	-	-	198,0	190,4
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ²	172,4	-	-	172,4	157,2
Affaires municipales et Habitation	3 682,9	156,5	1 080,9	4 920,2	3 161,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 261,6	38,1	23,4	1 323,1	1 285,1
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ^{3,4}	18 219,5	(2 172,3)	(11 145,0)	4 902,2	16 380,2
Conseil exécutif ³	567,6	22,4	22,2	612,2	587,6
Culture et Communications	820,9	125,0	359,5	1 305,4	961,5
Cybersécurité et Numérique ³	253,4	52,1	14,4	319,9	346,0
Économie, Innovation et Énergie	1 496,3	505,3	142,9	2 144,4	2 316,6
Éducation	19 825,6	154,8	3 413,0	23 393,4	19 798,2
Emploi et Solidarité sociale	5 204,6	64,2	0,0	5 268,8	5 437,3
Enseignement supérieur	8 909,4	45,0	1 191,8	10 146,2	8 816,5
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	529,3	20,8	8,8	558,9	544,8
Famille	4 076,2	34,2	293,4	4 403,8	3 677,1
Finances ³	209,6	1,8	-	211,4	160,0
Immigration, Francisation et Intégration ³	806,2	28,2	-	834,4	565,5
Justice	1 890,5	1,7	4,7	1 896,9	1 824,4
Langue française	80,4	7,0	0,1	87,5	81,8
Relations internationales et Francophonie	163,3	6,3	-	169,6	176,8
Ressources naturelles et Forêts	491,7	63,4	111,9	667,0	574,8
Santé et Services sociaux	57 028,4	772,0	3 781,7	61 582,1	55 979,5
Sécurité publique	2 169,8	32,7	26,6	2 229,1	2 637,8
Tourisme	123,9	19,0	369,8	512,7	273,0
Transports et Mobilité durable	3 016,2	21,8	299,9	3 337,9	3 781,4
Travail	35,9	-	-	35,9	49,3
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	-	(600,0)	-
Dépenses de programmes	130 633,6	-	-	130 633,6	129 764,1
Service de la dette	6 449,9	-	-	6 449,9	6 575,1
Dépenses budgétaires	137 083,5	-	-	137 083,5	136 339,2

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».

³ Ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2024-2025 tiennent compte des virements à l'un ou l'autre des portefeuilles.

	Infrastructures subventionnées intégrées au Fonds de suppléance	Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026 ⁵	Dépense probable comparative 2024-2025	Variation excluant les infrastructures		Variation incluant les infrastructures	
				M\$	%	M\$	%
Assemblée nationale	-	-	190,4	7,7	4,0	7,7	4,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	-	-	157,2	15,2	9,6	15,2	9,6
Affaires municipales et Habitation	805,1	-	3 966,7	677,9	21,4	953,6	24,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	20,0	-	1 305,1	14,6	1,1	18,0	1,4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	(11 365,5)	-	5 014,7	(333,0)	3,2	(112,5)	4,1
Conseil exécutif	20,5	-	608,1	2,5	0,4	4,2	0,7
Culture et Communications	282,4	-	1 243,9	(15,6)	(1,6)	61,5	4,9
Cybersécurité et Numérique	16,5	(12,2)	350,3	(28,3)	(8,5)	(30,4)	(8,7)
Économie, Innovation et Énergie	109,0	(515,0)	1 910,6	200,0	11,1	233,9	12,2
Éducation	4 149,2	(378,6)	23 568,7	560,9	2,9	(175,3)	(0,7)
Emploi et Solidarité sociale	0,1	(64,7)	5 372,7	(103,8)	(1,9)	(103,9)	(1,9)
Enseignement supérieur	1 297,3	(23,7)	10 090,2	161,6	1,8	56,0	0,6
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	7,8	-	552,6	5,2	1,0	6,3	1,1
Famille	214,7	285,0	4 176,9	148,2	3,7	226,9	5,4
Finances	-	48,1	208,2	3,2	1,5	3,2	1,5
Immigration, Francisation et Intégration	-	240,0	805,6	28,8	3,6	28,8	3,6
Justice	4,2	(7,3)	1 821,3	75,1	4,1	75,6	4,2
Langue française	0,1	-	81,8	5,7	7,0	5,7	7,0
Relations internationales et Francophonie	-	-	176,8	(7,2)	(4,0)	(7,2)	(4,0)
Ressources naturelles et Forêts	64,5	-	639,4	(19,8)	(3,4)	27,6	4,3
Santé et Services sociaux	4 049,7	(12,2)	60 017,0	1 833,1	3,3	1 565,1	2,6
Sécurité publique	26,3	(170,3)	2 493,8	(264,9)	(10,7)	(264,7)	(10,6)
Tourisme	231,9	(61,0)	443,9	(69,1)	(32,6)	68,8	15,5
Transports et Mobilité durable	66,1	(1 000,0)	2 847,5	256,7	9,2	490,5	17,2
Travail	-	(11,3)	38,0	(2,0)	(5,3)	(2,0)	(5,3)
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	-	-	-	(600,0)	-	(600,0)	-
Dépenses de programmes	-	(1 683,1)	128 081,0	2 552,6	2,0	2 552,6	2,0
Service de la dette	-	-	6 575,1	(125,2)	(1,9)	(125,2)	(1,9)
Dépenses budgétaires	-	(1 683,1)	134 656,1	2 427,4	1,8	2 427,4	1,8

⁴ En excluant le programme 5 – Fonds de suppléance, la variation excluant les infrastructures subventionnées est de 37,6 M\$ et le pourcentage de variation est de 3,2 %. En incluant les infrastructures subventionnées de 32,0 M\$ en 2025-2026 et de 19,9 M\$ en 2024-2025, la variation est de 49,7 M\$ et le pourcentage de variation est de 4,1 %.

⁵ L'information portant sur le détail des éléments sans récurrence au Budget 2025-2026 se retrouve au volume « Stratégie de gestion des dépenses - Renseignements supplémentaires ».

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Organisation municipale en 2024</p> <p>1 127</p> <p>municipalités locales</p> <p>87 municipalités régionales de comté</p> <p>2 communautés métropolitaines</p>	<p>Plan québécois des infrastructures 2025-2035</p> <p>7,0 G\$</p> <p>pour les infrastructures municipales</p> <p>4,0 G\$</p> <p>pour les logements sociaux et communautaires</p>	<p>Habitation</p> <p>139 299</p> <p>logements à loyer modique et abordables au 31 mars 2024</p> <p>78 642</p> <p>audiences au Tribunal administratif du logement en 2023-2024</p>
<p>Développement régional et métropolitain</p> <p>289,8 M\$</p> <p>en aide financière prévue par le Fonds régions et ruralité en 2025-2026</p> <p>17,0 M\$</p> <p>en aide financière prévue au Fonds signature métropole en 2025-2026</p>	<p>Partenariat avec les gouvernements de proximité</p> <p>686,0 M\$</p> <p>en transferts pour le partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ) en 2025-2026</p> <p>695,2 M\$ en transferts pour les compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles public en 2025-2026</p>	<p>Intégrité municipale</p> <p>2 058</p> <p>dossiers ouverts en matière d'intégrité municipale à la suite de divulgations ou d'enquêtes à l'initiative de la Commission municipale en 2023-2024</p> <p>98 % des divulgations traitées en 180 jours ou moins</p>
<p>Aménagement du territoire</p> <p>251</p> <p>avis gouvernementaux relatifs aux schémas d'aménagement et de développement en 2023-2024</p> <p>360,4 M\$ pour le Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire</p>	<p>Eau potable et eaux usées</p> <p>267,5 G\$</p> <p>soit la valeur de remplacement des infrastructures municipales d'eau et de la voirie au-dessus des conduites en 2024</p> <p>53 % des municipalités ont atteint leur objectif de consommation résidentielle d'eau potable en 2022</p>	<p>Changements climatiques</p> <p>10</p> <p>bureaux de projets en inondations</p> <p>39,1 M\$ prévus au Plan de mise en œuvre 2024-2029 du Plan pour une économie verte 2030 pour implanter des solutions d'adaptation pour l'érosion et la submersion côtières</p>

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

La mission du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation consiste à agir aux côtés du milieu municipal pour l'aménagement et le développement de milieux de vie de qualité, dans l'intérêt des citoyens. Le Ministère soutient l'exercice des responsabilités de la ministre des Affaires municipales, de la ministre responsable de l'Habitation et de la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal.

La Commission municipale du Québec est un organisme multifonction indépendant qui agit afin d'améliorer la gouvernance et la gestion des organisations municipales, en plus de favoriser l'intégrité, renforçant ainsi la confiance de la population dans ses institutions. À ces fins, elle agit comme tribunal et organisme administratif, comme vérificatrice des comptes et des affaires des municipalités et des organismes municipaux. Elle intervient aussi en tant qu'organisme d'enquête et de conseil.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel, le Tribunal administratif du logement a pour mission de décider des litiges dont il est saisi dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, d'informer les citoyens sur les droits et obligations résultant d'un bail de logement, de favoriser la conciliation entre locateurs et locataires et de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements.

FONDS SPÉCIAL

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Le Fonds régions et ruralité est un programme d'aide financière mis en place par le Ministère pour appuyer le développement économique des différentes régions du Québec et favoriser la vitalité des milieux.

Le Fonds comporte cinq volets :

- Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions;
- Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des municipalités régionales de comté (MRC);
- Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC;
- Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;
- Volet 5 – Commerces de proximité.

Le Fonds fait partie des engagements découlant du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes ayant été reconduits par la signature, par les représentants du gouvernement du Québec et des gouvernements de proximité, de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : ensemble au service des citoyens.

La Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1) prévoit que les revenus du Fonds proviennent des crédits alloués au Ministère par le Parlement.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Pour ce faire, elle soutient les citoyens du Québec par une offre de logements à loyer modique et abordables et par un éventail de programmes appuyant la construction, la rénovation et l'adaptation résidentielles, ainsi que l'accession à la propriété. Elle favorise une approche intégrée et durable de l'habitation sur le territoire québécois en contribuant au développement d'une offre variée de logements de qualité et abordables et en stimulant l'innovation et la concertation des initiatives publiques et privées en habitation. Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles telles que l'inclusion économique et la participation sociale, l'itinérance, la prévention en santé, l'occupation et la vitalité des territoires et le Plan d'action nordique.

Les activités de la SHQ sont financées par des contributions du gouvernement du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ainsi que par des revenus autonomes.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales et Habitation » s'établit à 3 682,9 M\$ en 2025-2026 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- la bonification du financement pour la construction de nouveaux logements abordables;
- l'augmentation des paiements de compensations tenant lieu de taxes;
- l'augmentation des sommes accordées dans le cadre du programme de partage de la croissance d'un point de la TVQ.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 1 237,4 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des éléments suivants :

- 156,5 M\$ pour les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026;
- 1 080,9 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Soutien aux activités ministérielles

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

Aucune variation significative du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 n'est constatée.

PROGRAMME 2

Modernisation des infrastructures municipales

Ce programme permet de soutenir financièrement les municipalités pour maintenir, remplacer, améliorer ou construire des infrastructures de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, des infrastructures collectives ou des infrastructures pour mitiger ou atténuer les impacts des changements climatiques, dont les inondations.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la diminution des dépenses associées à certains programmes d'infrastructures.

PROGRAMME 3

Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités

Ce programme englobe principalement des mesures à caractère fiscal et des programmes de transferts inconditionnels aux municipalités. En outre, il vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles gouvernementaux de même que sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- l'augmentation des paiements de compensations tenant lieu de taxes;
- l'augmentation des sommes accordées dans le cadre du programme de partage de la croissance d'un point de la TVQ.

PROGRAMME 4

Développement des régions et des territoires

Ce programme permet de soutenir les organismes dans la réalisation de projets de développement en accord avec les priorités régionales ou qui contribuent à l'occupation et à la vitalité des territoires. Il offre également un soutien financier aux MRC dans l'exercice de leurs compétences pour favoriser le développement local et régional, incluant les efforts de vitalisation et de coopération intermunicipale. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement des régions et des territoires.

Aucune variation significative du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 n'est constatée.

PROGRAMME 5

Promotion et développement de la région métropolitaine

Ce programme vise à susciter et à soutenir l'essor territorial, économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives et des projets structurants et en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires qui interviennent sur ce territoire.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par des dépenses autres qu'en infrastructures prévues en 2025-2026 associées à la mesure de revitalisation de l'Est de Montréal annoncée dans le cadre du Budget 2023-2024.

PROGRAMME 6

Commission municipale du Québec

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec exerce des compétences de nature juridictionnelle ou administrative. Dans le cadre de ses fonctions juridictionnelles, elle rend des décisions exécutoires, dont des décisions concernant des demandes d'exemption de taxes municipales, des manquements en éthique et en déontologie municipales ou encore en arbitrages municipaux. En matière de compétences administratives, la Commission exerce des fonctions exécutives de contrôle, de surveillance, d'administration ou de conseil, dont des audits dans des municipalités et organismes municipaux, des enquêtes administratives sur les divulgations visant des élus municipaux et des actes répréhensibles qui concernent les organismes municipaux, des administrations provisoires, des tutelles ou l'accompagnement d'une municipalité.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par certains besoins en rémunération en 2024-2025.

PROGRAMME 7

Habitation

Ce programme vise à répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Il appuie financièrement le développement d'une offre de logements à loyer modique et abordables, la rénovation et la qualité du parc résidentiel québécois ainsi que les initiatives publiques et privées favorisant l'instauration et la consolidation de milieux de vie de qualité sur l'ensemble du territoire québécois. Ce programme vise également à soutenir les activités du Tribunal administratif du logement. En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de louage résidentiel, celui-ci a principalement pour mission de décider des demandes dont il est saisi, de favoriser la conciliation entre les locateurs et les locataires et de renseigner les citoyens quant aux droits et obligations résultant d'un bail de logement. Le Tribunal veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la bonification du financement pour la construction de nouveaux logements abordables.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien aux activités ministérielles	89 000,6	(932,1)	87 428,0	89 932,7
2. Modernisation des infrastructures municipales	142 244,9	(18 381,8)	157 961,9	160 626,7
3. Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités	1 540 977,1	103 939,0	1 454 953,3	1 437 038,1
4. Développement des régions et des territoires	279 839,0	(8,7)	277 508,7	279 847,7
5. Promotion et développement de la région métropolitaine	140 325,3	2 465,9	147 509,4	137 859,4
6. Commission municipale du Québec	14 258,3	(583,5)	13 502,2	14 841,8
7. Habitation	1 476 227,8	434 866,0	1 026 602,8	1 041 361,8
Sous-total	3 682 873,0	521 364,8	3 165 466,3	3 161 508,2
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	156 500,0	156 500,0	-	-
Infrastructures subventionnées	1 080 853,8	275 709,2	805 144,6	805 144,6
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026				
	-	-	-	-
Total	4 920 226,8	953 574,0	3 970 610,9	3 966 652,8

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance
(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Financer la rénovation du parc d'habitations à loyer modique	62 000,0
Financer l'exploitation des habitations à loyer modique	41 200,0
Prolonger le Programme d'adaptation de domicile	38 000,0
Prolonger les travaux pour la protection du territoire face aux inondations	7 600,0
Répondre aux besoins urgents à la veille du 1er juillet	3 900,0
Octroyer 1 000 nouvelles unités du Programme de supplément au loyer	3 800,0
Sous-total	156 500,0
Infrastructures subventionnées	1 080 853,8
Total	1 237 353,8

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	490,0	145,0	345,0
Immobilisations en ressources informationnelles	2 361,2	947,6	1 413,6
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
Total	2 851,2	1 092,6	1 758,6

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

RENFORCER LE SOUTIEN OFFERT AUX ORGANISMES MUNICIPAUX

Un accompagnement bonifié du Ministère s'avère essentiel pour mieux soutenir le milieu municipal, notamment en travaillant en collaboration avec les autres ministères et organismes gouvernementaux pour favoriser une meilleure cohérence de l'action gouvernementale à l'égard des municipalités. Le Ministère renforcera son approche en matière d'accompagnement pour améliorer l'adéquation entre les ressources disponibles et les besoins du milieu municipal dans toute leur complexité. Le Ministère continuera d'adapter ses moyens, ses programmes et ses stratégies aux défis des municipalités de toute taille en tenant compte des particularités régionales.

Actions envisagées

- Soutenir financièrement les interventions des municipalités visant à prévenir ou à limiter les impacts des inondations ainsi que de l'érosion et de la submersion côtières;
- Soutenir financièrement la réalisation d'actions en matière de changements climatiques prévues dans les plans climat des MRC;
- Accompagner les municipalités dans la démarche d'élaboration de leur plan de gestion des actifs en infrastructures d'eau;
- Mettre en œuvre des programmes d'aide financière soutenus par le Fonds bleu;
- Poursuivre l'accompagnement des municipalités, notamment en finances municipales.

ORIENTATION 2

CRÉER DES CONDITIONS PROPICES À L'ESSOR DES COMMUNAUTÉS

En complément à l'accompagnement direct, le Ministère travaillera à mettre en place des conditions propices à l'aménagement et au développement de milieux de vie dynamiques et durables. Pour ce faire, il agira prioritairement sur la coopération intermunicipale, sur l'aménagement du territoire et sur la promotion d'une saine démocratie municipale. Il poursuivra également ses efforts de concertation interministérielle à l'égard du développement des territoires et son soutien direct à la vitalisation des milieux.

Actions envisagées

- Promouvoir l'offre d'accompagnement du Ministère en matière de coopération intermunicipale et de regroupement de municipalités;
- Poursuivre la signature d'ententes avec les MRC concernées afin de leur permettre de mettre à jour leur schéma d'aménagement et de développement;
- Mener des démarches d'accompagnement auprès des ministères et organismes concernés afin d'accroître la prise en compte de l'aménagement du territoire dans les projets gouvernementaux structurants;
- Renforcer les liens entre les conférences administratives régionales (CAR) et la Table gouvernementale aux affaires territoriales en invitant les présidents de CAR à y présenter leurs travaux;
- Mettre en œuvre des mesures visant à accroître l'intérêt des citoyens pour les affaires municipales et leurs connaissances en cette matière, notamment en diffusant de l'information vulgarisée sur les affaires municipales destinée aux citoyens;
- Réaliser une campagne de communication visant à accroître les candidatures aux élections municipales.

ORIENTATION 3

OFFRIR UN ENVIRONNEMENT STIMULANT

Pour maintenir et accroître sa performance, le Ministère veut offrir un environnement stimulant à son personnel. Dans cette optique, d'ici 2027, il travaillera prioritairement sur l'expérience employé et la transformation numérique.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre un plan de mobilisation du personnel;
- Augmenter l'offre de formations aux membres du personnel sur les outils numériques existants et promouvoir les services et outils numériques afin d'en maximiser l'utilisation;
- Évaluer les possibilités d'utilisation de l'intelligence artificielle pour accroître la capacité organisationnelle;
- Améliorer la gouvernance et la valorisation des données du Ministère;
- Susciter l'innovation et la créativité des membres du personnel au moyen d'activités d'intelligence collective.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

FONDS SPÉCIAL

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds régions et ruralité					
Revenus	284 574,0	279 839,0	281 965,0	277 500,0	2 609,0
Dépenses	289 774,8	-	291 607,4	-	(1 832,6)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la bonification du financement pour la construction de nouveaux logements sociaux et abordables;
- la diminution des revenus provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- la construction de nouveaux logements sociaux et abordables;
- la rénovation du parc de logements sans but lucratif.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par un investissement non récurrent en 2024-2025 pour la rénovation du parc de logements appartenant à la Société d'habitation du Québec.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société d'habitation du Québec					
Revenus	2 712 101,8	1 844 922,8	1 950 591,4	986 509,4	761 510,4
Dépenses	2 691 278,3	-	2 239 313,6	-	451 964,7
Investissements	286 114,2	-	365 078,1	-	(78 963,9)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	148 900,0	-	-	-	148 900,0
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2025-2026	2024-2025
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission municipale du Québec	14 258,3	14 841,8
Tribunal administratif du logement	33 884,6	32 473,0

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

<p>Produit intérieur brut (PIB) réel du secteur bioalimentaire québécois</p> <p>30,8 G\$²</p> <p>soit 7,0 % de l'économie du Québec</p>	<p>Emplois du secteur bioalimentaire québécois</p> <p>530 085</p> <p>soit 11,8 % de l'emploi total au Québec</p> <p>au moins 10,0 % de l'emploi dans 14 des 17 régions administratives du Québec ainsi que dans le regroupement de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec</p>	<p>Investissements du secteur bioalimentaire québécois</p> <p>3,0 G\$³</p> <p>soit 3,6 % des investissements au Québec</p>
<p>Demande alimentaire au Québec</p> <p>65,8 G\$</p> <p>de ventes alimentaires au détail et dans les services alimentaires</p> <p>dont 38,7 G\$ en contenu québécois</p>	<p>Exportations internationales du secteur bioalimentaire québécois</p> <p>11,9 G\$</p> <p>soit 10,0 % des exportations du Québec</p> <p>68,2 % vers les États-Unis</p>	<p>Politique bioalimentaire 2018-2025</p> <p>7</p> <p>cibles pour 2025</p> <p>3,0 G\$ pour financer des initiatives découlant de la Politique et de son renouvellement⁴</p>

¹ Données sujettes à des révisions périodiques

² Données pour l'année 2023, en dollars enchaînés de 2017

³ En agriculture, dans les pêches et en transformation alimentaire

⁴ Discours sur les budgets de mars 2018 à mars 2024 ainsi que Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automnes 2020 et 2023

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » comprend le Ministère, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec ainsi que La Financière agricole du Québec. Les interventions portent sur le secteur bioalimentaire qui englobe les domaines de la production agricole, de la capture des produits marins, de l'aquaculture, des services à la production, de la transformation et de la distribution alimentaires, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission de favoriser une offre alimentaire de qualité et d'appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population. Il veille aussi à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux. À ces fins, le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des mesures destinés au développement du secteur bioalimentaire.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est un organisme de régulation économique. Elle a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

Enfin, la Commission de protection du territoire agricole du Québec a pour mission de pérenniser un territoire propice à l'exercice et au développement durable des activités agricoles. À ce titre, elle assure la protection du territoire agricole et des activités agricoles et contribue à introduire cet objectif au cœur des préoccupations de la collectivité.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC

L'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (l'Institut) est une personne morale, mandataire de l'État, constituée le 1^{er} juillet 2021 en vertu de la Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (RLRQ, chapitre I-13.012) qui a pour mission principale d'offrir une formation technique de niveau collégial, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, dans les domaines agricole, agroalimentaire et agroenvironnemental, de même que dans les domaines connexes à ces derniers. L'organisation peut également offrir une formation relevant d'autres ordres d'enseignement.

L'Institut a également pour mission de faire de la recherche, de réaliser des activités de transfert de connaissances et de dispenser des services destinés à répondre aux besoins de la collectivité qu'il sert.

L'Institut acquitte ses obligations et finance ses activités à partir des sommes qui proviennent du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, des contributions des étudiants et clientèles externes et des revenus qu'elle tire de ses activités.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

La Financière agricole du Québec (la Société) est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1) qui a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, la Société attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

L'organisation met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurances et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

La Société s'acquitte de ses obligations et finance ses activités à partir des sommes qui proviennent notamment du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, des contributions des entreprises et des revenus qu'elle tire de ses activités. La Société reçoit également des contributions du gouvernement du Canada pour l'administration des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux à frais partagés.

PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » s'établit à 1 261,6 M\$ en 2025-2026, avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la fin de différentes mesures budgétaires annoncées antérieurement.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 61,5 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des éléments suivants :

- 38,1 M\$ pour les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026;
- 23,4 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments

Ce programme a pour objet le développement d'un secteur bioalimentaire prospère, durable et dynamique à l'écoute des consommateurs par le soutien aux entreprises de la production agricole, des pêches, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits bioalimentaires. Il vise également à exercer une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique, de même que de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- la fin de différentes mesures budgétaires annoncées antérieurement;
- des réaménagements budgétaires entre le programme 1 « Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments » et le programme 2 « Organismes d'État » du portefeuille pour soutenir les producteurs agricoles, notamment pour appuyer le Programme Investissement Croissance Durable, soutenir le programme Agri-Québec Plus et adapter le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt pour la relève, mettre en œuvre le Plan d'agriculture durable, déployer un plan de croissance de la serriculture ainsi que de l'horticulture et accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire.

PROGRAMME 2

Organismes d'État

Ce programme vise à favoriser une gestion responsable des risques agricoles en offrant notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles, de la pêche et alimentaires, de former des personnes compétentes en agroalimentaire et de préserver la vocation agricole des sols arables. Le budget de dépenses de ce programme regroupe La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- l'augmentation de mesures visant à offrir du soutien financier et des allègements réglementaires aux producteurs agricoles du Québec, notamment pour appuyer le Programme Investissement Croissance Durable et adapter le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt pour la relève;
- des réaménagements budgétaires entre le programme 1 « Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments » et le programme 2 « Organismes d'État » du portefeuille pour mettre en œuvre le Plan d'agriculture durable, déployer un plan de croissance de la serriculture ainsi que de l'horticulture et accroître les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments	748 578,5	(82 233,8)	813 533,9	830 812,3
2. Organismes d'État	513 057,5	58 777,4	474 280,1	454 280,1
Sous-total	1 261 636,0	(23 456,4)	1 287 814,0	1 285 092,4
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	38 100,0	38 100,0	-	-
Infrastructures subventionnées	23 405,9	3 382,7	20 023,2	20 023,2
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	-	-	-
Total	1 323 141,9	18 026,3	1 307 837,2	1 305 115,6

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Poursuivre le Plan d'agriculture durable 2020-2030	20 000,0
Mettre en œuvre la Politique bioalimentaire 2025-2035	16 100,0
Assurer le financement du Programme Investissement Croissance Durable	2 000,0
Sous-total	38 100,0
Infrastructures subventionnées	23 405,9
Total	61 505,9

La mesure intégrée au budget de dépenses

(en milliers de dollars)

	2025-2026
Mesure du Budget	
Améliorer les infrastructures et l'approvisionnement du réseau de l'organisme Les Banques alimentaires du Québec	1 000,0
Total	1 000,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	21 770,9	3 959,7	17 811,2
Immobilisations en ressources informationnelles	5 646,0	165,8	5 480,2
Prêts, placements, avances et autres coûts	500,0	-	500,0
Total	27 916,9	4 125,5	23 791,4

LES CHOIX BUDGÉTAIRES**ORIENTATION 1****INVESTIR POUR L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE ET LA PRODUCTIVITÉ**

L'autonomie alimentaire passe par l'amélioration de l'offre et de la demande d'aliments québécois. Pour l'atteindre, aussi bien les fournisseurs bioalimentaires que les consommateurs et les responsables des achats alimentaires dans les grands réseaux de distribution, la restauration, l'hôtellerie et les institutions doivent s'investir. L'ambition d'une plus grande autonomie alimentaire s'inscrit dans un environnement d'affaires complexe et d'envergure internationale. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance, pour les entreprises bioalimentaires, de renforcer leur chaîne d'approvisionnement, en particulier dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, et de diversifier leurs marchés. En effet, les marchés (Québec et hors Québec) offrent des occasions de développement pour les entreprises bioalimentaires et on y trouve un éventail de produits pour satisfaire les attentes et les besoins diversifiés des consommateurs.

Actions envisagées

Pour la réalisation de l'orientation 1, le Ministère entend déployer ses efforts dans les actions suivantes :

- poursuivre le déploiement de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois : pour une alimentation locale dans les institutions publiques afin de mobiliser les établissements visés ne s'étant pas encore dotés d'une cible d'achat local;
- accompagner et soutenir les entreprises bioalimentaires, notamment par le biais de programmes d'aide financière appuyant la commercialisation de leurs produits sur les marchés québécois et extérieurs;
- soutenir la croissance de la production et de la productivité de la main-d'œuvre des entreprises bioalimentaires, notamment par le biais de programmes d'aide financière appuyant les investissements.

ORIENTATION 2**INTENSIFIER LES PRATIQUES DURABLES ET NOTRE RÉPONSE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Le développement durable prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités. L'ambition d'une plus grande autonomie alimentaire doit donc se concrétiser en tenant compte des enjeux du développement durable au Québec. Les enjeux économiques (« fait au Québec », marché local et exportations, investissements, main-d'œuvre et innovation) se conjuguent à ceux de la durabilité environnementale et sociale (p. ex. agriculture durable, lutte contre les changements climatiques, santé humaine et animale, bien-être animal, gaspillage alimentaire, attentes des consommateurs et acceptabilité sociale).

La priorité accordée au développement durable du secteur bioalimentaire et à la lutte contre les changements climatiques s'est concrétisée dans le cadre de plusieurs politiques ou stratégies gouvernementales ou ministérielles, notamment la Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde et sa cible sur l'augmentation des pratiques d'affaires responsable, le Plan d'agriculture durable 2020-2030 et le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Ministère.

Le secteur bioalimentaire doit collectivement se donner les moyens de contribuer à l'économie durable du Québec, à la lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à la santé de la population, des animaux et de l'environnement. Cela passe par la maîtrise des risques sanitaires, l'innovation de même que les pratiques d'affaires des entreprises bioalimentaires et de la clientèle du Ministère.

Actions envisagées

Pour la réalisation de l'orientation 2, le Ministère entend déployer ses efforts dans les actions suivantes :

- contrôler la salubrité des aliments par l'inspection des établissements alimentaires;
- augmenter le nombre d'entreprises admissibles ayant reçu au moins une visite d'accompagnement visant l'amélioration collective des pratiques en matière de santé et de bien-être des animaux;
- soutenir les activités de recherche et d'innovation avec les partenaires, dont les centres de recherche et d'expertise, par l'entremise de programmes d'aide financière;
- soutenir l'engagement des entreprises bioalimentaires dans le cadre de mesures ciblées visant principalement l'implantation de pratiques d'affaires responsables ainsi que de pratiques agroenvironnementales;
- déployer différentes interventions visant à contribuer à l'amélioration de l'empreinte carbone du secteur bioalimentaire à l'aide de certaines mesures phares du Plan d'agriculture durable 2020-2030 ainsi que du Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Ministère.

ORIENTATION 3**VALORISER NOTRE TERRITOIRE ET NOS ENTREPRENEURS BIOALIMENTAIRES**

Le territoire est vaste et chaque région a ses propres atouts, défis et spécificités. La Politique bioalimentaire et le Plan d'agriculture durable 2020-2030 mettent en exergue la nécessité d'articuler les multiples fonctions du secteur bioalimentaire et les logiques de développement sectoriel et territorial, lesquelles impliquent une multitude d'acteurs en provenance de différents milieux (p. ex. ordres de gouvernement fédéral, provincial et municipal, entreprises et associations).

La valorisation du territoire et des entrepreneurs passe par la mobilisation et l'engagement des acteurs concernés au regard d'enjeux qu'ils considèrent comme prioritaires pour la prospérité et la durabilité du secteur bioalimentaire. Elle favorise le développement des collectivités en générant des retombées durables sur l'activité bioalimentaire et l'environnement, le maintien du tissu social ainsi que la conservation du patrimoine dans les régions.

Action envisagée

Pour la réalisation de l'orientation 3, le Ministère entend déployer ses efforts pour maintenir la mobilisation des acteurs du secteur bioalimentaire lors d'exercices de concertation afin de mettre en valeur les potentiels bioalimentaires des territoires.

ORIENTATION 4**AMÉLIORER LES EXPÉRIENCES CLIENT ET EMPLOYÉ**

En cohérence avec les orientations gouvernementales en matière de ressources humaines et de transformation numérique, le Ministère mise avant tout sur l'amélioration des expériences de sa clientèle et de ses employés pour se distinguer au regard de sa performance organisationnelle et de son attractivité.

Ce contexte exige également un effort concerté pour améliorer les expériences client et employé en ce qui concerne trois grandes préoccupations : la satisfaction de la clientèle, la gestion innovante des ressources humaines et la transformation numérique de services clés.

Actions envisagées

Pour la réalisation de l'orientation 4, le Ministère entend déployer ses efforts dans les actions suivantes :

- maintenir un haut niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services clés du Ministère;
- offrir des outils efficaces à la clientèle et au personnel des laboratoires d'expertise en les optimisant selon leurs besoins;
- poursuivre la stratégie d'amélioration de la qualité de vie au travail auprès des employés du Ministère.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC**

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses en rémunération découlant, notamment d'un rehaussement salarial pour la catégorie d'emploi relative aux enseignants.

La variation des investissements s'explique principalement par l'augmentation des dépenses pour le maintien des infrastructures à La Pocatière et à Saint-Hyacinthe.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution des dépenses de transfert pour les programmes de financement et d'assurance de la Société.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Institut de technologie agroalimentaire du Québec					
Revenus	43 973,1	39 880,7	42 226,7	37 223,9	1 746,4
Dépenses	51 048,0	-	48 402,3	-	2 645,7
Investissements	12 888,9	-	9 281,0	-	3 607,9
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
La Financière agricole du Québec					
Revenus	650 139,4	443 672,8	649 512,1	405 273,3	627,3
Dépenses	640 668,8	-	745 649,0	-	(104 980,2)
Investissements	45 356,9	-	43 564,7	-	1 792,2
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	2 000,0	-	-	-	2 000,0
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	2025-2026	2024-2025
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de protection du territoire agricole du Québec	11 693,2	11 346,1
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	4 677,7	4 543,1

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Dépenses de programmes gouvernementales 2025-2026 130,6 G\$ dont 64,0 G\$ en masse salariale	Plan québécois des infrastructures 2025-2035 du gouvernement 164,0 G\$	Effectifs gouvernementaux (prévus pour 2024-2025) 608 793 ETC
Contrats gouvernementaux de 25 000 \$ et plus accordés en 2023-2024 32 892	Valeur totale des contrats gouvernementaux de 25 000 \$ et plus accordés en 2023-2024 31,6 G\$	Dossiers traités par le greffe du Secrétariat du Conseil du trésor 2 500 en moyenne par année

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, du Fonds de la région de la Capitale-Nationale, de l'Autorité des marchés publics, du Centre d'acquisitions gouvernementales, de la Commission de la capitale nationale du Québec, de l'Office des professions du Québec et de la Société québécoise des infrastructures.

LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le Secrétariat du Conseil du trésor est l'appareil administratif du Conseil du trésor. Il soutient les activités de celui-ci et assiste sa présidente dans l'exercice de ses fonctions ainsi que le gouvernement dans ses responsabilités d'employeur. Il appuie et encadre les ministères et les organismes du secteur public dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de gestion des ressources de l'État ainsi qu'en matière de marchés publics et de performance de l'Administration gouvernementale.

Le Secrétariat apporte son soutien au Conseil du trésor en vue, notamment :

- de préparer annuellement le budget de dépenses, pour dépôt à l'Assemblée nationale, en tenant compte des particularités de chacun des ministères et des organismes, d'assurer la cohérence de ce dernier avec la politique budgétaire du gouvernement et d'en réaliser le suivi;
- de soumettre annuellement au gouvernement un budget d'investissements pluriannuel à l'égard des infrastructures publiques, de même qu'un rapport de l'utilisation qui en a été faite, pour dépôt à l'Assemblée nationale;
- d'assister le gouvernement dans son rôle d'employeur du personnel de la fonction publique ainsi que de régulateur et de coordonnateur des négociations de l'administration publique;
- de veiller à une bonne gouvernance et d'encadrer la gestion des ressources humaines et financières ainsi que les marchés publics;
- de faire des recommandations au gouvernement sur les demandes et les projets présentés par les ministères et les organismes;
- de faire évoluer le cadre de gestion axée sur les résultats et son application par les ministères et les organismes, notamment par l'utilisation de données opérationnelles et d'indicateurs de performance qui permettent de mesurer le degré d'atteinte des engagements;
- de soutenir, par l'entremise du Secrétariat à la Capitale-Nationale, le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale sur toute question ayant des retombées importantes pour la région ou concernant son développement social, culturel, touristique et économique.

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » compte un organisme budgétaire, soit la Commission de la fonction publique. Comme tribunal administratif, cette dernière entend en appel certaines décisions de nature disciplinaire ou administrative prises par l'employeur à l'endroit des fonctionnaires. Elle assume également un rôle de surveillance relativement au système de recrutement et de promotion des fonctionnaires et s'assure que les décisions prises en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1), ou de certaines dispositions de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01), qui touchent les fonctionnaires, sont empreintes d'impartialité et d'équité. Enfin, elle fournit ponctuellement aux autorités concernées des avis, des rapports ou des certifications.

FONDS SPÉCIAL

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Le Fonds de la région de la Capitale-Nationale a pour objet de soutenir les projets qui contribuent au dynamisme, à la vitalité, au développement et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale dans le cadre de la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs (L.Q. 2016, chapitre 31).

Les revenus du Fonds proviennent des crédits alloués au ministre responsable par le Parlement.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

L'Autorité des marchés publics (Autorité) est chargée de surveiller l'ensemble des contrats des organismes publics, y compris les organismes municipaux. Elle est également responsable d'appliquer les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) concernant le régime d'intégrité des entreprises, notamment celles relatives à l'inadmissibilité aux contrats publics et à l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public.

L'Autorité peut notamment examiner la conformité du processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat d'un organisme public de sa propre initiative, à la suite d'une plainte portée par une personne intéressée, à la suite d'une demande présentée par la présidente du Conseil du trésor ou par la ministre responsable des Affaires municipales ou à la suite d'une communication de renseignements.

L'Autorité peut également, dans certaines circonstances, examiner l'exécution d'un tel contrat.

L'Autorité doit s'assurer que la gestion contractuelle d'un organisme public désigné par elle ou par le gouvernement s'effectue conformément au cadre normatif.

L'Autorité est également chargée d'effectuer une veille des contrats publics et des sous-contrats publics afin, notamment, d'analyser l'évolution des marchés et des pratiques contractuelles des organismes publics et d'identifier les situations problématiques affectant la concurrence.

La Loi sur les contrats des organismes publics, confère à l'Autorité divers pouvoirs, dont des pouvoirs de vérification et d'enquête au terme desquelles elle pourra, selon le cas, rendre des ordonnances, formuler des recommandations ou encore suspendre ou résilier un contrat. Lorsque la vérification ou l'enquête concerne un organisme municipal, toute décision de l'Autorité prend la forme d'une recommandation au conseil de l'organisme.

Les revenus de l'Autorité proviennent principalement d'une subvention du portefeuille ministériel.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (Centre) a pour mission de fournir aux ministères et aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables, y compris les principes énoncés à l'article 2 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Le Centre offre également la possibilité aux ministères et aux organismes de lui confier un mandat pour l'acquisition de biens et de services particuliers, notamment ceux en technologies de l'information, ainsi que du soutien en matière de publicité et de placement médias. Le Centre peut également fournir le service de disposition de biens des organismes publics lorsque ces biens ne sont plus requis.

Le Centre finance ses activités notamment par une subvention du portefeuille ministériel. Il peut également tirer des revenus de la tarification ainsi que d'autres formes de rémunération pour la prestation des services qu'il offre. Cette tarification et ces autres formes de rémunération peuvent varier selon les biens et les services fournis ou offerts ou encore selon la clientèle desservie.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

La Commission de la capitale nationale du Québec (Commission) veille à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion.

À cette fin, la Commission, sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, peut notamment :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale.

La Commission veille aussi à l'entretien et à la mise en valeur des lieux de sépulture des premiers ministres du Québec, que ces lieux soient ou non situés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

La Commission peut exceptionnellement, avec l'autorisation du gouvernement et lorsque des circonstances particulières le justifient, aménager des sites, monuments et biens historiques contribuant au rayonnement de la capitale à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

La Commission contribue à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

Les revenus de la Commission proviennent principalement d'une subvention du portefeuille ministériel.

La Commission reçoit également des contributions de partenaires ainsi que des revenus autonomes (locations de salles, stationnements, droits d'entrée, activités éducatives, redevances et revenus d'intérêts).

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

L'Office des professions du Québec (Office) est un organisme autonome qui relève de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, laquelle, par décret, est la ministre responsable de l'application des lois professionnelles. L'Office veille à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public de façon à ce que les professions s'exercent et se développent en offrant au public des garanties de compétence et d'intégrité.

Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

La Société québécoise des infrastructures (Société) est un organisme dont la mission consiste notamment à développer, maintenir et gérer un parc immobilier qui répond aux besoins de sa clientèle, principalement en mettant à sa disposition des immeubles et en lui fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

La Société a la responsabilité d'assurer la pérennité de l'un des plus grands parcs immobiliers du Québec. Elle doit donc maintenir ses actifs dans un état satisfaisant pour en assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme. De plus, elle doit combler les besoins immobiliers des ministères et des organismes gouvernementaux en leur offrant des locaux dont l'emplacement, la disponibilité, la qualité et les coûts répondent à leurs attentes, tout en assurant une gestion optimale des espaces locatifs.

La Société tire ses revenus principalement de la tarification de ses services.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En excluant le Fonds de suppléance, le budget de dépenses du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » s'établit à 1 228,1 M\$ en 2025-2026. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- l'augmentation de certaines dépenses au titre d'employeur de la fonction publique;
- la révision des coûts des régimes de retraite.

Quant au Fonds de suppléance, il inclut notamment pour le portefeuille une somme additionnelle de 32,0 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Soutien au Conseil du trésor

Ce programme assure le financement de la prestation de services du personnel du Secrétariat du Conseil du trésor, laquelle a pour objet le soutien au Conseil du trésor, l'élaboration d'avis à l'intention du gouvernement et l'appui à la direction de l'administration gouvernementale en matière de gestion et d'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par l'augmentation, des dépenses de rémunération à la suite notamment du règlement des principales conventions collectives.

PROGRAMME 2

Soutien aux fonctions gouvernementales

Ce programme contribue au financement des obligations et des services nécessaires au fonctionnement de l'appareil gouvernemental.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants:

- une augmentation de certaines dépenses au titre d'employeur de la fonction publique;
- certains besoins, en 2024-2025, relatifs notamment au financement de systèmes informatiques à portée gouvernementale.

PROGRAMME 3

Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission de la fonction publique afin de lui permettre de procéder à des vérifications et à des enquêtes en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la Loi sur la fonction publique, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et, si elle le juge utile, de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par une diminution des dépenses découlant de la mise en œuvre de mesures d'optimisation.

PROGRAMME 4

Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme vise à fournir les contributions du gouvernement à certains régimes de retraite et d'assurances. Il regroupe les contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges, ainsi que les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par une révision des coûts des régimes de retraite.

Les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur se retrouvent dans les budgets des ministères concernés, tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses dans le budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

PROGRAMME 5 **Fonds de suppléance**

Ce programme vise notamment à couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier, celles pour les infrastructures subventionnées ainsi qu'à certaines mesures qui sont annoncées au Budget.

La dépense probable résiduelle s'explique par le niveau de dépenses requis pour procéder à la fermeture de l'exercice financier, principalement au regard des dépenses nécessaires pour financer les infrastructures subventionnées.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique notamment par les sommes intégrées pour les mesures du Budget 2025-2026 et pour les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier ainsi que par la diminution des dépenses d'infrastructures subventionnées planifiées au Plan québécois des infrastructures 2025-2035 et par celle des obligations de mise hors service des immobilisations.

PROGRAMME 6 **Soutien aux infrastructures gouvernementales**

Ce programme est responsable de la planification et du suivi des investissements publics en infrastructures. Il élabore l'encadrement (politiques, stratégies et directives) nécessaire afin d'assurer une gouvernance optimale des investissements et des projets d'infrastructures publiques et il voit à sa mise en œuvre dans l'application de la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3).

Aucune variation significative du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 n'est constatée.

PROGRAMME 7 **Promotion et développement de la Capitale-Nationale**

Ce programme a pour objet le développement et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec à titre de capitale nationale, en contribuant à l'aménagement et à la mise en valeur de ses sites, de ses monuments et de ses activités et en agissant en complémentarité des milieux locaux et régionaux afin de soutenir leur développement économique, social, culturel et touristique.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la diminution de l'affectation au Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien au Conseil du trésor	108 349,2	5 787,0	108 467,8	102 562,2
2. Soutien aux fonctions gouvernementales	291 815,3	14 343,7	258 724,4	277 471,6
3. Commission de la fonction publique	5 313,0	(568,2)	5 881,2	5 881,2
4. Régimes de retraite et d'assurances	740 176,9	21 547,2	718 629,7	718 629,7
5. Fonds de suppléance	16 991 400,0	1 801 750,3	17 913 768,1	15 189 649,7
6. Soutien aux infrastructures gouvernementales	13 741,8	(144,7)	13 861,5	13 886,5
7. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	68 726,6	(3 402,8)	72 462,7	72 129,4
Sous-total	18 219 522,8	1 839 312,5	19 091 795,4	16 380 210,3
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	(2 172 300,0)	(2 172 300,0)	-	-
Infrastructures subventionnées	(11 145 001,8)	220 460,0	(11 365 461,8)	(11 365 461,8)
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026				
	-	-	-	-
Total	4 902 221,0	(112 527,5)	7 726 333,6	5 014 748,5

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Portefeuille	Mesures du Budget 2025-2026	Infrastructures subventionnées	Total
Élément du portefeuille			
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	-	31 998,2	31 998,2
Éléments des autres portefeuilles			
Santé et Services sociaux	(772 000,0)	(3 781 676,6)	(4 553 676,6)
Économie, Innovation et Énergie	(505 300,0)	(142 885,8)	(648 185,8)
Affaires municipales et Habitation	(156 500,0)	(1 080 853,8)	(1 237 353,8)
Éducation	(154 800,0)	(3 412 994,2)	(3 567 794,2)
Culture et Communications	(125 000,0)	(359 523,1)	(484 523,1)
Emploi et Solidarité sociale	(64 200,0)	(5,0)	(64 205,0)
Ressources naturelles et Forêts	(63 400,0)	(111 915,8)	(175 315,8)
Cybersécurité et Numérique	(52 100,0)	(14 439,5)	(66 539,5)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	(38 100,0)	(23 405,9)	(61 505,9)
Autres portefeuilles	(240 900,0)	(2 249 300,3)	(2 490 200,3)
Total	(2 172 300,0)	(11 145 001,8)	(13 317 301,8)

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements comprend également un montant de 4 000,1 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres coûts », inclus principalement au programme 5, soit le Fonds de suppléance. Ce programme est constitué de provisions qui ont pour but notamment de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et des organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice financier, au financement des besoins en investissements ainsi qu'à la transformation des façons de faire de l'État.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	12 849,1	10 789,1	2 060,0
Immobilisations en ressources informationnelles	1 570,0	(700,0)	2 270,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	4 000 125,0	4 788 845,4	(788 720,4)
Total	4 014 544,1	4 798 934,5	(784 390,4)

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Secrétariat du Conseil du trésor ont été réalisés dans le respect des orientations gouvernementales et de manière à assurer la pleine réalisation de sa mission. Les quatre principaux enjeux identifiés dans le Plan stratégique 2023-2027, soit la gestion optimale des dépenses gouvernementales et des effectifs, la planification optimale des investissements publics en infrastructures, la transformation de l'administration publique et l'expérience employé au cœur de la performance de l'organisation, ont balisé les priorités budgétaires établies pour l'exercice 2025-2026.

ORIENTATION 1

RENFORCER LA SAINE GESTION DES DÉPENSES ET DES EFFECTIFS

La situation économique du Québec, combinée à des ressources budgétaires et humaines limitées, exigera une gestion optimale des dépenses gouvernementales et des effectifs afin de disposer des marges de manœuvre requises pour investir dans les secteurs prioritaires et dans l'amélioration des services publics.

Actions envisagées

- Assurer la gestion optimale des dépenses et des effectifs :

- en effectuant un suivi budgétaire rigoureux visant le respect de la politique budgétaire du gouvernement ainsi qu'une allocation optimale des sommes disponibles, le cas échéant;
- en posant les actions nécessaires en vue du respect du niveau des économies fixé par le gouvernement;
- en procédant au suivi de la mise en œuvre des mesures proposées par les ministères et les organismes pour assurer les objectifs poursuivis par l'examen des dépenses budgétaires;
- en effectuant un suivi régulier de la consommation des heures rémunérées des organismes publics;
- en poursuivant le renouvellement des conventions collectives ou des ententes venues à échéance le 31 mars 2023 visant les travailleurs de l'État, de même que les négociations avec les différents groupes de professionnels qui assurent la prestation de services publics dans le respect du cadre financier gouvernemental.

ORIENTATION 2

ASSURER UNE PLANIFICATION EFFICACE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES

Compte tenu de l'importance d'avoir un parc d'infrastructures qui répond aux besoins actuels, et de le maintenir en bon état pour les générations futures, le Secrétariat du Conseil du trésor misera sur une planification optimale des investissements publics en infrastructures.

Actions envisagées

- Doter le Québec d'infrastructures modernes afin de répondre aux priorités actuelles et futures :
 - en assurant le respect du niveau annuel des investissements publics planifiés en infrastructures afin d'encadrer les répercussions futures de ces investissements sur les dépenses et la dette gouvernementales;
 - en effectuant une répartition adéquate des investissements entre le maintien et la bonification du parc afin d'en assurer sa pérennité et de léguer des infrastructures en bon état aux générations futures.

ORIENTATION 3

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

En tant que ministère responsable de l'encadrement des organisations publiques en matière de gestion des ressources, le Secrétariat du Conseil du trésor misera sur la transformation de l'administration publique pour accroître l'efficacité de l'État.

Actions envisagées

- Tirer profit du levier économique des marchés publics pour favoriser l'achat québécois et le développement durable :

- en poursuivant la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale des marchés publics, entamée en février 2022, faisant de l'achat québécois, régional et responsable une priorité;
- en accompagnant les organismes publics et en les sensibilisant aux divers leviers disponibles afin de diversifier leurs stratégies d'acquisitions.
- Se démarquer comme un employeur de choix :
 - en mettant en œuvre la Stratégie de gestion des ressources humaines de la fonction publique 2023-2028 par l'intermédiaire du suivi du plan d'action annuel et du cadre d'évaluation de la stratégie.
- Consolider la performance :
 - en outillant les directions de ressources humaines et les gestionnaires sur les meilleures pratiques en matière d'évaluation de la performance individuelle du personnel;
 - en accompagnant les ministères et les organismes en matière de performance;
 - en améliorant l'efficacité de l'état par la réduction du fardeau réglementaire et administratif imposé aux citoyens et aux clientèles.
- Favoriser la culture de l'innovation :
 - en misant sur la révision de programmes et l'amélioration continue afin de s'assurer que les programmes soient administrés de façon efficace et efficiente et de permettre de transformer les façons de faire de l'administration publique;
 - en poursuivant les efforts visant à alléger les redditions de comptes requises par le Secrétariat du Conseil du trésor auprès des organismes publics.

ORIENTATION 4

FAIRE DE L'EXPÉRIENCE EMPLOYÉ UN LEVIER DE PERFORMANCE

Le Secrétariat du Conseil du trésor fera face, au cours des prochaines années, aux défis de la rétention et de l'attraction des talents. La mobilisation des employés est l'un des moyens à privilégier par les organisations pour relever ces défis.

Actions envisagées

- Renforcer l'expérience employé du personnel du Secrétariat du Conseil du trésor :
 - en mettant en place des actions spécifiques visant à bonifier l'expérience employé, ciblées en fonction du portrait global obtenu dans le cadre du sondage gouvernemental sur l'expérience employé;
 - en misant sur la qualité des services offerts aux organismes publics.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAL

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

La variation des revenus s'explique principalement par une diminution de la contribution du portefeuille ministériel au Fonds en 2025-2026.

La variation des dépenses s'explique principalement par une diminution des subventions à verser en 2025-2026.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de la région de la Capitale-Nationale					
Revenus	25 000,0	25 000,0	28 133,3	28 133,3	(3 133,3)
Dépenses	25 000,0	-	28 133,3	-	(3 133,3)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

La variation des revenus s'explique principalement par une augmentation des revenus provenant des droits d'autorisation et de renouvellement à la suite de l'adoption de la Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2022, chapitre 18), qui avait notamment prolongé de trois à cinq ans la durée de validité des autorisations de contracter en cours, reportant ainsi en juin 2025 les droits exigibles dans le cadre des renouvellements d'autorisation.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation des coûts en ressources informationnelles pour un projet informatique visant le remplacement du système de mission assurant la gestion et le traitement des demandes d'autorisation soumises par les entreprises qui souhaitent pouvoir conclure des contrats avec les organismes publics.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

La variation des revenus s'explique principalement par une augmentation de la contribution du portefeuille ministériel.

La variation des dépenses s'explique principalement par certaines dépenses ponctuelles en rémunération en 2024-2025.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par :

- le report en 2025-2026 des travaux d'aménagement d'un bâtiment qui sera utilisé pour les activités de disposition des biens excédentaires dans la région de Montréal;
- le report en 2025-2026 des travaux de développement du Système de gestion des acquisitions gouvernementales et des autres systèmes de mission.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par une augmentation de la contribution du portefeuille ministériel pour la réalisation de projets d'infrastructures publiques subventionnées prévus au Plan québécois des infrastructures, notamment les projets du parc de la Francophonie et du littoral est.

La variation des dépenses s'explique principalement par une diminution des dépenses de mise en valeur de la capitale nationale.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par les travaux prévus aux projets du parc de la Francophonie et du littoral est.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation du taux de contribution des membres des ordres professionnels, lequel a été augmenté de 5,50 \$ afin d'être fixé à 35,00 \$ en 2025-2026.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération à la suite du règlement des principales conventions collectives.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par les coûts prévus pour moderniser les équipements de travail des employés.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution des revenus des projets prévus, lesquels sont constatés à l'avancement des travaux.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution des dépenses pour certains projets prévus, lesquelles sont constatées à l'avancement des travaux.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation des coûts pour le développement des systèmes.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Autorité des marchés publics					
Revenus	38 094,0	33 437,4	37 008,6	33 437,4	1 085,4
Dépenses	38 094,0	-	37 908,5	-	185,5
Investissements	3 249,8	-	1 984,7	-	1 265,1
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Centre d'acquisitions gouvernementales					
Revenus	68 382,3	34 241,2	66 915,1	32 763,2	1 467,2
Dépenses	64 806,4	-	66 492,9	-	(1 686,5)
Investissements	3 816,4	-	495,9	-	3 320,5
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	1 373,1	-	-	-	1 373,1
Commission de la capitale nationale du Québec					
Revenus	36 275,8	32 868,5	35 070,2	29 008,6	1 205,6
Dépenses	34 444,6	-	38 017,8	-	(3 573,2)
Investissements	19 602,0	-	12 166,7	-	7 435,3
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	5 964,0	-	-	-	5 964,0

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Office des professions du Québec					
Revenus	15 796,2	-	13 327,0	-	2 469,2
Dépenses	15 181,9	-	13 392,3	-	1 789,6
Investissements	160,0	-	100,0	-	60,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Société québécoise des infrastructures					
Revenus	3 855 697,7	8 178,8	3 881 929,0	17 887,1	(26 231,3)
Dépenses	3 855 697,7	-	3 887 590,6	-	(31 892,9)
Investissements	530 940,0	-	427 468,5	-	103 471,5
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(30 000,0)	-	-	-	(30 000,0)
Investissements	29 280,0	-	-	-	29 280,0

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2025-2026	2024-2025
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de la fonction publique	5 313,0	5 881,2

CONSEIL EXÉCUTIF

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

<p>Soutien à la prise de décision gouvernementale</p> <p>2 272</p> <p>dossiers présentés au Conseil des ministres</p>	<p>Soutien aux organismes publics dans l'application de la Loi²</p> <p>576</p> <p>demandes traitées de services-conseils portant sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)</p>	<p>Communications gouvernementales</p> <p>2 791</p> <p>activités publiques gouvernementales coordonnées par le Secrétariat à la communication gouvernementale</p>
<p>Activités de mission</p> <p>149</p> <p>initiatives soutenues en matière de relations avec les Premières Nations et les Inuit</p>	<p>Activités de mission</p> <p>365</p> <p>ententes et conventions d'aide financière conclues en matière de relations avec les Premières Nations et les Inuit et de relations canadiennes</p>	

¹ Les données statistiques proviennent du Rapport annuel de gestion 2023-2024 du Ministère, à moins d'avis contraire.

² Donnée extraite du logiciel de « Suivi des demandes de services-conseils » pour l'année 2023-2024

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Dans l'exécution de ses fonctions d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décision gouvernementale, le Ministère compte sur les secrétariats suivants :

- le Secrétariat général, coordination gouvernementale et administration;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, y compris l'Ordre national du Québec;
- le Secrétariat à la législation;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs;
- le Secrétariat aux grands projets économiques et aux questions budgétaires;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques;
- le Secrétariat du Conseil exécutif;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement;
- le Secrétariat du Comité ministériel des services aux citoyens.

Le Ministère est aussi constitué de secrétariats de mission et d'un bureau de coordination qui assument des mandats particuliers confiés par le gouvernement :

- le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité assiste le ministre responsable dans la coordination de l'ensemble des actions gouvernementales relatives à la réforme des institutions démocratiques, à la participation citoyenne, à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et à la laïcité de l'État. Il développe et maintient en ces matières une expertise reconnue, et ce, au bénéfice des autorités ministérielles et de l'appareil gouvernemental. Le Secrétariat est aussi responsable de soutenir les organismes publics dans l'application des lois sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, de la laïcité de l'État et de celle favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodement pour motif religieux dans certains organismes;
- le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit assiste le ministre responsable dans sa mission d'assurer le lien entre les Autochtones et le gouvernement du Québec. Il coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général;

- le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes soutient le ministre responsable dans sa mission, notamment en veillant au respect des compétences constitutionnelles du Québec de même qu'à la défense et à la promotion des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada. Le Secrétariat a aussi pour mandat de conseiller le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations canadiennes et de favoriser les interactions avec la société civile canadienne. Enfin, le réseau des bureaux du Québec au Canada fournit un soutien aux entreprises québécoises qui souhaitent développer leurs marchés au Canada, attirer des investissements et cibler des occasions d'affaires et de partenariat, notamment en collaboration étroite avec Investissement Québec International;
- le Bureau de coordination de la lutte contre le racisme assiste le ministre responsable de la Lutte contre le racisme dans l'exercice des rôles et responsabilités qui lui incombent. Il coordonne le suivi gouvernemental des actions prises par les ministères et organismes interpellés par la réalisation des actions recommandées dans le rapport du Groupe d'action contre le racisme.

Tous ces secrétariats ainsi que le bureau de coordination agissent dans les divers champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur de l'action des ministères et organismes.

Les travaux de l'ensemble du Ministère sont soutenus par la Direction générale de la gouvernance et de l'administration relevant du Secrétariat général, coordination gouvernementale et administration qui fournit l'expertise et le soutien, entre autres, en matière de planification, de reddition de comptes et d'évaluation, de gestion intégrée des documents ainsi que de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

La Commission d'accès à l'information, relevant du ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels, est à la fois un tribunal administratif et un organisme de surveillance qui veille principalement à l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1). La Commission voit aussi à la promotion et au respect des droits des citoyens quant à l'accès aux documents des organismes publics et à la protection de leurs renseignements personnels. Elle a pour principales clientèles les citoyens, les organismes publics et les entreprises privées.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Conseil exécutif » s'établit à 567,6 M\$ en 2025-2026, avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par l'arrivée à terme d'une entente en matière de relations avec les Premières Nations et les Inuit dont les sommes pour le renouvellement sont prévues au Budget 2025-2026, au Fonds de suppléance.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 44,6 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des éléments suivants :

- 22,4 M\$ pour la mesure annoncée dans le cadre du Budget 2025-2026;

- 22,2 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme vise à permettre au lieutenant-gouverneur du Québec d'assumer les fonctions constitutionnelles (exécutive et législative), protocolaires et communautaires qui lui sont dévolues par la loi.

Le budget de dépenses 2025-2026 de ce programme est sensiblement au même niveau que la dépense probable 2024-2025.

PROGRAMME 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Ce programme vise à assurer le financement des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles requises pour assister le premier ministre, le Conseil exécutif et ses comités dans l'exercice de leurs fonctions.

Le budget de dépenses 2025-2026 de ce programme est sensiblement au même niveau que la dépense probable 2024-2025.

PROGRAMME 3

Relations canadiennes

Ce programme vise la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada.

Le budget de dépenses 2025-2026 de ce programme est sensiblement au même niveau que la dépense probable 2024-2025.

PROGRAMME 4

Relations avec les Premières Nations et les Inuit

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement politique des activités gouvernementales en matière de relations avec les Premières Nations et les Inuit.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par l'arrivée à terme d'une entente en matière de relations avec les Premières Nations et les Inuit dont les sommes pour le renouvellement sont prévues au Budget 2025-2026, au Fonds de suppléance.

PROGRAMME 5

Institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité

Ce programme vise à permettre l'élaboration et la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, de transparence des institutions et de laïcité de l'État. Il vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par l'indexation du budget de rémunération.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	1 163,1	7,9	1 155,2	1 155,2
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	125 882,8	(3 928,9)	127 630,1	129 811,7
3. Relations canadiennes	10 431,9	499,1	9 923,2	9 932,8
4. Relations avec les Premières Nations et les Inuit	413 190,9	(17 312,9)	426 353,6	430 503,8
5. Institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité	16 962,9	793,6	16 478,9	16 169,3
Sous-total	567 631,6	(19 941,2)	581 541,0	587 572,8
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	22 400,0	22 400,0	-	-
Infrastructures subventionnées	22 216,6	1 739,4	20 477,2	20 477,2
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	-	-	-
Total	612 248,2	4 198,2	602 018,2	608 050,0

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance (en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Soutenir la réduction du coût de la vie au Nunavik	22 400,0
Sous-total	22 400,0
Infrastructures subventionnées	22 216,6
Total	44 616,6

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est notamment attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	1 320,8	1 195,0	125,8
Immobilisations en ressources informationnelles	3 454,0	591,0	2 863,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	66,5	(40,0)	106,5
Total	4 841,3	1 746,0	3 095,3

LES CHOIX BUDGÉTAIRES**ORIENTATION 1****SOUTENIR EFFICACEMENT LE PROCESSUS DÉCISIONNEL**

Le processus décisionnel est au cœur même de l'action gouvernementale. Dans son rôle de direction de l'État, le Conseil des ministres prend, au quotidien, des décisions d'ordre normatif, politique et administratif en réponse à des enjeux de société multiples et interdépendants.

Dans ce contexte, le gouvernement doit notamment s'appuyer sur la qualité des analyses et des conseils fournis par le Ministère afin de s'assurer que ses décisions sont prises dans l'intérêt de la population et qu'elles contribuent à l'efficacité de l'État. De ce fait, il incombe au Ministère de soutenir efficacement le processus décisionnel.

Ainsi, le Ministère continuera à procurer l'appui nécessaire au Conseil des ministres. Il renforcera son rôle de conseil et d'analyse auprès des membres du Conseil des ministres, notamment en ce qui concerne les priorités gouvernementales, ainsi que les lois, les politiques, les programmes et les services qui ont une incidence sur la population québécoise.

Également, le Ministère s'assurera d'offrir des services de qualité qui répondent aux besoins des titulaires d'un emploi supérieur afin de les accompagner et de les soutenir dans le développement de leurs compétences stratégiques.

Actions envisagées

- Assurer un fonctionnement efficace du processus décisionnel du Conseil des ministres qui facilite la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement;
- Renforcer l'offre de services du Secrétariat aux emplois supérieurs de manière à soutenir le développement des compétences stratégiques des titulaires d'un emploi supérieur et de la relève, afin qu'ils puissent réaliser leurs mandats de la façon la plus efficace possible.

ORIENTATION 2**RENFORCER LA CONFIANCE DES CITOYENNES ET CITOYENS ENVERS LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET OPTIMISER LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE**

Le renforcement de la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques est au cœur des préoccupations gouvernementales.

Le Ministère poursuivra ses efforts afin d'améliorer l'accessibilité, pour la population, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres ainsi que de l'information relative à son fonctionnement. Il s'engage également à optimiser la communication entre l'État et la population, en accordant au numérique une place de choix. Ainsi, il s'efforcera d'augmenter l'offre, sur Québec.ca, de contenus gouvernementaux qui répondent aux besoins des citoyennes et citoyens.

Le Ministère s'engage aussi à accroître la transparence en collaborant avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour mettre de l'avant les modalités d'un gouvernement ouvert par le décloisonnement des bases de données de l'État.

Actions envisagées

- Poursuivre le soutien offert aux différentes parties prenantes afin d'accroître l'accessibilité des mémoires présentés au Conseil des ministres;
- Rehausser la quantité et la qualité des renseignements sur Québec.ca relatifs aux activités du gouvernement et de l'ensemble de ses ministères, afin de mieux répondre aux besoins de la population québécoise à cet égard;
- Par différentes actions liées au gouvernement ouvert, continuer à accroître la transparence globale des ministères et organismes.

ORIENTATION 3**AMÉLIORER LES SERVICES À LA CLIENTÈLE ET AUX PARTENAIRES**

Le Ministère soutient le gouvernement dans sa volonté d'augmenter l'efficacité de l'État par la transformation numérique.

Ainsi, le Ministère coopèrera avec les organismes publics pour conseiller et accompagner leurs responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels afin qu'ils répondent efficacement aux exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

De plus, il s'assurera que ses employées et employés aient les compétences requises pour les soutenir vers une transformation numérique permettant une performance organisationnelle accrue.

Par ailleurs, il collaborera avec les ministères lors des négociations avec le gouvernement fédéral dans différents domaines de l'action publique. Entre autres, il soutient le ministère des Finances dans les négociations sur le financement des transferts en santé.

Par l'intermédiaire de son réseau de représentation du Québec au Canada, le Ministère a appuyé, entre 2019 et 2022, plus de 1 200 entreprises québécoises dans leurs démarches commerciales. Il poursuivra sa collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie afin d'augmenter les exportations et les échanges économiques avec le Canada.

Actions envisagées

- Élargir et bonifier le rôle stratégique et le rôle-conseil du Ministère auprès des organismes publics dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- Déployer à l'intention des organismes publics une offre diversifiée de formations en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels;
- Promouvoir et augmenter la participation du personnel du Ministère à des activités de formation visant le développement de compétences numériques portant, par exemple, sur l'utilisation d'outils technologiques, l'adoption de comportements favorisant la sécurité informatique et la gestion à l'ère du numérique.

ORIENTATION 4

CONTRIBUER À LA PLEINE PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Le gouvernement fait de la pleine participation des Premières Nations et des Inuit une priorité majeure à la prospérité du Québec.

Dans cet esprit, le Ministère renforcera les relations avec les Premières Nations et les Inuit, dans une perspective de développement socioéconomique, et consolidera des partenariats de nation à nation. Il facilitera la transmission et la promotion des langues et des cultures autochtones et travaillera avec ses partenaires gouvernementaux afin d'améliorer le sentiment de sécurité dans les milieux autochtones.

De plus, il modernisera l'approche québécoise avec les Premières Nations et les Inuit pour être en mesure de régler des enjeux ponctuels dans une perspective d'acceptation et d'appui aux communautés, particulièrement en ce qui concerne les enfants. Enfin, le Ministère continuera de soutenir les projets que les nations autochtones jugeront prioritaires, qu'ils soient de nature économique, sociale ou communautaire.

Actions envisagées

- Poursuivre l'offre de soutien aux familles autochtones concernées, dans leurs recherches de renseignements sur les circonstances ayant entouré la disparition ou le décès de leurs enfants;
- Poursuivre la coordination de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027, qui comprend six chantiers, 52 mesures et prévoit des investissements de près de 141,1 M\$;
- Poursuivre la mise en œuvre du Fonds d'initiatives autochtones IV, qui prévoit une aide financière globale de 188,4 M\$ sur cinq ans (2022-2023 à 2026-2027) pour les milieux autochtones du Québec.

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	2025-2026	2024-2025
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission d'accès à l'information	13 496,2	13 115,9

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Municipalités servies par une bibliothèque publique autonome soutenue ou affiliée aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques ¹ 933	Ententes de développement culturel conclues avec les municipalités et les municipalités régionales de comté ¹ 164	Programmes d'aide financière ² 170,6 M\$ en soutien aux clientèles
Médias communautaires soutenus ¹ 155	Organismes soutenus par le Secrétariat à la jeunesse ¹ 274	Institutions muséales agréées et soutenues ¹ 124

¹ Rapport annuel de gestion 2023-2024

² Budget de dépenses 2025-2026 (excluant le service de la dette)

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de contribuer au rayonnement de la culture, des communications, à l'épanouissement individuel et collectif et à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires. Conformément à sa mission, le Ministère continue de prendre position sur les grands enjeux de l'heure et de défendre les intérêts du Québec, au Canada et sur la scène internationale.

La culture est une responsabilité québécoise et elle est une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

L'action du Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyens des services équitables et diversifiés dans les secteurs de la culture et des communications dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, il intervient principalement auprès des personnes, des organismes, des entreprises et des instances locales et régionales.

Pour réaliser sa mission, le Ministère est appuyé par un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent, par leurs lois constitutives, du ministre de la Culture et des Communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent du ministre, agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique, le patrimoine, l'archéologie, les projets d'immobilisation, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art et édition), le numérique, la philanthropie ainsi que le loisir culturel.

Par ailleurs, le Ministère répond à l'appel du gouvernement de miser sur la culture et son rayonnement afin de renouveler le sentiment de fierté des Québécois. À cette fin, le Secrétariat à la promotion de la culture assiste le ministre dans sa responsabilité de faire connaître notre culture distinctive, ici et ailleurs, ainsi que d'accroître la portée et les effets des produits culturels à la grandeur du territoire.

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec est un organisme consultatif qui relève du ministre de la Culture et des Communications. Il conseille le ministre en matière de connaissance, de sauvegarde, de mise en valeur et de transmission du patrimoine culturel québécois. De par ses connaissances et son expertise en matière de patrimoine, le Conseil avise et conseille le ministre en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) et de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1). De plus, il entend des citoyens ou des groupes lors d'auditions privées, de consultations publiques et de représentations.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS AVENIR MÉCÉNAT CULTURE

Lors du Budget 2014-2015, le gouvernement a confirmé la création du Fonds Avenir Mécénat Culture, en vue d'assurer un financement prévisible et stable du programme Mécénat Placements Culture.

Les revenus du Fonds proviennent d'un prélèvement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2). Les sommes versées à ce fonds servent entièrement au financement des divers volets du programme Mécénat Placements Culture, qui permet aux organismes culturels récoltant des dons auprès de mécènes et de donateurs de bonifier les montants récoltés grâce à une aide en appariement du programme Mécénat Placements Culture.

FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS

Le Fonds du patrimoine culturel québécois soutient financièrement des initiatives favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois. Lancé officiellement le 6 septembre 2006, le Fonds comporte cinq volets :

- Volet 1 : biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- Volet 2 : bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;
- Volet 3 : œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;
- Volet 4 : expositions permanentes des institutions muséales;
- Volet 5 : études, activités de diffusion, de sensibilisation, d'inventaire et de mise en valeur du patrimoine culturel en lien avec la Loi sur le patrimoine culturel.

Initialement, les revenus versés au Fonds provenaient de la taxe spécifique sur les produits du tabac en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac. Depuis 2024-2025, les revenus du Fonds proviennent des crédits alloués à cette fin par le Parlement au Ministère.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a pour mission de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, de même que tout document relatif au Québec et publié à l'extérieur du Québec.

BAnQ a également pour mandat d'offrir un accès démocratique au patrimoine documentaire constitué par ses collections, à la culture et au savoir et d'agir, à cet égard, comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises, contribuant ainsi à l'épanouissement des citoyens.

Enfin, BAnQ a pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. L'organisme est aussi chargé de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

Les revenus annuels de BAnQ proviennent de subventions du gouvernement du Québec et de contributions de la Ville de Montréal. Les autres revenus sont générés par la location d'espaces de stationnement, les ventes et la prestation de services divers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion. Les domaines dans lesquels le CALQ exerce ses attributions sont la littérature et le conte, les arts de la scène (théâtre, danse, musique, chanson et arts du cirque), les arts multidisciplinaires, les arts médiatiques (arts numériques, cinéma et vidéo), les arts visuels, les métiers d'art ainsi que la recherche architecturale. Le CALQ soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres, que ce soit au Québec, ailleurs au Canada ou à l'étranger.

Les revenus annuels proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a pour objet d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique, destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement.

Les revenus proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec, des droits de scolarité perçus et d'ententes de service.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

Le Musée d'Art contemporain de Montréal a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Les revenus annuels proviennent principalement de subventions du gouvernement du Québec. Les autres revenus sont générés notamment par des subventions fédérales, la billetterie, la location d'espaces et d'expositions, les activités éducatives et culturelles ainsi que les commandites et autres dons.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

Le Musée de la Civilisation a pour mandat de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques.

Les revenus proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec et de revenus autonomes générés notamment par la visite d'expositions, les commandites financières, les événements privés et spéciaux, la location d'espaces, la boutique et les contributions de la Fondation du Musée.

MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DU QUÉBEC

Le Musée national de l'histoire du Québec a pour mandat de faire connaître et de faire rayonner l'histoire de la nation québécoise, son évolution, sa culture et son identité distincte, et de témoigner de l'apport des Premières Nations et des Inuit à son parcours ainsi que d'établir des liens avec le réseau muséal québécois et d'assurer une présence du Québec dans le réseau muséal international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Les revenus annuels proviennent principalement de subventions du gouvernement du Québec. Lorsque le musée sera en fonction, des revenus autonomes seront générés notamment par la billetterie, la boutique, les commandites et autres dons et d'autres revenus autonomes.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

Le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) a pour mandat de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Les revenus proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec. Le MNBAQ reçoit également des subventions ou des contributions du gouvernement du Canada, de sa fondation ou d'autres partenaires. Les autres revenus sont notamment générés par la visite d'expositions, la location et la diffusion d'œuvres d'art et d'expositions, les activités éducatives et culturelles, la boutique, la location d'espaces et les services alimentaires.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) a pour mandat spécifique de promouvoir et de soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles. Elle contribue à accroître la qualité des produits et des services, ainsi que la capacité des entreprises culturelles à être concurrentielles au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La SODEC a également pour mandat de protéger, de mettre en valeur et de gérer un parc immobilier patrimonial dont elle est propriétaire depuis 1989.

Pour ce faire, la SODEC :

- élabore des programmes et administre l'aide gouvernementale destinée aux entreprises culturelles pour soutenir la production, la mise en marché, la diffusion et l'exportation des œuvres en vue de favoriser la création. Cette aide est accordée sous forme d'investissements, de subventions ou d'aides remboursables en vertu de différents programmes d'aide;
- offre les services d'une banque d'affaires dans les différents domaines de la culture et des communications. Les outils financiers comprennent le prêt et la garantie de prêt;
- gère, pour le gouvernement du Québec, les mesures d'aide fiscale destinées aux entreprises culturelles. Celles-ci prennent la forme de crédits d'impôt remboursables liés à la production d'œuvres. Le rôle de la SODEC consiste à évaluer l'admissibilité des entreprises et des projets;
- mène ou participe à des recherches et à des analyses sectorielles, et coordonne le travail de diverses commissions consultatives;

- est partenaire du Fonds d'investissement de la Culture et des Communications et du Fonds Capital Culture Québec.

Les revenus annuels proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec et de revenus autonomes résultant essentiellement d'honoraires de gestion des crédits d'impôt, de revenus d'intérêts ainsi que de revenus de loyer du parc immobilier patrimonial.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

La Société de la Place des Arts de Montréal a pour mission d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

Les revenus annuels proviennent notamment de subventions du gouvernement du Québec. Les autres revenus sont générés par la location de salles, la billetterie, la location d'espaces de stationnement, les bars et les services que la Société de la Place des Arts de Montréal offre aux producteurs. L'organisme exploite également des espaces locatifs (bureaux, restaurants).

SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

La Société de télédiffusion du Québec a pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public. Ces activités ont particulièrement pour but de développer le goût du savoir, de favoriser l'acquisition de connaissances, de promouvoir la vie artistique et culturelle ainsi que de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise.

Les revenus annuels proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec, des revenus de publicité et de location d'antennes et de locaux.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

La Société du Grand Théâtre de Québec a pour mission d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer le Grand Théâtre de Québec ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

Les revenus annuels proviennent notamment de subventions du gouvernement du Québec. Les autres revenus sont générés par la location de salles, la billetterie, la location d'espaces de stationnement et la production de spectacles.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Culture et Communications » s'établit à 820,9 M\$ en 2025-2026 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance et en excluant le service de la dette. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets antérieurs.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 484,5 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des éléments suivants :

- 125,0 M\$ pour les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026;
- 359,5 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Direction, administration et soutien à la mission

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; assurer les services de soutien à la gestion; assurer le classement des films et proposer, à travers les services offerts par le Centre de conservation du Québec, un accompagnement des clientèles du Ministère pour la préservation de biens patrimoniaux. De plus, par l'action du Conseil du patrimoine culturel du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets antérieurs.

PROGRAMME 2

Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants, partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la formation artistique et la sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets antérieurs.

PROGRAMME 3
Jeunesse

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques et des initiatives en matière de jeunesse, à coordonner des dossiers jeunesse à portée interministérielle et à administrer le Plan d'action jeunesse.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la fin d'une mesure annoncée dans le cadre d'un budget antérieur.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
Dépenses de programmes				
1. Direction, administration et soutien à la mission	79 904,3	(7 145,2)	83 271,2	87 049,5
2. Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine	683 759,9	(126 088,9)	804 348,8	809 848,8
3. Jeunesse	57 250,8	(7 349,4)	64 753,5	64 600,2
Sous-total	820 915,0	(140 583,5)	952 373,5	961 498,5
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	125 000,0	125 000,0	-	-
Infrastructures subventionnées	359 523,1	77 126,3	282 396,8	282 396,8
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	-	-	-
Sous-total	1 305 438,1	61 542,8	1 234 770,3	1 243 895,3
Service de la dette				
1. Direction, administration et soutien à la mission	3 370,0	(166,0)	3 536,0	3 536,0
Dépenses budgétaires	1 308 808,1	61 376,8	1 238 306,3	1 247 431,3

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Bonifier le financement destiné au Conseil des arts et des lettres du Québec	63 900,0
Poursuivre le soutien aux entreprises culturelles à travers la SODEC	44 200,0
Financer le prochain Plan d'action jeunesse	7 700,0
Maintenir l'offre de service des organismes culturels de regroupement	2 000,0
Poursuivre le virage numérique de Télé-Québec	2 000,0
Augmenter le financement du programme Mécénat Placements Culture	1 000,0
Bonifier l'aide au fonctionnement des centres régionaux de services aux bibliothèques publiques	1 000,0
Soutenir le réseau de services d'archives privées agréés	1 000,0
Offrir des projets d'implication sociale dans le cadre du Créneau Carrefour-jeunesse	900,0
Restaurer et réhabiliter la maison René-Lévesque	800,0
Procéder à des interventions d'urgence sur des immeubles patrimoniaux	500,0
Sous-total	125 000,0
Infrastructures subventionnées	359 523,1
Total	484 523,1

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et dépenses en ressources informationnelles.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	540,0	-	540,0
Immobilisations en ressources informationnelles	5 214,2	(428,3)	5 642,5
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
Total	5 754,2	(428,3)	6 182,5

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

FAIRE DÉCOUVRIR LA CULTURE QUÉBÉCOISE, PARTICULIÈREMENT AUX JEUNES, ET EN ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ ET LA DIFFUSION AU QUÉBEC, AU CANADA ET À L'INTERNATIONAL

Le Québec souhaite stimuler la curiosité des jeunes envers la culture québécoise et le travail de ceux et celles qui la portent. Il entreprend et poursuit des actions pour élargir les publics et susciter de nouvelles habitudes de consommation.

De la même façon, les contenus produits au Québec se trouvent devant une concurrence mondiale et doivent être mis en valeur à l'extérieur de ses frontières pour mieux rayonner.

Le Québec doit ainsi miser sur les occasions offertes en vue d'atteindre de nouveaux publics et d'assurer la vitalité du secteur culturel. L'enjeu consiste aujourd'hui à assurer de meilleures conditions de diffusion et de mise en marché de la culture à l'étranger.

Actions envisagées

- Poursuivre le développement du passeport culturel pour les jeunes, un dispositif entièrement numérique visant à accroître l'accessibilité, la visibilité et la connaissance de la culture québécoise en français et dans les langues autochtones;
- Poursuivre le financement de mesures structurantes visant à rendre visibles les contenus culturels québécois dans l'environnement numérique;
- Poursuivre la mesure de gratuité dans les institutions muséales;
- Renouveler le programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales;
- Mettre en œuvre des ententes de développement culturel afin de favoriser le rapprochement entre les institutions muséales et les lieux patrimoniaux et leur communauté, notamment les jeunes;
- Soutenir des projets culturels contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises et visant le rayonnement et le positionnement du Québec à l'international, grâce au programme Appui aux initiatives internationales (PAII) et au budget de développement des marchés attribué aux attachés culturels du réseau des représentations du Québec à l'étranger (appui aux acheteurs/programmateurs et diffuseurs étrangers);
- Accroître l'influence du Québec auprès des partenaires internationaux (actions auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'UNESCO, par exemple);
- Soutenir financièrement TV5 Monde, TV5MONDEplus et TV5 Québec Canada;
- Bonifier l'offre et les activités jeunesse des sociétés d'État du portefeuille;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs du secteur du livre et de la lecture afin de préparer des initiatives liées à une année de la lecture et du livre.

ORIENTATION 2**FAIRE RAYONNER DAVANTAGE LES CONTENUS QUÉBÉCOIS DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE**

Le rayonnement essentiel d'un contenu culturel auprès des publics repose de plus en plus sur sa découvrabilité dans les moteurs de recherche et les plateformes numériques. Les prochaines initiatives de développement culturel numérique du Ministère permettront d'affirmer une présence en ligne durable et attractive pour les contenus culturels québécois francophones et ainsi amplifier la vitalité, le rayonnement et les retombées de la culture québécoise.

Actions envisagées

- Lancer un troisième appel de projets pour le Programme de soutien à la standardisation des données. Ce programme permet d'offrir une aide financière aux organisations du milieu culturel afin qu'elles puissent adapter leurs pratiques aux normes de description commune;
- Offrir un soutien à La Vitrine culturelle qui opère une plateforme numérique mettant de l'avant la diversité des spectacles provenant de partout au Québec, notamment les sorties culturelles québécoises en français et celles des Premières Nations et Inuit;
- Poursuivre le développement d'un outil législatif permettant de favoriser l'accessibilité et la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique;
- Poursuivre et finaliser les travaux en lien avec le chantier de révision du modèle de financement des productions audiovisuelles veillant à assurer la pérennité, le maintien de la qualité et le rayonnement de ces productions, tant à l'échelle locale qu'internationale;
- Participer aux travaux du groupe de travail France-Québec sur la diversité linguistique des contenus culturels à l'ère numérique;
- Participer à des forums internationaux et à des entretiens avec des partenaires étrangers.

ORIENTATION 3**FAVORISER L'INNOVATION ET L'ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES INDUSTRIES ŒUVRANT EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE ET LE PROMOUVOIR AU QUÉBEC AINSI QUE SUR LES MARCHÉS CANADIENS ET INTERNATIONAUX**

Les entreprises de la créativité numérique favorisent l'innovation dans le milieu culturel et contribuent à bonifier ce que ce dernier peut offrir comme expérience aux différents publics. Le Québec se démarque déjà dans ce secteur à fort potentiel de développement : plusieurs créatrices et créateurs de renom ainsi que des acteurs économiques d'envergure mondiale sont présents sur son territoire. Il entend donc accroître l'accessibilité, la diffusion et le rayonnement des produits de la créativité numérique et soutenir leur développement par des entreprises ainsi que des créatrices et créateurs québécois. Il souhaite également contribuer à l'émergence de nouvelles entreprises et à la création d'emplois dans toutes les régions.

Actions envisagées

- Financer des projets en créativité numérique dans le cadre de l'Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise (volets 2 et 3);

- Financer des projets de maillage afin de favoriser la structuration de l'écosystème de la créativité numérique, des projets visant à mettre de l'avant des initiatives innovantes et des projets visant à favoriser la conservation des œuvres;
- Financer des projets en créativité numérique, notamment grâce au programme Appui aux initiatives internationales et au réseau des attachés culturels des représentations du Québec à l'étranger;
- Élargir les domaines d'activités soutenus par la SODEC en y incluant celui de la créativité numérique.

ORIENTATION 4**POSITIONNER LE PATRIMOINE COMME UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**

Le patrimoine est encore trop souvent présenté comme un obstacle au développement. Loin d'entraver le progrès, le patrimoine est de plus en plus considéré comme un actif et une ressource à utiliser pour la mise en valeur de l'identité, le développement de la société et la vitalité des territoires. Ces bénéfices culturels, économiques, sociaux et environnementaux, qui sont reconnus à l'international, doivent être exploités en collaboration avec de multiples partenaires et présentés aux Québécoises et Québécois.

Actions envisagées

- Renforcer le partenariat avec le milieu municipal sur la gestion du patrimoine et soutenir et développer des partenariats avec les organismes en patrimoine;
- Réaliser l'inventaire des bâtiments patrimoniaux appartenant à l'État dans le cadre du Plan de mise en œuvre de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;
- Soutenir la réalisation des inventaires;
- Entreprendre des démarches pour le développement de projets de mutualisation en patrimoine;
- Soutenir des initiatives de valorisation du patrimoine.

ORIENTATION 5**MAXIMISER L'INFLUENCE DES ACTIONS MENÉES AUPRÈS DES JEUNES POUR QUE CELLES-CI ET CEUX-CI PUISSENT CONTRIBUER À FAÇONNER LE QUÉBEC D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN**

Le gouvernement souhaite aider les jeunes Québécoises et Québécois à bien vivre les multiples transitions de leur parcours afin qu'elles et ils aient toutes les chances de réussir ce dernier vers l'autonomie.

La participation à la vie citoyenne et l'engagement des jeunes dans leur milieu constituent des moyens concrets d'assurer à la jeunesse une influence significative. L'action gouvernementale doit donc permettre aux jeunes de prendre part aux réflexions collectives. C'est en s'appropriant la place qui leur revient que ces jeunes pourront se reconnaître dans les orientations et les décisions d'avenir qui sont prises. Elles et ils seront alors en mesure de prendre le relais des générations précédentes et de contribuer à construire le Québec de demain.

Actions envisagées

- Lancer et déployer le Plan d'action jeunesse 2025-2030 dans lequel de nouveaux partenariats seront établis, notamment pour que les jeunes puissent s'engager dans leur milieu;

- Déployer divers appels de projets :
 - appel de projets pour le Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal;
 - appel de projets Mobilisation, développement et accompagnement des jeunes Autochtones;
 - appel de projets du programme Échanges entre générations.
- Soutenir des organisations qui déploient des projets qui permettent aux jeunes de porter leur voix dans la collectivité.

ORIENTATION 6

RENFORCER L'EXPÉRIENCE EMPLOYÉ

Le Ministère constitue un milieu de travail où les employées et employés seront entendus avec ouverture et respect. Il souhaite que la communication entre les gestionnaires et leurs équipes soit fluide et bidirectionnelle. Il vise à ce que le personnel soit engagé envers l'organisation, mais il préconise également un accueil de ses besoins et de ses opinions. Des employées et employés mobilisés et engagés auront une influence positive sur le développement et la performance de l'organisation, et ce, au profit des clientèles du Ministère.

Actions envisagées

- Élaborer une stratégie d'expérience employé 2025-2029;
- Offrir un calendrier de développement ministériel pour les compétences transversales.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS AVENIR MÉCÉNAT CULTURE

Aucune variation des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution du soutien accordé au programme Mécénat Placements Culture.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS

La variation des revenus s'explique principalement par la bonification du financement accordé dans le cadre du Budget 2023-2024.

Culture et Communications

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses dans le cadre de certains programmes ministériels visant à répondre à des initiatives favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds Avenir Mécénat Culture					
Revenus	5 100,0	-	5 100,0	-	-
Dépenses	5 100,0	-	5 628,5	-	(528,5)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	1 000,0	-	-	-	1 000,0
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds du patrimoine culturel québécois					
Revenus	25 633,3	25 133,3	22 533,3	21 533,3	3 100,0
Dépenses	32 358,6	-	24 921,4	-	7 437,2
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	15 216,6	-	-	-	15 216,6
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la fin d'une mesure annoncée dans le cadre d'un budget antérieur pour les programmes d'aide;
- la diminution des revenus en lien avec des projets spécifiques.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- la diminution des dépenses en lien avec la réalisation de projets spécifiques;
- la diminution des dépenses de transfert dans le cadre des programmes d'aide.

La variation des investissements s'explique principalement par les travaux, en 2025-2026, relatifs au projet de la Maison de la chanson et de la musique du Québec ainsi que par des travaux relatifs aux espaces d'entreposage.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par des subventions gouvernementales additionnelles ponctuelles en 2024-2025 pour le soutien des artistes et des organismes culturels, notamment dans le cadre du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel, de la mesure Stimuler l'ambition et l'innovation culturelles ainsi que de la Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois.

La variation des dépenses s'explique principalement par des dépenses ponctuelles en programmes d'aide, en 2024-2025, pour le soutien des artistes et des organismes culturels, notamment dans le cadre du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel, de la mesure Stimuler l'ambition et l'innovation culturelle et de la Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation prévue de la subvention du gouvernement du Québec pour soutenir le financement des besoins prioritaires en fonctionnement.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation prévue des dépenses de rémunération en lien avec la hausse du nombre d'étudiants et l'indexation salariale.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des revenus liés à la réalisation de projets spécifiques.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses liées à la réalisation de projets spécifiques.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution de la subvention du gouvernement du Québec découlant de la création du Musée national de l'histoire du Québec.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- la diminution des dépenses découlant de la création du Musée national de l'histoire du Québec;
- la diminution de dépenses relatives à la réalisation de projets spécifiques.

La variation des investissements s'explique principalement par une diminution des investissements liés à la réorientation du projet réseau des Espaces bleus.

MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique en raison de la première année d'exploitation du musée.

La variation des dépenses s'explique en raison de la première année d'exploitation du musée.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

La variation des investissements s'explique principalement par la réalisation du projet Espace Riopelle.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

La variation des revenus s'explique principalement par des subventions gouvernementales additionnelles ponctuelles en 2024-2025 pour le soutien des entreprises culturelles, notamment dans le cadre de la mesure Stimuler l'ambition et l'innovation culturelle et du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel.

La variation des dépenses s'explique principalement par des dépenses ponctuelles en programmes d'aide, en 2024-2025, pour le soutien des entreprises culturelles, notamment dans le cadre de la mesure Stimuler l'ambition et l'innovation culturelle et du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel.

La variation des investissements s'explique par des investissements supplémentaires liés à des travaux en résorption du déficit de maintien des actifs.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution de la subvention du gouvernement du Québec pour le service de dette subventionné et le fonctionnement.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution des frais de financement temporaire.

La variation des investissements s'explique principalement par une diminution des investissements pour des travaux de résorption du déficit de maintien d'actifs.

SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la fin de mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents;

- la diminution de revenus liés à la réalisation de projets spécifiques;
- la diminution de la subvention du gouvernement du Québec.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- la diminution des dépenses liées à la fin de mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents;
- la diminution des dépenses liées à la réalisation de projets spécifiques.

La variation des investissements s'explique principalement par une diminution des investissements en maintien des actifs et en résorption du déficit de maintien d'actifs.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

La variation des investissements s'explique principalement par une augmentation des investissements relatifs à des travaux prioritaires de maintien d'actifs.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Bibliothèque et Archives nationales du Québec					
Revenus	112 475,4	90 092,6	117 803,6	94 225,0	(5 328,2)
Dépenses	113 586,2	-	119 864,5	-	(6 278,3)
Investissements	32 248,4	-	24 523,4	-	7 725,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(125,1)	-	-	-	(125,1)
Investissements	(13 339,5)	-	-	-	(13 339,5)
Conseil des arts et des lettres du Québec					
Revenus	147 903,9	144 469,9	194 154,1	188 148,3	(46 250,2)
Dépenses	147 895,4	-	194 143,9	-	(46 248,5)
Investissements	447,8	-	353,4	-	94,4
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	63 900,0	-	-	-	63 900,0
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec					
Revenus	39 637,7	37 204,7	39 069,0	36 208,6	568,7
Dépenses	42 350,0	-	40 409,6	-	1 940,4
Investissements	430,0	-	562,8	-	(132,8)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(47,8)	-	-	-	(47,8)
Investissements	40,0	-	-	-	40,0
Musée d'Art contemporain de Montréal					
Revenus	18 591,9	14 768,4	16 732,8	13 571,3	1 859,1
Dépenses	18 591,9	-	16 658,3	-	1 933,6
Investissements	2 445,7	-	2 244,8	-	200,9
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(21,6)	-	-	-	(21,6)
Investissements	(395,0)	-	-	-	(395,0)
Musée de la Civilisation					
Revenus	36 707,6	28 452,6	43 238,4	33 621,4	(6 530,8)
Dépenses	36 707,6	-	45 353,2	-	(8 645,6)
Investissements	30 829,5	-	45 050,1	-	(14 220,6)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(66,1)	-	-	-	(66,1)
Investissements	(527,5)	-	-	-	(527,5)
Musée national de l'histoire du Québec					
Revenus	7 050,0	7 000,0	-	-	7 050,0
Dépenses	7 050,0	-	728,5	-	6 321,5
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires (en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Musée national des beaux-arts du Québec					
Revenus	34 139,9	26 498,9	34 098,0	26 333,4	41,9
Dépenses	34 220,8	-	34 111,7	-	109,1
Investissements	34 511,3	-	23 873,7	-	10 637,6
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(38,6)	-	-	-	(38,6)
Investissements	41,5	-	-	-	41,5
Société de développement des entreprises culturelles					
Revenus	115 101,0	94 976,1	192 119,4	165 803,8	(77 018,4)
Dépenses	113 137,8	-	181 776,4	-	(68 638,6)
Investissements	40 623,1	-	37 954,3	-	2 668,8
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	43 966,0	-	-	-	43 966,0
Investissements	-	-	-	-	-
Société de la Place des Arts de Montréal					
Revenus	49 298,1	16 121,6	49 816,1	17 217,3	(518,0)
Dépenses	49 435,2	-	49 877,9	-	(442,7)
Investissements	31 728,8	-	33 779,6	-	(2 050,8)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(50,8)	-	-	-	(50,8)
Investissements	15 461,0	-	-	-	15 461,0
Société de télédiffusion du Québec					
Revenus	127 479,5	108 655,3	138 002,4	116 514,7	(10 522,9)
Dépenses	127 479,5	-	138 002,4	-	(10 522,9)
Investissements	9 897,0	-	10 993,1	-	(1 096,1)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	1 529,2	-	-	-	1 529,2
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société du Grand Théâtre de Québec					
Revenus	19 667,1	8 978,7	19 537,8	9 231,8	129,3
Dépenses	19 627,0	-	19 317,7	-	309,3
Investissements	7 753,6	-	2 791,7	-	4 961,9
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(19,0)	-	-	-	(19,0)
Investissements	(174,0)	-	-	-	(174,0)

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	2025-2026	2024-2025
	Budget de dépenses	Dépense probable
Conseil du patrimoine culturel du Québec	668,3	656,8

CYBERSÉCURITÉ ET NUMÉRIQUE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Projets qualifiés en ressources informationnelles à l'échelle gouvernementale</p> <p>588</p> <p>projets (au 13 décembre 2024)</p> <p>29 % portefeuille Santé et Services sociaux</p> <p>19 % portefeuille Enseignement supérieur</p> <p>4 % portefeuille Éducation</p>	<p>Main-d'œuvre en ressources informationnelles au gouvernement en 2023¹</p> <p>27 316</p> <p>ressources</p>	<p>Services aux organismes publics 2024-2025</p> <p>51</p> <p>services offerts sur Québec.ca (au 31 décembre 2024)</p> <p>16 services en infrastructure et en bureautique</p> <p>6 services en télécommunication et en radiocommunication</p>
<p>Réseau de télécommunication</p> <p>7 140</p> <p>points d'accès Wi-Fi</p>	<p>Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR)</p> <p>97 713</p> <p>dossiers actifs d'employés dans le système SAGIR au 31 mars 2024</p>	<p>Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR)</p> <p>1 341 112</p> <p>factures payées en 2023-2024</p> <p>649 916 chèques émis</p> <p>691 196 virements bancaires</p>
<p>Déploiement du Réseau gouvernemental de cyberdéfense</p> <p>26</p> <p>centres opérationnels de cyberdéfense</p>	<p>Processus administratifs sans papier de bout en bout au gouvernement du Québec</p> <p>90 %</p> <p>des processus visés chez 28 organismes publics (au 31 mars 2024)</p>	<p>Opération couverture cellulaire²</p> <p>202</p> <p>sites cellulaires prévus ou déjà en service</p>

¹ Donnée tirée de l'édition – Portraits de la main-d'œuvre et du recours à des consultantes et des consultants affectés en ressources informationnelles 2023 au ministère de la Cybersécurité et du Numérique

² Donnée provenant de la page Web de Québec.ca, au 23 décembre 2024

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique a pour mission d'animer et de coordonner les actions de l'État dans les domaines de la cybersécurité et du numérique, de proposer au gouvernement les grandes orientations en ces matières, de déterminer les secteurs d'activité où il entend agir en priorité et de proposer des mesures en vue d'accroître l'efficacité de la lutte contre les cyberattaques et les cybermenaces au Québec.

Plus précisément, le Ministère :

- énonce la vision globale et intégrée de la transformation numérique gouvernementale en veillant à l'arrimage entre les besoins d'affaires et les ressources informationnelles, et ce, tout en visant à transformer l'accès des citoyens aux services publics;
- assure le développement, l'implantation et le déploiement de l'administration publique numérique de même que la promotion et la mise en œuvre de toute mesure favorisant l'adaptation à cette fin des services publics;
- développe un ensemble de moyens visant à offrir aux citoyens ainsi qu'aux entreprises une prestation de services numériques de qualité;
- regroupe les activités d'élaboration des politiques, des stratégies et des orientations ainsi que les activités de conception, de réalisation et d'exploitation des projets numériques et technologiques communs ou à portée gouvernementale;
- réunit des expertises de pointe favorisant l'innovation et l'excellence au sein de l'administration publique, notamment par l'entremise du Centre québécois d'excellence numérique et du Centre gouvernemental de cyberdéfense;
- est responsable de la gouvernance ainsi que de la planification et de la performance des investissements en ressources informationnelles;
- est responsable de la gestion des données numériques gouvernementales, notamment dans le but d'en favoriser la mobilité et la valorisation au sein de l'administration publique, et ce, au profit des citoyens;
- soutient les organismes publics dans le rehaussement de la sécurité de l'information à l'échelle gouvernementale et assure la coordination ainsi que la concertation des actions dans ces domaines, dont celles du Réseau gouvernemental de cyberdéfense;
- assure la cybersécurité des services qu'il offre aux organismes publics;
- établit des exigences en matière de sécurité de l'information applicables aux organismes publics et ordonne à ces derniers, lorsque requis, de mettre en œuvre ces exigences afin d'assurer la protection de leurs actifs informationnels et des informations qui leur sont confiées;
- offre des services de télécommunication, de radiocommunication, de téléphonie et de communication mobile;

- agit à titre de Courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics en rendant accessible, grâce à son catalogue, une multitude d'offres infonuagiques et en les accompagnant dans le processus;
- assure l'exploitation de solutions d'affaires administratives pour le compte de nombreux organismes publics et pourvoit également à l'entretien et à l'évolution de ces solutions;
- fournit aux organismes publics clients une gamme complète de services liés à la rémunération, aux avantages sociaux et à la retraite du personnel;
- offre des services en opérations financières et contractuelles SAGIR ainsi que le service de soutien et de formation aux utilisateurs;
- soutient les organismes publics dans l'exercice de leurs fonctions et de leur prestation de service par l'entremise de services en matière d'infrastructures technologiques et de bureautique;
- met en œuvre des initiatives qui visent à accélérer le déploiement d'infrastructures de connectivité, notamment afin que les citoyens, les entreprises et les organismes aient accès à Internet haute vitesse et à la couverture cellulaire, tant en milieu urbain que dans les régions plus éloignées.

FONDS SPÉCIAL

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE

Le Fonds de la cybersécurité et du numérique est institué sous la responsabilité du ministre de la Cybersécurité et du Numérique en vertu de la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (RLRQ, chapitre M-17.1.1).

Il est affecté au financement des infrastructures technologiques ainsi que des systèmes de soutien communs des organismes publics, des services offerts par le ministre, des projets ou activités dans le domaine de la cybersécurité ou du numérique de même qu'au versement de toute aide financière accordée en application de cette loi.

Ses revenus proviennent principalement des sommes perçues pour les services qu'il fournit, incluant celles pour l'acquisition des biens nécessaires à la fourniture de ces services ainsi que les sommes virées par un ministère ou par un organisme budgétaire.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Cybersécurité et Numérique » s'établit à 253,4 M\$ en 2025-2026, avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- la réalisation de certains projets visant l'accélération de la transformation numérique et le démarrage des nouveaux services rendus par le Fonds de la cybersécurité et du numérique au cours de l'exercice financier 2024-2025;

- la diminution des sommes prévues pour certaines mesures en matière de transformation numérique et de cybersécurité annoncées dans le cadre de budgets antérieurs;
- la fin progressive des programmes de subventions relatifs au branchement de tous les Québécois à l'Internet haute vitesse.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 66,5 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des éléments suivants :

- 52,1 M\$ pour les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026;
- 14,4 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à allouer les ressources administratives nécessaires à l'exercice de la mission du Ministère et celles permettant d'assumer les différentes responsabilités prévues par la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique. En outre, il pourvoit au financement des fonctions de gouvernance du Ministère et il permet la conception et la mise en œuvre des politiques, stratégies et cadres de gestion relatifs à la transformation numérique et à la cybersécurité. Ce programme peut aussi inclure le financement de projets majeurs et de transformation numérique ainsi que des activités récurrentes au bénéfice du Fonds de la cybersécurité et du numérique.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la diminution des sommes prévues pour certaines mesures en matière de transformation numérique et de cybersécurité annoncées dans le cadre de budgets antérieurs.

PROGRAMME 2

Gestion des ressources informationnelles spécifiques

Ce programme vise à favoriser l'accélération de la transformation numérique en contribuant au financement des services en infrastructures technologiques lors de la conception et de la réalisation des projets majeurs, de la conception et de la réalisation des solutions communes et des projets appuyant l'accélération de la transformation numérique de l'État, notamment le Service québécois d'identité numérique.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- la réalisation de certains projets visant l'accélération de la transformation numérique au cours de l'exercice financier 2024-2025;
- le démarrage des nouveaux services rendus par le Fonds de la cybersécurité et du numérique au cours de l'exercice financier 2024-2025.

PROGRAMME 3

Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité

Ce programme vise à compléter les projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situés en milieu rural, un service Internet haut débit là où il n'est pas offert, de qualité et à coûts comparables au service offert en milieu urbain. De plus, ce programme contribue à améliorer la couverture cellulaire sur l'ensemble du territoire habité et du réseau routier du Québec, afin de répondre à des enjeux de sécurité et de connectivité sur le territoire tout en contribuant à la vitalité économique des régions de façon durable.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la fin progressive des programmes de subventions relatifs au branchement de tous les Québécois à l'Internet haute vitesse.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction et administration	91 260,5	(19 082,3)	107 116,9	110 342,8
2. Gestion des ressources informationnelles spécifiques	64 243,0	(30 428,5)	66 382,2	94 671,5
3. Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	97 865,2	(43 118,4)	142 091,0	140 983,6
Sous-total	253 368,7	(92 629,2)	315 590,1	345 997,9
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	52 100,0	52 100,0	-	-
Infrastructures subventionnées	14 439,5	(2 065,3)	16 504,8	16 504,8
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	12 200,0	-	(12 200,0)
Total	319 908,2	(30 394,5)	332 094,9	350 302,7

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Poursuivre les initiatives pour une meilleure connectivité	34 100,0
Automatiser les processus de l'État	10 000,0
Favoriser la souveraineté numérique par la mutualisation accrue des solutions applicatives	5 000,0
Réformer la gouvernance des infrastructures technologiques	2 000,0
Accroître la résilience des infrastructures technologiques	1 000,0
Sous-total	52 100,0
Infrastructures subventionnées	14 439,5
Total	66 539,5

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Aucune variation n'est constatée au budget d'investissements.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	1 000,0	-	1 000,0
Immobilisations en ressources informationnelles	-	-	-
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
Total	1 000,0	-	1 000,0

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent des orientations dont le Ministère s'est doté dans le cadre de son Plan stratégique 2023-2027, lequel permet de mettre en œuvre la mission du Ministère auprès de sa clientèle et des différents organismes publics. Le plan annuel de gestion des dépenses 2025-2026 tient donc compte des priorités stratégiques qui y sont inscrites. Les actions envisagées présentées ci-dessous contribueront à l'atteinte des objectifs du plan stratégique.

ORIENTATION 1

ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DE LA LUTTE CONTRE LES CYBERMENACES

En plus de s'imposer comme un vecteur de changement pour une société plus cybersécuritaire, l'État doit s'assurer que ses propres infrastructures et services ne sont pas menacés. Le gouvernement du Québec devra donc faire preuve de prudence pour assurer la protection des renseignements et des infrastructures dont il a la charge. Ainsi, au cours des prochaines années, le Ministère mettra en place des actions afin d'accroître l'efficacité de la lutte contre les cybermenaces, et ce, dans une perspective de protection des biens collectifs et des renseignements personnels des citoyennes et des citoyens.

Actions envisagées

- Soutenir et accompagner les organismes publics dans la gestion des risques majeurs en cybersécurité des secteurs essentiels du Québec;
- Accroître la mutualisation de services communs et d'expertise en matière de cybersécurité afin de maximiser la mitigation des risques gouvernementaux en cybersécurité;
- Élaborer un cadre de gestion des cyberrisques à portée gouvernementale;
- Poursuivre l'élaboration du cadre gouvernemental de gestion applicable aux services communs;

- Déployer le modèle de classification des données numériques gouvernementales;
- Établir un référentiel gouvernemental des mesures de sécurité;
- Poursuivre les campagnes de sensibilisation en sécurité de l'information pour le personnel de l'État.

ORIENTATION 2**MAXIMISER LA VALEUR DES INVESTISSEMENTS DES ORGANISMES PUBLICS DANS LES PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

Le Ministère appuie les organismes publics dans la planification et le suivi des dépenses de projets en ressources informationnelles. Par l'entremise du Plan québécois des infrastructures – secteur des ressources informationnelles, il s'assure que les sommes investies concordent avec les priorités gouvernementales, maximisent la transformation numérique, renforcent la cybersécurité et génèrent des bénéfices récurrents.

Actions envisagées

- Favoriser les investissements qui permettent d'assurer une prise en charge des enjeux de désuétude des systèmes en soutien aux missions gouvernementales, de rehausser la sécurité de l'information transitant par les actifs informationnels du gouvernement et de réaliser une transformation numérique de l'administration publique;
- Soutenir et accompagner les organismes publics dans l'exercice de leurs obligations légales et réglementaires en matière de gestion des ressources informationnelles, de cybersécurité et de transformation numérique, incluant la priorisation de leurs investissements et la planification de leurs projets en ressources informationnelles;
- Poursuivre le déploiement du Cadre gouvernemental de gestion des bénéfices des projets en ressources informationnelles et le suivi des bénéfices obtenus;
- Assurer une gestion responsable de la désuétude des actifs informationnels par l'intermédiaire de l'inventaire des actifs afin de soutenir la priorisation des investissements des organismes publics qui prennent en considération les risques opérationnels;
- Identifier les services communs gouvernementaux et les fondations numériques afin de favoriser la mutualisation des actifs et, ainsi, maximiser les investissements et l'efficacité des services publics;
- Soutenir les organismes publics dans l'identification et la sélection des occasions porteuses en intelligence artificielle (IA), notamment les occasions où l'IA peut favoriser l'inclusion des citoyens, réduire la fracture numérique et assurer le partage des résultats d'expérimentation afin de permettre une utilisation optimale et sécuritaire de l'IA dans l'administration publique;
- Poursuivre la qualification des offres en IA au catalogue du Courtier en infonuagique afin de faciliter l'acquisition de cette technologie par les organismes publics.

ORIENTATION 3**SOUTENIR LA PERFORMANCE DES SERVICES PUBLICS**

Le Ministère a pour mandat d'augmenter l'efficacité et l'efficience de l'État étant donné son rôle de coordonnateur de l'action gouvernementale en matière de numérique. Pour ce faire, il apporte un soutien aux organismes publics dans leur transition numérique par des moyens comme la sensibilisation, le partage d'expertise, la communication, la formation et l'accompagnement. Au cours des prochaines années, le Ministère réalisera des actions concertées qui permettront aux organismes publics d'adopter une culture du numérique, et ce, dans un esprit de collaboration et de mutualisation des services au bénéfice des citoyennes et citoyens.

Actions envisagées

- Poursuivre la modernisation de l'offre de service en infrastructures technologiques et en service bureautique;
- Poursuivre le déploiement de l'offre de service du nuage gouvernemental du Québec;
- Poursuivre le suivi et l'accompagnement des organismes publics en ce qui concerne la consolidation de leurs centres de traitement dans le cadre du Programme de consolidation des centres de traitement informatique;
- Prioriser le rattachement des différentes prestations électroniques de services des organismes publics au Service d'authentification gouvernementale;
- Poursuivre le développement de solutions numériques innovantes, telle une application où seraient déposées des attestations numériques, en assurant l'implantation de la plateforme de développement moderne dans l'administration publique;
- Tirer profit de l'IA, un pilier clé de la transformation numérique gouvernementale, ainsi que de l'automatisation afin d'accroître l'efficacité et la productivité à court terme, dans l'objectif de générer des impacts stratégiques à long terme.

ORIENTATION 4**IMPLANTER UN MODÈLE DE GESTION DES DONNÉES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTALES**

Découlant de son rôle de gardien de la saine gouvernance des ressources informationnelles du gouvernement, le Ministère veille à mettre en place une gestion performante des données numériques gouvernementales afin de favoriser la transformation numérique de l'État. Accroître la gestion efficace et efficiente des données numériques se fera dans un esprit de valorisation de l'information auprès des citoyennes, des citoyens, des entreprises et de l'administration publique elle-même.

Actions envisagées

- Déployer progressivement la démarche intégrée d'inventaire et voir à l'application, par tous les organismes publics, du Modèle de classification de sécurité des données numériques gouvernementales;
- Élaborer une stratégie gouvernementale et un cadre de gouvernance des données numériques visant notamment à déterminer des rôles et responsabilités au regard des fonctions en matière de gestion de l'information et des données;

- Accompagner les organismes publics dans l'établissement d'une cartographie des données numériques gouvernementales permettant une réutilisation des données numériques disponibles et un partage sécuritaire de celles-ci;
- Établir un processus de désignation des sources officielles de données numériques gouvernementales et en faire la promotion, notamment dans le cadre de la conception des services numériques;
- Édicter de bonnes pratiques en matière de qualité des données numériques gouvernementales pour en soutenir la valorisation au bénéfice des droits et obligations des citoyens, des entreprises et de la performance de l'État;
- Adopter des pratiques recommandées de collecte, de préparation et de gestion des données gouvernementales, incluant celles adaptées à la valorisation par l'IA.

ORIENTATION 5

CRÉER UNE ORGANISATION APPRENANTE QUI FIDÉLISE SES TALENTS

Le Ministère a à cœur d'offrir des services innovants, performants et de qualité pour contribuer à la transformation de l'administration publique. Au centre de la prestation de ses services se trouve un personnel hautement qualifié qui doit demeurer à la fine pointe des connaissances dans des domaines en constante évolution. Ainsi, le Ministère est un milieu de travail où plusieurs secteurs peuvent être appelés à recourir à des métiers d'avenir.

Considérant les défis d'envergure que pose la rareté de main-d'œuvre, le Ministère doit mettre de l'avant des actions structurantes qui permettront de susciter la mobilisation de son personnel tout en favorisant le développement de ses compétences. Il entend ainsi implanter une culture d'apprentissage en continu et faire vivre des expériences positives à son personnel, et ce, à chacune des phases de leur expérience en tant qu'employés.

Actions envisagées

- Déployer des tableaux de bord dynamiques soutenant la prise de décisions stratégiques en matière de gestion innovante et proactive des ressources humaines;
- Mettre en œuvre un plan de mobilisation visant notamment à accroître le sentiment d'appartenance et l'engagement du personnel envers le Ministère;
- Poursuivre l'élaboration des plans de développement individuel permettant de tailler sur mesure le développement des compétences des membres du personnel ciblés;
- Concevoir et déployer des parcours de formation en lien avec les compétences clés dans le domaine du numérique au sein de l'administration publique ainsi que pour les emplois névralgiques et d'avenir.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL

FONDS SPÉCIAL

FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par :

- des projets dont la réalisation a été confiée à un mandataire en 2024-2025, principalement le projet d'agrandissement du centre de traitement informatique du pôle Ouest 1 (Phase 2) et son aménagement, ainsi que le remplacement d'unités de climatisation nécessaire au Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR);
- la finalisation, en 2024-2025, du projet Service québécois d'identité numérique (SQIN) – identité numérique citoyenne.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de la cybersécurité et du numérique					
Revenus	660 341,4	85 470,0	665 237,5	129 556,6	(4 896,1)
Dépenses	675 341,4	-	683 505,8	-	(8 164,4)
Investissements	100 506,6	-	158 845,0	-	(58 338,4)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	8 000,0	-	-	-	8 000,0
Investissements	-	-	-	-	-

ÉCONOMIE, INNOVATION ET ÉNERGIE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Fonds du développement économique¹</p> <p>2,0 G\$</p> <p>en financement accordé</p> <p>7,2 G\$</p> <p>en valeur totale des projets</p>	<p>Interventions financières du Ministère¹</p> <p>0,6 G\$</p> <p>en aides financières accordées pour le soutien au fonctionnement d'organismes ainsi qu'à des projets de développement économique ou de recherche et d'innovation</p>	<p>Développement régional¹</p> <p>1,4 G\$</p> <p>en aides financières accordées pour la réalisation de projets dans les MRC non urbaines</p> <p>4,5 G\$</p> <p>en valeur totale des projets</p>
<p>Productivité¹</p> <p>976</p> <p>projets d'investissement visant l'accroissement de la productivité des entreprises</p> <p>3,5 G\$</p> <p>en valeur totale des projets</p>	<p>Recherche et innovation¹</p> <p>649</p> <p>projets de recherche, de développement et d'innovation</p> <p>419,2 M\$</p> <p>en valeur totale des projets</p>	<p>Électricité de sources renouvelables²</p> <p>41 918 MW</p> <p>de puissance installée provenant des installations d'Hydro-Québec et de ses contrats d'achat d'électricité au Québec</p>
<p>Régie de l'énergie³</p> <p>133</p> <p>décisions rendues en matière réglementaire et de plaintes</p>	<p>Fonds de recherche du Québec⁴</p> <p>5 013</p> <p>titulaires de bourses appuyés par les Fonds de recherche du Québec</p>	<p>Commission de l'éthique en science et en technologie⁵</p> <p>33</p> <p>interventions réalisées auprès des décideurs publics et à caractère public</p>

¹ Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Rapport annuel de gestion 2023-2024

² Hydro-Québec, Rapport annuel 2024

³ Régie de l'énergie, Rapport annuel 2023-2024

⁴ Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, Rapport annuel de gestion 2023-2024

Fonds de recherche du Québec – Santé, Rapport annuel de gestion 2023-2024

Fonds de recherche du Québec – Société et culture, Rapport annuel de gestion 2023-2024

⁵ Commission de l'éthique en science et en technologie, Rapport annuel de gestion 2023-2024

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a pour mission de soutenir la croissance durable de l'économie du Québec, de contribuer à l'essor de la recherche et de l'innovation ainsi que de s'assurer d'une gouvernance responsable des ressources énergétiques.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- accompagnement des entreprises dans leurs différents projets, dont la transformation numérique, l'accès aux marchés publics, la recherche, l'innovation, la croissance de la productivité de même que l'augmentation de la production québécoise et de l'achat local;
- administration des sommes qui lui sont confiées, en concertation avec les instances reconnues, afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique et énergétique;
- appui à la production énergétique locale et à l'approvisionnement énergétique fiable, diversifié, sécuritaire et abordable pour le Québec;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et entreprises d'économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- appui au développement des différents secteurs économiques dans toutes les régions du Québec;
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de politiques et de stratégies de développement économique et énergétique de même que de programmes d'aide;
- coordination des activités visant à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures sur le territoire québécois;
- coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire et de la coopération réglementaire avec les autres provinces ou territoires canadiens;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité et administration de lois;
- élaboration d'offres financières intégrées aux projets d'investissement majeurs, réalisation d'analyses d'impact sectoriel et contribution à la mise en valeur de sites industriels ayant un bon potentiel d'attraction de projets;
- élaboration des orientations et des cibles gouvernementales en matière de production énergétique pour l'ensemble des filières;
- élaboration des positions et défense des intérêts du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux, et défense des intérêts du Québec de même que des entreprises québécoises dans les différends commerciaux;

- promotion de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie afin de contribuer au développement ainsi qu'au soutien d'une culture scientifique et de l'innovation auprès des entreprises;
- soutien aux milieux de l'éducation et aux organismes de recherche contribuant à la mise en place de conditions favorables à la recherche, au transfert de connaissances et à la commercialisation des résultats de cette recherche.

La Commission de l'éthique en science et en technologie, un organisme budgétaire, a pour mission de conseiller la ministre sur toute question relative aux enjeux éthiques liés à la science et à la technologie et de susciter la réflexion sur ces enjeux. Ses activités visent à informer, à sensibiliser et à émettre des recommandations pour favoriser une plus grande prise en compte de l'éthique, notamment par les décideurs et les milieux de pratique, afin de les accompagner dans leurs processus décisionnels.

Les sociétés d'État relevant de la ministre sont les suivants : Hydro-Québec, Investissement Québec, ainsi que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

FONDS SPÉCIAUX

CAPITAL RESSOURCES NATURELLES ET ÉNERGIE

Capital ressources naturelles et énergie est institué au sein du Ministère en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1), et son administration est confiée à Investissement Québec.

Ce fonds a pour objet de faire fructifier et d'accroître les sommes dont il dispose par des investissements en participations dans des entreprises dont la principale activité correspond à l'une des suivantes :

- l'exploitation ou la transformation, au Québec, de ressources naturelles;
- la production, le stockage, le transport et la distribution de combustibles permettant la réduction de l'intensité en carbone;
- la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie renouvelable ou de matières de substitution aux combustibles fossiles qui permettent la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou contribuent à l'offre en énergie propre ou en hydrogène au Québec;
- le développement, la commercialisation ou l'implantation de technologies favorisant la transition, l'innovation ou l'efficacité énergétique.

Les revenus proviennent principalement des fruits et de l'accroissement résultant des investissements réalisés et des autres revenus générés par ces investissements.

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1^{er} juillet 2011 et le Ministère est responsable du volet Gestion des énergies fossiles.

Le volet Gestion des énergies fossiles est affecté au financement des activités nécessaires à l'application de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure (RLRQ, chapitre R-1.01) et de la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole (RLRQ, chapitre S-34.1).

Le financement du volet Gestion des énergies fossiles du Fonds des ressources naturelles provient principalement des sommes virées par la ministre sur les crédits alloués à cette fin par le Parlement au Ministère, des revenus provenant du placement des sommes constituant le volet Gestion des énergies fossiles, des sommes perçues en vertu de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure ou de la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole ou d'un règlement édicté en vertu de celles-ci.

FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Fonds du développement économique a été institué au sein du Ministère en vertu de la Loi sur Investissement Québec et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Ce fonds est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie.

Les revenus proviennent principalement du Ministère. Les autres revenus sont composés notamment des revenus ou sommes perçus en application des programmes d'aide financière ou dans le cadre des mandats gouvernementaux.

FONDS POUR LA CROISSANCE DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises est institué au sein du Ministère en vertu de la Loi sur Investissement Québec et son administration est confiée à Investissement Québec.

Ce fonds a pour objet de faire fructifier et d'accroître les sommes dont il dispose en soutenant des entreprises dont les principales activités sont exercées au Québec et qui présentent un fort potentiel de croissance ou un caractère stratégique pour l'économie du Québec.

Les revenus proviennent principalement des fruits et de l'accroissement résultant des investissements réalisés et des autres revenus générés par ces investissements.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC

Le Fonds de recherche du Québec est institué par la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation (RLRQ, chapitre M-14.1).

Le Fonds de recherche du Québec a pour mission de soutenir et de promouvoir l'excellence en recherche et la formation de la relève en recherche dans les secteurs des sciences naturelles et du génie, des sciences de la santé, des sciences sociales et humaines, des arts et lettres.

Les revenus proviennent principalement du Ministère et, dans une moindre mesure, de partenariats externes.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

La Régie de l'énergie est un tribunal administratif de régulation économique qui encadre et surveille le secteur énergétique.

Elle fixe notamment les tarifs et les conditions de services destinés aux consommateurs québécois d'électricité et de gaz naturel. Elle traite les plaintes des consommateurs de gaz naturel et d'électricité. Elle surveille les prix des produits pétroliers. Elle adopte et surveille l'application des normes de fiabilité du réseau de transport d'électricité. Elle exerce ses fonctions de manière à assurer la conciliation de l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable des entreprises réglementées, en favorisant la satisfaction des besoins énergétiques du Québec dans une perspective de développement durable.

Les activités de la Régie sont financées principalement par les redevances payables par le transporteur d'électricité et les distributeurs d'électricité et de gaz naturel, ainsi que par les distributeurs de produits pétroliers distribuant plus de 100 millions de litres par année.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Économie, Innovation et Énergie » s'établit à 1 496,3 M\$ en 2025-2026 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- une augmentation des coûts attribuables à des interventions financières réalisées par le gouvernement et la comptabilisation de moins-values durables en 2024-2025;
- la diminution du montant alloué pour la mesure visant à déployer la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027;
- la fin de mesures annoncées dans le cadre des budgets précédents.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 648,2 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des éléments suivants :

- 505,3 M\$ pour les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026;
- 142,9 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion.

Aucune variation significative du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 n'est constatée.

PROGRAMME 2

Développement de l'économie

Ce programme vise à soutenir le développement de l'économie du Québec dans une perspective de création d'emplois à valeur ajoutée, d'augmentation de la productivité et de développement régional. Plus précisément, il favorise la croissance et la compétitivité des entreprises ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale. Il a aussi pour objectifs l'accélération et l'attraction des investissements, la diversification et la consolidation de l'économie des régions, l'essor de l'entrepreneuriat collectif, de même que l'ouverture des marchés extérieurs et la conquête de ceux-ci par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des différents acteurs économiques.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la fin de certaines mesures annoncées dans les budgets précédents, notamment le renouvellement de la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2022-2025, l'accompagnement des entreprises en région et la vitalisation des milieux, le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025, ainsi que la poursuite de l'Offensive de transformation numérique.

PROGRAMME 3

Développement de la science, de la recherche et de l'innovation

Ce programme vise à soutenir la recherche et l'innovation dans une perspective de développement scientifique. Plus précisément, ce programme vise à accroître la capacité d'innovation des entreprises et des organisations par la recherche ainsi que par la valorisation de ses résultats tout en contribuant au développement d'une main-d'œuvre qualifiée et en favorisant la concertation et la mobilisation des acteurs scientifiques et des milieux socioéconomiques.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- la fin de certaines mesures annoncées dans les budgets précédents, notamment pour accroître l'accessibilité de la recherche et de sa valorisation et pour le renouvellement de la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2022-2025;
- la diminution du montant alloué pour la mesure visant à déployer la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027.

PROGRAMME 4

Interventions relatives au Fonds du développement économique

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds du développement économique est institué au sein du Ministère et son administration est confiée à Investissement Québec.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par une augmentation des coûts attribuables à des interventions financières réalisées par le gouvernement et la comptabilisation de moins-values durables en 2024-2025.

PROGRAMME 5

Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Ce programme vise principalement le financement du Fonds de recherche du Québec, dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué de l'enveloppe affectée à la Commission de l'éthique en science et en technologie.

Aucune variation significative du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 n'est constatée.

PROGRAMME 6

Énergie

Ce programme vise à soutenir la production énergétique locale et à assurer un approvisionnement énergétique fiable, diversifié, sécuritaire et abordable pour le Québec.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par le réaménagement des sommes allouées pour la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	42 658,0	312,1	41 587,1	42 345,9
2. Développement de l'économie	230 749,6	(88 264,5)	326 646,2	319 014,1
3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	199 549,2	(56 630,2)	260 989,2	256 179,4
4. Interventions relatives au Fonds du développement économique	739 088,2	(675 610,8)	651 698,1	1 414 699,0
5. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	247 679,6	1 096,3	246 654,6	246 583,3
6. Énergie	36 536,7	(1 211,4)	38 390,5	37 748,1
Sous-total	1 496 261,3	(820 308,5)	1 565 965,7	2 316 569,8
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	505 300,0	505 300,0	-	-
Infrastructures subventionnées	142 885,8	33 893,9	108 991,9	108 991,9
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	515 000,0	-	(515 000,0)
Total	2 144 447,1	233 885,4	1 674 957,6	1 910 561,7

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Favoriser la réalisation de projets d'entreprises	200 000,0
Offrir une aide transitoire aux entreprises touchées par les tarifs américains	200 000,0
Appuyer le développement de la zone d'innovation Technum Québec	20 700,0
Renouveler la Stratégie québécoise des sciences de la vie	15 000,0
Mettre en place le Plan PME 2025-2028	11 300,0
Poursuivre le financement de Mila	11 000,0
Renouveler le Plan d'action gouvernemental en économie sociale	8 000,0
Favoriser la concrétisation de projets d'exportation	7 900,0
Poursuivre l'Offensive de transformation numérique	6 000,0
Appuyer la recherche et l'innovation en entreprise dans les secteurs prioritaires	5 000,0
Évaluer la faisabilité d'optimiser le transport ferroviaire à partir de la fosse du Labrador	5 000,0
Maintenir le Programme d'appui au développement des attraits touristiques	5 000,0
Soutenir les fournisseurs québécois de l'industrie électrique	3 500,0
Accélérer le développement économique local et régional	3 000,0
Faciliter le repérage des produits québécois	3 000,0
Permettre l'élaboration du Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques	500,0
Réaliser des travaux pour les puits d'hydrocarbures inactifs problématiques	400,0
Sous-total	505 300,0
Infrastructures subventionnées	142 885,8
Total	648 185,8

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	1 050,0	-	1 050,0
Immobilisations en ressources informationnelles	1 729,5	916,0	813,5
Prêts, placements, avances et autres coûts	5 015,0	-	5 015,0
Total	7 794,5	916,0	6 878,5

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires découlent des orientations décrites ci-après. Ce plan annuel de gestion des dépenses présente les principales actions réalisées pour y contribuer.

ORIENTATION 1

METTRE EN PLACE DES CONDITIONS GAGNANTES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE ET PÉRENNE

En misant sur la recherche et l'innovation, la disponibilité de capital d'investissement, les entrepreneurs à fort potentiel, de même que des mesures d'allègement administratif et réglementaire, le Ministère met en place des conditions favorables à la création de richesse dont tous les Québécois bénéficient.

Actions envisagées

- Continuer le déploiement de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027;
- Soutenir les projets de recherche et d'innovation réalisés en collaboration avec des partenaires québécois et étrangers et contribuer à la valorisation de la recherche publique;
- S'assurer de la disponibilité d'une offre de capital d'investissement tout au long de la chaîne de développement des entreprises afin de favoriser leur croissance;
- Offrir un accompagnement de qualité à toutes les étapes du parcours de l'entrepreneur et du cycle de vie de l'entreprise, et ce, pour toutes les régions du Québec;
- Poursuivre la mise en œuvre de mesures d'allègement réglementaire et administratif.

ORIENTATION 2

MAXIMISER L'IMPACT DES PROJETS ÉCONOMIQUES ET ÉNERGÉTIQUES DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

La croissance et la productivité des entreprises ainsi que la vitalité des territoires contribuent à maximiser les retombées économiques et énergétiques positives pour l'ensemble de la population. Le Québec s'enrichit si les Québécois s'enrichissent.

Actions envisagées

- Soutenir financièrement la réalisation de projets d'investissements privés;
- Appuyer la réalisation d'investissements en assurant la coordination et la concertation des intervenants publics, l'analyse d'impact sectoriel, l'élaboration d'offres financières intégrées et la mise en valeur de sites ayant un bon potentiel d'attraction de projets;
- Poursuivre la réalisation de mesures porteuses en soutien aux secteurs stratégiques;
- Soutenir le développement de la filière des énergies renouvelables;

- Continuer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030;
- Maintenir un soutien à l'exportation pour les entreprises dans leurs démarches de consolidation ou de diversification de marchés;
- Poursuivre l'Offensive de transformation numérique pour accompagner les entreprises dans leur virage numérique avec la collaboration d'organisations sectorielles et de réseaux d'expertise;
- Soutenir le déploiement de projets régionaux innovants, de centres d'innovation et de zones d'innovation au Québec;
- Soutenir la mise en œuvre de projets régionaux innovants et de priorités régionales en collaboration avec les acteurs des écosystèmes économiques locaux;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental en économie sociale.

ORIENTATION 3

ASSURER UNE GESTION SAINTE ET RESPONSABLE DE NOS RESSOURCES

Dans un contexte où l'environnement de travail est influencé par des transformations importantes, le Ministère se situe comme un employeur proactif offrant des occasions à son personnel de contribuer de manière significative au développement de l'économie du Québec. En outre, par l'entremise de ses programmes, qu'il évalue et adapte de façon continue, il entend offrir à ses clientèles des services accessibles et pertinents qui répondent à leurs besoins.

Actions envisagées

- Maintenir et améliorer le milieu de travail au sein du Ministère;
- Poursuivre la mise en ligne de services en lien avec l'administration des programmes normés du Ministère.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

CAPITAL RESSOURCES NATURELLES ET ÉNERGIE

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des revenus d'honoraires pour l'étude des dossiers prévus en 2025-2026.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des pertes dues à un partenariat.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par un volume de placements de portefeuille plus élevé pour l'exercice financier 2025-2026. Compte tenu de la nature de ce fonds, aucun investissement en immobilisations n'est prévu.

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

La variation des revenus pour le volet Gestion des énergies fossiles de ce fonds s'explique principalement par une prévision de revenus plus élevée, en provenance du Ministère, au cours de l'exercice financier 2025-2026, nécessaire au financement des obligations du gouvernement découlant de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure.

La variation des dépenses pour le volet Gestion des énergies fossiles de ce fonds s'explique principalement par l'augmentation des dépenses au cours de l'exercice financier 2025-2026 liées aux obligations du gouvernement découlant de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure.

Au titre des investissements, la variation pour le volet Gestion des énergies fossiles de ce fonds s'explique par des investissements en ressources informationnelles prévus en 2025-2026, alors qu'aucun investissement n'a été réalisé en 2024-2025.

FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La variation des revenus s'explique principalement par une augmentation en 2024-2025 de la contribution provenant du Ministère nécessaire au financement des dépenses relatives aux interventions financières liées aux mandats gouvernementaux.

La variation des dépenses s'explique principalement par une augmentation des coûts attribuables à des interventions financières réalisées par le gouvernement et la comptabilisation de moins-values durables en 2024-2025.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par des interventions financières plus élevées en 2024-2025. Compte tenu de la nature de ce fonds, aucun investissement en immobilisations n'est prévu.

FONDS POUR LA CROISSANCE DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

Aucune variation significative de revenus n'est constatée.

Aucune variation de dépenses n'est constatée.

Au titre des investissements sous forme de placements de portefeuille, aucune variation significative n'est constatée. Compte tenu de la nature de ce fonds, aucun investissement en immobilisations n'est prévu.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux (en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Capital ressources naturelles et énergie					
Revenus	10 323,0	-	9 642,0	-	681,0
Dépenses	35 477,0	-	8 430,0	-	27 047,0
Investissements	480 319,0	-	334 350,0	-	145 969,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds des ressources naturelles					
Revenus	17 736,3	16 946,6	10 906,3	9 947,1	6 830,0
Dépenses	18 049,2	-	5 596,7	-	12 452,5
Investissements	24,5	-	-	-	24,5
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	400,0	-	-	-	400,0
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds du développement économique					
Revenus	1 066 026,2	746 138,2	1 789 959,0	1 424 299,0	(723 932,8)
Dépenses	1 066 026,2	-	1 789 959,0	-	(723 932,8)
Investissements	1 732 980,0	-	2 222 178,0	-	(489 198,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	412 900,0	-	-	-	412 900,0
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises					
Revenus	258,0	-	349,0	-	(91,0)
Dépenses	88,0	-	88,0	-	-
Investissements	97 892,0	-	101 664,0	-	(3 772,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution de l'utilisation des revenus reportés des crédits additionnels reçus dans Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution, en 2025-2026, des engagements liés aux crédits additionnels reçus dans Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par des besoins plus élevés en ressources informationnelles pour l'exercice 2025-2026.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de l'apport des redevances annuelles.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération;
- l'augmentation des dépenses de fonctionnement, car des montants additionnels ont été octroyés pour des services professionnels connexes à la fiabilité des réseaux de transport d'électricité;
- l'augmentation de l'amortissement émanant de la mise en service du nouveau Système de surveillance de la conformité aux normes du Québec.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par de nouveaux projets en ressources informationnelles et l'acquisition de nouveaux actifs.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires (en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de recherche du Québec					
Revenus	342 832,8	247 333,4	350 199,6	246 326,4	(7 366,8)
Dépenses	342 832,8	-	360 806,7	-	(17 973,9)
Investissements	482,0	-	262,0	-	220,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	268,0	-	-	-	268,0
Régie de l'énergie					
Revenus	21 821,9	-	17 164,8	-	4 657,1
Dépenses	22 813,5	-	19 955,9	-	2 857,6
Investissements	678,7	-	335,4	-	343,3
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2025-2026	2024-2025
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de l'éthique en science et en technologie	828,2	738,9

ÉDUCATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Personnes fréquentant le réseau scolaire¹</p> <p>1 491 924</p> <p>élèves</p>	<p>Établissements d'enseignement¹</p> <p>3 164</p>	<p>Personnel scolaire du réseau scolaire public²</p> <p>236 072</p>
<p>Taux de diplomation et de qualification au secondaire en 2023-2024³</p> <p>82,3 %</p> <p>(de la cohorte de 2017 après 7 ans)</p>	<p>Sport, loisir, activité physique et plein air⁴</p> <p>322</p> <p>projets soutenus dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air en 2024-2025</p>	<p>Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)⁵</p> <p>53 000 km²</p> <p>de territoires naturels</p> <p>9,4 millions de jours de visite</p> <p>46 lieux dont 23 parcs nationaux, 1 parc marin, 13 réserves fauniques, 1 pourvoirie et 8 établissements touristiques</p>

¹ Données de l'année scolaire 2024-2025 estimées par le Ministère

² Données de l'année scolaire 2022-2023

³ Taux provisoire associé à la cohorte de 2017, suivi jusqu'en 2023-2024

⁴ Données prévues par le Ministère pour 2024-2025

⁵ Rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Sépaq

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le ministère de l'Éducation a pour mission :

- de faire de la réussite de nos élèves la raison d'être des écoles et des centres, du réseau et du Ministère;
- de positionner le réseau scolaire comme un employeur de choix;
- d'assurer la performance du Ministère;
- de jouer un rôle moteur pour impliquer toute la société dans la mission éducative de l'État et dans la pratique d'activités de loisir et de sport.

Le Ministère est responsable de l'élaboration des politiques et des programmes relatifs aux domaines de l'éducation ainsi qu'à ceux associés au sport, au loisir, à l'activité physique et au plein air.

Il remplit sa mission à l'aide d'un partage des responsabilités avec les établissements des différents réseaux d'enseignement qui sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs.

En matière de sport, de loisir, d'activité physique et de plein air, le Ministère collabore avec un grand nombre de partenaires aux échelles locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité est de favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du sport et du loisir dans un cadre sain et sécuritaire ainsi que de promouvoir la pratique régulière d'activités physiques auprès de toute la population.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs autres partenaires : les associations patronales et syndicales, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les regroupements de parents, les directions d'établissements de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Les organismes budgétaires relevant du ministre de l'Éducation sont les suivants :

- la Commission consultative de l'enseignement privé;
- le Conseil supérieur de l'éducation;
- le Protecteur national de l'élève.

FONDS SPÉCIAL

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique vise notamment à contribuer au développement d'une culture sportive au sein de la population. Les activités du Fonds ont commencé le 1^{er} août 2006.

Les revenus annuels du Fonds proviennent notamment des sommes affectées par le ministère de l'Éducation et d'une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2).

Le Fonds affecte ses revenus à des programmes d'aide financière ayant pour objectif le financement des activités suivantes :

- la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;
- l'organisation d'événements sportifs internationaux;
- la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

INSTITUT NATIONAL DES MINES

L'Institut national des mines a pour mission de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec. Plus particulièrement, sa mission consiste à :

- coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
- estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
- soumettre au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
- participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) a été créée le 20 mars 1985 à l'entrée en vigueur de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (RLRQ, chapitre S-13.01). Elle a pour mission de rendre accessibles, de développer et d'assurer la pérennité des territoires, des sites touristiques et des actifs qui lui sont confiés, en tenant compte des dimensions publique, environnementale, sociale et économique.

La Sépaq assume la conservation, la mise en valeur et la gestion durable, pour les générations actuelles et futures, de 23 parcs nationaux québécois situés au sud du 50^e parallèle, auxquels s'ajoute le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, de 13 réserves fauniques, de la pourvoirie Sépaq Anticosti ainsi que de 8 autres sites touristiques.

Nichés majoritairement au cœur de plus de 53 000 km² de territoires exceptionnels, les 46 établissements possèdent des attraits particuliers à découvrir par une panoplie d'activités de plein air et éducatives, de modes d'hébergement et d'une offre de services qui répondent aux attentes d'une clientèle diversifiée.

Présents dans 14 régions administratives du Québec et 16 régions touristiques, plusieurs de ces territoires représentent des produits d'appel touristique majeurs pour les régions et le Québec. En 2023-2024, la Sépaq a atteint un achalandage total de plus de 9,4 millions de jours de visite. En favorisant l'accès à la nature, la Sépaq contribue notamment à la promotion de saines habitudes de vie et à l'initiation des familles au plein air, qui ont un effet bénéfique sur la santé physique et psychologique des visiteurs.

La Sépaq est majoritairement financée par les revenus de tarification perçus auprès de sa clientèle, lors de la fréquentation de ses établissements. Les subventions du ministère de l'Éducation lui permettent d'assumer la mission de conservation et d'éducation des parcs nationaux et de l'Aquarium du Québec ainsi que l'entretien des actifs.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Éducation » s'établit à 19 825,6 M\$ en 2025-2026 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire;
- la mise à jour de l'évaluation actuarielle des régimes de retraite;
- la diminution des sommes octroyées pour les mesures émanant du Budget 2024-2025 et ceux antérieurs ainsi que de mises à jour économiques;
- le transfert d'un montant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration en 2024-2025.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 3 567,8 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des éléments suivants :

- 154,8 M\$ pour les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026;
- 3 413,0 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1**Administration**

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement du secteur du sport, du loisir, de l'activité physique et du plein air.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- l'augmentation des sommes octroyées pour différentes mesures émanant du Budget 2023-2024, notamment pour soutenir l'accès aux données et la transformation numérique;
- l'augmentation de la rémunération découlant du renouvellement des conventions collectives.

PROGRAMME 2**Soutien aux organismes**

Ce programme vise à réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, à estimer les besoins de formation et à accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines. Il assure aussi le fonctionnement du Conseil supérieur de l'éducation, de la Commission consultative de l'enseignement privé et du Protecteur national de l'élève. Enfin, ce programme vise à assurer un soutien financier aux organismes communautaires et partenaires des réseaux de l'éducation.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- l'augmentation des sommes octroyées pour différentes mesures émanant des budgets antérieurs à 2023-2024, notamment pour rehausser le financement des organismes existants;
- l'augmentation de la rémunération des organismes budgétaires découlant du renouvellement des conventions collectives.

PROGRAMME 3**Taxe scolaire – Subvention d'équilibre fiscal**

Ce programme vise à financer la subvention d'équilibre fiscal afin que chaque centre de services scolaire et commission scolaire puisse obtenir le montant pour le financement de besoins locaux calculé selon les modalités fixées annuellement par règlement du gouvernement. Il finance également les pertes de revenus accessoires à la taxe scolaire.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par l'indexation des paramètres de calcul de la subvention.

PROGRAMME 4**Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire**

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services éducatifs d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire, y compris la formation professionnelle, l'éducation des adultes, les services de garde en milieu scolaire et les services de transport scolaire, en fournissant les ressources financières aux centres de services scolaires, aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- le financement des facteurs de croissance visant à assurer la prestation de services de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire;
- la diminution des sommes octroyées pour différentes mesures émanant du Budget 2024-2025 et ceux antérieurs ainsi que de mises à jour économiques;
- le transfert d'un montant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration en 2024-2025.

PROGRAMME 5

Développement du sport, du loisir, de l'activité physique et du plein air

Ce programme vise à favoriser les activités de sport, de loisir, de l'activité physique et de plein air, ainsi qu'à promouvoir la pratique régulière d'activités physiques dans des environnements sains et sécuritaires par un soutien aux organismes du milieu et à des groupes particuliers. Il porte également sur la sécurité et la protection de l'intégrité des personnes dans la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la diminution des sommes octroyées dans le cadre des budgets antérieurs à 2023-2024, notamment pour développer et soutenir l'accès aux équipements récréatifs et sportifs et pour promouvoir la pratique du loisir et du sport au Québec.

PROGRAMME 6

Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicables au personnel des réseaux.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la mise à jour de l'évaluation actuarielle des régimes de retraite.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration	369 030,5	11 221,4	368 643,4	357 809,1
2. Soutien aux organismes	157 753,3	6 049,9	151 842,8	151 703,4
3. Taxe scolaire - Subvention d'équilibre fiscal	1 519 376,1	33 763,7	1 512 682,6	1 485 612,4
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	15 997 255,6	(98 272,7)	15 616 532,3	16 095 528,3
5. Développement du sport, du loisir, de l'activité physique et du plein air	183 252,9	(7 079,2)	199 332,1	190 332,1
6. Régimes de retraite	1 598 965,7	81 779,3	1 517 186,4	1 517 186,4
Sous-total	19 825 634,1	27 462,4	19 366 219,6	19 798 171,7
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	154 800,0	154 800,0	-	-
Infrastructures subventionnées	3 412 994,2	(736 166,4)	4 149 160,6	4 149 160,6
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	378 630,0	-	(378 630,0)
Total	23 393 428,3	(175 274,0)	23 515 380,2	23 568 702,3

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance (en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Favoriser le retour en emploi des personnes retraitées du réseau de l'éducation	53 000,0
Poursuivre l'Offensive formation en construction	40 000,0
Bonifier le soutien à l'intégration linguistique, scolaire et sociale des nouveaux arrivants	19 000,0
Comblar les besoins temporaires d'espace	19 000,0
Soutenir le développement des compétences en lecture des élèves	10 600,0
Appuyer les actions des universités dans la lutte contre la pénurie d'enseignants qualifiés	3 600,0
Soutenir la pratique du loisir chez les personnes handicapées	3 000,0
Soutenir les enseignants non légalement qualifiés dans leur parcours vers l'obtention d'un brevet d'enseignement	2 100,0
Soutenir le sport en milieu étudiant	1 600,0
Développer l'excellence sportive québécoise	1 400,0
Mettre en place le guichet J'obtiens mon brevet	1 100,0
Offrir un nouveau projet pédagogique particulier axé sur la découverte professionnelle	400,0
Sous-total	154 800,0
Infrastructures subventionnées	3 412 994,2
Total	3 567 794,2

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissement en ressources informationnelles permet au Ministère de poursuivre sa transformation numérique dans le but de bonifier son offre de services, notamment au réseau de l'éducation.

La variation du budget d'investissement est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	1 470,2	552,2	918,0
Immobilisations en ressources informationnelles	7 693,1	(1,4)	7 694,5
Prêts, placements, avances et autres coûts	3,0	-	3,0
Total	9 166,3	550,8	8 615,5

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

FAIRE DE LA RÉUSSITE DE NOS ÉLÈVES UNE GRANDE PRIORITÉ DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

L'éducation est une priorité pour le gouvernement. Elle constitue la clé pour que chaque élève puisse avoir les moyens de s'épanouir à l'école, tout en se préparant à contribuer pleinement à notre société. C'est en ce sens que le Ministère et les milieux scolaires se mobilisent et s'appuient sur la convergence des efforts de tous les acteurs et partenaires du système scolaire pour mettre au cœur de leurs décisions et de leurs actions la réussite éducative de chaque élève.

Actions envisagées

En ce sens, voici des exemples d'actions et d'interventions du Ministère :

- consolider l'offre de formation à l'intention du personnel scolaire du secteur des jeunes en matière d'accueil, de francisation et d'intégration scolaire des élèves issus de l'immigration et non francophones;
- actualiser le cadre normatif encadrant le transport scolaire pour accroître l'agilité dans la prestation de services et réduire les bris de service;
- déployer une solution d'intelligence artificielle en prévention du décrochage scolaire et former les centres de services scolaires et les commissions scolaires dans l'utilisation de l'outil;

- promouvoir le rôle des agents de liaison pour favoriser la sécurisation culturelle et le partage de connaissance des réalités autochtones par l'accompagnement du réseau scolaire et des communautés;
- diffuser un plan d'action visant à soutenir la réussite des garçons;
- moderniser le parcours de formation axée sur l'emploi;
- diffuser le Cadre de référence sur les bibliothèques scolaires québécoises.

ORIENTATION 2

INVESTIR DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les métiers de la formation professionnelle forment une composante essentielle de notre société et de notre économie. Plus que jamais, les élèves doivent avoir accès à des formations modernes, en droite ligne avec leurs intérêts et offrant les meilleures perspectives d'emploi. Le Ministère souhaite encourager les jeunes et les moins jeunes à s'inscrire dans ces formations, tout en leur offrant le soutien nécessaire à leur réussite. C'est de cette manière que la formation professionnelle deviendra réellement attractive.

Actions envisagées

En ce sens, voici des exemples d'actions et d'interventions du Ministère :

- mettre en œuvre la révision de certains programmes d'études professionnelles;
- poursuivre le déploiement de la formation Montage de lignes électriques et de télécommunications dans les centres de formation professionnelle.

ORIENTATION 3

FAIRE DES ÉCOLES ET DES CENTRES DES ESPACES ACCUEILLANTS

L'un des facteurs prédictifs de la réussite éducative et de la persévérance scolaire est la qualité du climat scolaire dans lequel l'élève évolue. Ce climat, qui doit être inclusif pour tous les élèves, influence directement son sentiment de bien-être ainsi que sa santé mentale et physique. Ainsi, l'élève se sentira bien à l'école, aura le goût de s'y rendre et sera par le fait même plus disposé aux apprentissages. Les nouvelles écoles, comme les écoles existantes, doivent être des lieux accueillants, sains et sécuritaires, d'où l'importance de prioriser les rénovations à apporter aux écoles situées en milieux défavorisés, par exemple celles où les élèves requièrent souvent un soutien différent.

Actions envisagées

En ce sens, voici des exemples d'actions et d'interventions du Ministère :

- poursuivre le financement consacré à la santé, à la sécurité et à l'intégrité des bâtiments dans le cadre de la réalisation des travaux prioritaires de maintien des actifs;
- déterminer les modalités d'exploitation des données des plans directeurs en maintien d'actifs des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour l'élaboration d'une stratégie d'investissement;

- diffuser des outils, produits en collaboration avec la Fédération des centres de services scolaires du Québec, pour orienter et accompagner le réseau dans le développement et la mise en œuvre des programmes pédagogiques particuliers;
- déployer le référentiel sur le bien-être de l'élève et les documents de soutien à l'utilisation au sein des établissements scolaires;
- proposer un modèle pour soutenir les organismes scolaires dans l'élaboration de leur code d'éthique, qui indiquera notamment les pratiques et conduites attendues du personnel scolaire et des personnes œuvrant auprès des jeunes.

ORIENTATION 4

REHAUSSER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

L'engagement et l'expertise du personnel scolaire contribuent à créer des milieux sains, dynamiques et propices à la persévérance et à la réussite scolaires ainsi qu'à l'atteinte du plein potentiel des élèves. À cet égard, le rôle central de l'enseignant comme condition essentielle à la réussite des élèves, communément appelé l'effet enseignant, a nombre de fois été mis en évidence dans la littérature scientifique. C'est pour cette raison que le Ministère réitère l'importance d'assurer une formation initiale et continue de qualité aux enseignants. Axer la formation, qu'elle soit initiale ou continue, sur des pratiques reconnues efficaces par la recherche, permet de répondre aux besoins de centaines de milliers d'élèves, de jeunes et d'adultes qui fréquentent les écoles du Québec ou les fréquenteront dans les prochaines décennies.

Actions envisagées

Afin de rehausser le nombre d'enseignants qualifiés dans le réseau, voici des exemples d'actions et d'interventions du Ministère :

- coordonner une table de travail visant à mettre sur pied des initiatives concertées qui répondent aux enjeux de pénurie de personnel enseignant qualifié, notamment par l'entremise de programmes de formation adaptés au personnel enseignant sans brevet;
- déployer des actions de communication visant à valoriser le milieu de l'éducation, le personnel scolaire et tout particulièrement le personnel enseignant.

ORIENTATION 5

RENDRE LE MINISTÈRE ET LE RÉSEAU PLUS PERFORMANTS

Au cours des prochaines années, des efforts seront consacrés au déploiement d'approches novatrices visant à adapter et à intégrer les services aux besoins de la société, toujours dans l'optique de la réussite éducative des élèves comme raison d'être du Ministère et des écoles. Cette orientation vise à ce que le Ministère et le réseau s'améliorent en continu, afin d'être des organisations de plus en plus performantes, qui visent toujours l'excellence.

Actions envisagées

Pour renforcer l'utilisation de la donnée de gestion dans le réseau, voici des exemples d'actions et d'interventions du Ministère :

- accompagner les centres de services scolaires et des commissions scolaires dans l'utilisation accrue de la donnée afin de soutenir la gestion axée sur les résultats;

- développer et déployer une offre de formation pour les centres de services scolaires et des commissions scolaires afin de poursuivre la montée en compétence dans l'appropriation de pratiques et d'outils de valorisation des données.

Pour rehausser le leadership des directions d'établissement et des dirigeants du réseau le Ministère poursuit la mise en place de la structure administrative de l'Institut national d'excellence en éducation afin, notamment, de promouvoir les pratiques reconnues efficaces par la recherche.

Dans le but de valoriser le personnel du Ministère et de favoriser sa mobilisation, voici des exemples d'actions et d'interventions :

- déployer la politique ministérielle sur la santé et le mieux-être en milieu de travail et mettre en œuvre son plan d'action;
- poursuivre la modernisation des espaces de travail du Ministère par l'aménagement d'étages respectant les principes des milieux de travail axés sur les activités afin de répondre aux besoins du personnel et optimiser l'utilisation des espaces de travail afin de prendre en considération la réalité du travail hybride.

ORIENTATION 6

VALORISER LA PRATIQUE ET L'ACCESSIBILITÉ DES SPORTS, DES LOISIRS ET DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE PLEIN AIR POUR TOUS

Le Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives 2022-2027 – Pour retrouver le plaisir d'être actif! définit trois grandes orientations en positionnant l'activité physique, sportive et récréative comme vecteur de fierté et d'accomplissement individuel et collectif. Il met de l'avant l'importance d'intervenir selon trois axes, soit l'accessibilité, la qualité de l'expérience et la promotion, en vue d'offrir des activités diversifiées, motivantes et sécuritaires qui permettront à chaque Québécois de se mobiliser à nouveau et de reprendre un mode de vie actif, malgré les défis liés à la pandémie.

Actions envisagées

Pour augmenter la participation des jeunes et des adultes aux activités physiques, sportives et récréatives, et les inciter à s'y engager de façon régulière, le Ministère entend soutenir financièrement les projets retenus dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Pour favoriser la participation et la représentativité des filles et des femmes dans le milieu du sport, du loisir et du plein air, le Ministère entend déployer des services de formation et de professionnalisation des administrateurs afin de mieux soutenir les organismes à but non lucratif québécois de sport et de loisir dans la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance, notamment la mixité au sein de leur conseil d'administration.

ORIENTATION 7

FAVORISER UNE PRATIQUE SAIN ET SÉCURITAIRE DES SPORTS, DES LOISIRS ET DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE PLEIN AIR POUR TOUS

Les sports, les loisirs et les activités physiques doivent être encadrés pour que les personnes qui les pratiquent le fassent dans un climat sain et sécuritaire. En effet, un environnement sain et sécuritaire favorisant le plaisir, la satisfaction, la persévérance et le dépassement de soi contribue à optimiser les effets bénéfiques des activités physiques, des sports, des loisirs et du plein air.

Actions envisagées

En ce sens, voici des exemples d'actions et d'interventions du Ministère :

- inviter les fédérations sportives et les organismes nationaux de loisir n'ayant pas offert d'activités de sensibilisation, d'information ou de formation à déposer des propositions de projets dans le cadre du Programme Sécurité-Intégrité Québec;
- amorcer la mise en œuvre des mesures visant à renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports, suivant l'entrée en vigueur du projet de loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAL

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

La variation des revenus s'explique par l'augmentation de la contribution du ministère de l'Éducation résultant du niveau de réalisation des travaux, principalement pour le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution du niveau de réalisation des travaux de l'ensemble des projets financés par le Fonds.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une augmentation prévue des acquisitions de placements.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique					
Revenus	221 181,6	123 072,2	180 564,4	82 096,7	40 617,2
Dépenses	152 260,8	-	164 781,1	-	(12 520,3)
Investissements	213 640,3	-	200 169,1	-	13 471,2
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	648,6	-	-	-	648,6
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**INSTITUT NATIONAL DES MINES**

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Au titre des investissements, la variation s'explique par une diminution de ceux prévus en ressources informationnelles.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la réalisation de projets majeurs au cours de l'exercice financier 2024-2025.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Institut national des mines					
Revenus	1 532,4	1 529,4	1 517,7	1 511,2	14,7
Dépenses	1 477,4	-	1 469,4	-	8,0
Investissements	9,0	-	25,5	-	(16,5)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Société des établissements de plein air du Québec					
Revenus	258 284,4	64 004,2	257 837,5	69 431,5	446,9
Dépenses	260 477,8	-	259 290,3	-	1 187,5
Investissements	97 805,2	-	114 942,4	-	(17 137,2)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	2025-2026	2024-2025
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission consultative de l'enseignement privé	212,9	194,5
Conseil supérieur de l'éducation	3 761,6	3 635,9
Protecteur national de l'élève	5 057,1	4 861,1

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

<p>Clientèle</p> <p>4 212 892</p> <p>appels téléphoniques pris en charge dans les centres de relations avec la clientèle²</p> <p>137 bureaux³</p>	<p>Assistance sociale</p> <p>334 676</p> <p>personnes soutenues</p> <p>3,4 G\$</p> <p>prestations versées</p>	<p>Emploi</p> <p>248 613</p> <p>participants aux interventions des services publics d'emploi</p> <p>11 816</p> <p>entreprises et organismes aidés par les services publics d'emploi</p>
<p>Zone entreprise</p> <p>93 161</p> <p>accès à la Zone entreprise pour des services en ligne offerts par des ministères et des organismes du gouvernement du Québec</p>	<p>Régime québécois d'assurance parentale⁴</p> <p>209 419</p> <p>prestataires servis</p> <p>2,6 G\$</p> <p>prestations versées</p>	<p>Registres de l'État</p> <p>396 776</p> <p>certificats et copies d'actes délivrés pour les naissances, les mariages, les unions civiles et les décès</p> <p>1 053 902</p> <p>entreprises immatriculées³</p>
<p>Action communautaire et initiatives sociales⁵</p> <p>600</p> <p>organismes soutenus</p> <p>157,3 M\$</p> <p>versés</p>	<p>Commission des partenaires du marché du travail</p> <p>534</p> <p>ententes et projets acceptés en matière de développement des compétences⁶</p> <p>18 278 entreprises</p> <p>46 432 individus visés</p>	<p>Office de la sécurité économique des chasseurs cris</p> <p>1 212</p> <p>unités familiales soutenues</p> <p>25,3 M\$</p> <p>prestations versées</p>

¹ Sauf avis contraire, les données présentées couvrent la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

² Pour l'ensemble des centres de relations avec la clientèle du Ministère

³ Au 31 mars 2024

⁴ Année civile 2023

⁵ Inclut le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (à l'exception des activités d'aide humanitaire internationale), le Fonds québécois d'initiatives sociales, le Programme de soutien financier des corporations de développement communautaire, le Programme de soutien financier des carrefours jeunesse-emploi et le Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires. Ces données n'incluent pas le programme Soutien à l'action bénévole qui a soutenu à lui seul 11 447 organismes pour un montant de 22,3 M\$.

⁶ Il s'agit des ententes et projets financés par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre dans le cadre des mesures et programmes s'adressant à des promoteurs collectifs qui mettent en place des projets de formation répondant aux besoins communs, en matière de développement des compétences, des entreprises qu'ils représentent.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale soutient la participation de la population, des entreprises, des organismes et des communautés au développement et à la prospérité du Québec. Il accompagne sa clientèle et en favorise l'autonomie. Il offre un accès simplifié aux services gouvernementaux.

Le Ministère offre des services relatifs à la main-d'œuvre, à l'emploi, aux programmes d'assistance sociale, à l'assurance parentale, à l'action communautaire et bénévole ainsi qu'aux registres de l'État, dont le registre des entreprises et le registre de l'état civil. Le Ministère agit aussi comme Éditeur officiel du gouvernement et, par l'entremise de Services Québec, comme guichet multiservice pour de nombreux services gouvernementaux. Il accompagne une clientèle variée qui comprend des individus, des familles et des travailleurs. Il rend aussi des services à des entreprises, à des organismes communautaires ainsi qu'à des ministères et des organismes gouvernementaux. Les services du Ministère sont disponibles sur l'ensemble du territoire québécois grâce aux centres de relations avec la clientèle, aux services en ligne et aux bureaux répartis dans les 17 régions administratives.

Pour réaliser sa mission, le Ministère compte sur plusieurs partenaires avec lesquels il collabore, interagit ou s'associe. Leur contribution permet d'offrir des services répondant aux attentes de la population en plus de simplifier l'accès à ces services pour en assurer la continuité et en améliorer l'efficacité.

La Commission des partenaires du marché du travail est une instance nationale de concertation qui contribue à l'élaboration des politiques et mesures gouvernementales dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. Elle a pour mission d'orienter les interventions dans ces domaines, particulièrement celles favorisant l'adéquation entre l'offre de formation, les compétences de la main-d'œuvre et les besoins du marché du travail, et de contribuer au développement, à la reconnaissance et à la mise en valeur de ces compétences en fonction des besoins actuels et futurs du marché du travail.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, constitué par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), a pour mission le financement de l'aide à l'action communautaire autonome et de l'aide humanitaire internationale. Ce fonds est administré par le Ministère pour les activités relatives à l'action communautaire autonome et par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) pour les activités d'aide humanitaire internationale.

Les revenus du Fonds proviennent du Ministère et du MRIF.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le Fonds de développement du marché du travail vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi.

Les revenus du Fonds proviennent principalement du Ministère et d'ententes avec le gouvernement fédéral.

FONDS DES BIENS ET DES SERVICES

Le Fonds des biens et des services est affecté au financement des biens et des services qui sont liés aux fonctions du Directeur de l'état civil et du Registraire des entreprises ainsi qu'aux services aux citoyens et aux entreprises. Ce fonds est aussi affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services afférents au savoir-faire du Ministère.

Les revenus du Fonds proviennent du Ministère, des services du Directeur de l'état civil et d'ententes de services avec différents ministères et organismes.

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Le Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été institué par un décret du gouvernement du Québec, selon les dispositions prévues à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Ce fonds est affecté au financement de charges engagées par le Ministère dans le cadre de ses projets d'investissements en technologies de l'information et de ses travaux de mise à niveau des actifs informationnels commencés après la date de début des activités du Fonds.

Les revenus du Fonds proviennent principalement du Ministère.

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été institué par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7). La ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, responsable de l'application de la Loi, est aussi garante de l'administration du Fonds.

Les revenus du Fonds proviennent majoritairement du Ministère.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

OFFICE DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES CHASSEURS CRIS

L'Office de la sécurité économique des chasseurs cris (l'Office) est constitué en vertu de la Loi sur l'Office de la sécurité économique des chasseurs cris (RLRQ, chapitre O-2.1). Il a pour mission d'administrer le Programme de sécurité économique pour les chasseurs cris établi par cette loi aux fins de fournir à sa clientèle une garantie de revenu.

Les revenus de l'Office proviennent en presque totalité du Ministère.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » s'établit à 5 204,6 M\$ en 2025-2026 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- le nombre de ménages admissibles aux programmes d'assistance sociale en 2024-2025;
- la diminution des sommes prévues pour certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents;
- le transfert d'une partie de la provision pour l'intégration des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) en 2024-2025.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 64,2 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte essentiellement des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Gouvernance, administration et services à la clientèle

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère tels que les mesures d'aide financière, les mesures d'aide à l'emploi ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Ce programme vise aussi à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à l'exercice de la mission dévolue au Ministère. Également, il permet d'assurer l'administration de la Commission des partenaires du marché du travail. Aussi, il vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielle et de services aux citoyens, ainsi qu'à contribuer au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération notamment à la suite du règlement des principales conventions collectives.

PROGRAMME 2

Solidarité sociale et Action communautaire

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer à l'Office de la sécurité économique des chasseurs criés les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme prévoit le financement à des organismes communautaires en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise à pourvoir les actions du FQIS.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- le nombre de ménages admissibles aux programmes d'assistance sociale en 2024-2025;
- la diminution des sommes prévues pour certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents;
- le transfert d'une partie de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI en 2024-2025.

PROGRAMME 3

Emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail. Le Ministère est responsable de l'offre de services publics d'emploi, dont l'information sur le marché du travail ainsi que des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Le Ministère est également responsable de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3) et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5).

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- la diminution des sommes pour certaines mesures d'aide à l'emploi annoncées dans le cadre de budgets précédents;
- le transfert d'une partie de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI en 2024-2025.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gouvernance, administration et services à la clientèle	569 227,1	17 538,8	557 250,4	551 688,3
2. Solidarité sociale et Action communautaire	3 738 722,5	(191 014,0)	3 858 772,8	3 929 736,5
3. Emploi	896 660,3	(59 174,1)	928 634,4	955 834,4
Sous-total	5 204 609,9	(232 649,3)	5 344 657,6	5 437 259,2
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	64 200,0	64 200,0	-	-
Infrastructures subventionnées	5,0	(85,0)	90,0	90,0
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	64 650,7	-	(64 650,7)
Total	5 268 814,9	(103 883,6)	5 344 747,6	5 372 698,5

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Prolonger le programme d'aide pour les Ukrainiens	25 400,0
Bonifier le financement de l'organisme Les Banques alimentaires du Québec pour l'achat de denrées	15 500,0
Bonifier le programme Soutien à l'action bénévole	12 000,0
Prévoir les ressources pour traiter la hausse du nombre de demandeurs d'asile à l'assistance sociale	11 300,0
Sous-total	64 200,0
Infrastructures subventionnées	5,0
Total	64 205,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	-	(743,6)	743,6
Immobilisations en ressources informationnelles	-	-	-
Prêts, placements, avances et autres coûts	1 680,0	-	1 680,0
Total	1 680,0	(743,6)	2 423,6

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent de la mission du Ministère et de ses interactions avec ses différents partenaires. Ils permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services aux citoyens et aux entreprises en s'inscrivant à l'intérieur des orientations stratégiques ministérielles.

L'élaboration du budget de dépenses 2025-2026 du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » tient également compte des mesures et actions réalisées au cours des derniers mois, notamment la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, le soutien envers les demandeurs d'asile, ainsi que le soutien apporté dans le cadre des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière de dernier recours.

ORIENTATION 1

ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DE TOUTES ET TOUS AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

En vertu de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Ministère est responsable de coordonner la mise en œuvre d'actions menées par le gouvernement du Québec et ses partenaires en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Le Ministère offre notamment un accompagnement soutenu ainsi que des services adaptés à des personnes appartenant à des groupes sous-représentés sur le marché du travail afin de favoriser leur participation économique et sociale. Pour ce faire, il fait entre autres appel à des partenaires du milieu communautaire, tels que les organismes spécialisés en employabilité.

Le Ministère coordonne l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire. Le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales administre des programmes de financement qui soutiennent principalement la mission globale des organismes communautaires en promotion des droits, des corporations de développement communautaire et des carrefours jeunesse-emploi.

Le Ministère agit également auprès des entreprises. Celles-ci doivent s'adapter dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qui caractérise actuellement le marché du travail au Québec. Elles doivent aussi s'ajuster à un contexte marqué par la transformation numérique et la transition verte. En plus des défis en matière de recrutement, elles sont appelées à adapter leur gestion des ressources humaines aux réalités actuelles du marché du travail, à fidéliser et mobiliser leur personnel et à améliorer les compétences de la main-d'œuvre.

Actions envisagées

- Encourager le référencement des personnes prestataires de l'assistance sociale vers des organismes issus du réseau de la santé ou du milieu communautaire ou encore, vers des mesures de pré-employabilité ou d'employabilité afin de répondre, en amont, à des besoins propres à leur situation, le tout dans une optique de favoriser leur participation sociale ou leur intégration au marché du travail;
- Assurer la promotion des paramètres du Programme de revenu de base afin que les personnes prestataires puissent bénéficier des avantages qu'offre celui-ci;
- Recenser le nombre de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale rejointes par des projets financés au FQIS lors de l'analyse des redditions de comptes de ces projets;
- Approfondir l'analyse des besoins du marché du travail en lien avec les clientèles et les secteurs d'activité économique pour lesquels l'intervention est la plus pertinente;
- Outiller les personnes prêtes à intégrer le marché du travail en leur fournissant une aide d'appoint;
- Agir prioritairement et de façon soutenue auprès des personnes vulnérables sur le plan de l'emploi, pour lesquelles un soutien et un accompagnement sont essentiels à l'intégration durable sur le marché du travail;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027;
- Soutenir les employeurs, en particulier ceux issus des secteurs priorisés par le gouvernement, qui font face à des défis de main-d'œuvre et d'adaptation aux transformations du marché du travail;
- Valoriser les résultats des enquêtes post-intervention auprès des clientèles des services publics d'emploi afin de faire évoluer l'offre et les modalités de la prestation de services aux individus et aux entreprises;

- S'appuyer sur la mobilisation et la concertation des partenaires du marché du travail et des parties prenantes de la prestation de services pour atteindre les objectifs des services publics d'emploi.

ORIENTATION 2

PARTAGER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN, STIMULANT ET FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qui n'épargne pas le Ministère, offrir une expérience employé inspirante est un enjeu de première importance. Le Ministère veut attirer et fidéliser un personnel compétent et mobilisé afin de demeurer une organisation performante qui est en mesure d'offrir des services de qualité et de répondre aux attentes de la population. Afin d'y parvenir, il souhaite offrir un environnement de travail stimulant qui favorise le développement du personnel.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre des actions visant à susciter l'engagement du personnel en fonction des informations obtenues par le biais des mécanismes de consultation et de participation de l'expérience employé;
- Mesurer le degré de satisfaction au travail par la réalisation d'un sondage annuel auprès du personnel du Ministère et communiquer les résultats obtenus;
- Sensibiliser les gestionnaires sur l'importance d'inclure les réflexions quant à la carrière et au développement des compétences du personnel dans le processus de gestion des contributions;
- Mettre en œuvre des activités qui mettent l'accent sur l'importance du développement et du cheminement professionnel pour le personnel.

ORIENTATION 3

FAIRE ÉVOLUER LES SERVICES EN COHÉRENCE AVEC LES ATTENTES DE LA CLIENTÈLE

Le Ministère sonde régulièrement sa clientèle afin de connaître ses besoins, ses attentes et son degré de satisfaction à l'égard des services reçus. Souhaitant demeurer une organisation performante, il entend faire évoluer ses services en cohérence avec les attentes de la clientèle.

Au cours des prochaines années, le Ministère va poursuivre ses efforts visant à enraciner sa vision de l'expérience client dans ses pratiques, c'est-à-dire de placer la clientèle au cœur de ses actions. Il entend également faciliter l'accès aux services gouvernementaux et accompagner les personnes afin qu'elles bénéficient des services auxquels elles ont droit. Le Ministère aspire à ce que ses clients vivent une émotion positive lorsqu'ils interagissent avec son personnel.

Actions envisagées

- Améliorer les services selon les attentes de la clientèle, notamment en :
 - réalisant des parcours clients;
 - consultant la clientèle et le personnel afin de mieux connaître leurs attentes et leurs besoins;
 - simplifiant des communications administratives;

- sensibilisant l'ensemble du personnel par le biais d'outils contribuant à l'adoption d'une culture centrée sur le client et d'actions porteuses favorisant la satisfaction de la clientèle.
- Présider (présidence assumée par Services Québec) le comité des sous-ministres et premiers dirigeants pour la simplification des services et le comité stratégique pour la simplification des services;
- Poursuivre le développement progressif du Centre gouvernemental de relations avec la clientèle qui vise à offrir à la population un accès central et un accompagnement téléphonique de qualité pour améliorer l'expérience de chacun lorsque vient le temps d'obtenir des services gouvernementaux;
- Poursuivre les efforts afin d'accroître le nombre de services gouvernementaux accessibles par Services Québec par l'ajout de nouveaux partenariats, et ce, peu importe le mode de prestation concerné (comptoir, téléphonique ou numérique);
- Poursuivre les actions déterminées, à la suite de l'analyse des sondages réalisés, pour atteindre le degré de satisfaction visé de la clientèle à l'égard de l'accompagnement reçu de Services Québec;
- Poursuivre les améliorations liées à l'utilisation du portail Mon dossier, sur la base des actions prioritaires à la suite des différentes analyses de besoins et des résultats du sondage de satisfaction tenu à l'automne 2024;
- Assurer la réalisation de projets d'optimisation des registres dans le cadre du programme Assise numérique commune des registres de l'État (ANCRÉ);
- Poursuivre les améliorations apportées au registre des entreprises permettant d'accroître la transparence corporative.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

FONDS SPÉCIAUX

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution planifiée du financement du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation prévue des dépenses dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La variation des revenus s'explique principalement par la fin des mesures annoncées dans Le point sur la situation économique et financière du Québec de novembre 2021 et par la fin de l'entente dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses des activités associées aux services publics d'emploi notamment pour les entreprises.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

FONDS DES BIENS ET DES SERVICES

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- les activités à la hausse pour les services téléphoniques avec des partenaires;
- l'augmentation des dépenses en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une augmentation des projets du Ministère.

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une diminution des projets en fonction des sommes allouées pour 2025-2026.

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution planifiée du financement du Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution prévue des dépenses dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome					
Revenus	60 610,2	57 362,1	63 758,7	60 510,6	(3 148,5)
Dépenses	67 136,5	-	59 905,5	-	7 231,0
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds de développement du marché du travail					
Revenus	1 136 646,7	1 115 980,1	1 190 306,2	1 151 751,0	(53 659,5)
Dépenses	1 205 106,3	-	1 088 879,7	-	116 226,6
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(9 398,3)	-	-	-	(9 398,3)
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds des biens et des services					
Revenus	204 971,3	94 374,3	200 015,7	92 142,9	4 955,6
Dépenses	239 071,3	-	222 715,7	-	16 355,6
Investissements	5 919,4	-	5 412,8	-	506,6
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale					
Revenus	18 963,5	11 172,7	18 207,9	11 172,7	755,6
Dépenses	18 963,5	-	18 207,9	-	755,6
Investissements	16 650,1	-	19 158,3	-	(2 508,2)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux (en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds québécois d'initiatives sociales					
Revenus	47 640,5	46 865,7	68 382,3	67 094,7	(20 741,8)
Dépenses	50 615,9	-	66 986,5	-	(16 370,6)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	15 500,0	-	-	-	15 500,0
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

OFFICE DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES CHASSEURS CRIS

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de la contribution du Ministère.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'indexation des prestations de la clientèle admissible au Programme de sécurité économique pour les chasseurs cris.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée en 2025-2026.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire (en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Office de la sécurité économique des chasseurs cris					
Revenus	32 566,7	32 544,8	31 875,1	31 843,2	691,6
Dépenses	32 566,7	-	31 875,1	-	691,6
Investissements	5,0	-	90,0	-	(85,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2025-2026	2024-2025
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission des partenaires du marché du travail	2 057,1	-

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Étudiants fréquentant
le réseau
collégial et universitaire¹

544 621 personnes

233 252 de niveau collégial

311 369² de niveau universitaire

Établissements
d'enseignement³

149 établissements

129 collégiaux (48 cégeps,
70 collèges privés et 11 écoles
gouvernementales)

20 universitaires

Enseignants⁴

30 916 personnes

20 361 au collégial public

10 555 à l'université

Taux d'accès⁵ au collégial
et à l'universitaire

Taux d'accès à un programme de
DEC chez les 17-25 ans **65,6 %**

58,0 % pour les hommes

73,6 % pour les femmes

Taux d'accès à un programme
de baccalauréat chez les 18-25 ans

43,3 %

35,8 % pour les hommes

51,0 % pour les femmes

Taux de persévérance^{6,7}

Taux global de réinscription
au 3^e trimestre dans les programmes
de DEC et Accueil et transition

83,2 % (cohorte 2021)

Taux de persévérance,
après un an, au baccalauréat

89,0 % (cohorte 2022)

Taux de persévérance,
après un an, à la maîtrise

88,7 % (cohorte 2022)

Taux de diplomation

Collégial⁸ :

64,0 % (cohorte 2017)

Baccalauréat⁹ :

80,0 % (cohorte 2017)

Maîtrise¹⁰ :

78,8 % (cohorte 2019)

Diplômes délivrés au
collégial et à l'universitaire¹¹

158 786

Diplômes

65 040

de niveau collégial

93 746

de niveau universitaire

Demandes d'aide financière
aux études traitées¹²

153 087

demandes traitées

92 293 demandes

de renouvellement

60 794 premières

demandes

Taux global de réussite à
l'épreuve uniforme de français
au collégial¹³

82,8 %

(année scolaire 2023-2024)

- ¹ Personnes fréquentant le réseau au trimestre d'automne pour l'année 2023-2024
- ² Étudiants dont le statut d'inscription est régulier ou libre
- ³ Établissements pour l'année 2023-2024 (informations au 30 septembre 2023)
- ⁴ Collégial : enseignants pour la période du 13 août 2023 au 12 août 2024, Système d'information sur le personnel des organismes collégiaux (SPOC). Universitaire : professeurs à temps plein, au 1^{er} octobre 2023, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER). Rapport produit le 10 janvier 2025
- ⁵ Le taux d'accès correspond à la proportion de la population, ou d'un sous-groupe de la population, qui accède à un cycle d'études, pour une première et seule fois, par type de diplôme. Il est calculé en divisant le nombre des nouveaux inscrits d'un âge donné (17 à 25 ans, par exemple) par la population de ce même groupe d'âge, de sorte que le taux de chaque groupe d'âge est une somme des taux pour les âges qu'il inclut.
- ⁶ Taux global de réinscription d'études collégiales, au 3^e trimestre, enregistré par les nouveaux inscrits au collégial à l'enseignement ordinaire, dans un programme de diplôme d'études collégiales (DEC) (incluant les cheminements en accueil ou en transition) au trimestre d'automne de 2021, données de septembre 2023, pour l'ensemble du réseau collégial (public, privé subventionné et écoles gouvernementales)
- ⁷ Taux de persévérance des nouveaux inscrits au baccalauréat ou à la maîtrise, à temps plein, au trimestre d'automne, pour la cohorte des nouveaux inscrits de 2022, un an après le début des études
- ⁸ Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou attestation d'études collégiales) deux ans après la durée prévue du programme initial, enregistré par les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire, dans un programme de DEC (incluant les cheminements en accueil ou en transition), au trimestre d'automne de 2017, données de septembre 2023 pour l'ensemble du réseau collégial (public, privé subventionné et écoles gouvernementales)
- ⁹ Taux de diplomation des nouveaux inscrits au baccalauréat à temps plein au trimestre d'automne 2017, six ans après le début des études
- ¹⁰ Taux de diplomation des nouveaux inscrits à la maîtrise à temps plein au trimestre d'automne 2019, quatre ans après le début des études
- ¹¹ Diplômes pour l'année civile 2023, excluant les diplômes de 2^e cycle pour les médecins résidents
- ¹² Demandes d'aide financière aux études traitées pour l'année d'attribution 2023-2024
- ¹³ Taux global de réussite à l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, pour l'ensemble du réseau collégial, pour l'année scolaire 2023-2024, données de septembre 2024

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le ministère de l'Enseignement supérieur a pour mission de soutenir les étudiants en favorisant l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture, notamment par le développement des connaissances et des compétences qui contribueront à leur épanouissement personnel et à leur participation au développement et à la prospérité du Québec. Il soutient les établissements collégiaux et universitaires dans l'élaboration de programmes de formation adaptés aux besoins de la société, dans la promotion et dans l'offre d'un enseignement de qualité pour tous.

Ce faisant, il vise une adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail et, plus globalement, il mise sur les effets positifs de l'accroissement du niveau de scolarité et de la diplomation de la population sur l'innovation et le développement économique, social et culturel de toutes les régions du Québec.

Il a également pour mission de contribuer à l'essor de la recherche, notamment fondamentale et appliquée, de la science, de l'innovation et de la technologie, entre autres dans les milieux collégiaux, universitaires, industriels et sociaux, dans une perspective de développement durable en favorisant particulièrement l'accès au savoir, le développement économique, le progrès social et le respect de l'environnement. Pour ce faire, il favorise la synergie des actions des différents acteurs concernés.

Le Ministère accomplit sa mission à l'aide d'un partage des responsabilités avec les établissements des différents réseaux d'enseignement supérieur qui sont chargés d'offrir les programmes d'études à la population étudiante. Dans le cas de l'aide financière aux études et des programmes ponctuels et de bourses incitatives, il offre une prestation de service directe aux étudiants.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec plusieurs regroupements d'organismes d'enseignement, des associations syndicales, des représentants du marché du travail, des organismes socioéconomiques, des ordres professionnels, des organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'enseignement supérieur, des associations étudiantes, des bureaux d'aide financière aux études et des institutions financières. Le Ministère œuvre également de concert avec de nombreux partenaires qui sont actifs à l'échelle québécoise, canadienne et internationale.

Les organismes budgétaires relevant de la ministre de l'Enseignement supérieur sont les suivants :

- le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études;
- la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial.

FONDS SPÉCIAL

FONDS POUR L'EXCELLENCE ET LA PERFORMANCE UNIVERSITAIRES

Institué en vertu de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1), le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires vise à associer la contribution gouvernementale à des objectifs prédéfinis en matière de philanthropie, laquelle est octroyée dans le cadre du programme Placements Universités.

La totalité des activités du Fonds est financée par des revenus d'affectation du Ministère.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec a pour objet de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines. Les activités de formation professionnelle comprennent notamment des activités de perfectionnement.

L'Institut réalise ses mandats conformément aux dispositions contenues dans sa loi constitutive. À titre de centre d'excellence en matière d'enseignement spécialisé en tourisme, en hôtellerie et en restauration, l'Institut mise sur une approche pédagogique distinctive, des activités de recherches appliquées, ainsi qu'une collaboration soutenue avec l'industrie, dans le but de former une relève d'avant-garde et les leaders de demain.

Sur le plan financier, les revenus de l'Institut proviennent principalement d'un transfert du ministère de l'Enseignement supérieur. De plus, l'Institut génère des revenus autonomes grâce à son volet commercial d'hébergement et de restauration ainsi qu'à ses initiatives en matière de recherche et de formation s'adressant aux entreprises et au grand public. Enfin, il peut également compter sur le soutien de la Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec pour l'octroi de bourses à ses étudiants et la réalisation de projets particuliers.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Enseignement supérieur » s'établit à 8 909,4 M\$ en 2025-2026, avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services des réseaux de l'enseignement supérieur.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 1 236,8 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des éléments suivants :

- 45,0 M\$ pour la mesure annoncée dans le cadre du Budget 2025-2026;
- 1 191,8 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1 Administration

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'enseignement supérieur en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement de l'aide financière aux études.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 permet d'assurer le bon fonctionnement et la mise en œuvre de priorités gouvernementales.

PROGRAMME 2

Soutien aux organismes

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. De plus, il soutient le fonctionnement des organismes de consultation relevant de la ministre ainsi que le fonctionnement ou les projets de divers partenaires œuvrant en enseignement supérieur.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la fin d'initiatives diverses auprès de partenaires en enseignement supérieur.

PROGRAMME 3

Aide financière aux études et bourses incitatives

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes. Ce programme offre également des bourses incitatives aux étudiants dans des domaines ciblés.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- une augmentation des montants prévus pour les bourses consécutives aux prêts;
- la fin graduelle du programme de bourses Perspective Québec;
- une diminution des frais liés aux coûts des intérêts.

PROGRAMME 4

Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services des réseaux.

PROGRAMME 5

Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par une mise à jour de l'évaluation actuarielle des régimes de retraite.

Enseignement supérieur

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration	113 946,4	1 411,7	112 359,7	112 534,7
2. Soutien aux organismes	48 786,0	(8 354,8)	57 140,8	57 140,8
3. Aide financière aux études et bourses incitatives	1 021 937,3	(19 961,2)	1 038 286,7	1 041 898,5
4. Enseignement supérieur	7 454 007,1	105 674,1	7 383 119,8	7 348 333,0
5. Régimes de retraite	270 690,6	14 085,6	256 605,0	256 605,0
Sous-total	8 909 367,4	92 855,4	8 847 512,0	8 816 512,0
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	45 000,0	45 000,0	-	-
Infrastructures subventionnées	1 191 830,2	(105 508,1)	1 297 338,3	1 297 338,3
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	23 700,0	-	(23 700,0)
Total	10 146 197,6	56 047,3	10 144 850,3	10 090 150,3

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Financer le programme d'aide financière aux études	45 000,0
Sous-total	45 000,0
Infrastructures subventionnées	1 191 830,2
Total	1 236 830,2

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2025-2026 est principalement destiné à compenser les établissements financiers lorsqu'un étudiant est en défaut de paiement auprès de son institution financière. Ces rachats se font en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3).

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	10,0	-	10,0
Immobilisations en ressources informationnelles	5 006,3	(616,1)	5 622,4
Prêts, placements, avances et autres coûts	138 597,0	-	138 597,0
Total	143 613,3	(616,1)	144 229,4

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

RÉPONDRE AUX BESOINS ÉVOLUTIFS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Les besoins de la société québécoise sont multiples et évoluent au fil du temps. L'éducation et l'enseignement supérieur sont des leviers importants pour contribuer à la réponse à ces besoins.

Afin de réussir, il convient en premier lieu de susciter l'intérêt d'un maximum de personnes pour les études supérieures, d'encourager et de maintenir cet intérêt dans la durée. Pour inciter plus de Québécois à fréquenter les établissements d'enseignement supérieur, il est primordial de leur faire comprendre les bénéfices que peuvent apporter les diplômes universitaires et collégiaux à leur vie, ainsi que leur impact positif sur leur qualité de vie.

Une fois dans l'enceinte des établissements d'enseignement supérieur, il faut accompagner ces personnes pour qu'elles persévèrent, réussissent et obtiennent leurs diplômes.

Répondre aux besoins évolutifs du Québec passe également par un meilleur soutien à la recherche et à la valorisation de la culture de l'innovation. La recherche génère de nouvelles connaissances, apporte de nouvelles solutions à différents problèmes et est source d'innovations sociales, culturelles et technologiques. Il importe d'appuyer une recherche qui tient compte des aspects sociaux, environnementaux et éthiques de l'innovation pour garantir une croissance économique durable et inclusive.

Répondre aux besoins du Québec ne peut s'opérer sans la croissance et l'enrichissement des aspects culturels d'une société, comme les arts, la musique, la littérature, les traditions, les coutumes, la langue, l'histoire et les modes de vie. La réponse doit permettre la préservation de la langue française, pierre angulaire de la culture québécoise.

Ainsi, pour contribuer durablement à la réponse à ces besoins, le Ministère mise sur un plus grand intérêt de la population envers les études supérieures, l'accroissement des qualifications et de la diplomation, le soutien à la recherche et la valorisation de la langue française.

Actions envisagées

Le Ministère et ses réseaux sont parties prenantes des efforts mis en œuvre pour contrer la pénurie de main-d'œuvre, en favorisant la diplomation dans des programmes d'études conduisant à l'exercice de professions en déficit de main-d'œuvre dans des secteurs stratégiques pour l'économie (génie et technologies de l'information) et dans les services publics essentiels (santé et services sociaux, éducation, services de garde éducatifs à l'enfance). Différents incitatifs financiers, notamment des bourses d'études, visent à influencer à la hausse l'intérêt des personnes envers ces programmes d'études. De plus, la mise à jour récente de la politique de financement des universités bonifie le financement accordé aux établissements d'enseignement universitaire pour l'inscription et la diplomation d'étudiants dans des programmes conduisant à des emplois dans des secteurs prioritaires.

Le déploiement, qui s'est amorcé en septembre 2021, du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026 permettra également de poursuivre le soutien des établissements d'enseignement collégial et universitaire dans la mise en œuvre d'initiatives favorisant l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiants dans leurs études ainsi que leur diplomation.

ORIENTATION 2**ACCOMPAGNER LE RÉSEAU DANS SON DÉVELOPPEMENT**

Le Ministère accompagne les collèges et les universités selon leurs spécificités et leurs besoins afin de garantir le succès et la réussite des étudiants. Il travaille en étroite collaboration avec les établissements pour harmoniser leurs priorités d'action avec celles du gouvernement en matière d'enseignement supérieur, de manière à proposer des solutions adaptées. Au cours des prochaines années, le Ministère renforcera son soutien dans le but :

- d'améliorer les infrastructures immobilières et technologiques;
- de favoriser les collaborations entre les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs industriels et publics;
- d'augmenter la mobilité étudiante régionale et la mobilité étudiante francophone internationale.

Actions envisagées

Le Ministère dresse chaque année l'état de situation des espaces de chaque établissement d'enseignement supérieur pour évaluer la priorité dans le choix de solutions immobilières d'ajout, de location ou d'aménagement d'espaces. Cette évaluation tient compte des besoins des établissements, des effectifs étudiants actuels et des prévisions de variation de ces effectifs. Le Ministère vise à augmenter le taux de réalisation des solutions immobilières pour permettre à la communauté étudiante, aux enseignants et aux chercheurs de disposer de milieux de formation de qualité.

Des infrastructures de qualité incluent également les technologies de l'information et de la communication et s'inscrivent, plus largement, dans la transformation numérique des campus collégiaux et universitaires. La formation en ligne permet notamment d'augmenter la capacité d'accueil des collèges et des universités, tout en offrant des modalités d'enseignement variées.

Le Campus numérique fait partie des projets d'innovation technologique d'envergure soutenus par le Ministère. Il s'agit d'un portail conçu pour mutualiser l'ensemble de l'offre de formation en ligne des collèges et des universités qui favorisera l'accessibilité des études supérieures et répondra à des besoins grandissants de flexibilité dans les parcours de formation. Au cours des quatre prochaines années, des composantes de ce portail seront déployées.

En ce qui concerne les collaborations entre établissements d'enseignement et partenaires locaux, les 16 pôles régionaux d'enseignement supérieur ont établi de nombreux partenariats actifs dans divers domaines, notamment l'intelligence artificielle, les arts numériques et les programmes de formation intégrés. De nouveaux partenaires viendront renforcer, chaque année, la synergie entre les instances régionales.

Le Ministère soutient également la mobilité interrégionale par l'entremise d'une aide financière aux étudiants souhaitant s'inscrire dans un programme d'études offert par un collège en région, leur offrant ainsi une expérience pédagogique enrichissante pour leur réussite et permettant de diversifier leur parcours scolaire. Ce programme de bourses encourage l'attraction et la rétention d'étudiants dans les collèges en région, contribuant ainsi à la vitalité de leurs programmes d'études.

ORIENTATION 3

OFFRIR À CHAQUE PERSONNE LES CONDITIONS FAVORABLES À L'ACCOMPLISSEMENT DE SON PARCOURS DE FORMATION

Offrir à chaque personne les conditions favorables pour réussir peut prendre plusieurs formes et consister notamment à :

- offrir un accès équitable à l'enseignement supérieur à toutes les personnes, indépendamment de leur origine, de leur âge, de leur genre ou de leur lieu de résidence;
- réduire les barrières financières aux études en offrant des bourses ou des programmes d'aide financière;
- offrir des environnements et des modes d'apprentissage agréables, stimulants, flexibles et sécuritaires pour répondre aux besoins des étudiants;
- mettre en place des programmes d'orientation, de mentorat et d'accompagnement pour aider les étudiants à trouver leur voie et à atteindre leurs objectifs;
- fournir des ressources et des outils adaptés pour favoriser l'autonomie des étudiants;
- offrir des services de soutien en santé mentale pour aider les étudiants à gérer leur stress et leur anxiété.

Le Ministère et les établissements d'enseignement supérieur s'emploient à rendre concrètes, pour leurs clientèles, plusieurs de ces conditions. Les actions de soutien du Ministère se poursuivront pour encourager la persévérance et la réussite aux études supérieures ainsi que la formation tout au long de la vie.

Actions envisagées

L'objectif central du Ministère pour les quatre prochaines années est d'augmenter la persévérance aux études supérieures et la diplomation dans l'ensemble des programmes de niveaux collégial et universitaire. Le Ministère suit ainsi de multiples indicateurs comme le taux global de réinscription au troisième trimestre des étudiants collégiaux et le taux de réinscription des étudiants universitaires au baccalauréat après un an d'études, le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales, deux ans après la durée prévue, le taux d'obtention d'un baccalauréat, six ans après l'inscription et le taux de participation aux études supérieures chez les 35 à 55 ans.

Parmi les actions envisagées pour atteindre les futures cibles associées à ces indicateurs, les mesures mises en œuvre devraient contribuer à la persévérance des étudiants afin qu'ils terminent leur programme d'études, à temps plein, sans interruption. Les mesures du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur, qui visent, entre autres, à favoriser un meilleur accompagnement pédagogique des étudiants, et celles du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur, ont pour but d'encourager le bien-être et le développement d'une bonne santé mentale chez les membres de la population étudiante.

ORIENTATION 4

ADOPTER DES APPROCHES NOVATRICES DE MOBILISATION DU PERSONNEL

Attirer, retenir et développer les ressources humaines est une priorité pour plusieurs organismes publics. Il est donc essentiel pour le Ministère de faire preuve d'innovation pour se démarquer, améliorer l'expérience des membres du personnel et créer un environnement de travail positif et stimulant.

Actions envisagées

Le Ministère mise sur la poursuite de sa transformation numérique pour adopter de nouvelles façons de faire permettant à ses équipes d'améliorer l'efficacité et la qualité des services offerts à ses partenaires et à la population. Il vise à offrir un milieu de travail favorable au bien-être et au développement de l'expertise.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

FONDS SPÉCIAL

FONDS POUR L'EXCELLENCE ET LA PERFORMANCE UNIVERSITAIRES

Aucune variation des revenus n'est constatée.

Aucune variation des dépenses n'est constatée.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires					
Revenus	25 000,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0	-
Dépenses	25 000,0	-	25 000,0	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par la fin de projets spécifiques.

La variation des dépenses s'explique principalement par la fin de projets spécifiques.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la diminution des acquisitions d'équipements numériques.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec					
Revenus	54 436,6	39 637,5	56 846,2	39 537,5	(2 409,6)
Dépenses	54 436,6	-	56 762,4	-	(2 325,8)
Investissements	1 516,3	-	1 850,0	-	(333,7)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	<u>2025-2026</u>	<u>2024-2025</u>
	Budget de dépenses	Dépense probable
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	175,7	171,3
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 814,2	2 589,1

ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FAUNE ET PARCS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

<p>Autorisations environnementales et fauniques</p> <p>2 147 demandes d'autorisation ministérielle traitées²</p> <p>3 314 déclarations de conformité traitées</p> <p>8 autorisations gouvernementales rendues</p> <p>338 demandes d'autorisation fauniques traitées³</p>	<p>Surveillance et contrôle</p> <p>32 871</p> <p>interventions effectuées pour l'ensemble des activités de contrôle environnemental</p> <p>4 753 avis de non-conformité notifiés</p>	<p>Aires protégées⁴</p> <p>281 630 km²</p> <p>de superficie du territoire du Québec visé par une mesure de conservation</p> <p>représentant une proportion de 16,9 % du territoire québécois</p>
<p>Réduction des gaz à effet de serre (GES)⁵</p> <p>3,4 millions</p> <p>de tonnes d'équivalent CO₂ réduites ou évitées depuis 2021 grâce à la réglementation en vigueur et aux engagements financiers d'ici 2030</p>	<p>Gestion des barrages⁶</p> <p>934</p> <p>barrages sous la responsabilité du Ministère</p> <p>dont 391 barrages à forte contenance</p>	<p>Ressources en eau</p> <p>427</p> <p>attestations d'assainissement municipales délivrées</p> <p>représentant 51,6 % des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées</p>
<p>Transition climatique et énergétique</p> <p>plus de 206 000</p> <p>demandes ou projets reçus dans les différents programmes de transition climatique et énergétique</p>	<p>Matières organiques⁷</p> <p>827</p> <p>municipalités ont instauré la gestion des matières organiques sur leur territoire</p> <p>94,8 % de la population du Québec desservie par un service municipal de gestion des matières organiques reconnu (collecte porte-à-porte, composteurs domestiques ou apport volontaire)</p>	<p>Retombées économiques des activités liées à la faune⁸</p> <p>2,4 G\$</p> <p>de contribution au produit intérieur brut (PIB) en ce qui a trait à la valeur ajoutée en 2022</p> <p>28 000 emplois</p>

¹ Sauf avis contraire, les données présentées ici couvrent la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

² Demandes reçues en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2)

³ Demandes reçues en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1)

⁴ Données au 31 mars 2024, y compris les annonces d'intention gouvernementales

⁵ Bilan 2023-2024 de l'action climatique du gouvernement du Québec, p.27

⁶ Données au 1^{er} septembre 2024

⁷ Données au 31 décembre 2023

⁸ Données au 31 décembre 2022

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le portefeuille « Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs » comprend le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le Fonds bleu, le Fonds d'électrification et de changements climatiques, le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, le volet Conservation et mise en valeur de la faune du Fonds des ressources naturelles, la Société québécoise de récupération et de recyclage ainsi que la Fondation de la faune du Québec.

Ensemble, ils participent à la réalisation de la mission du Ministère qui est de protéger l'environnement, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la biodiversité et de jouer un rôle clé dans la transition climatique, dans une perspective durable, afin de contribuer aux enjeux prioritaires de la société québécoise.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS BLEU

Le Fonds bleu a été institué le 1^{er} juillet 2023 à la suite de l'adoption de la Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions (L.Q 2023, chapitre 17). Il est entièrement consacré à la mise en œuvre d'actions visant à protéger et à conserver la ressource en eau et ses écosystèmes aquatiques en réponse aux problématiques prioritaires des acteurs de l'eau.

Le Fonds bleu vise à permettre le financement adéquat, prévisible et suffisant de toute mesure requise pour assurer la protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau.

Les mesures financées par le Fonds bleu contribuent notamment à :

- une utilisation durable, équitable et efficace des ressources en eau;
- un meilleur contrôle et une meilleure prévention des inondations;
- une meilleure conservation des écosystèmes aquatiques;
- une meilleure gouvernance de l'eau dans le respect de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (RLRQ, chapitre C-6.2).

Ces mesures sont regroupées dans le Plan national de l'eau, qui est un plan de mise en œuvre associé à la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030.

Le financement provient des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau ainsi que des crédits budgétaires qui y sont affectés.

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Fonds d'électrification et de changements climatiques a pour objectif notamment de financer des activités, des projets ou des programmes visant à stimuler l'innovation technologique et sociale, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances, l'amélioration des performances ainsi que la sensibilisation et l'éducation de la population en matière de lutte contre les changements climatiques. Le Fonds est une entité qui permet au ministre de soutenir les divers partenaires que sont les ministères, les municipalités, les entreprises et les organismes à but non lucratif œuvrant dans le domaine des changements climatiques, de l'efficacité et la transition énergétiques.

Le Fonds contribue de façon importante à la réalisation de la mission du Ministère. Ce fonds s'inscrit dans la vision ministérielle en contribuant au développement québécois pour un environnement sain et une croissance économique responsable. Les principales sources de revenus du Fonds sont :

- les revenus provenant de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES (marché du carbone);
- la quote-part annuelle des distributeurs d'énergie;
- les revenus de placements.

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

Le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État institué en mars 2017, vise, entre autres, à appuyer la réalisation de mesures favorisant la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Il sert notamment à financer des activités, des projets ou des programmes visant à stimuler l'innovation technologique, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances, l'amélioration des performances ainsi que la sensibilisation et l'éducation de la population.

Les principales sources de revenus du Fonds sont :

- les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles;
- les redevances exigibles pour la valorisation des sols contaminés excavés;
- les sommes perçues par l'application du Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés (RLRQ, chapitre Q-2, r. 47.01);
- la tarification des autorisations environnementales, les amendes et les sanctions administratives;
- les droits annuels relatifs aux attestations d'assainissement en milieu industriel;
- les sommes perçues dans le cadre d'une concession des droits du domaine hydrique de l'État;
- les sommes perçues dans le cadre de l'accréditation des personnes et des municipalités;
- les sommes perçues en application de la Loi sur la sécurité des barrages (RLRQ, chapitre S-3.1.01) et des montants versés en compensation par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'entente de transfert de la gestion de trois barrages;

- la contribution du gouvernement du Canada découlant des ententes fédérales-provinciales conclues.

Ces revenus permettent notamment de financer les dépenses liées aux activités visées par la tarification, d'assurer la surveillance et le contrôle du respect de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et de ses règlements, de mettre en œuvre le Programme de réduction des rejets industriels, de veiller à la surveillance hydrométrique sur le territoire québécois ainsi que d'assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des trois barrages du Témiscamingue dont la responsabilité a été transférée au gouvernement du Québec par le gouvernement fédéral.

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES – VOLET CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1^{er} juillet 2011. Le volet Conservation et mise en valeur de la faune, en vigueur depuis le 11 juin 2021, est affecté au financement d'activités liées à la conservation, à la gestion et à l'aménagement d'habitats fauniques.

Le financement provient principalement de compensations financières ou de garanties confisquées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1).

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

La Fondation de la faune du Québec a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Le financement provient principalement des contributions versées par tous les détenteurs de permis de pêche sportive, de chasse ou de piégeage, ainsi que de dons de particuliers ou d'entreprises, de contributions de ministères, de municipalités ou d'organismes partenaires et de collectes de fonds.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

Soucieuse de faire du Québec un modèle de gestion novatrice et durable des matières résiduelles pour une société sans gaspillage, la Société québécoise de récupération et de recyclage a pour mission de favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles. La Société influence ainsi les modes de production et de consommation. Elle est l'organisme désigné pour coordonner les activités de mise en valeur prévues à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

La Société a pour objectif de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. À ces fins, elle peut, notamment :

- réaliser des travaux de recherche ou de développement et mettre au point ou implanter des technologies;
- favoriser, par toute mesure technique ou financière appropriée, la création et le développement d'entreprises œuvrant dans la réduction, le réemploi, la récupération, le recyclage ou la valorisation;

- promouvoir, développer et maintenir des marchés pour les contenants, emballages, matières ou produits récupérés et pour les produits issus du recyclage ou de la valorisation;
- promouvoir, par des projets éducatifs appropriés, des mesures de conservation des ressources, de réduction, de réemploi, de récupération, de recyclage ou de valorisation;
- administrer tout programme du gouvernement, de l'un de ses ministères ou organismes, dans un domaine connexe à ses objets, ou les assister dans l'élaboration de ces programmes.

De plus, la Société veille à promouvoir la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, prise par le gouvernement en application de l'article 53.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Les principales sources de revenus sont les droits environnementaux sur les pneus, la contribution du gouvernement du Québec et la contribution des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs » s'établit à 529,3 M\$ en 2025-2026 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- la fin de certaines mesures liées à des budgets précédents;
- l'ajout des mesures annoncées au Budget de mars 2024 dont la mesure visant à assurer l'évaluation environnementale des projets de développement économique ainsi que celle visant à assurer la sécurité et la fonctionnalité des barrages publics.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 29,6 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des éléments suivants :

- 20,8 M\$ pour les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026;
- 8,8 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement et de la faune

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés, la protection des écosystèmes et des ressources, le développement du réseau d'aires protégées, la réalisation d'activités de contrôle et d'analyses environnementales ainsi que la protection de la faune et des parcs. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation sécuritaire et la pérennité des barrages publics sous l'autorité du Ministère ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- la fin de certaines mesures liées à des budgets précédents;
- l'ajout des mesures annoncées au Budget de mars 2024 dont la mesure visant à assurer l'évaluation environnementale des projets de développement économique ainsi que celle visant à assurer la sécurité et la fonctionnalité des barrages publics.

PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par le financement de la poursuite du mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Protection de l'environnement et de la faune	520 319,6	(15 852,8)	539 106,1	536 172,4
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	8 958,7	294,1	8 781,4	8 664,6
Sous-total	529 278,3	(15 558,7)	547 887,5	544 837,0
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	20 800,0	20 800,0	-	-
Infrastructures subventionnées	8 819,5	1 029,5	7 790,0	7 790,0
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	-	-	-
Total	558 897,8	6 270,8	555 677,5	552 627,0

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Embaucher davantage d'agents de protection de la faune	4 800,0
Pérenniser les ressources nécessaires à la sécurité des barrages publics	4 400,0
Soutenir les communautés autochtones dans leur participation à la gestion et à la mise en valeur de la faune	3 900,0
Appuyer l'acquisition des connaissances en matière de gestion de l'amiante	3 500,0
Assurer la délivrance des autorisations environnementales dans un délai optimal	2 800,0
Protéger le saumon de l'Atlantique	1 400,0
Sous-total	20 800,0
Infrastructures subventionnées	8 819,5
Total	29 619,5

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	60 464,2	(1 695,6)	62 159,8
Immobilisations en ressources informationnelles	7 526,6	(2 906,4)	10 433,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	20,0	-	20,0
Total	68 010,8	(4 602,0)	72 612,8

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère permettent à ce dernier de réaliser sa mission et de mettre en œuvre les priorités ministérielles et gouvernementales. Ces priorités s'articulent autour de trois grandes orientations qui se retrouvent dans le Plan stratégique 2023-2027 du Ministère.

ORIENTATION 1

PRÉSERVER LA SANTÉ ET LA DIVERSITÉ DES ÉCOSYSTÈMES

Afin de renforcer la préservation de la santé et de la diversité des écosystèmes, le Ministère mettra en premier lieu sur la conservation des milieux naturels, ce qui implique à la fois des activités de protection, de restauration, d'aménagement durable et de mise en valeur. Le maintien de la qualité de l'environnement est essentiel à la santé et à la sécurité des humains et des espèces vivantes. Dans cette perspective, le Ministère poursuivra ses interventions touchant l'eau, l'air et les sols afin de veiller à la protection de l'environnement et à la revitalisation durable du territoire. Une attention particulière sera portée à l'eau, richesse collective pour le Québec, afin d'en conserver la qualité et la disponibilité, et de protéger les écosystèmes aquatiques.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre et suivre le Plan Nature 2030;
- Créer et reconnaître de nouvelles aires protégées et conservées;
- Réaliser les consultations publiques aux fins de création ou de modification des limites de parcs nationaux;
- Augmenter la protection des espèces menacées ou vulnérables, notamment en modifiant le Règlement sur les habitats fauniques (RLRQ, chapitre C-61.1, r. 18) et la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (RLRQ, chapitre E-12.01);
- Assurer le déploiement du Plan national de l'eau, s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 et visant à assurer une meilleure protection des ressources en eau.

ORIENTATION 2

SOUTENIR LA TRANSITION CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

La transition climatique et énergétique nécessitera des transformations majeures dans tous les secteurs d'activité de la société québécoise. Cette transition passe par la réduction des émissions de GES, étroitement liée à l'abandon progressif des énergies fossiles (produits pétroliers, gaz et charbon) en faveur d'autres formes d'énergies renouvelables et sobres en carbone. La réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergies fossiles peuvent par ailleurs se traduire par d'importants cobénéfices pour la santé et la qualité de vie des citoyens, notamment une amélioration de la qualité de l'air, de même que pour la conservation des milieux naturels. La transition climatique vise aussi l'adaptation de nos milieux de vie pour les rendre plus résilients face aux conséquences des changements climatiques déjà ressenties et à venir.

Actions envisagées

- Poursuivre la réalisation du Plan pour une économie verte 2030;
- Mettre en œuvre les initiatives prévues dans le cadre de la Stratégie québécoise sur la recharge de véhicules électriques;
- Poursuivre l'offre d'aide financière aux différentes clientèles afin de supporter la transition climatique et énergétique;

- Mettre en œuvre le projet d'optimisation du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES;
- Publier un plan de gestion intégré des risques d'érosion et de submersion côtière;
- Établir le portrait annuel détaillé de l'état des barrages mécanisés sous la responsabilité du Ministère;
- Effectuer la planification annuelle des activités d'entretien (préventif et correctif) des barrages sous la responsabilité du Ministère et assurer le suivi des réalisations;
- Rendre disponible une cartographie prévisionnelle d'inondations pour des tronçons de cours d'eau prioritaires.

ORIENTATION 3

METTRE L'EXPERTISE DE NOTRE PERSONNEL AU PROFIT DE LA POPULATION ET DES CLIENTÈLES

La compétence du personnel est un élément essentiel dans la prestation d'un service de qualité. À cet égard, l'expertise du personnel représente une richesse importante du Ministère et elle se doit d'être préservée et partagée. Toutefois, dans la situation actuelle du marché de l'emploi, le Ministère doit redoubler d'efforts pour, tout d'abord, attirer le personnel nécessaire à la réalisation de ses activités et de son offre de services, et, par la suite, le maintenir en place, en offrant une qualité de vie professionnelle et une expérience mobilisante à ses employés. Par ailleurs, l'utilisation d'outils numériques est en forte demande partout dans notre société; la clientèle du Ministère ne fait pas exception. L'utilisation des technologies de l'information doit être mise de l'avant afin de faciliter la prestation de nos services.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre le plan d'action annuel permettant d'améliorer l'expérience client;
- Renforcer, par la présence de conseillers en environnement dans chaque région du Québec, les relations avec le milieu, en offrant un accompagnement aux différents partenaires concernant les enjeux de protection de l'environnement, d'adaptation aux changements climatiques et de développement durable;
- Mettre en œuvre une stratégie concernant l'expérience employé;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action en santé des personnes au sein du Ministère;
- Mettre en œuvre le plan de développement des cadres.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS BLEU

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des crédits budgétaires du Ministère affectés au Fonds.

La variation des dépenses s'explique principalement par la mise en œuvre d'actions visant à protéger et à conserver la ressource en eau et ses écosystèmes aquatiques en réponse aux problématiques prioritaires des acteurs de l'eau.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La variation des revenus s'explique principalement par :

- une augmentation des revenus anticipés du marché du carbone en 2025-2026 comparativement à ceux de l'exercice financier 2024-2025;
- une diminution des revenus du gouvernement fédéral dans le cadre de l'entente de financement pour le Fonds du leadership pour une économie à faible émissions de carbone.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses pour la mise en œuvre d'actions associées au Plan pour une économie verte 2030 prévues à partir de 2025-2026.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la réévaluation des acquisitions prévues.

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation des redevances prévues au Règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés (RLRQ, chapitre Q-2, r. 43.1);
- l'augmentation des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles prévue au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RLRQ, chapitre Q-2, r. 43).

La variation des dépenses s'explique principalement par la poursuite du déploiement du Plan d'action 2023-2029 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la réévaluation des acquisitions prévues.

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES – VOLET CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE

Au titre des revenus, des dépenses et des investissements, aucune variation significative n'est constatée.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds bleu					
Revenus	101 308,6	67 800,0	55 390,9	23 090,9	45 917,7
Dépenses	101 247,5	-	55 390,9	-	45 856,6
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds d'électrification et de changements climatiques					
Revenus	1 714 065,6	16 311,5	1 758 155,9	6 978,4	(44 090,3)
Dépenses	1 698 736,7	-	1 664 520,1	-	34 216,6
Investissements	-	-	1 590,4	-	(1 590,4)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État					
Revenus	416 742,3	15 607,4	369 905,4	-	46 836,9
Dépenses	349 970,3	-	254 879,7	-	95 090,6
Investissements	105 800,0	-	100 770,0	-	5 030,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds des ressources naturelles ¹					
Revenus	29,3	-	27,0	-	2,3
Dépenses	29,3	-	-	-	29,3
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

¹ Volet Conservation et mise en valeur de la faune

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des revenus versés par le Ministère responsable.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de transfert prévues aux fonds dédiés qui découlent d'ententes avec le Ministère responsable entraînant la hausse des subventions versées par la Fondation.

Au titre des investissements, aucune variation n'est constatée.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution des revenus versés par le Ministère responsable.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution des dépenses de fonctionnement prévues au Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles.

Au titre des investissements, la variation s'explique par la diminution des placements de portefeuille.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fondation de la faune du Québec					
Revenus	19 585,8	8 218,4	17 874,2	6 236,3	1 711,6
Dépenses	19 545,9	-	17 835,3	-	1 710,6
Investissements	40,0	-	40,0	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Société québécoise de récupération et de recyclage					
Revenus	71 636,4	15 631,3	73 366,4	21 838,4	(1 730,0)
Dépenses	71 635,9	-	73 366,4	-	(1 730,5)
Investissements	15 917,7	-	45 179,6	-	(29 261,9)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	5 000,0	-	-	-	5 000,0
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	2025-2026	2024-2025
	Budget de dépenses	Dépense probable
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	8 958,7	8 664,6

FAMILLE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Services de garde éducatifs à l'enfance</p> <p>306 762</p> <p>places offertes en centres de la petite enfance (CPE), en milieu familial, en garderies subventionnées et non subventionnées au 31 décembre 2024</p> <p>3,5 G\$ en financement¹</p>	<p>Services de garde éducatifs à l'enfance</p> <p>7 432</p> <p>places subventionnées en installation mises sous permis en 2023-2024</p>	<p>Services de garde éducatifs à l'enfance</p> <p>16 194</p> <p>places subventionnées en installation en réalisation au 31 décembre 2024</p>
<p>Services de garde éducatifs à l'enfance</p> <p>95,9 %</p> <p>taux de réalisation du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance au 31 décembre 2024</p>	<p>Soutien financier aux enfants présentant des besoins de soutien particulier</p> <p>13 793</p> <p>enfants soutenus grâce à l'Allocation pour l'intégration en service de garde en 2022-2023</p> <p>186,4 M\$ en financement</p>	<p>Soutien financier aux partenaires</p> <p>291</p> <p>organismes communautaires Famille et regroupements financés en 2023-2024</p> <p>49,9 M\$ en soutien</p>
<p>Soutien financier aux partenaires</p> <p>45</p> <p>centres de pédiatrie sociale en communauté reconnus dans le cadre du partenariat entre le gouvernement et la Fondation Dr Julien en 2023-2024</p> <p>12,5 M\$ en soutien</p>	<p>Curateur public</p> <p>12 820</p> <p>personnes sous régime de protection public au 31 mars 2024</p>	<p>Curateur public</p> <p>17 337</p> <p>personnes sous régimes de protection privés au 31 mars 2024 dont</p> <p>13 657 sous surveillance</p>

¹ Montant en financement pour l'exercice financier 2023-2024, lequel exclut l'impact financier d'un versement anticipé pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le ministère de la Famille contribue à la vitalité et au développement socioéconomique du Québec en favorisant l'épanouissement des familles et le développement du plein potentiel des enfants.

Il assure la cohérence de l'action gouvernementale touchant les familles et les enfants. Ses actions s'inscrivent dans la volonté du gouvernement de réaffirmer l'importance de la famille et de favoriser le développement harmonieux des enfants. En ce sens, le Ministère élabore et met en œuvre des politiques, des programmes et des mesures qui répondent aux besoins de ceux-ci, tout en tenant compte de la diversité des réalités familiales et des milieux de vie.

Le Ministère favorise l'accessibilité et la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE). En collaboration avec ses partenaires, il permet ainsi aux enfants d'évoluer dans des milieux sains, sécuritaires et qui répondent à leurs besoins.

Il est également responsable de coordonner la lutte contre l'intimidation sous toutes ses formes, à tous les âges, dans le monde réel et virtuel. Il contribue ainsi à créer une société toujours plus respectueuse et inclusive, dans l'intérêt des Québécois.

La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation particulière, en plus d'offrir des services d'information et d'assistance aux tuteurs et curateurs privés, dont il surveille l'administration, ainsi qu'aux membres des conseils de tutelle.

FONDS SPÉCIAL

FONDS DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Le Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance a été institué par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1). Il est affecté exclusivement au financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés. Il est entièrement financé par des crédits alloués par le Parlement au ministère de la Famille.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Famille » s'établit à 4 076,2 M\$ en 2025-2026 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. En excluant l'impact financier en 2024-2025 d'un versement anticipé effectué en 2023-2024 pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, la variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- la mise en œuvre des mesures du Grand chantier pour les familles - Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance;
- la conversion de places de garde non subventionnées en places subventionnées;
- l'actualisation des paramètres de financement du réseau.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 327,6 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des éléments suivants :

- 34,2 M\$ pour les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026;
- 293,4 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles et des enfants, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par certains besoins en rémunération en 2024-2025.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide à la famille

Ce programme a pour but d'accorder à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles le financement en lien avec leur mission. Aussi, il soutient financièrement des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie. Il assure le soutien aux municipalités qui souhaitent mettre en œuvre une mesure prévue au plan d'action issu d'une politique familiale ainsi qu'aux municipalités régionales de comté et municipalités qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Il concerne également la coordination de la mise en œuvre et du suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation ainsi que ceux pris pour renforcer la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance, de même que pour soutenir les travaux liés à la planification de la main-d'œuvre, aux conditions et aux relations de travail dans ce secteur. Enfin, le programme finance l'administration de l'Allocation famille, le Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que le développement du réseau de centres de pédiatrie sociale en communauté.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- l'augmentation des sommes prévues pour assurer la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance;
- la poursuite de la mise en œuvre de la mesure du Grand chantier pour les familles - Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance pour soutenir le démarrage d'un service de garde en milieu familial.

PROGRAMME 3**Services de garde éducatifs à l'enfance**

Ce programme a pour but de favoriser l'accès à des SGEE de qualité. Il procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des centres de la petite enfance (CPE), des garderies subventionnées et des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC), ainsi que les subventions aux personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial. Il finance aussi les infrastructures des CPE et les régimes de retraite et d'assurance collective à l'intention du personnel des CPE, des BC et des garderies subventionnées. Ce programme englobe également le transfert budgétaire au Gouvernement de la nation crie, en vertu de l'Entente relativement à la délégation de l'exercice de certains pouvoirs en matière de services de garde éducatifs à l'enfance et sujets connexes.

En excluant l'impact financier en 2024-2025 d'un versement anticipé effectué en 2023-2024 pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, la variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- la mise en œuvre des mesures du Grand chantier pour les familles - Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance;
- la conversion de places de garde non subventionnées en places subventionnées;
- l'actualisation des paramètres de financement du réseau.

PROGRAMME 4**Curateur public**

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- certains besoins en rémunération en 2024-2025;
- la diminution des dépenses d'amortissement liées aux projets d'infrastructures en ressources informationnelles.

Famille

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Planification, recherche et administration	82 190,3	(11 632,8)	81 122,5	93 823,1
2. Mesures d'aide à la famille	173 721,8	7 540,0	169 230,7	166 181,8
3. Services de garde éducatifs à l'enfance	3 734 960,8	408 697,4	3 325 648,4	3 326 263,4
4. Curateur public ¹	85 287,1	(5 554,7)	86 050,0	90 841,8
Sous-total	4 076 160,0	399 049,9	3 662 051,6	3 677 110,1
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	34 200,0	34 200,0	-	-
Infrastructures subventionnées	293 441,1	78 691,3	214 749,8	214 749,8
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	(285 000,0)	-	285 000,0
Total	4 403 801,1	226 941,2	3 876 801,4	4 176 859,9

¹ Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables qui sont estimés à 26,0 M\$ en 2025-2026.

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance (en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Optimiser les programmes d'intégration des enfants ayant des besoins spécifiques	22 000,0
Assurer le déploiement du nouveau portail d'inscription aux services de garde	5 200,0
Convertir 1 000 places de garde non subventionnées	4 100,0
Favoriser les activités de halte-garderie communautaire	1 500,0
Prolonger la bonification pour la garde à horaires non usuels	800,0
Améliorer les services de garde éducatifs à l'enfance destinés aux enfants autochtones	600,0
Sous-total	34 200,0
Infrastructures subventionnées	293 441,1
Total	327 641,1

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	200,0	-	200,0
Immobilisations en ressources informationnelles	16 241,8	(3 344,4)	19 586,2
Prêts, placements, avances et autres coûts	2,0	-	2,0
Total	16 443,8	(3 344,4)	19 788,2

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

AGIR DÈS LE DÉBUT DE L'ENFANCE AFIN DE DONNER LA CHANCE À TOUS LES ENFANTS DE DÉVELOPPER LEUR PLEIN POTENTIEL

Cette orientation vise à favoriser le développement optimal des enfants, en tenant compte de leur profil particulier et de leurs besoins diversifiés, de manière à diminuer les inégalités et à faire en sorte que chacun puisse commencer son parcours scolaire avec tous les outils nécessaires à sa réussite. Pour y arriver, le Ministère entend soutenir l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance et mieux répondre aux besoins des enfants vulnérables.

Actions envisagées

- Offrir un réseau de services de garde éducatifs à l'enfance accessible sur l'ensemble du territoire :
 - en améliorant l'identification des besoins de places en SGEE;
 - en coordonnant les appels de projets pour la création de places en SGEE et en priorisant les places en CPE ainsi que celles pour les enfants âgés de moins de 18 mois;
 - en poursuivant la conversion de places non subventionnées en places subventionnées;
 - en assurant un suivi serré des projets visant à offrir de nouvelles places subventionnées;
 - en mettant en place des conditions favorisant la reconnaissance de nouvelles personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial;

- en poursuivant le déploiement des nouvelles formes de garde mises en place dans le cadre du Projet pilote de responsables d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise.
- Rehausser la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance :
 - en poursuivant l'évaluation de la qualité éducative des SGEE en installation et en assurant le suivi de ces évaluations;
 - en élaborant un processus d'évaluation de la qualité éducative pour les services de garde éducatifs en milieu familial;
 - en misant sur l'accroissement de l'expertise interne du Ministère;
 - en ciblant des actions spécifiques visant à accroître l'expertise des SGEE en matière de qualité éducative;
 - en continuant de valoriser le travail d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance;
 - en poursuivant la mise en place de mesures visant l'attraction et la rétention du personnel œuvrant dans les SGEE;
 - en assurant l'évaluation menant à la certification de la qualification des éducatrices et éducateurs de la petite enfance.
- Mieux répondre aux besoins des enfants vulnérables en priorisant la réalisation de projets qui prévoient offrir des places en services de garde éducatifs subventionnés dans des secteurs défavorisés.

ORIENTATION 2

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE MILIEUX DE VIE ET D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À L'ÉPANOUISSEMENT DES FAMILLES

Pour sa seconde orientation, le Ministère met de l'avant des actions pour répondre aux besoins variés des familles en favorisant le développement d'environnements qui leur offrent des services réellement adaptés à leur réalité. Pour assurer l'adéquation entre les actions posées et la réalité des familles, le Ministère peut compter sur des partenaires engagés qui ont à cœur le mieux-être des parents et des enfants du Québec sur l'ensemble du territoire.

Actions envisagées

- Améliorer l'accès aux centres de pédiatrie sociale en communauté en poursuivant le partenariat avec la Fondation Dr Julien pour améliorer l'accès aux centres de pédiatrie sociale en communauté;
- Soutenir des actions tirées des plans d'action des politiques familiales municipales en coordonnant l'appel de projets du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et en assurant le suivi des projets retenus;
- Faciliter l'accès des enfants handicapés aux services de garde éducatifs à l'enfance.

ORIENTATION 3

OFFRIR DES SERVICES DE QUALITÉ

Cette orientation vise à assurer la performance de l'organisation pour qu'elle soit pleinement au service de ses clientèles. Un personnel compétent et engagé est la clé du succès et de la performance d'une organisation. Le Ministère souhaite pouvoir continuer à s'appuyer sur des employées et employés mobilisés et dévoués pour réaliser sa mission, entretenir des relations durables avec ses partenaires et répondre aux besoins de ses clientèles de manière efficace.

Actions envisagées

- Disposer d'une main-d'œuvre mobilisée et engagée :
 - en prônant le bien-être des personnes;
 - en favorisant un milieu de travail stimulant;
 - en misant sur le développement des compétences;
 - en faisant la promotion de pratiques innovantes en gestion des ressources humaines.
- Assurer la satisfaction de la clientèle :
 - en mesurant périodiquement la satisfaction des différentes clientèles;
 - en fournissant un rapport de constats suivant les sondages;
 - en identifiant des pistes d'action possibles, dans une optique d'amélioration en continu.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL

FONDS SPÉCIAL

FONDS DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

En excluant l'impact financier en 2024-2025 d'un versement anticipé effectué en 2023-2024 pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, la variation des revenus s'explique principalement par :

- la mise en œuvre des mesures du Grand chantier pour les familles - Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance;
- la conversion de places de garde non subventionnées en places subventionnées;
- l'actualisation des paramètres de financement du réseau.

En excluant l'impact financier en 2024-2025 d'un versement anticipé effectué en 2023-2024 pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, la variation des dépenses s'explique principalement par :

Famille

- la mise en œuvre des mesures du Grand chantier pour les familles - Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance;
- la conversion de places de garde non subventionnées en places subventionnées;
- l'actualisation des paramètres de financement du réseau.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance					
Revenus	4 032 001,9	4 032 001,9	3 541 013,2	3 541 013,2	490 988,7
Dépenses	4 032 001,9	-	3 541 013,2	-	490 988,7
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	23 300,0	-	-	-	23 300,0
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	2025-2026	2024-2025
	Budget de dépenses	Dépense probable
Curateur public ¹	85 287,1	90 841,8

¹ Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables.

FINANCES

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Dépenses fiscales</p> <p>274</p> <p>dont 150 liées au régime d'imposition des particuliers, 79 associées au régime d'imposition des sociétés et 45 reliées au régime des taxes à la consommation au 31 décembre 2024</p>	<p>Fonds des générations</p> <p>16,8 G\$</p> <p>en valeur comptable au 31 mars 2025</p>	<p>Transactions</p> <p>254,0 G\$</p> <p>en virements électroniques et en chèques émis du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024</p>
<p>Clientèle (Épargne Placements Québec)</p> <p>193 516</p> <p>personnes au 31 décembre 2024</p>	<p>Entités gouvernementales consolidées</p> <p>344</p> <p>dans les états financiers consolidés du gouvernement en 2023-2024</p>	<p>Fonds de financement et Financement-Québec</p> <p>17,3 G\$</p> <p>au programme de prêts accordés aux organismes à l'intérieur du périmètre comptable par le Fonds de Financement en 2024-2025</p> <p>1,8 G\$ au programme de prêts accordés aux organismes hors périmètre comptable par Financement-Québec en 2024-2025</p>
<p>Société de financement des infrastructures locales du Québec</p> <p>1,2 G\$</p> <p>dans près de 3 200 projets d'infrastructures réalisés par les municipalités et les organismes municipaux</p>	<p>Institut de la statistique du Québec</p> <p>81</p> <p>enquêtes réalisées</p> <p>248 682 questionnaires remplis pour les enquêtes</p>	<p>Revenu Québec</p> <p>103,1 G\$</p> <p>de recettes brutes perçues en 2023-2024 permettant de financer les différentes missions de l'État dont la santé et l'éducation</p>

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère des Finances a pour mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique. À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier.

Le Ministère assure la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économique et social dans une perspective de prospérité et de développement durable. Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

De concert avec le Secrétariat du Conseil du trésor, il élabore des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établit le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives.

Le Ministère assure la réalisation des activités sous la responsabilité du ministre et le conseille à l'égard de l'application des lois qui relèvent de lui.

Le Ministère est responsable de la préparation et de la présentation du Discours sur le budget. Il est aussi responsable de la préparation des comptes publics en deux volumes, soit les états financiers consolidés du gouvernement et les renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu qui présentent une reddition de comptes des opérations des entités qui sont effectuées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu et celles des fonds spéciaux. Ces opérations sont notamment mises en perspective avec les crédits et les autorisations de dépenser octroyés par le Parlement. Enfin, le Ministère est responsable de la comptabilité gouvernementale et de l'intégrité du système comptable du gouvernement.

Le Ministère, par le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, est également responsable d'assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés québécoises d'expression anglaise. Il veille à la prise en compte des préoccupations de ces communautés dans les orientations et les décisions gouvernementales provinciales et fédérales pouvant avoir une incidence sur ces communautés.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE FINANCEMENT

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), a pour objectif de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes publics, aux entreprises du gouvernement, aux fonds spéciaux et aux autres organismes déterminés par le gouvernement.

Le Fonds de financement, dont le ministre des Finances est responsable, a pour objet de consentir des prêts à cette clientèle, à même les avances consenties par le ministre provenant du fonds général. La nature des prêts accordés par le Fonds de financement, les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces prêts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des prêts sont déterminés par le gouvernement.

Les revenus du Fonds de financement proviennent des intérêts engendrés par les prêts consentis et des frais imputés à sa clientèle.

FONDS DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'INVESTISSEMENT ET DES CONTRATS SPÉCIAUX

Le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux, constitué par la Loi concernant le Programme d'aide financière à l'investissement et instituant le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux (RLRQ, chapitre P-30.1.1), a pour objet d'assurer le financement :

- du Programme d'aide financière à l'investissement, lequel permet aux entreprises réalisant un projet admissible d'obtenir une aide financière applicable sous la forme d'un paiement partiel de leurs factures d'électricité;
- de la compensation d'Hydro-Québec pour les diminutions de tarifs résultant des contrats spéciaux déterminés par le ministre des Finances et conclus après le 31 décembre 2016.

Le Fonds est administré par le ministre des Finances.

Les revenus du Fonds sont constitués d'une affectation d'une portion du dividende d'Hydro-Québec.

FONDS DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES

Le Fonds de lutte contre les dépendances est institué au ministère des Finances par la Loi sur la Société des alcools du Québec (RLRQ, chapitre S-13). Il est affecté :

- à la résorption de tout déficit que pourrait subir la Société québécoise du cannabis (SQDC);
- au virement des sommes attribuées au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis, soit la majorité des revenus du Fonds excluant les revenus provenant de la Société des alcools du Québec (SAQ) et de la Société des loteries du Québec (Loto-Québec);
- à la prévention de l'usage de substances psychoactives, du jeu pathologique et d'autres formes de dépendance, de même qu'à la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent.

Les revenus du Fonds proviennent principalement :

- des sommes payées par la SQDC à titre de dividendes;
- d'une partie des sommes versées à titre de dividendes par la SAQ et Loto-Québec;
- de la part québécoise du droit d'accise applicable sur les produits du cannabis.

FONDS DES GÉNÉRATIONS

Constitué par la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), le Fonds des générations est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement du Québec.

Le Fonds des générations est composé des sommes suivantes :

- les redevances hydrauliques provenant d'Hydro-Québec et des producteurs privés d'hydroélectricité;
- une contribution additionnelle d'Hydro-Québec;
- les dons, legs et autres contributions reçus par le ministre des Finances;
- les revenus provenant du placement des sommes le constituant.

FONDS DU CENTRE FINANCIER DE MONTRÉAL

Le Fonds du centre financier de Montréal est institué par la Loi sur les centres financiers internationaux (RLRQ, chapitre C-8.3). Il est affecté au financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale.

Les revenus du Fonds proviennent de crédits alloués par le Parlement au ministère des Finances ainsi que des frais et de la contribution annuelle exigibles des exploitants de centres financiers internationaux en vertu de la Loi.

FONDS DU PLAN NORD

Le Fonds du Plan Nord a été créé par la Loi instituant le Fonds du Plan Nord (RLRQ, chapitre F-3.2.1.1.1) et a pour objet de favoriser le développement et la protection du territoire du Plan Nord.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.011), le 1^{er} avril 2015, le Fonds est affecté à l'administration de la Société du Plan Nord et au financement de ses activités.

Le Fonds est principalement alimenté par une partie des retombées fiscales attribuables aux investissements réalisés sur le territoire du Plan Nord et par une contribution annuelle d'Hydro-Québec.

FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

Le Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers est institué par la Loi sur l'encadrement du secteur financier (RLRQ, chapitre E-6.1). Il pourvoit aux engagements financiers nécessaires à l'exercice des fonctions juridictionnelles du Tribunal.

Le Tribunal a pour mission principale de tenir des audiences et de rendre des décisions dans les domaines des valeurs mobilières, des instruments dérivés, de la distribution de produits et services financiers, des assureurs, des coopératives de services financiers, des sociétés de fiducie et d'épargne et des institutions de dépôt.

En vertu de la Loi, le Tribunal soumet chaque année, au ministre des Finances, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier suivant. Sur recommandation du ministre des Finances, le gouvernement détermine le montant que l'Autorité des marchés financiers verse au Fonds. Les autres revenus du Fonds proviennent des droits, des honoraires et des frais afférents établis selon les tarifs en vigueur ainsi que des revenus d'intérêts.

FONDS RELATIF À L'ADMINISTRATION FISCALE

Le Fonds relatif à l'administration fiscale a été institué au ministère des Finances par la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (RLRQ, chapitre A-7.003).

D'une part, le Fonds permet la rétribution des services que Revenu Québec rend au ministre, tels que :

- la perception des impôts et des taxes dus au gouvernement;
- l'administration du Programme de perception des pensions alimentaires et des biens non réclamés;
- l'administration et la perception de différents programmes sociofiscaux, comme ceux de Retraite Québec.

D'autre part, le Fonds permet de pourvoir aux obligations du ministre en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002). Selon cette loi, tout intérêt payable à l'occasion d'un remboursement effectué par le ministre à la suite de l'application d'une loi fiscale est porté au débit du Fonds.

La rétribution de Revenu Québec provenant du Fonds représente environ 75 % de son financement annuel et est fixée annuellement par décret après avoir été déterminée conjointement avec le ministère des Finances selon l'Entente de financement et de performance. Le versement au Fonds par Revenu Québec est constitué à 80 % de l'impôt sur le revenu des particuliers et à 20 % de l'impôt sur le revenu des sociétés. Ces sommes sont portées au crédit du fonds général par Revenu Québec et versées au Fonds, comme le décret annuel le prévoit.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC

Revenu Québec a la charge :

- d'assurer la perception des impôts et des taxes afin que chacun paie sa juste part du financement des services publics;
- d'administrer le Programme de perception des pensions alimentaires afin d'assurer la régularité du soutien financier prévu auquel ont droit les enfants et les parents gardiens;
- d'administrer les programmes sociofiscaux et tout autre programme de perception et de redistribution de fonds que lui confie le gouvernement;
- d'assurer l'administration provisoire des biens non réclamés et leur liquidation pour en verser la valeur aux ayants droit ou, à défaut, au ministre des Finances;
- de recommander au gouvernement des modifications à apporter à la politique fiscale ou à d'autres programmes.

Cette mission est fondamentale pour le gouvernement. Elle est la source du financement de son fonctionnement et de celui de la majorité des services publics. Elle permet aussi à certains citoyens de compter sur les interventions de Revenu Québec pour avoir accès rapidement aux montants auxquels ils ont droit.

Les sources de revenus de Revenu Québec sont :

- les contributions du Fonds relatif à l'administration fiscale;
- la tarification de services au gouvernement du Canada;
- les tarifications fiscale et alimentaire;
- la tarification de services à des ministères et organismes provinciaux;
- les honoraires pour l'administration des biens non réclamés;
- les contributions du gouvernement du Canada.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Instituée par la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (RLRQ, chapitre A-33.2), le 1^{er} février 2004, l'Autorité des marchés financiers (Autorité) se distingue par un encadrement intégré du secteur financier québécois, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des instruments dérivés, des institutions de dépôt à l'exception des banques et de la distribution de produits et services financiers.

Elle a aussi le mandat de délivrer les autorisations pour les administrateurs de régimes volontaires d'épargne-retraite et, depuis 2020, d'encadrer les agents d'évaluation du crédit.

La mission de l'Autorité vise :

- à assister les consommateurs de produits financiers et les utilisateurs de services financiers, à faciliter le traitement des plaintes et à mettre en place des programmes d'éducation;
- à assurer le respect des normes de solvabilité applicables aux institutions financières et autres intervenants du secteur financier;
- à encadrer la distribution des produits et services financiers;
- à encadrer les activités de bourse et de compensation ainsi que des marchés de valeurs mobilières;
- à assurer l'encadrement des marchés de dérivés, notamment des bourses et des chambres de compensation de dérivés;
- à voir à la mise en place de programmes de protection et d'indemnisation des consommateurs de produits et d'utilisateurs de services financiers et administrer le fonds d'indemnisation prévu à la Loi.

Les revenus de l'Autorité proviennent essentiellement du paiement de droits, de cotisations, de primes, d'intérêts sur placements, de sanctions administratives et amendes et de contributions du ministère des Finances (lutte à l'évasion fiscale).

FINANCEMENT-QUÉBEC

Financement-Québec (la Société) a été instituée par la Loi sur Financement-Québec (RLRQ, chapitre F-2,01). La Société est une personne morale de droit public, mandataire de l'État.

La Société a pour mission de fournir des services financiers aux organismes publics visés par sa loi constitutive. Elle les finance directement en leur accordant des prêts et les conseille en vue de faciliter leur accès au crédit tout en minimisant leurs coûts de financement. La Société peut, en outre, fournir aux organismes publics des services en matière d'analyse et de gestion financière.

La Société impute aux emprunteurs des frais d'émission sur les prêts consentis pour compenser ceux engagés sur les emprunts effectués. La Société impute également aux emprunteurs des frais de gestion. Le niveau de frais imputés est fixé par la Société conformément aux critères déterminés par le gouvernement. Les titres de créance émis par la Société sont garantis par le gouvernement du Québec.

En vertu de la Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 12 mars 2024 et modifiant d'autres dispositions (L.Q. 2024, chapitre 39), la Société sera dissoute le 31 mars 2025, et les responsabilités découlant des transactions financières, des avances et des prêts effectués en vertu de l'article 3 de la Loi sur Financement-Québec sont transférées au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, aux mêmes conditions et modalités que celles auxquelles ils ont été réalisés.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut de la statistique du Québec (l'Institut) est l'organisme gouvernemental responsable de produire, d'analyser et de diffuser des informations statistiques officielles, objectives et de qualité pour le Québec. À titre de responsable des statistiques pour le Québec, l'Institut établit un programme statistique public. Les informations statistiques sont produites sur une base provinciale, régionale ou locale et touchent divers aspects de la société québécoise tels que l'économie, la démographie, la santé, l'éducation, le travail et la rémunération, la culture et les communications. L'Institut établit et tient à jour le bilan démographique du Québec. Il assure également le suivi et la diffusion des indicateurs de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

À titre d'agence statistique publique pour le Québec, l'Institut est le responsable de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général. Ainsi, il répond à des mandats confiés par des ministères et organismes pour lesquels il recueille, produit, analyse et diffuse des informations statistiques fiables et objectives. L'Institut a également le mandat d'assurer l'accès aux données administratives du gouvernement du Québec aux fins de la recherche scientifique. L'Institut répond aussi à divers besoins statistiques des organismes parapublics des milieux de la santé et de l'enseignement, des municipalités, des centres de recherche, des entreprises privées et des organisations des milieux syndical, patronal et associatif. L'Institut représente aussi le Québec auprès de Statistique Canada.

L'Institut dispose de deux sources de financement, soit une subvention annuelle versée par le ministère des Finances et des revenus autonomes générés par les travaux statistiques réalisés pour différents clients, principalement des ministères et des organismes.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

La Société de financement des infrastructures locales du Québec (Société) est une personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S-11.0102).

La Société a pour mission de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun ainsi que de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Les revenus de la Société proviennent de quatre sources, à savoir les transferts du gouvernement fédéral, les transferts du gouvernement du Québec, les recettes provenant des droits sur les véhicules munis de moteur de forte cylindrée (droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition) ainsi que les revenus d'intérêts.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Finances » s'établit à 209,6 M\$ en 2025-2026 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance et en excluant le service de la dette. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par le transfert de crédits de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État vers d'autres ministères qui comptabilisent les dépenses pour 2024-2025.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 1,8 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion.

Le budget de dépenses 2025-2026 est sensiblement au même niveau que la dépense probable 2024-2025.

PROGRAMME 2

Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière

Ce programme vise à conseiller le gouvernement dans l'élaboration de ses politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière, et à assurer le financement, la gestion de la dette, les opérations financières ainsi que les activités comptables.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par le transfert de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État en provenance du programme 3 en 2024-2025.

PROGRAMME 3

Contributions, frais de services bancaires et provision pour transférer des crédits

Ce programme vise à financer l'Institut de la statistique du Québec, les frais de services bancaires, des initiatives concernant la perception des revenus et les fraudes envers l'État.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par le transfert de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État vers d'autres ministères qui comptabilisent les dépenses pour 2024-2025.

PROGRAMME 4**Relations avec les Québécois d'expression anglaise**

Ce programme vise à offrir une structure administrative formelle pour assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés d'expression anglaise du Québec pour s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations dans les orientations et les décisions gouvernementales, ainsi qu'en matière d'accès aux programmes gouvernementaux. Il assure un rôle-conseil auprès du gouvernement, des ministères et des organismes en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise.

Finalement, il assure l'interaction avec le gouvernement fédéral sur les enjeux, les ententes, les programmes ou les politiques qui peuvent avoir une incidence sur les Québécois d'expression anglaise.

Le budget de dépenses 2025-2026 est sensiblement au même niveau que la dépense probable 2024-2025.

PROGRAMME 5**Service de la dette**

Ce programme vise à financer les dépenses gouvernementales relatives aux intérêts sur la dette directe, sur le compte des régimes de retraite, sur le régime de rentes de survivants et sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

Le budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique notamment par l'évolution prévue des taux d'intérêt.

Finances

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
Dépenses de programmes				
1. Direction et administration	43 325,0	538,7	43 441,5	42 786,3
2. Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière	61 689,3	(1 932,2)	60 419,0	63 621,5
3. Contributions, frais de services bancaires et provision pour transférer des crédits	89 521,4	50 533,0	90 813,8	38 988,4
4. Relations avec les Québécois d'expression anglaise	15 022,1	380,7	14 655,2	14 641,4
Sous-total	209 557,8	49 520,2	209 329,5	160 037,6
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	1 800,0	1 800,0	-	-
Infrastructures subventionnées	-	-	-	-
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	(48 124,6)	-	48 124,6
Sous-total	211 357,8	3 195,6	209 329,5	208 162,2
Service de la dette				
5. Service de la dette	6 439 000,0	(125 000,0)	6 564 000,0	6 564 000,0
Dépenses budgétaires	6 650 357,8	(121 804,4)	6 773 329,5	6 772 162,2

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Améliorer l'accessibilité des services pour les communautés d'expression anglaise	1 000,0
Renouveler le financement de la convention en matière de finance durable avec Finance Montréal	400,0
Réduire les délais pour l'accès aux données à des fins de recherche	300,0
Renouveler le financement de la convention de subvention de fonctionnement avec Finance Montréal	100,0
Sous-total	1 800,0
Infrastructures subventionnées	-
Total	1 800,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	101,2	-	101,2
Immobilisations en ressources informationnelles	1 412,6	(253,1)	1 665,7
Prêts, placements, avances et autres coûts	924,3	-	924,3
Total	2 438,1	(253,1)	2 691,2

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

AUGMENTER LA RICHESSE COLLECTIVE

L'augmentation de la richesse collective permettra au Québec de se donner les moyens de ses ambitions. Ainsi, le Ministère entend mettre en place des initiatives, notamment dans le cadre des budgets, pour s'assurer que son régime fiscal demeure favorable à l'investissement et que l'écart de richesse du Québec par rapport à l'Ontario se résorbe.

Actions envisagées

- Offrir un régime fiscal favorable à l'investissement :
 - le Ministère se donne comme but de maintenir un écart favorable du taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement entre 20 % et 40 % par rapport à la moyenne canadienne. Le Ministère poursuivra l'examen des ajustements possibles à la fiscalité des entreprises pour s'assurer d'offrir un régime fiscal compétitif et encourageant l'investissement des entreprises;
 - le Ministère est responsable du crédit d'impôt pour les centres financiers internationaux. Cette mesure a comme objectif d'attirer les entreprises financières internationales à Montréal et de soutenir leur croissance. Le Ministère entend poursuivre ses efforts afin de favoriser la croissance des emplois dans ce secteur d'activité.
- Réduire l'écart de richesse avec l'Ontario :

- en 2022, le PIB réel par habitant au Québec affichait un écart de 12,4 % par rapport à l'Ontario. Il est souhaité que d'ici 2026-2027, cet écart soit ramené à moins de 10,0 %, soit une réduction d'au moins 2,4 points de pourcentage par rapport à l'écart observé en 2022;
- le Ministère entend notamment contribuer à l'atteinte de cet objectif en poursuivant les travaux visant à optimiser le régime fiscal des sociétés dans le but de favoriser les gains de productivité afin d'accélérer la croissance économique et de réduire l'écart de richesse avec l'Ontario.

ORIENTATION 2

CONTRIBUER À L'ÉQUILIBRE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans au Québec étant déjà parmi les plus élevés au Canada, le Ministère souhaite mettre en place des initiatives pour contribuer à l'équilibre du marché du travail.

Action envisagée

- Favoriser la participation au marché du travail :
 - le Ministère entend poursuivre ses efforts pour maintenir ou augmenter la participation des personnes âgées de 60 à 69 ans au marché du travail en analysant les actions visant à améliorer l'incitation au travail.

ORIENTATION 3

CONTRIBUER À LA PLEINE PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS

Les Québécoises et Québécois d'expression anglaise sont souvent réticents à solliciter l'aide des fournisseurs de services francophones (pour la recherche d'emploi, le démarrage d'entreprise, la santé et les services sociaux, etc.). D'une part, ils ont l'impression que les prestataires de services connaissent peu la communauté anglophone. D'autre part, les services ne sont généralement pas offerts en anglais. Une mobilisation des acteurs est nécessaire pour améliorer les interactions et développer des liens entre les fournisseurs de services et la communauté d'expression anglaise du Québec.

Actions envisagées

- Renforcer les capacités des organismes communautaires à servir les Québécoises et Québécois d'expression anglaise :
 - différents services d'aide sont créés et déployés dans toutes les régions du Québec par les organismes bénéficiaires de subventions du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA). Le SRQEA entend poursuivre ses efforts afin que davantage de services soient offerts par des organismes communautaires aux Québécois d'expression anglaise, il prévoit :
 - collecter annuellement des données sur les activités et services offerts par les bénéficiaires du SRQEA;
 - intégrer des mesures spécifiques dans des plans d'action gouvernementaux;
 - rencontrer les organismes du milieu.

ORIENTATION 4**ASSURER UNE SAINTE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE RESPECT DES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES**

Une gestion saine des dépenses est établie en fonction de l'évolution des revenus et permet la réduction graduelle du poids de la dette au bénéfice des Québécois et Québécoises d'aujourd'hui et de demain. La saine gestion des finances publiques sera réalisée simultanément au financement adéquat des missions de l'État.

Actions envisagées

- Réduire le poids de la dette :
 - le Ministère s'est donné comme objectif de réduire le poids de la dette nette à 30 % du PIB d'ici 2037-2038. Pour y arriver, le Ministère prévoit :
 - suivre l'atteinte des cibles de réduction de la dette;
 - comparer la dette du Québec à celles des autres gouvernements au Canada;
 - maintenir les versements au Fonds des générations.
- Atteindre l'équilibre budgétaire :
 - proposer des orientations budgétaires et un cadre financier permettant un retour à l'équilibre budgétaire;
 - faire le suivi de l'évolution réelle des revenus et des dépenses;
 - appuyer le Conseil du trésor dans le suivi des négociations des conventions collectives afin d'assurer le respect du cadre financier du gouvernement.
- Maintenir une cote de crédit élevée de catégorie AA ou supérieure :
 - entretenir des relations avec les agences de notation par des présentations et des réponses diligentes à leurs questions.
- Maintenir un coût avantageux pour le financement des emprunts par rapport à l'Ontario :
 - réaliser le programme de financement du gouvernement en poursuivant la politique de diversification des sources de financement en ce qui concerne tant les marchés que les échéances;
 - réaliser les opérations de financement à court terme du gouvernement et assurer la gestion du Fonds d'amortissement;
 - effectuer la gestion de la dette en poursuivant la politique de diversification selon les devises et les taux d'intérêt fixes et variables;
 - financer les organismes du secteur public québécois par le Fonds de financement;
 - réaliser la gestion de l'encaisse et les opérations de règlement des transactions inhérentes au financement et à la gestion de la dette;

- préparer les tournées du ministre auprès des investisseurs;
- rencontrer des investisseurs et des institutions financières afin de promouvoir la mise en marché du programme de financement du gouvernement au Québec, au Canada et à l'international;
- réaliser l'émission d'obligations vertes afin de financer des projets ayant un volet environnemental.

ORIENTATION 5

MAINTENIR L'EXPERTISE RECONNUE DU MINISTÈRE

L'expertise du ministère des Finances est reconnue, et le haut niveau de compétences requis pour assurer la qualité de ses interventions stratégiques doit être maintenu. À cet effet, l'expertise du personnel du Ministère ainsi que la compétence de l'organisation contribuent à l'attraction et à la fidélisation des meilleures ressources.

Actions envisagées

- Offrir un milieu de travail stimulant :
 - le Ministère entend atteindre un taux de mobilisation de 80 %, ce qui est comparable au taux observé chez les employeurs de choix au Canada. Pour y arriver, le Ministère prévoit :
 - consulter les employés afin de cibler les éléments pouvant contribuer à une expérience positive en emploi;
 - offrir des moyens de développement en lien avec les compétences transversales ministérielles;
 - offrir aux employés des conférences, des activités de réseautage et de la formation continue.

ORIENTATION 6

RENFORCER LES RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET LES PARTENAIRES

Le ministère des Finances est fier d'être reconnu auprès de sa clientèle, de ses collaborateurs et de ses partenaires externes pour son professionnalisme, sa rigueur ainsi que la qualité de ses conseils.

Actions envisagées

- Renforcer la collaboration interministérielle :
 - afin de rendre ses formations plus accessibles, le Contrôleur des finances s'est doté d'une plateforme de diffusion qui offrira des formations asynchrones en matière de comptabilité gouvernementale et de contrôles financiers.
- Renforcer la collaboration avec la clientèle :
 - afin de renforcer la collaboration avec la clientèle, le Ministère entend favoriser une plus grande utilisation de ses services numériques :
 - Épargne Placements Québec (EPQ) poursuit son engagement dans le virage numérique de ses services. Ainsi, EPQ propose aux clients un environnement Web transactionnel sécuritaire et simple d'utilisation;

- le Ministère entend poursuivre la mise en production graduelle d'une nouvelle prestation électronique de services d'ici la fin 2025, qui servira à la gestion du crédit d'impôt pour les centres financiers internationaux.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE FINANCEMENT

La variation des revenus s'explique principalement par l'intégration des activités de prêts et d'emprunts de Financement-Québec à la suite de sa dissolution le 31 mars 2025.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'intégration des activités de prêts et d'emprunts de Financement-Québec à la suite de sa dissolution le 31 mars 2025.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation des besoins de financement à long terme de la clientèle en 2025-2026.

FONDS DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'INVESTISSEMENT ET DES CONTRATS SPÉCIAUX

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de la portion du dividende d'Hydro-Québec affectée au Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux, laquelle correspond aux sommes nécessaires au paiement des dépenses.

La variation des dépenses s'explique principalement par la croissance prévue de l'utilisation du Programme d'aide financière à l'investissement, auquel est affecté le Fonds.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

FONDS DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation des revenus provenant du dividende de la SQDC;
- l'augmentation de la part québécoise du droit d'accise applicable sur les produits du cannabis.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation du virement au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis;
- l'augmentation du financement des initiatives en prévention de l'usage de substances psychoactives, du jeu pathologique et d'autres formes de dépendance, de même qu'à la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

FONDS DES GÉNÉRATIONS

La variation des revenus s'explique principalement par un versement de 400,0 M\$ en 2024-2025 provenant d'une partie du surplus cumulé du Fonds d'information sur le territoire. Ce montant a déjà été comptabilisé comme un revenu du gouvernement. Il n'est donc pas considéré comme un nouveau revenu sur une base consolidée et est, par conséquent, exclu du calcul du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001) pour l'année 2024-2025.

Le Fonds n'a aucune dépense.

Les prévisions d'investissements du Fonds des générations s'établissent à 2 177,0 M\$ pour l'exercice financier 2025-2026.

FONDS DU CENTRE FINANCIER DE MONTRÉAL

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

FONDS DU PLAN NORD

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par la révision à la hausse des dépenses par la Société du Plan Nord en lien avec sa mission et le Plan d'action nordique 2023-2028.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation de la contribution de l'Autorité des marchés financiers pour assurer le financement intégral de ses dépenses;
- la diminution de la contribution de l'Autorité des marchés financiers en 2024-2025 afin de compenser le montant du surplus réalisé en 2022-2023.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération à la suite du règlement des principales conventions collectives;
- l'augmentation des dépenses liées aux services professionnels et à la formation.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

FONDS RELATIF À L'ADMINISTRATION FISCALE

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution du versement à Revenu Québec.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- la diminution des sommes prévues pour le paiement d'intérêts (obligation du ministre en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'administration fiscale);
- l'augmentation de la rétribution de Revenu Québec.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de financement					
Revenus	3 203 654,1	-	2 752 412,5	-	451 241,6
Dépenses	2 991 876,0	-	2 713 897,5	-	277 978,5
Investissements	9 223 366,4	-	8 455 101,2	-	768 265,2
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(200,0)	-	-	-	(200,0)
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux					
Revenus	253 000,0	-	241 000,0	-	12 000,0
Dépenses	253 000,0	-	241 000,0	-	12 000,0
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

Finances

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux (en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de lutte contre les dépendances					
Revenus	269 439,8	-	262 763,3	-	6 676,5
Dépenses	269 321,9	-	262 645,4	-	6 676,5
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds des générations					
Revenus	2 177 000,0	-	2 754 000,0	-	(577 000,0)
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	2 177 000,0	-	2 754 000,0	-	(577 000,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds du centre financier de Montréal					
Revenus	2 290,8	600,0	2 263,5	600,0	27,3
Dépenses	1 934,2	-	1 896,2	-	38,0
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds du Plan Nord					
Revenus	128 891,8	-	131 558,8	-	(2 667,0)
Dépenses	179 654,7	-	145 672,6	-	33 982,1
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux (en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers					
Revenus	4 086,3	-	3 556,4	-	529,9
Dépenses	4 227,5	-	3 610,4	-	617,1
Investissements	8,0	-	-	-	8,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds relatif à l'administration fiscale					
Revenus	1 316 161,1	-	1 327 669,9	-	(11 508,8)
Dépenses	1 316 161,1	-	1 327 669,9	-	(11 508,8)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation de la contribution du Fonds relatif à l'administration fiscale;
- l'augmentation des revenus autonomes.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses en rémunération et en fonctionnement.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation des revenus en fonction de l'indexation annuelle;

- les augmentations prévues pour les revenus de droits et de primes.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation de la rémunération reliée essentiellement à une variation d'effectifs et à la progression salariale des employés;
- l'augmentation de la dépense en technologies de l'information principalement reliée aux services infonuagiques.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une augmentation des investissements en placements de portefeuille et des investissements en ressources informationnelles.

FINANCEMENT QUÉBEC

La société Financement-Québec sera dissoute le 31 mars 2025 et ses activités cesseront à cette date. Ses responsabilités seront transférées au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution des revenus provenant des ministères du gouvernement du Québec clients de l'Institut.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution des travaux à réaliser auprès des ministères du gouvernement du Québec clients de l'Institut.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la diminution des investissements reliés au Programme de consolidation des centres de traitement informatique.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution des transferts du gouvernement fédéral, qui proviennent du Fonds pour le développement des collectivités du Canada et qui sont d'abord comptabilisés à titre de revenus reportés, puis constatés aux revenus selon l'avancement des projets d'infrastructures subventionnés par la Société.

La variation des dépenses s'explique principalement par une augmentation plus importante du volume des projets d'infrastructures locales réalisés de la part des sociétés de transport bénéficiant d'un soutien financier de la Société par rapport à la diminution prévue des investissements de la part des municipalités.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Agence du revenu du Québec					
Revenus	1 654 362,2	-	1 615 640,3	-	38 721,9
Dépenses	1 654 362,2	-	1 615 640,3	-	38 721,9
Investissements	130 418,9	-	130 391,8	-	27,1
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(27 000,0)	-	-	-	(27 000,0)
Investissements	-	-	-	-	-
Autorité des marchés financiers					
Revenus	347 207,8	3 910,8	334 534,2	3 825,8	12 673,6
Dépenses	216 036,2	-	197 803,8	-	18 232,4
Investissements	156 378,0	-	150 403,0	-	5 975,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Financement-Québec					
Revenus	-	-	376 477,6	-	(376 477,6)
Dépenses	-	-	370 626,4	-	(370 626,4)
Investissements	-	-	749 373,1	-	(749 373,1)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Institut de la statistique du Québec					
Revenus	54 111,2	26 873,8	56 124,7	27 535,7	(2 013,5)
Dépenses	54 111,2	-	55 881,1	-	(1 769,9)
Investissements	682,5	-	2 395,6	-	(1 713,1)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	300,0	-	-	-	300,0
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société de financement des infrastructures locales du Québec					
Revenus	769 642,0	-	808 989,0	7 913,0	(39 347,0)
Dépenses	724 011,0	-	703 435,0	-	20 576,0
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(3 476,4)	-	-	-	(3 476,4)
Investissements	-	-	-	-	-

IMMIGRATION, FRANCISATION ET INTÉGRATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

<p>Nombre de personnes immigrantes admises au Québec de 2019 à 2023</p> <p>237 597</p> <p>personnes</p> <p>dont 69,7 % sélectionnées par le Québec</p>	<p>Francisation Québec</p> <p>70 850</p> <p>personnes distinctes participantes aux services d'apprentissage du français</p>	<p>Intégration</p> <p>14 459</p> <p>personnes immigrantes accompagnées dans le cadre d'Accompagnement Québec</p> <p>98 556 personnes immigrantes ayant reçu des services de soutien à l'installation et à l'intégration</p>
<p>Régionalisation de l'immigration</p> <p>15 271</p> <p>personnes admises en 2022 et présentes hors de la Communauté métropolitaine de Montréal en janvier 2024</p> <p>216 organismes financés dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités</p>	<p>Services aux entreprises</p> <p>2 147</p> <p>entreprises accompagnées</p> <p>ce qui représente une hausse de 37,1 % par rapport à l'année précédente</p>	<p>Communications avec la clientèle</p> <p>373 941</p> <p>appels téléphoniques</p> <p>132 986 courriels traités</p> <p>24 512 296 vues en ligne²</p>

¹ Les données proviennent du Rapport annuel de gestion 2023-2024 et sont présentées en année financière, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, à moins d'avis contraire.

² Le nombre de pages vues correspond au nombre de sessions lors desquelles les pages ont été consultées au moins une fois, pour les contenus du Ministère sur le site gouvernemental Québec.ca.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

La mission du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est de sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et de favoriser leur francisation, leur intégration et ainsi, leur contribution à la prospérité du Québec.

Dans la réalisation de sa mission, le Ministère offre des services à une clientèle diversifiée, composée de ressortissants étrangers, de personnes immigrantes, d'entreprises et de collectivités d'accueil.

Les services d'apprentissage du français sont offerts aux personnes domiciliées au Québec et non assujetties à l'obligation de fréquentation scolaire, aux personnes qui envisagent de s'établir au Québec ainsi qu'aux entreprises du Québec et à leur personnel.

Les principaux mandats du Ministère sont les suivants :

- la sélection de personnes qui contribuent, à la fois, à combler les besoins de main-d'œuvre et au renforcement de l'usage du français au Québec;
- la consolidation de Francisation Québec et l'accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes;
- l'encouragement de l'immigration permanente chez les personnes jeunes afin de contribuer, à moyen terme, à limiter les effets du vieillissement de la population du Québec;
- l'attraction et le recrutement de talents répondant aux besoins du Québec et le passage de l'immigration temporaire à l'immigration permanente chez les personnes qui se trouvent déjà au Québec;
- la poursuite des travaux en vue de moderniser et de simplifier le système d'immigration afin de mieux répondre aux besoins diversifiés du Québec et des clientèles;
- l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions, en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes;
- l'amélioration de la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin de leur permettre d'occuper un emploi à la hauteur de leurs compétences;
- l'accélération de la transformation du Ministère et la modernisation de l'offre de services numériques destinée à nos clientèles;
- l'amélioration de l'expérience client par une offre de services adaptés, conviviaux et évolutifs;
- une offre de services destinée aux entreprises arrimée aux besoins du Québec en matière d'immigration, d'intégration et de francisation des travailleurs étrangers;
- une offre de services permettant aux collectivités de mieux accueillir, intégrer et assurer un établissement durable des personnes immigrantes, en renforçant les actions du Ministère en matière de régionalisation, et ce, dès l'étranger.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Immigration, Francisation et Intégration » s'établit à 806,2 M\$ en 2025-2026 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par le transfert, en 2024-2025, de la provision pour la réalisation d'activité de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), au ministère de l'Éducation (MEQ), au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 28,2 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte d'une mesure annoncée dans le cadre du Budget 2025-2026.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Direction et soutien aux activités du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la fin d'une mesure annoncée dans le cadre du Budget 2024-2025 visant à soutenir l'offre de services en matière d'immigration.

PROGRAMME 2

Immigration, francisation et intégration

Ce programme vise à assurer une sélection de l'immigration en adéquation avec les besoins du Québec, tout en favorisant une société francophone et inclusive qui vise la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Ce programme inclut également les montants qui seront transférés aux quatre autres ministères qui offrent des services d'intégration et de francisation aux personnes immigrantes.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- le transfert, en 2024-2025, de la provision pour la réalisation d'activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes au MESS, au MEQ, au MES et au MSSS;
- l'augmentation du financement octroyé dans le cadre d'une mesure du Budget 2024-2025 pour répondre à la hausse importante de la clientèle en francisation et bonifier l'offre de services à certaines clientèles.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et soutien aux activités du Ministère	48 738,7	(30 512,8)	49 241,9	79 251,5
2. Immigration, francisation et intégration	757 431,9	271 137,3	730 374,1	486 294,6
Sous-total	806 170,6	240 624,5	779 616,0	565 546,1
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	28 200,0	28 200,0	-	-
Infrastructures subventionnées	-	-	-	-
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	(240 049,5)	-	240 049,5
Total	834 370,6	28 775,0	779 616,0	805 595,6

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Assurer des services de qualité aux personnes immigrantes	28 200,0
Sous-total	28 200,0
Infrastructures subventionnées	-
Total	28 200,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	300,0	-	300,0
Immobilisations en ressources informationnelles	10 112,1	(630,3)	10 742,4
Prêts, placements, avances et autres coûts	86,0	-	86,0
Total	10 498,1	(630,3)	11 128,4

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

PROMOUVOIR LE QUÉBEC COMME UNE DESTINATION DE CHOIX

Pour se positionner favorablement sur l'échiquier mondial, le Québec doit augmenter sa visibilité dans les pays francophones et francotropes et positionner avantageusement son offre d'immigration, de francisation et d'intégration. Il pourra ainsi attirer et retenir des candidates et des candidats à l'immigration qui répondent à ses besoins comme à ceux de ses régions et de ses entreprises.

Grâce à sa présence en Europe, en Afrique et en Amérique latine, au partage de ressources et d'expertise avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, et à son réseau de partenaires internationaux, le Ministère peut s'adresser directement à ses clientèles cibles et promouvoir son offre d'immigration permanente et temporaire auprès des profils visés. Ce réseau de partenaires intervient à plusieurs niveaux et contribue grandement au succès des actions du Ministère.

Actions envisagées

- Réaliser des activités de prospection et de promotion menées sur les différents territoires francophones et francotropes permettant de répondre aux besoins du Québec, de ses régions et des employeurs;
- Établir des ponts avec les représentants des systèmes d'éducation étrangers pour comparer le contenu des formations et faciliter la reconnaissance des compétences;
- Poursuivre des initiatives et des projets favorisant le recrutement éthique.

ORIENTATION 2

RENFORCER LA CONTRIBUTION DES PERSONNES IMMIGRANTES À LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC

Le Ministère renforcera son approche en matière d'immigration en s'appuyant sur des programmes d'immigration temporaire et permanente qui favorisent l'accueil des personnes immigrantes correspondant aux besoins du Québec, à court, moyen et long terme. Il met également en place des mesures destinées à faciliter leur intégration dans les milieux de travail et dans la société québécoise.

La pleine contribution des personnes immigrantes à la prospérité du Québec passe également par la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger. Le Ministère continuera d'accorder la priorité à la mise en place de mesures et de programmes visant à faciliter et à accélérer la reconnaissance des compétences afin que les personnes immigrantes puissent rapidement occuper un emploi à la hauteur de leurs compétences.

Actions envisagées

- Adopter de nouvelles orientations pluriannuelles, à la suite de la consultation publique sur l'immigration prévue au printemps 2025, qui permettront d'orienter les décisions en matière d'immigration pour la période qui s'amorcera en 2026;
- Mettre en place un plan d'invitation favorisant les personnes ayant déclaré leur intérêt à immigrer et à travailler au Québec, principalement dans des secteurs stratégiques d'activités économiques;

- Sélectionner des travailleuses et travailleurs dont le profil socioprofessionnel et la connaissance du français leur permettront d'exercer leur profession au Québec;
- Améliorer et accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes en privilégiant la requalification de la main-d'œuvre locale;
- Promouvoir les services d'accompagnement offerts aux entreprises.

ORIENTATION 3**FAVORISER LA CONCORDANCE ENTRE LES PROJETS DE VIE DES PERSONNES IMMIGRANTES ET LES BESOINS DES RÉGIONS DU QUÉBEC**

L'immigration permanente ou temporaire est un projet de vie qui comprend de nombreux défis et exige des adaptations pour les personnes immigrantes. Les candidates et les candidats ciblés par le Ministère, de même que leurs familles, doivent pouvoir compter sur le Québec pour être épaulés dans leur projet et soutenus dans leur intégration, dans toutes les sphères de la société.

Pour ce faire, le Ministère préconise une approche, en matière d'accompagnement des personnes immigrantes et de leurs familles, qui repose sur l'arrimage entre le profil des personnes immigrantes et les spécificités des besoins des régions du Québec. Cet arrimage favorise l'orientation des personnes immigrantes vers les bonnes ressources et les services adéquats à la suite d'une évaluation de leurs besoins. Le succès de cette approche repose en grande partie sur une coordination concertée par le Ministère ainsi que sur l'implication et la mobilisation de tous les acteurs, notamment des personnes immigrantes dans leurs démarches d'intégration, et des collectivités dans la création de milieux d'accueil inclusifs.

Actions envisagées

- Soutenir les personnes immigrantes dès l'étranger dans le cadre d'Accompagnement Québec afin d'accélérer leurs démarches d'intégration et de promouvoir les occasions d'établissement durable en région;
- Poursuivre le financement aux organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration;
- Élaborer un nouveau plan d'action ministériel en régionalisation de l'immigration.

ORIENTATION 4**MOBILISER LES COLLECTIVITÉS POUR LA PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES IMMIGRANTES**

Pour mieux répondre aux besoins socio-économiques, de croissance démographique et de diversité ethnoculturelle de l'ensemble des régions, l'engagement des collectivités est essentiel à l'établissement de relations interculturelles harmonieuses entre les Québécoises et les Québécois de toutes origines et à la participation des personnes immigrantes à la prospérité du Québec. En créant les conditions propices à l'établissement durable des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles dans leur région, les collectivités contribuent à la création de leur sentiment d'appartenance à la société québécoise, ce qui favorise leur épanouissement et leur rayonnement sur les plans économique, social et culturel.

Pour soutenir les collectivités dans leurs aspirations à devenir plus accueillantes et inclusives, le Ministère met en place des programmes et des services basés sur une approche partenariale concertée avec les acteurs régionaux et gouvernementaux. Grâce aux connaissances des milieux et à la mobilisation des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux dans des projets porteurs de valeur, l'approche du Ministère encouragera le dialogue et le rapprochement interculturel, et fera valoir l'apport positif de l'immigration et de la diversité à l'échelle du Québec.

Actions envisagées

- Poursuivre le financement d'actions et de projets dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités;
- Promouvoir les pratiques interculturelles dans les collectivités afin de contribuer au sentiment d'appartenance à la nation québécoise par le renforcement et la valorisation de l'apport des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la société québécoise;
- Accompagner et soutenir les partenaires communautaires qui œuvrent auprès des personnes immigrantes afin de favoriser leur pleine participation, en français, à la société québécoise.

ORIENTATION 5

DÉVELOPPER ET ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES POUR JOINDRE L'ENSEMBLE DES CLIENTÈLES

Le Ministère travaille à favoriser l'apprentissage du français afin que les personnes domiciliées au Québec, celles qui envisagent de s'y établir et les travailleuses et travailleurs en entreprise puissent participer pleinement, en français, à la vie collective dans toutes les régions du Québec. Pour ce faire, le Ministère poursuivra la mise en place des mesures visant à améliorer l'offre de services d'apprentissage du français et à en simplifier l'accès.

Actions envisagées

- Renforcer les moyens pour assurer l'accessibilité et la prestation des services d'apprentissage du français dans toutes les régions du Québec afin de répondre aux besoins de la clientèle et à l'augmentation de la demande;
- Consolider et offrir des services d'apprentissage du français adaptés aux besoins des travailleurs du Québec;
- Mettre en œuvre des services complémentaires favorisant la réussite des apprentissages du français.

ORIENTATION 6

AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE CLIENT

Le Ministère offre des services à des clientèles diversifiées ayant des caractéristiques et des besoins spécifiques, qu'il doit placer au cœur de ses préoccupations quotidiennes afin de mieux les connaître et de mieux les servir.

L'amélioration de l'expérience client au Ministère s'effectuera en centrant l'évolution de ses services sur les besoins de ses clientèles. Pour ce faire, les choix organisationnels en matière d'expérience client doivent être guidés par une meilleure compréhension de la réalité de ces clientèles.

Actions envisagées

- Poursuivre la transformation numérique et le déploiement des outils technologiques modernes et performants;
- Impliquer davantage les clientèles à toutes les étapes de la conception ou de l'évolution des services numériques par des consultations au moyen des comités clientèle;
- Viser toujours les plus hauts standards en matière de cybersécurité afin d'offrir des services numériques qui préservent la confiance des clientèles à l'égard de la sécurité de leurs données;
- Sensibiliser le personnel aux meilleures pratiques en matière de cybersécurité pour contribuer à la préservation de l'intégrité des données de la clientèle.

ORIENTATION 7

OFFRIR UNE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL MOBILISATRICE AU PERSONNEL

La mobilisation est le résultat de plusieurs facteurs individuels et collectifs et se traduit par des comportements caractérisés, entre autres, par la conscience professionnelle et éthique, l'adhésion aux changements, le sentiment de solidarité envers les collègues, la loyauté envers l'organisation et la proactivité dans le développement de ses compétences. C'est ainsi que le Ministère améliorera sa performance globale et servira ses clientèles au meilleur de ses capacités, tout en augmentant la fidélisation et la rétention de son personnel.

L'un des leviers importants sera le développement en continu des compétences pour soutenir son personnel dans un cheminement de carrière enrichissant et, ainsi, créer une expérience employé positive et stimulante.

Actions envisagées

- Assurer et valoriser l'accessibilité à des formations pour le développement des compétences;
- Faire la promotion de bonnes pratiques de reconnaissance au travail.

JUSTICE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Activités judiciaires en matière criminelle¹</p> <p>93 639</p> <p>causes ouvertes</p> <p>86 338 causes fermées</p> <p>115 782 causes actives</p>	<p>Activités judiciaires en matière pénale¹</p> <p>222 124</p> <p>causes ouvertes</p> <p>207 609 causes jugées</p> <p>45 593 causes actives</p>	<p>Médiation¹</p> <p>4 412</p> <p>dossiers ayant fait l'objet d'une médiation à la Division des petites créances</p>
<p>Accès à la justice²</p> <p>14</p> <p>organismes financés pour favoriser l'accès à la justice</p>	<p>Accès à la justice¹</p> <p>5 395</p> <p>citoyens ayant profité des services juridiques gratuits ou à coûts modiques</p>	<p>Accompagnement et information²</p> <p>194</p> <p>séances d'information de groupe sur la parentalité après la rupture</p> <p>4 894 participants</p>
<p>Accompagnement et information¹</p> <p>700 940</p> <p>appels reçus par les services téléphoniques de justice</p>	<p>Accompagnement et information¹</p> <p>Plus de 72 000</p> <p>personnes victimes d'infractions criminelles, proches ou témoins ayant bénéficié des services offerts par les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels</p>	<p>Accompagnement et information²</p> <p>30 893</p> <p>rencontres d'information juridique traitées par les centres de justice de proximité</p>

- ¹ Rapport annuel de gestion 2023-2024
- ² Rapport détaillé des activités du Fonds Accès Justice 2023-2024

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le ministère de la Justice a pour mission de favoriser la confiance des citoyennes et des citoyens¹ en la justice et le respect des droits par le maintien au Québec :

- d'un système de justice qui soit à la fois accessible et intègre;
- de la primauté du droit.

En vertu de la Loi sur le ministère de la Justice (RLRQ, chapitre M-19), le ministre de la Justice est :

- procureur général du Québec;
- notaire général du Québec;
- registraire du Québec;
- juriconsulte du lieutenant-gouverneur et membre juriconsulte du Conseil exécutif du Québec.

Ses rôles et responsabilités amènent le Ministère à assumer des fonctions particulières pour l'ensemble du gouvernement, soit :

Assurer le rôle de procureur général du Québec

- Représenter le gouvernement et ses ministères devant l'ensemble des tribunaux de juridictions civile et administrative, y compris la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada;
- Diriger la demande ou la défense dans toutes les contestations formées pour ou contre l'État.

Assurer le rôle de notaire général et de registraire du Québec

- Enregistrer et conserver tout document dont l'enregistrement est requis par le gouvernement;
- Établir et assurer les droits fonciers du gouvernement et de ses ministères;
- Tenir divers registres du Québec, dont le Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), le Registre des lettres patentes foncières, le Registre des commissaires à l'assermentation et le Registre des ventes.

Assurer le rôle de juriconsulte du gouvernement

- Conseiller le gouvernement et ses ministères sur les questions de droit, en particulier sur la légalité de leurs activités;
- Rédiger les lois et règlements qui relèvent des ministères;

¹ Le terme « citoyennes et citoyens » comprend la population et les personnes morales, le cas échéant.

- Élaborer des orientations et prendre des mesures en matière d'affaires criminelles et pénales à l'intention du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et des procureurs aux poursuites criminelles et pénales;
- Vérifier la conformité des actions du Québec.

En sus des responsabilités mentionnées précédemment, le ministre assume des responsabilités propres en matière de justice, pour lesquelles le Ministère le seconde, soit :

Établir des politiques publiques de l'État en matière de justice

- Préparer l'établissement du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale;
- Conseiller les autorités sur les stratégies visant à offrir une justice centrée sur les besoins des citoyennes et des citoyens, y compris les jeunes, les personnes autochtones, aînées, victimes d'infractions criminelles et vulnérables;
- Mettre en œuvre des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice en collaboration avec les partenaires.

Soutenir davantage les personnes victimes d'infractions criminelles

- Offrir aux personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale des services intégrés et adaptés à leurs besoins;
- S'assurer que les ministères et organismes concernés offrent de la formation continue, de base et spécialisée sur les réalités relatives à la violence sexuelle et à la violence conjugale aux personnes susceptibles d'intervenir au tribunal spécialisé;
- Favoriser la promotion des droits reconnus dans la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement (RLRQ, chapitre P-9.2.1) (LAPVIC) par l'entremise du Bureau de soutien aux services aux personnes victimes d'infractions criminelles;
- Administrer le Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles en s'assurant qu'il pourvoit au développement et au maintien des services et programmes destinés aux personnes victimes d'infractions criminelles;
- Reconnaître le rôle des centres d'aide aux victimes d'infractions criminelles (CAVAC) et d'autres organismes ayant une mission semblable.

Améliorer l'accessibilité à la justice

- Administrer le Fonds Accès Justice en s'assurant qu'il permette de favoriser la concertation et la coordination des actions favorisant l'accessibilité à la justice, y compris par :
 - la diffusion d'une information juridique dans un langage simple et clair ou adapté aux besoins des citoyennes et citoyens;
 - l'utilisation de différents modes de prévention ou de règlement des différends;
 - l'amélioration de l'accès aux services juridiques, notamment ceux offerts gratuitement ou à coût modique par des organismes de la communauté.
- Offrir dans toutes les régions du Québec les services d'un centre de justice de proximité;

- Favoriser le recours à la médiation et à l'arbitrage à la Division des petites créances.

Veiller à l'administration de la justice

- Soutenir l'activité judiciaire et administrer les ressources nécessaires au bon fonctionnement des cours de justice du Québec et de certains tribunaux spécialisés;
- Informer et soutenir les citoyennes et les citoyens au regard des services de justice;
- Adapter les services judiciaires aux besoins de certaines clientèles présentant des vulnérabilités.

Administrer le Bureau des infractions et amendes

- Traiter les rapports et constats d'infraction donnant lieu à des poursuites, principalement de la part du DPCP, conformément au Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1);
- Exécuter les jugements rendus par les tribunaux en matière criminelle et pénale lorsqu'ils comportent une condamnation à une amende.

Les organismes budgétaires relevant du ministre de la Justice sont les suivants :

- Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales;
- Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales;
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;
- Conseil de la justice administrative;
- Conseil de la magistrature;
- Directeur des poursuites criminelles et pénales;
- Office de la protection du consommateur;
- Tribunal des droits de la personne.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS ACCÈS JUSTICE

Le Fonds Accès Justice a été institué au sein du ministère de la Justice le 5 avril 2012. Ce fonds soutient les actions qui ont pour objectif d'améliorer, dans la collectivité, la connaissance et la compréhension du droit ou du système de justice québécois ainsi que l'utilisation de celui-ci. Pour sa part, le Règlement sur l'aide financière pour favoriser l'accès à la justice (RLRQ, chapitre M-19, r. 0.1), qui prévoit les conditions à remplir pour recevoir de l'aide du ministre de la Justice ainsi que les catégories de personnes ou d'organismes exemptées de son application, est entré en vigueur le 25 juillet 2013.

La principale source de financement du Fonds provient de la contribution pénale prévue à l'article 8.1 du Code de procédure pénale.

FONDS AFFECTÉ À L'AIDE DES PERSONNES VICTIMES D'INFRACTIONS CRIMINELLES

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, constitué au ministère de la Justice en 1988, lors de l'adoption de la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (RLRQ, chapitre A-13.2) (LAVAC), est entièrement dédié au développement de services d'aide aux personnes victimes, notamment pour assurer le maintien des CAVAC et des autres organismes d'aide aux personnes victimes.

La LAVAC ayant été abrogée et remplacée le 13 octobre 2021, le Fonds est désormais constitué en vertu de la LAPVIC.

Conformément à la LAPVIC, le Fonds permet d'offrir une aide financière à toute personne ou organisme qui favorise :

- le développement et le maintien de services et de programmes offerts aux personnes victimes d'infractions criminelles;
- la recherche sur toute question relative à l'aide, à l'accompagnement ou à l'exercice des droits des personnes victimes d'infractions criminelles ou qui favorise l'accompagnement de celles-ci de même que la réalisation et la diffusion de programmes d'information, de sensibilisation et de formation.

Les sources de revenus du Fonds sont notamment constituées des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel et des sommes provenant du partage des produits de la criminalité. S'ajoute à ces sommes, depuis le 1^{er} juillet 2003, une partie de la contribution pénale prévue à l'article 8.1 du Code de procédure pénale dans la mesure qui y est déterminée.

FONDS DES REGISTRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le Fonds des registres du ministère de la Justice a pour objet la gestion et le financement des biens et services fournis sous l'autorité du ministre de la Justice et qui sont reliés :

- à l'enregistrement, à la publicité des documents d'État en vertu de la Loi sur le ministère de la Justice, à l'inscription et à la publication des droits personnels, des droits réels mobiliers et des autres documents dont l'inscription et la publication au RDPRM sont prévues par le Code civil du Québec (CCQ-1991);
- à la certification requise pour assurer la sécurité des échanges électroniques impliquant le gouvernement, ses ministères et ses organismes, dans le cadre de fonctions qui ont été déléguées en application de l'article 66 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) ou à toute autre activité découlant des fonctions assignées au ministre par le gouvernement ou de mandats gouvernementaux qui lui sont confiés en vue de mettre à profit l'expertise développée pour le RDPRM en matière d'utilisation sécurisée des technologies de l'information;
- à tout registre dont la tenue est confiée au ministre de la Justice ou à l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers.

Le Fonds comprend les secteurs d'activités suivants :

- le RDPRM;
- le Service de certification de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale;
- le Registre des commissaires à l'assermentation;

- le Registre des lettres patentes foncières ainsi que la délivrance de documents d'État émis sous le grand sceau;
- le Registre des ventes;
- le Registre de l'Apostille.

Les revenus de ce Fonds proviennent principalement des sommes perçues pour les services qu'il rend.

FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

Le Fonds du Tribunal administratif du Québec finance le Tribunal administratif du Québec (TAQ) qui a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'Administration publique, tels les ministères, les régies, les commissions et les municipalités.

Les revenus annuels du TAQ proviennent principalement des contributions du ministère de la Justice, de la Société de l'assurance automobile du Québec, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de Retraite Québec et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

La Commission des services juridiques (CSJ) est l'organisme chargé d'appliquer la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques (RLRQ, chapitre A-14). Elle veille à ce que l'aide juridique soit fournie de façon cohérente et uniforme sur l'ensemble du territoire québécois par les centres régionaux aux personnes financièrement admissibles, ainsi qu'à la gestion efficace de ses ressources.

De plus, depuis 2010, par l'ajout du chapitre III à la Loi susmentionnée, elle fournit certains autres services juridiques, notamment lorsque le droit aux services d'un avocat rémunéré par l'État a été reconnu par une ordonnance judiciaire.

La Loi favorisant l'accès à la justice en instituant le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (RLRQ, chapitre A-2.02), sanctionnée le 15 juin 2012, a créé deux nouveaux services offerts et disponibles à toute la population du Québec.

Le Service d'aide à l'homologation a été ajouté au panier de services offerts dans le cadre de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques depuis le 10 octobre 2013.

Depuis le 1^{er} avril 2014, la CSJ a le mandat de gérer le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants.

Depuis septembre 2021, un nouveau service de consultation est offert gratuitement à toutes les victimes de violence sexuelle et conjugale, nommé Rebâtir. Depuis l'exercice 2022-2023, de nouveaux services juridiques sont offerts, notamment en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, de protection de la jeunesse ainsi que pour la cour itinérante et les demandeurs d'asile.

Les revenus annuels de la CSJ proviennent principalement d'un transfert en provenance du ministère de la Justice.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Le Fonds d'aide aux actions collectives a pour mandat d'assurer le financement des actions collectives en première instance devant la cour supérieure, en appel devant la Cour d'appel du Québec, ou en pourvoi devant la Cour suprême du Canada, ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces actions.

Les revenus du Fonds proviennent des revenus de subrogations et de reliquats perçus en application du Code de procédure civile du Québec (RLRQ, chapitre C-25.01), ainsi que des intérêts de placements.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) a pour mission d'analyser, d'organiser, d'enrichir et de diffuser le droit au Québec, ce qui permet d'accompagner les professionnels dans leurs recherches de solutions ainsi que l'ensemble de la population dans sa compréhension du droit.

Les revenus annuels de la SOQUIJ proviennent principalement des consultations d'informations juridiques, incluant des résumés et textes intégraux de jugements, des plunitifs et des doctrines qui sont accessibles par le biais de son site de recherche juridique. Des revenus sont aussi attribuables à la vente de publications et de bulletins électroniques, aux services, en lien avec le droit, offerts à différentes organisations, et à des revenus de transfert en provenance du portefeuille ministériel pour le développement et le maintien du projet JuridiQc et de la Plateforme gouvernementale de règlement des différends en ligne.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » s'établit à 1 890,5 M\$ en 2025-2026 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses du régime d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels;
- le financement de diverses mesures et de divers engagements gouvernementaux annoncés au cours des dernières années en matière de justice.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 6,4 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des éléments suivants :

- 1,7 M\$ pour les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026;
- 4,7 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1
Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, et à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par le financement de diverses mesures et de divers engagements gouvernementaux annoncés au cours des dernières années en matière de justice.

PROGRAMME 2
Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire.

Il comprend également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi que pour formuler des recommandations au gouvernement.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses en rémunération suivant la réponse gouvernementale au Rapport du Comité de la rémunération des juges 2023-2027.

PROGRAMME 3
Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du TAQ. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par une augmentation de la contribution du Ministère au financement des activités du TAQ.

PROGRAMME 4
Indemnisation et reconnaissance

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux personnes victimes d'infractions criminelles. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses pour l'indemnisation des personnes victimes d'infractions criminelles.

PROGRAMME 5

Autres organismes relevant du ministre

Ce programme vise à financer un organisme autre que budgétaire et deux organismes budgétaires. La Commission des services juridiques vise à offrir des services d'aide juridique aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux et ayant un rapport avec la justice. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12). L'Office de la protection du consommateur vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, chapitre P-40.1).

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par le financement d'une mesure ponctuelle en 2024-2025 dédiée au maintien des activités de la Commission des services juridiques.

PROGRAMME 6

Poursuites criminelles et pénales

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le programme couvre également le financement du Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par le transfert de la provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances en 2024-2025.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration de la justice	573 859,9	5 380,6	581 895,1	568 479,3
2. Activité judiciaire	185 516,8	2 903,7	180 698,2	182 613,1
3. Justice administrative	22 741,2	1 901,4	20 984,5	20 839,8
4. Indemnisation et reconnaissance	661 784,3	97 602,3	564 182,0	564 182,0
5. Autres organismes relevant du ministre	219 134,1	(29 965,6)	223 695,4	249 099,7
6. Poursuites criminelles et pénales	227 493,1	(11 650,0)	228 570,3	239 143,1
Sous-total	1 890 529,4	66 172,4	1 800 025,5	1 824 357,0
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	1 700,0	1 700,0	-	-
Infrastructures subventionnées	4 660,6	479,9	4 180,7	4 180,7
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	7 270,1	-	(7 270,1)
Total	1 896 890,0	75 622,4	1 804 206,2	1 821 267,6

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Soutenir le financement de services d'aide aux personnes victimes autochtones	1 600,0
Créer un observatoire de recherche sur les enjeux constitutionnels du Québec	100,0
Sous-total	1 700,0
Infrastructures subventionnées	4 660,6
Total	6 360,6

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	1 382,0	6,0	1 376,0
Immobilisations en ressources informationnelles	35 516,0	767,9	34 748,1
Prêts, placements, avances et autres coûts	44,1	-	44,1
Total	36 942,1	773,9	36 168,2

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère découlent des orientations stratégiques du Plan stratégique 2023-2027. Plus concrètement, en cohérence avec les priorités gouvernementales en matière de justice, le Ministère unit ses forces autour de trois grandes priorités, soit contribuer au développement d'une justice offerte dans les meilleurs délais, assurer un meilleur soutien aux personnes victimes et améliorer la capacité à déployer des services axés sur l'expérience client.

ORIENTATION 1

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE JUSTICE OFFERTE DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

Selon l'Enquête sur l'accessibilité et la confiance envers le système de justice québécois réalisée en 2021 pour le compte du Ministère, les répondants considèrent que la justice est inaccessible en termes de complexité (58 %), de coûts (64 %) et de délais (69 %) liés aux procédures. De plus, ceux qui ont une expérience avec le système de justice ont généralement une perception plus défavorable que ceux n'en détenant pas. Le système de justice peut faire mieux, et ce, alors même qu'il intervient dans la vie des citoyennes et des citoyens à des moments charnières représentant souvent une importante charge sur leur vie personnelle.

Actions envisagées

Le Ministère, par l'entremise du Plan stratégique 2023-2027, s'est donc engagé :

- à offrir des services centrés sur les besoins des citoyennes et des citoyens;
- à agir pour la réduction des délais et à en assurer la transparence;
- à développer une justice adaptée et axée sur la réhabilitation et la réinsertion.

ORIENTATION 2

ASSURER UN MEILLEUR SOUTIEN AUX PERSONNES VICTIMES

Le rapport *Rebâtir la confiance* a formulé ce grand constat : pour mieux accompagner la personne victime, que ce soit avant, pendant ou après les procédures judiciaires, il faut qu'elle soit au cœur des services qui lui sont destinés. Ce constat, sous-jacent à l'ensemble du rapport, requiert des changements profonds qui améliorent de façon pérenne l'accompagnement des personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale. Pour cette raison, le Ministère retient comme deuxième orientation stratégique la nécessité d'assurer un meilleur soutien aux personnes victimes, marquant ainsi une volonté ferme de poursuivre et de mener à terme les changements amorcés depuis quelques années, et ce, tant pour les personnes victimes, leurs proches et les témoins.

Ces constats posés à l'endroit de la réalité des personnes victimes d'infractions criminelles ont menés à une action gouvernementale concertée permettant notamment d'adopter des Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026, un Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025, une Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et *Rebâtir la confiance* 2022-2027, ainsi qu'une Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027. Le Ministère est un partenaire actif de la mise en œuvre des mesures qui y sont prévues. Dans son champ de responsabilités et par-delà une vision étroite de celles-ci, il vise le déploiement d'un meilleur accompagnement des personnes victimes, en collaboration avec ses partenaires.

Actions envisagées

Le Ministère s'est ainsi engagé à accompagner les personnes victimes pendant leur parcours de justice, en assurant la mise en place de diverses mesures, entre autres :

- l'adoption de la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale (RLRQ, chapitre T-15.2) et l'annonce du déploiement du projet pilote dans les dix premiers districts judiciaires;

- le début des travaux visant le développement d'un premier centre de services intégrés pour les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale à Québec;
- la mise sur pied du Bureau de soutien aux services aux personnes victimes d'infractions criminelles;
- la bonification de l'intervention des organismes SOS violence conjugale et Info-Aide violence sexuelle;
- le soutien financier offert à des organismes œuvrant auprès des personnes victimes d'infractions criminelles;
- le déploiement graduel de l'aide financière d'urgence, permettant aux personnes victimes de quitter un milieu dangereux plus facilement.

ORIENTATION 3

AMÉLIORER LA CAPACITÉ À DÉPLOYER DES SERVICES AXÉS SUR L'EXPÉRIENCE CLIENT

Afin d'améliorer l'expérience de justice des citoyennes et des citoyens, les services numériques doivent répondre aux besoins et aux attentes des parties impliquées tout au long du parcours judiciaire. À cet égard, les initiatives mises en œuvre au cours des dernières années visant à transformer le système de justice doivent se poursuivre en vue d'étendre l'utilisation des services numériques pour les citoyennes et les citoyens, les partenaires et le personnel de la cour. Pour la population, cela signifie la capacité de déposer des demandes judiciaires et d'obtenir des services plus facilement.

Pour les partenaires, qu'ils soient juges ou avocats, et pour les employées ou les employés de la cour, il s'agira principalement d'un accès facilité au dossier judiciaire. Ainsi, le recours aux services numériques des uns et des autres permettra une offre de services de justice plus efficace.

Actions envisagées

Plus particulièrement, le Ministère souhaite :

- soutenir les utilisateurs en matière de services numériques de justice;
- offrir une expérience employée mobilisante et axée sur le bien-être.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS ACCÈS JUSTICE

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de la contribution pénale prévue à l'article 8.1 du Code de procédure pénale.

La variation des dépenses s'explique principalement par la mise en place des services d'interprètes et de traduction en milieu autochtone découlant du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et de certains services publics.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

FONDS AFFECTÉ À L'AIDE DES PERSONNES VICTIMES D'INFRACTIONS CRIMINELLES

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation de la contribution pénale prévue à l'article 8.1 du Code de procédure pénale;
- l'augmentation des revenus provenant du gouvernement fédéral pour des projets pilotes de tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale;
- la diminution des revenus en lien avec une mesure ponctuelle pour le maintien des activités du Fonds.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation de l'appui aux CAVAC, notamment pour le déploiement du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

FONDS DES REGISTRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des revenus liés au RDPRM.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par de nouveaux développements informatiques et par l'acquisition de biens tangibles.

FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par une augmentation des contributions du ministère de la Justice, de la Société de l'assurance automobile du Québec, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de Retraite Québec et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une diminution des sommes prévues par l'acquisition de biens tangibles.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds Accès Justice					
Revenus	35 595,9	12 666,4	30 608,0	11 505,9	4 987,9
Dépenses	41 347,4	-	38 191,4	-	3 156,0
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles					
Revenus	59 643,4	9 113,3	52 777,3	25 122,0	6 866,1
Dépenses	66 909,1	-	60 776,8	-	6 132,3
Investissements	511,9	-	566,4	-	(54,5)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	1 600,0	-	-	-	1 600,0
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds des registres du ministère de la Justice					
Revenus	53 134,5	-	52 134,5	-	1 000,0
Dépenses	51 950,9	-	50 184,7	-	1 766,2
Investissements	5 467,5	-	3 916,4	-	1 551,1
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds du Tribunal administratif du Québec					
Revenus	55 101,1	11 756,0	49 854,8	10 933,5	5 246,3
Dépenses	55 008,7	-	51 029,8	-	3 978,9
Investissements	1 118,8	-	2 316,3	-	(1 197,5)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

La variation des revenus s'explique principalement par l'octroi, en 2024-2025, d'une mesure ponctuelle pour le maintien des activités de la Commission des services juridiques.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération pour des hausses salariales, à la suite de la décision rendue par le juge Chamberland concernant les avocats et notaires de l'État québécois;
- l'augmentation des activités des avocats de la pratique privée et l'entrée en vigueur de nouveaux tarifs pour leurs honoraires.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la réalisation des travaux de transformation numérique.

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

La variation des revenus s'explique principalement par une diminution anticipée des revenus de subrogations et de reliquats.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une diminution des placements découlant de la diminution anticipée des revenus de subrogations et de reliquats.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la diminution de la contribution ministérielle pour le financement des projets JuridiQc et Plateforme gouvernementale de règlement des différends en ligne;
- l'augmentation des revenus de consultations des décisions judiciaires.

La variation des dépenses s'explique principalement par une diminution des coûts attribuables aux développements des projets JuridiQc et Plateforme gouvernementale de règlement des différends en ligne.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par le développement des projets JuridiQc et Plateforme gouvernementale de règlement des différends en ligne.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Commission des services juridiques					
Revenus	198 918,7	188 960,0	224 762,4	217 662,4	(25 843,7)
Dépenses	244 330,7	-	241 970,9	-	2 359,8
Investissements	2 808,5	-	2 922,3	-	(113,8)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds d'aide aux actions collectives					
Revenus	4 800,0	-	12 105,0	-	(7 305,0)
Dépenses	4 584,7	-	4 688,7	-	(104,0)
Investissements	11 702,2	-	17 184,6	-	(5 482,4)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Société québécoise d'information juridique					
Revenus	25 966,2	2 970,0	27 507,3	4 827,3	(1 541,1)
Dépenses	25 966,2	-	27 507,3	-	(1 541,1)
Investissements	2 413,3	-	1 055,6	-	1 357,7
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	(944,1)	-	-	-	(944,1)

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	2025-2026	2024-2025
	Budget de dépenses	Dépense probable
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	400,0	293,4
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	301,2	-
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	21 572,4	22 305,8
Conseil de la justice administrative	863,8	721,1
Conseil de la magistrature	3 281,8	3 586,7
Directeur des poursuites criminelles et pénales	227 191,9	239 143,1
Office de la protection du consommateur	9 691,6	9 502,9
Tribunal des droits de la personne	363,6	327,8

LANGUE FRANÇAISE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

<p>Accompagnement et information</p> <p>Plus de 1 800</p> <p>ministères et organismes, dont plus de 1 600 organismes municipaux, ont été accompagnés</p>	<p>Activités de mission</p> <p>368</p> <p>projets soutenus en matière de valorisation, de promotion et de protection de la langue française ainsi qu'en appui à la francophonie canadienne</p>	<p>Programmes d'aide financière</p> <p>7,4 M\$</p> <p>en financement accordé aux partenaires</p>
<p>Communication sur la situation linguistique</p> <p>19</p> <p>activités de diffusion des résultats des études produites par l'Office québécois de la langue française sur les enjeux linguistiques au Québec</p>	<p>Respect des droits et des obligations linguistiques</p> <p>9 367</p> <p>inspections menées dans le cadre du traitement de plaintes et d'opérations de surveillance</p>	<p>Francisation des entreprises</p> <p>11 509</p> <p>entreprises inscrites à l'Office québécois de la langue française dans le but d'amorcer une démarche de francisation au 31 mars 2024</p> <p>7 943</p> <p>entreprises certifiées en date du 31 mars 2024</p>

¹ Données du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Au service de la société québécoise, le ministère de la Langue française a pour mission de promouvoir, de valoriser et de protéger la langue française et son statut en plus de veiller à l'exemplarité de l'État. Conformément à sa mission, il propose les orientations du gouvernement définissant l'aménagement linguistique du Québec ainsi que les politiques gouvernementales en matière de langue française et de francophonie canadienne.

À cet effet, il veille à la cohérence de l'action de l'Administration et à sa conformité aux dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11). Aussi, il entretient des liens étroits avec les ministères et les organismes du gouvernement québécois, de même qu'avec les organismes municipaux, et travaille en collaboration avec eux. Il est aussi responsable des relations avec la francophonie canadienne.

Le portefeuille « Langue française » comprend le Ministère ainsi que l'organisme budgétaire institué par la Charte de la langue française, soit l'Office québécois de la langue française (OQLF), incluant la Commission de toponymie. L'OQLF a pour mission de s'assurer de la mise en œuvre des mesures de francisation des entreprises et des programmes de conformité des organismes du réseau de la santé et des services sociaux, des organismes scolaires et des organismes ou établissements dont la reconnaissance a été retirée pour que le français soit la langue du travail, des communications, du commerce et des affaires. Il a également pour mission de promouvoir l'usage et la qualité de la langue française et de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec. La Commission de toponymie propose au gouvernement les critères de choix et les règles d'écriture de tous les noms de lieux.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES

Le Centre de la francophonie des Amériques contribue à la promotion et à la mise en valeur d'une francophonie porteuse d'avenir pour la langue française dans le contexte de la diversité culturelle en misant sur le renforcement et l'enrichissement des relations ainsi que sur la complémentarité d'actions entre les francophones et les francophiles du Québec, du Canada et des Amériques.

Il s'intéresse au développement et à l'épanouissement des francophones et des francophiles et soutient le rapprochement des personnes, groupes et communautés intéressés par la francophonie. Il favorise les échanges, le partenariat et le développement de réseaux francophones afin de soutenir des projets structurants liés aux enjeux de société et diffuse l'information concernant diverses thématiques liées à la francophonie. Le Centre privilégie la créativité et l'innovation, la solidarité et la coopération dans le respect d'un devoir de mémoire.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Langue française » s'établit à 80,4 M\$ en 2025-2026 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 7,1 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des éléments suivants :

- 7,0 M\$ pour les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026;
- 0,1 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

Ce budget permet le financement du programme ci-dessous.

PROGRAMME 1 Langue française

Ce programme vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect, la valorisation, la promotion et la défense du français et de son statut dans tous les secteurs d'activité. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique. Il vise enfin à renforcer l'exemplarité des pratiques linguistiques de l'État.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la fin d'une mesure annoncée dans le cadre d'un budget précédent.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Langue française	80 445,0	(1 316,0)	81 657,8	81 761,0
Sous-total	80 445,0	(1 316,0)	81 657,8	81 761,0
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	7 000,0	7 000,0	-	-
Infrastructures subventionnées	78,0	9,0	69,0	69,0
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	-	-	-
Total	87 523,0	5 693,0	81 726,8	81 830,0

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Valoriser la langue française	5 000,0
Appuyer le Plan d'action gouvernemental en francophonie canadienne 2025-2028	2 000,0
Sous-total	7 000,0
Infrastructures subventionnées	78,0
Total	7 078,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	305,0	-	305,0
Immobilisations en ressources informationnelles	942,5	405,5	537,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
Total	1 247,5	405,5	842,0

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent de la mission du Ministère et de ses interactions avec ses différents partenaires.

ORIENTATION 1**STIMULER LA VITALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE**

Le Ministère veillera à stimuler la vitalité de la langue française en agissant sur plusieurs leviers. Il entend déployer plusieurs moyens pour que le Québec, collectivement, se mobilise autour de l'usage, au quotidien, de la langue française comme langue officielle et commune.

Actions envisagées

Le Ministère oriente ses priorités de manière à faire de la vitalité de la langue française l'un des principaux piliers de son action. À cette fin, le Ministère souhaite :

- dynamiser un mouvement ancré dans la Charte de la langue française et mobiliser les ministères et les organismes de l'Administration dans la mise en œuvre de l'exemplarité de l'État en matière d'utilisation de la langue française;
- s'associer à différents organismes dans la réalisation de projets de valorisation de l'utilisation de la langue commune dans tous les aspects de la vie en société ainsi que dans la réalisation de projets renforçant la francophonie canadienne.

ORIENTATION 2

PROTÉGER LA LANGUE FRANÇAISE

Afin de freiner son déclin, il importe de protéger la langue française, langue officielle, de même que seule langue commune du Québec.

L'utilisation du français au Québec, dont la richesse lexicale est remarquable depuis quatre siècles, permet de protéger notre langue. À cet effet, la Charte de la langue française mise, notamment, sur l'apprentissage afin que tout résident du Québec ait une connaissance suffisante du français pour y vivre et y travailler. L'apprentissage du français s'appuie sur des outils de référence communs en matière de compétence en français qu'il importe d'enrichir afin de faciliter le développement des compétences langagières des Québécoises et des Québécois.

Par ailleurs, les ministères et organismes de l'Administration contribuent à protéger la langue française en utilisant exclusivement le français dans toutes leurs activités, tant à l'oral qu'à l'écrit, hormis certaines situations bien précises prévues par le cadre légal et réglementaire. Le devoir d'exemplarité prévu à la Charte de la langue française depuis sa réforme fait de l'État québécois le chef de file en matière de protection, de promotion, de rayonnement et d'utilisation de la langue française.

Actions envisagées

Le Ministère entend :

- enrichir le référentiel de profils de compétences en français de métiers et professions et décrire de manière uniforme et fiable les compétences en français nécessaires pour l'entrée en emploi de personnes dont le français n'est pas la langue première pour les domaines professionnels qui auront été priorisés;
- accompagner les autres ministères ainsi que les organismes auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État afin de les outiller pour qu'ils s'assurent de satisfaire aux obligations qui leur incombent en vertu de la Charte de la langue française.

ORIENTATION 3

PARTAGER UN MILIEU DE TRAVAIL MOTIVANT ET STIMULANT

Le Ministère se positionne comme un employeur de choix offrant à son personnel la possibilité de contribuer de manière significative à la gouvernance linguistique du Québec. Il considère ainsi la mobilisation de son personnel comme un élément clé de sa performance pour réaliser ses engagements.

Actions envisagées

Le Ministère offre une expérience de travail mobilisatrice. Il reconnaît l'importance de la valorisation et de la reconnaissance du travail accompli de même que l'intérêt de la mise en place de mesures qui favorisent un milieu de travail motivant et stimulant. Il entend tenir à cet égard des activités de mobilisation incarnant de surcroît la reconnaissance du Ministère envers son personnel.

ORIENTATION 4

AMÉLIORER LES SERVICES AUX PARTENAIRES

Le Ministère soutient le gouvernement dans sa volonté d'augmenter l'efficacité de l'État par la transformation numérique. Il projette de moderniser ses outils de travail afin d'améliorer la prestation de services aux partenaires, notamment dans le cadre de la prestation des services des programmes d'aide financière visant la francophonie canadienne.

Actions envisagées

Le Ministère entend optimiser la gestion des subventions en francophonie canadienne. La Politique du Québec en matière de francophonie canadienne permet de multiplier les occasions de collaboration et vise, entre autres, à valoriser la langue française et les cultures francophones et à mettre davantage en valeur la contribution des communautés francophones et acadiennes à la société.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution de la contribution de certains partenaires.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- une révision des activités pour tenir compte de la variation des revenus de l'organisme;
- une diminution des dépenses administratives.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une révision de certains projets.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Centre de la francophonie des Amériques					
Revenus	2 545,2	2 440,2	3 248,5	2 871,2	(703,3)
Dépenses	2 545,2	-	3 378,5	-	(833,3)
Investissements	78,0	-	84,0	-	(6,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2025-2026	2024-2025
	Budget de dépenses	Dépense probable
Office québécois de la langue française	41 601,5	46 943,6

RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCOPHONIE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Diplomatie d'influence

3 512

actions menées par le gouvernement, au 31 mars 2024, pour renforcer la capacité d'influence du Québec auprès des décideurs, des partenaires et des publics étrangers

Diplomatie économique

3 565

actions menées par le gouvernement, au 31 mars 2024, sur les marchés internationaux dans les secteurs prioritaires du Québec

Condition féminine

Plus de 20 M\$

pour le soutien de projets structurants en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie en 2025-2026

Organisations internationales

85

organisations internationales présentes au Québec, au 31 mars 2024

Arrangements de reconnaissance mutuelle

81

professions, fonctions et métiers au Québec couverts par des arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles en vertu de l'entente Québec-France, au 31 mars 2024

Mobilité internationale des jeunes

3 052

participants à des projets hors Québec et hors Canada appuyés par les Offices jeunesse internationaux du Québec en 2024-2025

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le portefeuille « Relations internationales et Francophonie » a pour mission de diriger l'action internationale du gouvernement et d'assurer le développement économique, le rayonnement de l'identité et la défense des intérêts du Québec. Le Ministère planifie, organise et dirige l'action internationale du gouvernement ainsi que celle des ministères et organismes, et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Pour atteindre ses objectifs, le Ministère assume les responsabilités suivantes :

- assurer la représentation du Québec à l'étranger;
- conseiller le gouvernement et développer des politiques sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- coordonner l'organisation des missions officielles à l'international et l'accueil de dignitaires étrangers, sous la direction du Protocole du gouvernement du Québec;
- établir et maintenir les relations avec les gouvernements étrangers, leurs représentants ainsi qu'avec les organisations et les forums internationaux, notamment en favorisant leur établissement et leur rétention sur le territoire québécois;
- assurer la mise en œuvre de la Vision internationale du Québec (VIQ) et des stratégies territoriales;
- mener des actions de diplomatie économique et d'influence afin de faire avancer les intérêts du Québec en matière de commerce international et de prospection d'investissements étrangers;
- veiller à la négociation et à la mise en œuvre d'accords internationaux dans le respect des compétences constitutionnelles du Québec;
- favoriser le renforcement des institutions francophones internationales auxquelles le gouvernement participe, en cohérence avec les intérêts du Québec;
- soutenir l'action des organismes de coopération internationale québécois ainsi que celle des entreprises, des organisations et des institutions québécoises œuvrant à l'étranger;
- assurer une veille et réaliser des recherches, des études et des analyses sur les enjeux géopolitiques et économiques mondiaux, les risques et les occasions d'affaires pour le Québec;
- représenter, devant l'Assemblée nationale, l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) et l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).

Le Secrétariat à la condition féminine, lequel est rattaché au Ministère, a la responsabilité d'assurer l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes, ainsi que des personnes LGBTQ+. Il assure ainsi la coordination, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés, des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental d'étude et de consultation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il conseille la ministre et le gouvernement du Québec sur tout sujet lié à l'égalité, dans un objectif de justice sociale. De plus, il informe et sensibilise la population québécoise sur toute question liée à l'égalité.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

OFFICE QUÉBEC-MONDE POUR LA JEUNESSE

L'OQMJ a pour mission de développer les relations entre les jeunes (18 à 35 ans) du Québec et ceux de territoires et de pays que la ministre lui indique et qui ne sont pas couverts par l'OFQJ. Ces relations ont pour objet de favoriser chez ces jeunes la connaissance mutuelle de leur culture respective, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

Plus particulièrement, l'OQMJ est chargé d'établir des contacts avec des organismes publics ou privés de ces territoires et de ces pays en vue d'élaborer, en partenariat avec ces organismes, des programmes d'échange et de coopération accessibles aux jeunes de tous les milieux. Les programmes d'échange et de coopération ont en commun de comporter des activités formatrices sur le plan personnel, scolaire ou professionnel dans des domaines aussi variés que l'entrepreneuriat, l'engagement citoyen, l'insertion socioprofessionnelle, le développement de carrière et la mobilité étudiante. L'OQMJ peut également apporter son soutien financier ou technique à la conception et à la réalisation de projets de coopération dont l'initiative provient du milieu.

Les revenus annuels de l'OQMJ proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec, notamment celles du ministère des Relations internationales et de la Francophonie et du Secrétariat à la jeunesse.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Relations internationales et Francophonie » s'établit à 163,3 M\$ en 2025-2026. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la fin de mesures annoncées dans le cadre de budgets antérieurs.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 6,3 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme permet au Ministère d'assurer les activités nécessaires à la réalisation de sa mission.

Relations internationales et Francophonie

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par certains besoins en rémunération en 2024-2025.

PROGRAMME 2

Affaires internationales

Ce programme vise à promouvoir les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant du respect des compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la fin de mesures annoncées dans le cadre de budgets antérieurs.

PROGRAMME 3

Condition féminine

Ce programme vise à assurer l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes par la coordination, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés, des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par l'augmentation du financement relatif aux mesures budgétaires antérieures.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction et administration	21 338,3	(2 628,0)	22 297,1	23 966,3
2. Affaires internationales	106 835,2	(12 345,9)	116 952,9	119 181,1
3. Condition féminine	35 133,2	1 514,9	33 731,6	33 618,3
Sous-total	163 306,7	(13 459,0)	172 981,6	176 765,7
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	6 300,0	6 300,0	-	-
Infrastructures subventionnées	-	-	-	-
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	-	-	-
Total	169 606,7	(7 159,0)	172 981,6	176 765,7

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Défendre les intérêts du Québec et créer de la richesse en soutenant le réseau des représentations à l'étranger	6 000,0
Assurer des services d'interprétariat aux femmes immigrantes, réfugiées et à statut précaire	300,0
Sous-total	6 300,0
Infrastructures subventionnées	-
Total	6 300,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	13 335,1	(63,0)	13 398,1
Immobilisations en ressources informationnelles	1 132,8	499,7	633,1
Prêts, placements, avances et autres coûts	1 500,0	-	1 500,0
Total	15 967,9	436,7	15 531,2

LES CHOIX BUDGÉTAIRES**ORIENTATION 1****TIRER LE PLEIN POTENTIEL DES MARCHÉS INTERNATIONAUX**

Pour concrétiser les ambitions économiques du Québec, le Ministère sera à pied d'œuvre afin d'intensifier sa diplomatie économique. L'utilisation d'un large éventail d'instruments permettra d'atteindre les objectifs du Québec à l'étranger en générant des retombées et en contribuant au succès des acteurs économiques à l'étranger. Le Ministère continuera de mettre en œuvre son action sur les marchés étrangers en étroite concertation avec les ministères, les organismes et les partenaires activement engagés sur les marchés mondiaux. Une attention particulière sera accordée à la promotion de la recherche et de l'innovation, deux domaines où le Québec excelle, afin d'en tirer le maximum de retombées pour les entreprises et les organisations québécoises.

Actions envisagées

- Faciliter l'obtention de retombées économiques concrètes et significatives pour les clientèles desservies, notamment en multipliant les activités de promotion et de prospection structurantes et ciblées sur les marchés couverts par les représentations du Québec à l'étranger et au sein des institutions multilatérales pertinentes;
- Renforcer la promotion, le soutien à l'internationalisation et la commercialisation des innovations québécoises, en particulier dans les domaines de l'intelligence artificielle, des technologies quantiques, des sciences de la vie, de l'aérospatiale, de l'électrification des transports et des énergies renouvelables.

ORIENTATION 2

ATTIRER LES TALENTS DONT LE QUÉBEC A BESOIN

Le Ministère intensifiera son action pour attirer des travailleurs étrangers afin de répondre aux besoins spécifiques de l'économie québécoise. Il fera de même auprès des étudiants internationaux qui contribuent à la vitalité des villes, des régions et des établissements d'enseignement et de recherche du Québec. Face à une concurrence internationale féroce pour l'attraction de talents, le Ministère misera sur la promotion des principaux atouts du Québec, dont une grande stabilité économique et politique, des établissements d'enseignement de calibre mondial, une qualité de vie exceptionnelle, des emplois bien rémunérés, une culture riche et diversifiée, des programmes sociaux enviables, un État de droit solide et un milieu de vie sécuritaire.

Actions envisagées

- Augmenter le nombre d'actions de diplomatie économique visant l'attraction de travailleurs et d'étudiants francophones et francotropes, en contribuant entre autres à l'organisation de foires d'envergure, de salons de recrutement, de webinaires et de séances d'information à l'étranger, en cohérence avec les orientations gouvernementales en la matière;
- Poursuivre les travaux en vue de la conclusion d'instruments internationaux visant l'intégration, au Québec, des personnes immigrantes, des travailleurs et des étudiants internationaux, en particulier avec des gouvernements et partenaires des pays francophones et francotropes.

ORIENTATION 3

CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS UNE PERSPECTIVE ÉCONOMIQUE DURABLE

Déterminé à renforcer la place du Québec dans la recherche de solutions au défi climatique, le Ministère entend poursuivre le déploiement d'actions de diplomatie d'influence efficaces sur les plans environnemental et climatique tout en accentuant ses efforts pour obtenir des retombées concrètes dans les secteurs clés de la transition énergétique, en misant notamment sur la prospection de nouveaux marchés et l'attraction d'investissements étrangers ainsi que la croissance des exportations québécoises dans le domaine des technologies vertes.

Actions envisagées

- Accroître le nombre de retombées engendrées par le Ministère en matière d'économie verte, de lutte contre les changements climatiques et de protection de l'environnement;

- Mettre en valeur l'expertise québécoise et développer des partenariats stratégiques dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'électrification des transports, de la tarification du carbone et de la conservation de la biodiversité.

ORIENTATION 4

FAIRE AVANCER LES INTÉRÊTS ET PROMOUVOIR LA CULTURE ET L'IDENTITÉ DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

Le Ministère veillera à accroître la capacité d'influence du Québec à l'étranger en maximisant l'impact de ses actions diplomatiques et en facilitant l'obtention de retombées pour les Québécois. L'action du Ministère sera également déterminante dans la promotion de l'identité et l'avancement des intérêts du peuple québécois.

Actions envisagées

- Générer davantage de retombées structurantes en misant sur la réalisation de campagnes de promotion, d'opérations concertées et d'actions diplomatiques majeures destinées à faire rayonner le Québec sur la scène internationale;
- Faire connaître les valeurs progressistes, la culture et la spécificité qui sont au cœur de l'identité québécoise afin d'augmenter les retombées pour les artistes et les entreprises culturelles et d'améliorer la perception ainsi que l'attractivité du Québec auprès des publics étrangers;
- Assurer un soutien renforcé aux organismes de pays en développement qui représentent spécifiquement des femmes et des filles en partenariat avec des organismes de coopération internationale québécois dans le cadre du nouveau programme Québec sans frontières.

ORIENTATION 5

FAVORISER L'ESSOR INTERNATIONAL DES JEUNES, DES VILLES ET DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC

Le Ministère soutient, depuis plusieurs décennies, les initiatives d'internationalisation des villes, des institutions d'enseignement, des organisations et des jeunes, par l'entremise de différents programmes de coopération bilatérale et multilatérale ainsi que par l'appui qu'il offre aux Offices jeunesse internationaux du Québec. Le Ministère compte renforcer cet appui et le rendre plus adapté aux nouvelles réalités de ses clientèles, qui agissent comme de véritables « ambassadeurs » pour le Québec à travers le monde.

Action envisagée

- Continuer à offrir aux jeunes Québécois la possibilité de participer à des expériences internationales dans le cadre de programmes ou par l'intermédiaire d'organismes qu'il appuie.

ORIENTATION 6

CONSOLIDER L'EXPERTISE DU GOUVERNEMENT EN DIPLOMATIE ET EN GESTION INTERNATIONALE

Le Ministère assurera le développement et l'actualisation des compétences du personnel attiré aux relations internationales et à la gestion du réseau des représentations à l'étranger, en plus de mettre en œuvre des actions structurantes afin d'améliorer l'expérience employé et de consolider sa place comme employeur de choix.

Actions envisagées

- Renforcer les compétences professionnelles des employés du gouvernement du Québec en matière de diplomatie économique et d'influence ainsi qu'en gestion en contexte international;
- Consulter régulièrement le personnel du Ministère sur leur satisfaction et leur bien-être au travail de manière à ajuster nos pratiques courantes dans une démarche d'amélioration continue.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

OFFICE QUÉBEC-MONDE POUR LA JEUNESSE

La variation des revenus s'explique principalement par une diminution du financement en provenance des partenaires gouvernementaux.

La variation des dépenses s'explique principalement par une révision des activités pour les programmes de soutien à la mobilité jeunesse pour tenir compte de la variation des revenus de l'organisme.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée en 2025-2026.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Office Québec-Monde pour la jeunesse					
Revenus	3 405,9	1 535,9	4 729,1	1 528,6	(1 323,2)
Dépenses	3 405,9	-	5 541,9	-	(2 136,0)
Investissements	36,5	-	96,5	-	(60,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	142,1	-	-	-	142,1

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	2025-2026	2024-2025
	Budget de dépenses	Dépense probable
Conseil du statut de la femme	3 779,4	3 680,7

RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Territoire public¹</p> <p>92 %</p> <p>superficie du territoire québécois inclus dans le domaine de l'État</p>	<p>Droits exclusifs d'exploration miniers actifs¹</p> <p>348 347</p> <p>droits exclusifs d'exploration miniers actifs détenus par des promoteurs leur donnant le droit exclusif de rechercher des substances minérales au 31 mars 2024</p>	<p>Retombées économiques¹</p> <p>6,4 G\$</p> <p>produit intérieur brut (PIB) du secteur forestier en 2023</p>
<p>Possibilités forestières²</p> <p>34,1 millions</p> <p>mètres cubes bruts par année pour la période 2025-2028, en ce qui concerne les forêts publiques pour les unités d'aménagement seulement</p>	<p>Plants forestiers¹</p> <p>130 à 140 millions</p> <p>plants destinés annuellement au reboisement des forêts publiques et privées</p>	<p>Valeur des propriétés¹</p> <p>2 017,1 G\$</p> <p>valeur des propriétés inscrites au Registre foncier du Québec en 2024</p>

¹ Selon les informations disponibles dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts

² Selon les ajustements effectués aux possibilités forestières à partir du 1^{er} avril 2025

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a pour mission d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et du territoire pour contribuer à la vitalité économique de toutes les régions du Québec. Plus particulièrement, les principaux domaines d'activité du Ministère consistent notamment à :

- promouvoir et à encadrer la mise en valeur durable des ressources minérales;
- assurer l'aménagement durable des forêts publiques et à contribuer au développement de l'industrie des produits forestiers et à la mise en valeur des forêts privées;
- soutenir le rôle de premier plan des forêts dans le maintien des processus et de l'équilibre écologiques afin d'en assurer la pérennité;
- agir à titre de propriétaire des terres publiques sous son autorité;
- soutenir l'efficacité du marché immobilier par l'administration du Registre foncier du Québec et du Cadastre du Québec;
- acquérir des connaissances et à diffuser l'information stratégique au bénéfice des citoyens, des clients, des professionnels et des entreprises;
- déterminer, à réviser et à modifier, par le Forestier en chef, les possibilités forestières pour les unités d'aménagement en tenant compte, notamment, des objectifs régionaux et locaux propres à l'aménagement durable des forêts.

Le Ministère est également responsable du Fonds des ressources naturelles pour le volet Aménagement durable du territoire forestier, le volet Patrimoine minier et le volet Gestion de l'activité minière, ainsi que du Fonds d'information sur le territoire.

Deux organismes autres que budgétaires sont également sous la responsabilité de la ministre, soit la Société de développement de la Baie-James et la Société du Plan Nord.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1^{er} juillet 2011, et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts est responsable du volet Aménagement durable du territoire forestier, du volet Patrimoine minier et du volet Gestion de l'activité minière.

Le volet Aménagement durable du territoire forestier, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, est affecté au financement des activités liées à l'aménagement durable des forêts et à sa gestion, à l'intensification de la production ligneuse, à la recherche forestière et à d'autres activités liées à la sensibilisation et à l'éducation forestière ainsi qu'à la protection, à la mise en valeur ou à la transformation des ressources du milieu forestier.

Le volet Patrimoine minier est affecté au financement d'activités favorisant le développement du potentiel minéral, incluant des activités d'acquisition de connaissances géoscientifiques, de recherche et de développement des techniques d'exploration, d'exploitation, de réaménagement et de restauration de sites miniers et de soutien au développement de l'entrepreneuriat québécois.

Le volet Gestion de l'activité minière est affecté au financement des activités liées à l'application de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1), à l'exception de celles liées au pétrole, au gaz naturel, aux réservoirs souterrains et à la saumure, et celles liées à l'application de la Loi sur l'impôt minier (RLRQ, chapitre I-0.4).

Le financement provient principalement du virement de sommes provenant de la vente des bois et des droits exigés, de crédits alloués par le Parlement au ministère, ainsi que d'une partie des sommes perçues à titre de droits miniers.

FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE

Le Fonds d'information sur le territoire regroupe des activités liées à la cartographie, à l'arpentage, au cadastre et au registre foncier de même qu'aux produits et services afférents, et ce, dans les domaines de l'information foncière et géographique. Il est également affecté à la gestion des terres du domaine de l'État afin d'en favoriser l'aménagement, la conservation et la mise en valeur ainsi qu'à la défense de l'intégrité du territoire du Québec.

Le financement provient de la tarification perçue pour les biens et services offerts aux diverses clientèles.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

La Société de développement de la Baie-James a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la région de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Le financement provient de la tarification perçue pour les biens et services offerts aux clientèles, notamment la gestion d'infrastructures de transport, les ventes du relais routier (carburant, hébergement et restauration), les revenus de location ainsi que des revenus de placements.

Le financement du projet de réfection de la route Billy-Diamond provient de la Société du Plan Nord, de la Société de développement de la Baie-James, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et du gouvernement fédéral.

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

La Société du Plan Nord, créée par la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.11), est entrée en fonction le 1^{er} avril 2015. Elle a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement relativement au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Les activités qu'elle réalise ont trait, notamment, à la réalisation d'infrastructures, à l'appui aux communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaires, sociaux et économiques, à la réalisation d'activités de recherche et de développement, à la mise en place de mécanismes assurant la protection de l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité ainsi qu'à la maximisation des retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles du Plan Nord.

Le financement provient des contributions qu'elle reçoit, des droits qu'elle perçoit et des sommes provenant du Fonds du Plan Nord qui sont mises à sa disposition.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Ressources naturelles et Forêts » s'établit à 491,7 M\$ en 2025-2026 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 175,3 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des éléments suivants :

- 63,4 M\$ pour les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026;
- 111,9 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

Ce budget permet le financement du programme ci-dessous.

PROGRAMME 1

Gestion des ressources naturelles et forestières

Ce programme vise à gérer l'aménagement durable des forêts publiques, à participer au développement de l'industrie des produits forestiers et à la mise en valeur des forêts privées, ainsi qu'à assurer la gestion et soutenir la mise en valeur des ressources minérales du Québec, dans une perspective de développement durable. Il vise également à soutenir les autorités du Ministère dans la gestion et la coordination des activités de nature législative, gouvernementale et ministérielle et couvre les activités administratives de l'organisation.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la fin de mesures de budgets précédents.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Gestion des ressources naturelles et forestières	491 684,1	(83 157,1)	551 781,0	574 841,2
Sous-total	491 684,1	(83 157,1)	551 781,0	574 841,2
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	63 400,0	63 400,0	-	-
Infrastructures subventionnées	111 915,8	47 402,1	64 513,7	64 513,7
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	-	-	-
Total	666 999,9	27 645,0	616 294,7	639 354,9

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance (en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Diversifier l'industrie des produits forestiers et favoriser l'innovation	22 600,0
Adopter un nouveau Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques pour la période 2025-2030	18 000,0
Renouveler le programme de protection des investissements sylvicoles contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette	17 800,0
Poursuivre le Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides	5 000,0
Sous-total	63 400,0
Infrastructures subventionnées	111 915,8
Total	175 315,8

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	12 582,6	1 133,4	11 449,2
Immobilisations en ressources informationnelles	2 249,4	1 209,4	1 040,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	100,4	-	100,4
Total	14 932,4	2 342,8	12 589,6

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

APPUYER LES SECTEURS FORESTIER ET MINIER EN VUE DE PARTICIPER PLEINEMENT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le développement de projets en ressources naturelles étant fortement influencé par la conjonction de plusieurs facteurs tels que le financement, la concurrence mondiale, la réglementation, la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée et les enjeux environnementaux, le gouvernement se doit d'agir pour favoriser la croissance des investissements, l'innovation et les retombées dans les communautés.

Actions envisagées

- Soutenir des projets au bénéfice du secteur forestier et minier, et ce, dans le cadre de programmes et de mesures d'aide financière;
- Accompagner les entreprises de l'industrie des produits forestiers et miniers en leur offrant l'expertise du Ministère et du soutien dans la réalisation de leurs projets;
- Poursuivre les travaux d'un projet pilote visant à maximiser les retombées économiques régionales dans le cadre de l'implantation d'un projet minier;
- Assurer la remise en production des superficies brûlées à la suite de la saison exceptionnelle des feux de forêt de l'été 2023;
- Poursuivre les travaux de planification des activités d'aménagement forestier permettant de maximiser les retombées économiques des ressources forestières;
- Poursuivre l'appui à la mise en valeur des forêts privées et à la mobilisation des bois afin de maintenir les niveaux annuels d'investissement par l'État et ses partenaires;
- Poursuivre les investissements en protection des forêts contre les feux, les insectes et les maladies;
- Poursuivre la production de semences et de plants forestiers améliorés contribuant à l'augmentation du rendement des forêts.

ORIENTATION 2**MISER SUR UN DIALOGUE SOUTENU AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES**

Le territoire public et ses ressources naturelles appartiennent à tous les Québécois. De ce fait, le gouvernement doit impliquer activement les citoyens, les collectivités locales et les communautés autochtones dans la gestion et le développement de ces richesses. Pour sa part, le Ministère doit promouvoir et encadrer la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire public dans un contexte grandissant de conciliation des usages. Il doit considérer les droits des communautés autochtones ainsi que les intérêts, les valeurs et les besoins de l'ensemble des collectivités.

L'acceptabilité sociale est plus que jamais un facteur important de réussite pour la réalisation d'un projet. Le Ministère reconnaît la nécessité de maintenir un dialogue soutenu avec les collectivités locales et les communautés autochtones. Le Ministère souhaite ainsi assurer la participation des divers acteurs à l'échelle locale et régionale ainsi que celle des communautés autochtones touchées par la gestion des ressources naturelles et du territoire public.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action de sensibilisation du grand public à l'égard du secteur minier;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Loi sur les mines modernisée et mettre à jour son règlement d'application afin d'inciter notamment les promoteurs à informer les communautés locales et autochtones d'un développement minier;
- Poursuivre le dialogue avec les Premières Nations en lien avec la modernisation du régime forestier;
- Participer aux négociations au sujet de la planification, de la mise en valeur ou de la conservation des ressources du milieu forestier;
- Soutenir le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire;
- Poursuivre la modernisation du processus d'affectation du territoire public afin de le rendre plus transparent et efficient;
- Offrir et mettre sur pied, le cas échéant, un mécanisme formel d'échange pour accroître la collaboration entre les communautés autochtones et le Ministère;
- Contribuer activement à la négociation, à l'approbation, à la conclusion et à la mise en œuvre d'ententes avec des communautés ou organisations autochtones.

ORIENTATION 3**CONTRIBUER À LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE**

Le Québec dispose d'un vaste territoire et de ressources abondantes. Celles-ci peuvent répondre aux besoins grandissants de la société, en plus de contribuer à sa prospérité et à la qualité de la vie de sa population. Or, la mise en valeur des ressources naturelles doit s'appuyer sur une approche qui permet de concilier les préoccupations variées en ce qui a trait au respect de l'environnement.

Le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec est la première politique-cadre d'électrification ainsi que de lutte et d'adaptation aux changements climatiques du Québec. Le Plan contribuera à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre que le Québec s'est fixée pour 2030, soit une réduction de 37,5 % par rapport au niveau de 1990, et à l'atteinte de la carboneutralité d'ici à 2050. Il renforcera aussi la capacité du Québec à s'adapter aux conséquences des changements climatiques.

Le Québec est un chef de file mondial dans la production d'énergies propres et renouvelables. Par conséquent, l'électrification de l'économie et la transition énergétique vers des sources plus vertes placent le Québec dans une situation avantageuse.

Actions envisagées

- Poursuivre les travaux afin de favoriser la valorisation des résidus miniers;
- Poursuivre les activités de caractérisation environnementale pour les sites miniers abandonnés priorités;
- Poursuivre la réalisation du Plan de mise en œuvre 2021-2026 de la Politique d'intégration du bois dans la construction;
- Poursuivre le soutien financier dans le domaine des bioénergies pour stimuler l'innovation et le développement de connaissances afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans différents secteurs (industrie, bâtiments et transports);
- Réaliser des projets d'acquisition de connaissances et favoriser les synergies des initiatives déployées en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques;
- Élaborer et mettre à l'essai des traitements sylvicoles adaptés permettant de réduire les risques liés aux effets des changements climatiques;
- Utiliser des méthodes de lutte alternatives aux pesticides utilisés dans la production de plants forestiers en pépinières publiques pour réduire les risques pour l'environnement;
- Réaliser des travaux sylvicoles à l'intérieur des budgets annuels disponibles, en surplus des travaux réguliers planifiés, dans les forêts du domaine de l'État et en forêt privée, dans le but de séquestrer davantage de carbone;
- Poursuivre la mise à contribution des terres du domaine de l'État dans la mise en place de nouveaux parcs de production d'énergies renouvelables.

ORIENTATION 4

RENFORCER LA CONNAISSANCE EN APPUI À LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE

La connaissance du territoire et de sa géographie est fondamentale à l'État et essentielle à son bon fonctionnement. C'est dans cette perspective que le Ministère établit et gère la cartographie et les réseaux géodésiques officiels du Québec. Il est également un diffuseur important de données ouvertes. Le renforcement de la connaissance géographique et de l'information relative au territoire est un outil d'aide à la décision publique qui permet de mieux documenter et comprendre les problématiques associées au territoire et aux ressources naturelles afin de poser les actions nécessaires pour en assurer une gestion durable.

Actions envisagées

- Poursuivre la diffusion annuelle des données concernant les territoires touchés par les perturbations naturelles ainsi que les aires protégées sous la responsabilité du Ministère sur la carte interactive Forêt ouverte et sur Données Québec;
- Améliorer le réseau géodésique par le remplacement et l'ajout d'antennes sur le territoire québécois;
- Appuyer la prise de décision dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire en produisant la cartographie de l'occupation des terres du Québec;
- Poursuivre les travaux entamés dans le cadre de la mise en place des services 9-1-1 de prochaine génération du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes en procédant à l'agrégation et à la standardisation des données de localisation géographiques québécoises;
- Poursuivre la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale de mutualisation des acquisitions de données s'inscrivant dans le cadre du Pôle d'expertise gouvernemental en information géospatiale.

ORIENTATION 5

OFFRIR UNE EXPÉRIENCE BONIFIÉE

Le Ministère souhaite poursuivre son engagement qui consiste à offrir des services publics intuitifs et faciles d'utilisation afin de mieux servir les citoyennes et les citoyens. En s'appuyant sur la mise en œuvre de bonnes pratiques numériques, le Ministère souhaite bonifier l'expérience de sa clientèle tout en augmentant son degré d'efficacité.

Le Ministère vise à améliorer à la fois l'expérience de ses clients et celle de ses employés en étant à l'écoute de leurs attentes et de leurs besoins et en les plaçant au centre de sa transformation vers le numérique et de son offre de services.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de gestion des ressources humaines 2023-2027;
- Consulter la clientèle pour mesurer sa satisfaction à l'égard de différents services offerts au sein du Ministère;
- Gérer la délivrance des droits miniers et des autorisations en prestation électronique de services;
- Poursuivre le développement des services Web pour favoriser l'accès, en temps réel, aux données du Registre des droits miniers, réels et immobiliers;
- Réaliser un sondage d'intégration des données produites par les clientèles liées aux inventaires forestiers;
- Optimiser les processus liés aux demandes de permis de bois de chauffage;
- Poursuivre les travaux permettant l'utilisation de la signature électronique pour les actes associés aux droits d'utilisation du territoire public émis par le Ministère.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

La variation des revenus s'explique principalement par la fin de certaines mesures de budgets précédents compensée par l'augmentation des redevances forestières et des sommes reçues dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres du gouvernement du Canada.

La variation des dépenses s'explique principalement par la fin de certaines mesures de budgets précédents.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par des investissements supplémentaires réalisés en 2024-2025 pour la modernisation des pépinières publiques.

FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par le transfert non récurrent d'une somme de 400,0 M\$ au Fonds des générations au cours de l'exercice 2024-2025.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une diminution des acquisitions de placements de portefeuille.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds des ressources naturelles ¹					
Revenus	732 884,1	362 256,6	800 737,8	446 686,9	(67 853,7)
Dépenses	754 279,6	-	819 162,7	-	(64 883,1)
Investissements	17 021,5	-	30 546,3	-	(13 524,8)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	56 050,0	-	-	-	56 050,0
Investissements	12 297,3	-	-	-	12 297,3

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux (en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds d'information sur le territoire					
Revenus	207 588,2	-	207 411,9	-	176,3
Dépenses	201 505,8	-	582 634,5	-	(381 128,7)
Investissements	34 731,3	-	60 443,2	-	(25 711,9)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(1 750,0)	-	-	-	(1 750,0)
Investissements	-	-	-	-	-

¹ Volets Aménagement durable du territoire forestier, Gestion de l'activité minière et Patrimoine minier

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des contributions du gouvernement du Québec au projet de réfection de la route Billy-Diamond.

La variation des dépenses s'explique principalement par des dépenses de rémunération et de fonctionnement requises pour la réalisation des mandats additionnels accordés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une augmentation des investissements prévus dans le cadre du projet de réfection de la route Billy-Diamond et des activités d'exploitation de la Société.

SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

La variation des revenus s'explique principalement par la réalisation des actions prévues au Plan d'action nordique 2023-2028.

La variation des dépenses s'explique principalement par la réalisation des actions prévues au Plan d'action nordique 2023-2028.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation des prêts faits par la Société dans le cadre de sa mission.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société de développement de la Baie-James					
Revenus	156 123,4	62 774,3	154 517,0	57 955,2	1 606,4
Dépenses	90 609,5	-	87 672,6	-	2 936,9
Investissements	116 817,2	-	104 480,5	-	12 336,7
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Société du Plan Nord					
Revenus	193 113,4	-	169 501,6	-	23 611,8
Dépenses	182 028,4	-	145 689,4	-	36 339,0
Investissements	4 177,0	-	1 335,0	-	2 842,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(25 908,2)	-	-	-	(25 908,2)
Investissements	-	-	-	-	-

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Ressources humaines</p> <p>325 468</p> <p>salariés ou cadres dans les établissements publics ou privés conventionnés¹</p> <p>9 862 médecins omnipraticiens ayant reçu une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec²</p> <p>11 348 médecins spécialistes ayant reçu une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec²</p>	<p>Ressources financières</p> <p>57,0 G\$</p> <p>prévus au Budget de dépenses pour l'année financière 2025-2026</p>	<p>Capacité³</p> <p>131</p> <p>établissements, soit 51 établissements publics et 80 établissements privés, dont 47 établissements privés conventionnés</p> <p>1 551 installations (lieux physiques) gérées par les établissements publics et privés</p> <p>19 918 lits d'hôpitaux</p> <p>44 608 places en CHSLD</p>
<p>Soins et services rendus dans les milieux hospitaliers⁴</p> <p>3 621 313</p> <p>visites à l'urgence</p> <p>6 302 992 consultations médicales en établissement</p> <p>506 198 chirurgies</p>	<p>Services rendus en soutien à domicile, en adaptation et en réadaptation⁴</p> <p>37 665 675</p> <p>heures de services en soutien à domicile</p> <p>3 398 027 heures de services en adaptation et réadaptation en déficience physique</p>	<p>Services rendus en première ligne⁴</p> <p>40 519</p> <p>usagers ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme ayant reçu des services de soutien et d'adaptation à la personne, à la famille et aux proches</p> <p>134 133 usagers ayant reçu des services ambulatoires de première ligne en santé mentale</p> <p>75 962 usagers ayant reçu des services en dépendance</p>

¹ En date du 31 mars 2023

² En date du 31 mars 2024

³ En date du 1^{er} avril 2024

⁴ Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le secteur de la santé et des services sociaux doit rendre accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité afin de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle premier du ministère de la Santé et des Services sociaux est d'assurer le bon fonctionnement du système de santé et de services sociaux. La sanction de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux (RLRQ, chapitre G-1.021), le 13 décembre 2023, instituant Santé Québec¹, a eu pour effet de modifier la mission du Ministère. Celle-ci est dorénavant centrée sur la définition des orientations et des résultats à atteindre, ainsi que sur l'évaluation de ces résultats.

Pour mener à bien sa mission, le Ministère s'appuie sur Santé Québec, sur les établissements desservant une population nordique et autochtone², sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et sur les autres organismes relevant du ministre de la Santé afin d'offrir à la population du Québec la grande majorité des services en matière de santé et de services sociaux.

Santé Québec et les établissements desservant une population nordique et autochtone doivent dispenser des services de santé et de services sociaux à la population et répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition, dans le respect des enveloppes allouées par programmes-services.

La structure budgétaire de financement des établissements en programmes-services et en programmes-soutien se retrouve dans les éléments du programme 2 – Services dispensés à la population.

Un programme-services désigne un ensemble de services et d'activités organisés dans le but de répondre aux besoins de la population en matière de santé et de services sociaux, ou encore aux besoins d'un groupe de personnes qui partagent une problématique commune. Il existe actuellement neuf programmes-services, soit :

- deux programmes-services pour les besoins touchant l'ensemble de la population :
 - santé publique, qui permet d'assurer la promotion, la prévention, la protection de la santé et du bien-être, ainsi que la surveillance de l'état de santé de la population;
 - services généraux – activités cliniques et d'aide, qui couvre les services de première ligne en matière de santé ou de problèmes sociaux ponctuels.
- sept programmes-services consacrés à des problématiques particulières :
 - soutien à l'autonomie des personnes âgées : soins et services à domicile et hébergement;

¹ Plus précisément, les établissements publics maintenant sous la gouverne de Santé Québec sont composés de 23 établissements publics territoriaux, dont le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, 7 établissements publics autres que territoriaux et 17 établissements publics regroupés.

² Conformément aux dispositions de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux, le Centre de santé Inuulitsivik, le Centre de santé Tulattavik de l'Ungava, le Centre local de services communautaires Naskapi et le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James ne sont pas intégrés à Santé Québec.

- déficience physique, pour les incapacités liées à l'audition, à la vision, au langage et à la parole ou aux activités motrices;
- déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme;
- jeunes en difficulté;
- dépendances, telles que l'alcoolisme, la toxicomanie, le jeu pathologique et l'itinérance;
- santé mentale;
- santé physique, qui couvre les services d'urgence, les services spécialisés et surspécialisés, incluant les activités chirurgicales, les services en continu exigeant un suivi systématique (par exemple, maladies chroniques ou cancer) et les soins palliatifs.

Un programme-soutien désigne un ensemble d'activités de nature administrative et technique en appui aux programmes-services. Les trois programmes-soutien sont les suivants :

- administration;
- soutien aux services;
- gestion des bâtiments et des équipements.

Le Commissaire à la santé et au bien-être est responsable d'apprécier les résultats atteints par le système de santé et de services sociaux aux fins d'améliorer la santé et le bien-être de la population. Pour ce faire, il prend en compte l'ensemble des éléments systémiques interactifs du système de santé et de services sociaux et fournit à la population les éléments nécessaires à une compréhension globale des actions entreprises par le gouvernement eu égard aux grands enjeux dans le domaine de la santé et des services sociaux.

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a pour mission de faire respecter la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1). À cette fin, l'OPHQ joue un rôle de coordination et d'évaluation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille. Il promeut les intérêts de celles-ci, les informe, les conseille, les soutient et les représente individuellement et collectivement. L'OPHQ doit également s'assurer que, dans les limites de la Loi, les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes poursuivent leurs efforts en vue d'intégrer les personnes handicapées et de leur permettre de participer pleinement à la vie en société.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE PRÉVENTION ET DE RECHERCHE EN MATIÈRE DE CANNABIS

La Loi encadrant le cannabis (RLRQ, chapitre C-5.3) constitue, au Ministère, le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis. Ce fonds est affecté au financement :

- d'activités et de programmes de surveillance et de recherche concernant les effets du cannabis sur l'état de santé de la population;
- de soins curatifs en lien avec l'usage du cannabis;

- d'activités et de programmes de prévention des méfaits du cannabis et de promotion de la santé.

Les revenus du Fonds proviennent principalement du Fonds de lutte contre les dépendances qui est sous la responsabilité du ministre des Finances.

FONDS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Le Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux a été institué en vertu de la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux (RLRQ, chapitre M-19.2).

Ce fonds est affecté au financement des activités relatives aux services d'installation, d'entretien et de réparation de tout support technologique utilisé par le Ministère, par un établissement de santé et de services sociaux ou par un autre organisme ou une autre personne liée au réseau de la santé et des services sociaux. Il assure aussi le financement des services de soutien aux utilisateurs de ces supports technologiques, des services de gestion de leurs ressources informationnelles ainsi que des services de conception, de réalisation et de fourniture d'actifs informationnels pour ces intervenants.

Les activités du Fonds prendront fin le 1^{er} avril 2025.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

Le Fonds de l'assurance médicaments a été institué en vertu de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (RLRQ, chapitre R-5). Il a pour but d'assumer le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis à toute personne admissible qui n'a pas accès à un régime d'assurance collective ou d'avantages sociaux.

Ses sources de revenus sont les primes des personnes assurées et la contribution du fonds général du fonds consolidé du revenu pour en assurer l'équilibre financier.

HÉMA-QUÉBEC

Héma-Québec a pour mission de répondre avec efficacité aux besoins de la population québécoise en sang et ses dérivés, en tissus humains, en sang de cordon, en lait maternel et en produits cellulaires sécuritaires et de qualité optimale tout en développant et en offrant une expertise et des services spécialisés et novateurs dans le domaine des produits biologiques humains.

Les revenus proviennent principalement de la facturation des produits sanguins à Santé Québec et aux établissements desservant une population nordique et autochtone.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et les établissements dans l'exercice de leur mission de santé publique. Sa mission se réalise en rendant disponibles son expertise et ses services spécialisés de laboratoire et de dépistage.

L'INSPQ est également appelé à soutenir d'autres acteurs tels que les ministères et organismes gouvernementaux, les milieux de l'enseignement et de la recherche, les organismes canadiens et internationaux en santé publique, les milieux autochtones, le secteur privé et le grand public.

Les revenus proviennent principalement d'une subvention du Ministère et de revenus de facturation pour les services rendus.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux.

L'INESSS évalue notamment les avantages cliniques et les coûts des technologies, des médicaments et des interventions en santé et en services sociaux personnels. Il émet des recommandations quant à leur adoption, à leur utilisation ou à leur couverture par le régime public, et il élabore des guides de pratiques cliniques afin d'en assurer l'usage optimal.

Les revenus proviennent principalement d'une subvention du Ministère et de revenus de facturation pour les services rendus.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

La RAMQ a pour fonction d'administrer les régimes publics d'assurance maladie et d'assurance médicaments, ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement du Québec lui confie. Elle informe la population, gère l'admissibilité des personnes, rémunère les professionnels de la santé et assure une circulation sécuritaire de l'information.

Ses revenus proviennent principalement du Fonds des services de santé, du Fonds de l'assurance médicaments, du fonds général du fonds consolidé du revenu, de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, de Santé Québec et des ententes réciproques avec d'autres provinces.

SANTÉ QUÉBEC

Santé Québec a pour mission d'offrir, par l'entremise des établissements publics, des services de santé et des services sociaux dans les différentes régions sociosanitaires du Québec. De même, elle coordonne et soutient, notamment par des subventions, l'offre de tels services par les établissements privés ainsi que par certains autres prestataires privés.

Elle a également pour mission de mettre en œuvre les orientations, les cibles et les standards déterminés par le ministre de la Santé, notamment à l'égard de l'organisation et de la prestation de services de santé et de services sociaux, et d'appliquer la réglementation de certaines activités liées au domaine de la santé et des services sociaux.

Les revenus proviennent principalement d'une subvention du Ministère.

URGENCES-SANTÉ

Urgences-santé a pour mission de planifier, d'organiser et de coordonner les services préhospitaliers d'urgence sur son territoire, y compris la mise en place d'un service de premiers répondants. Par ailleurs, elle exploite un centre de communication santé et un service ambulancier.

Les revenus proviennent principalement d'une subvention du Ministère et de revenus de facturation pour les transports ambulanciers.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Santé et Services sociaux » s'établit à 57 028,4 M\$ en 2025-2026 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance et en excluant le service de la dette. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services des établissements de santé et de services sociaux, incluant les coûts relatifs à la rémunération;
- la poursuite des engagements gouvernementaux, dont le développement de places d'hébergement pour les aînés en perte d'autonomie;
- l'augmentation prévue des coûts relatifs aux médicaments.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 4 553,7 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des éléments suivants :

- 772,0 M\$ pour les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026;
- 3 781,7 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Fonctions de coordination

Ce programme vise à procurer au Ministère ainsi qu'à l'organisme-conseil du Commissaire à la santé et au bien-être les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, et à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation de services de santé et de services sociaux.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération et l'indexation des autres dépenses;
- la prise en charge de certaines activités auparavant imputées au Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux.

PROGRAMME 2

Services dispensés à la population

Ce programme vise à offrir à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être qui répondent aux besoins qui touchent l'ensemble de la population ou à des problématiques particulières.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération et l'indexation des autres dépenses;
- la poursuite des engagements gouvernementaux, dont le développement de places d'hébergement pour les aînés en perte d'autonomie.

PROGRAMME 3

Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1).

Le budget de dépenses 2025-2026 est sensiblement au même niveau que la dépense probable 2024-2025.

PROGRAMME 4

Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à financer le coût des services assurés et les frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par l'augmentation prévue des coûts relatifs aux médicaments, aux services pharmaceutiques et aux services dentaires.

PROGRAMME 5

Condition des Aînés

Ce programme finance des mesures qui permettent de favoriser le vieillissement actif des Québécois. Par ailleurs, il permet la mise en place des mesures visant à lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et à soutenir de façon particulière les personnes âgées les plus vulnérables. Enfin, ce programme permet de planifier, conseiller, coordonner et soutenir les politiques et mesures les plus à même de combattre les préjugés et l'âgisme, et de favoriser la participation, la santé et la sécurité des personnes âgées, et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de respect de la diversité.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la mise en œuvre de mesures favorisant le vieillissement actif des personnes âgées.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
Dépenses de programmes				
1. Fonctions de coordination	300 770,7	14 697,1	275 617,1	286 073,6
2. Services dispensés à la population	44 922 054,5	887 420,2	43 630 656,6	44 034 634,3
3. Office des personnes handicapées du Québec	17 033,6	(234,9)	15 879,9	17 268,5
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	11 727 741,3	142 541,0	11 585 200,3	11 585 200,3
5. Condition des Aînés	60 775,3	4 486,6	56 288,7	56 288,7
Sous-total	57 028 375,4	1 048 910,0	55 563 642,6	55 979 465,4
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	772 000,0	772 000,0	-	-
Infrastructures subventionnées	3 781 676,6	(268 054,5)	4 049 731,1	4 049 731,1
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	12 219,5	-	(12 219,5)
Sous-total	61 582 052,0	1 565 075,0	59 613 373,7	60 016 977,0
Service de la dette				
1. Fonctions de coordination	7 570,0	-	7 570,0	7 570,0
Dépenses budgétaires	61 589 622,0	1 565 075,0	59 620 943,7	60 024 547,0

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Financer l'offre de traitements pharmaceutiques dans les hôpitaux	300 000,0
Répondre aux besoins croissants en protection de la jeunesse	145 000,0
Déployer les nouvelles installations de soins de santé et de services sociaux	100 000,0
Élargir la vaccination auprès des clientèles vulnérables	71 000,0
Pérenniser le financement de l'harmonisation des CHSLD publics et privés	50 600,0
Rehausser le soutien à l'hébergement	35 000,0
Mettre en oeuvre la stratégie nationale intégrée de prévention en santé	15 000,0
Accélérer le virage numérique à la Régie de l'assurance maladie du Québec	10 000,0
Pérenniser le soutien aux clientèles autochtones	10 000,0
Prolonger l'aide financière pour l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour aînés afin d'assurer la sécurité des résidents	10 000,0
Rehausser le financement des organismes communautaires	10 000,0
Former plus de médecins	6 500,0
Accompagner les personnes vulnérables qui bénéficient du Programme de supplément au loyer	4 600,0
Poursuivre le déploiement du dépistage de l'amyotrophie spinale pour les nouveau-nés	2 000,0
Consolider les pratiques mixtes d'interventions psychosociales et policières de proximité	1 400,0
Soutenir les services adaptés en santé et en éducation de la formation générale aux adultes à Montréal	900,0
Sous-total	772 000,0
Infrastructures subventionnées	3 781 676,6
Total	4 553 676,6

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles. Au titre des prêts, placements, avances et autres coûts, la variation s'explique par le transfert à Santé Québec du financement des achats centralisés.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	145,0	-	145,0
Immobilisations en ressources informationnelles	2 030,0	741,9	1 288,1
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	(35 000,0)	35 000,0
Total	2 175,0	(34 258,1)	36 433,1

LES CHOIX BUDGÉTAIRES**ORIENTATION 1****DEVENIR UN EMPLOYEUR DE CHOIX**

Pour relever les importants défis relatifs à la main-d'œuvre qui ont été amplifiés par la pandémie, des efforts considérables ont été entrepris et se poursuivront dans les prochaines années pour rendre Santé Québec et les établissements desservant une population nordique et autochtone plus attrayants auprès des travailleurs et pour mieux répondre aux besoins des employés actuels. Parmi ces efforts, le Ministère veut notamment améliorer la conciliation travail et vie personnelle, consolider les équipes, offrir des horaires stables et prévisibles, de même que diminuer la charge de travail. Ces changements permettront de transformer Santé Québec et les établissements desservant une population nordique et autochtone en employeur de choix offrant un milieu dans lequel il fait bon travailler et s'épanouir.

D'ailleurs, la rareté généralisée de la main-d'œuvre au Québec est sans doute l'un des plus grands défis à relever pour faire de Santé Québec et des établissements desservant une population nordique et autochtone un employeur de choix. En effet, la difficulté à pourvoir les postes entraîne des conséquences importantes sur le personnel déjà en place : charge de travail plus élevée, recours aux heures supplémentaires, etc. Cette situation, conjuguée à des besoins grandissants et plus complexes d'une population vieillissante, requiert de travailler sur la satisfaction au travail du personnel. Le Ministère se doit donc d'être attractif et de veiller à la rétention des talents et de l'expertise afin de bien répondre aux enjeux de Santé Québec et des établissements desservant une population nordique et autochtone.

Actions envisagées

- Améliorer la satisfaction au travail du personnel du Ministère, de Santé Québec et des établissements desservant une population nordique et autochtone :
 - en poursuivant le déploiement du Plan Santé;
 - en poursuivant la mise en œuvre de l'Opération main-d'œuvre;
 - en éliminant le recours au temps supplémentaire obligatoire dans la gestion courante des opérations;
 - en implantant l'autogestion des horaires;

- en revoyant l'organisation du travail dans certains secteurs;
- en limitant le recours aux agences de placement de personnel;
- en maintenant la reconnaissance Entreprise en Santé au Ministère, notamment par l'entremise du programme Vivactif;
- en réalisant des campagnes de sensibilisation à la sécurité psychologique.
- Soutenir la force de main-d'œuvre de Santé Québec et des établissements desservant une population nordique et autochtone :
 - en déployant des campagnes massives de recrutement;
 - en mettant en place de nouveaux programmes de formation et des formations accélérées;
 - en octroyant des bourses pour favoriser l'attraction et l'embauche de nouvelles ressources;
 - en limitant le recours aux agences de placement de personnel et à la main-d'œuvre indépendante;
 - en déployant les mesures de l'Opération main-d'œuvre et du Plan Santé.
- Conscientiser le personnel de Santé Québec et des établissements desservant une population nordique et autochtone aux réalités autochtones en formant l'ensemble du personnel afin de les soutenir et de les outiller pour mieux appréhender les réalités des Premières Nations et des Inuit;
- Contribuer à l'effort gouvernemental en matière de développement durable :
 - en élaborant un plan d'action de développement durable;
 - en évaluant la durabilité des interventions structurantes du Ministère;
 - en accroissant la part des programmes de soutien financier du Ministère qui intègrent le développement durable;
 - en améliorant l'indice de maturité numérique responsable du Ministère;
 - en poursuivant les efforts en gestion des matières résiduelles au Ministère;
 - en sensibilisant le personnel du Ministère aux modes de déplacements alternatifs à l'auto solo.

ORIENTATION 2

ÊTRE PROACTIF ET AGIR DE FAÇON PRÉVENTIVE

Veiller à la santé de la population est au cœur de la mission du Ministère et le gouvernement met en place des mesures structurantes pour y parvenir, notamment en prévention et en promotion de la santé. Il convient donc de renforcer les collaborations intersectorielles pour agir sur les déterminants de la santé et relever les défis découlant de la pandémie ainsi que ceux à venir.

Actions envisagées

- Favoriser la prise en charge de sa propre santé :
 - en déployant plusieurs initiatives dans le cadre de la mise en œuvre du Programme national de santé publique et de la Politique gouvernementale de prévention en santé;
 - en poursuivant le déploiement de mesures qui visent la dénormalisation du tabagisme, la prévention de l'usage des produits du tabac et de vapotage chez les jeunes, l'abandon du tabagisme ainsi que la protection contre l'exposition à la fumée secondaire;
 - en promouvant de saines habitudes de vie favorisant un mode de vie plus actif chez les jeunes.
- Offrir une protection optimale pour la population contre les maladies évitables :
 - en poursuivant la bonification de l'offre de services en vaccination, notamment par l'entremise des centres de vaccination à proximité des communautés et de la vaccination mobile;
 - en tenant les campagnes de vaccination prévues au Programme québécois d'immunisation.
- Diminuer la mortalité attribuable au cancer :
 - en encourageant l'adoption de saines habitudes de vie;
 - en améliorant la détection précoce des cancers;
 - en améliorant l'accès en temps opportun aux traitements, dont les chirurgies oncologiques.

ORIENTATION 3

OFFRIR UNE EXPÉRIENCE PATIENT AXÉE SUR L'ACCESSIBILITÉ ET LA QUALITÉ

Malgré l'impact considérable de la pandémie de COVID-19 sur le système de santé et de services sociaux, des efforts importants ont été déployés pour offrir les meilleurs services possibles à la population, notamment pour favoriser une prise en charge plus rapide par un professionnel de la santé ou des services sociaux et adapter les soins et services aux besoins des usagers. Ces efforts se poursuivront au cours des prochaines années afin d'améliorer l'accès et d'assurer une plus grande fluidité des soins et services, tant pour la population générale que pour certaines clientèles plus vulnérables.

Actions envisagées

- Favoriser le développement optimal des jeunes :
 - en poursuivant le dépistage dans le cadre du programme Agir tôt;
 - en déployant des mesures pour répondre aux recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse;
 - en améliorant la gestion et le suivi des signalements à la Protection de la jeunesse;
 - en améliorant l'accessibilité et la qualité des services offerts aux jeunes en difficulté par la mise en place de plans de contingence et de plans d'action sur la main-d'œuvre.

- Permettre un accès rapide aux services en santé mentale :
 - en déployant le Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026;
 - en poursuivant le déploiement du Programme québécois pour les troubles mentaux;
 - en mettant en place et en maintenant une organisation de services intégrés;
 - en continuant le déploiement du modèle Aire ouverte pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans;
 - en consolidant la trajectoire entre le service Info-Social et les premiers répondants;
 - en soutenant les organismes en santé mentale;
 - en mettant en place des projets vitrines pour le déploiement d'alternatives à l'hospitalisation en psychiatrie;
 - en accélérant le déploiement de soins virtuels et d'interventions numériques.
- Favoriser l'accès au soutien à domicile :
 - en mettant en place un processus standardisé de révision des listes d'attente et des charges de cas;
 - en réduisant significativement les délais liés à l'outil d'évaluation des besoins et en révisant les pratiques d'évaluation et de réévaluation;
 - en révisant l'organisation du travail et en améliorant les processus cliniques et administratifs;
 - en poursuivant l'actualisation des indicateurs de gestion en soutien à domicile.
- Améliorer l'accès aux services de première ligne et de proximité :
 - en développant l'interdisciplinarité et en mettant davantage à profit, au service des usagers et de la population, les qualifications et l'expertise des infirmières praticiennes spécialisées (IPS) et des pharmaciens;
 - en améliorant de façon continue le Guichet d'accès à la première ligne et en développant des trajectoires de soins;
 - en poursuivant l'inscription auprès des médecins;
 - en implantant l'approche V1SAGES pour améliorer la trajectoire de soins des grands utilisateurs des services aux urgences;
 - en ajustant le cadre de gestion des groupes de médecine de famille universitaires.
- Assurer une meilleure accessibilité aux services à l'urgence :
 - en redirigeant, selon l'état de santé du patient, vers les services de première ligne;
 - en mettant en place des cliniques d'IPS;

- en proposant une planification précoce des congés afin d'améliorer la fluidité hospitalière;
 - en favorisant une meilleure concertation entre les différents partenaires de Santé Québec et des établissements desservant une population nordique et autochtone;
 - en développant des guides et des outils s'appuyant sur les meilleures pratiques;
 - en poursuivant l'intégration de coordonnateurs médicaux.
- Améliorer l'accès aux services spécialisés :
 - en poursuivant les actions mises en place dans le cadre du plan de rattrapage des activités chirurgicales;
 - en optimisant l'environnement informatique des centres de répartition des demandes de service;
 - en poursuivant les travaux sur des trajectoires particulières (musculosquelettique, ophtalmologie, gériatrie);
 - en actualisant les listes d'attentes;
 - en recourant aux services des cliniques médicales privées.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE PRÉVENTION ET DE RECHERCHE EN MATIÈRE DE CANNABIS

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

FONDS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

La variation des revenus s'explique par la cessation des activités du Fonds au 1^{er} avril 2025.

La variation des dépenses s'explique par la cessation des activités du Fonds au 1^{er} avril 2025.

Au titre des investissements, la variation s'explique par la cessation des activités du Fonds au 1^{er} avril 2025.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux (en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis					
Revenus	123 170,0	-	124 525,0	-	(1 355,0)
Dépenses	123 170,0	-	124 525,0	-	(1 355,0)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux					
Revenus	-	-	684 759,1	641 496,0	(684 759,1)
Dépenses	-	-	716 465,8	-	(716 465,8)
Investissements	-	-	141 404,5	-	(141 404,5)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation des revenus de prime;
- l'augmentation du transfert en provenance du budget de dépenses du Ministère.

La variation des dépenses s'explique principalement par une augmentation des coûts relatifs à la consommation de médicaments et de services pharmaceutiques.

Aucun investissement n'est prévu en 2025-2026.

HÉMA-QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'actualisation de certains tarifs;

- l'augmentation de la demande des centres hospitaliers en produits sanguins labiles et stables.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des coûts de production des produits sanguins labiles et stables.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une diminution des investissements relatifs aux projets en fonction d'une priorisation.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'achèvement, en 2024-2025, de projets confiés par le Ministère et d'autres partenaires.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'achèvement, en 2024-2025, de projets confiés par le Ministère et d'autres partenaires.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la réalisation, en 2025-2026, de projets ponctuels.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

La variation des revenus s'explique principalement par l'attribution d'un projet en lien avec l'organisation des services préhospitaliers d'urgence.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'attribution d'un projet en lien avec l'organisation des services préhospitaliers d'urgence.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par une augmentation des transferts provenant du Ministère et du Fonds de l'assurance médicaments.

La variation des dépenses s'explique principalement par une augmentation des coûts relatifs aux médicaments et services pharmaceutiques, aux services dentaires et aux aides techniques et financières.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par les travaux prévus au siège social en 2025-2026.

SANTÉ QUÉBEC

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la diminution des investissements en fonction de l'ajustement des échéanciers de plusieurs projets.

URGENCES-SANTÉ

La variation de revenus s'explique principalement par une augmentation des transferts provenant du Ministère.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses d'amortissement liées à des projets d'immobilisations.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par :

- l'aménagement du nouveau centre opérationnel de Laval;
- le déploiement de véhicules ambulanciers électriques et d'infrastructures de recharge.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de l'assurance médicaments					
Revenus	4 566 415,7	2 790 270,4	4 381 409,6	2 678 615,6	185 006,1
Dépenses	4 566 415,7	-	4 381 409,6	-	185 006,1
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Héma-Québec					
Revenus	599 948,0	45 415,0	571 725,9	53 925,9	28 222,1
Dépenses	599 948,0	-	581 188,0	-	18 760,0
Investissements	19 853,1	-	24 481,1	-	(4 628,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Institut national de santé publique du Québec					
Revenus	100 785,1	66 211,8	112 329,1	70 359,2	(11 544,0)
Dépenses	103 285,1	-	114 399,8	-	(11 114,7)
Investissements	4 600,0	-	4 100,0	-	500,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux					
Revenus	40 877,2	33 874,2	39 721,8	32 342,0	1 155,4
Dépenses	40 877,2	-	39 721,8	-	1 155,4
Investissements	250,0	-	25,0	-	225,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	(90,0)	-	-	-	(90,0)
Régie de l'assurance maladie du Québec					
Revenus	14 706 387,7	9 741 665,0	14 459 754,3	9 701 598,9	246 633,4
Dépenses	14 706 387,7	-	14 459 754,3	-	246 633,4
Investissements	11 755,7	-	7 078,8	-	4 676,9
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	10 000,0	-	-	-	10 000,0
Investissements	-	-	-	-	-
Santé Québec					
Revenus	44 929 327,6	40 557 738,2	44 901 715,2	40 486 675,1	27 612,4
Dépenses	44 929 327,6	-	44 901 715,2	-	27 612,4
Investissements	3 540 127,9	-	3 764 468,6	-	(224 340,7)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	284 500,0	-	-	-	284 500,0
Investissements	-	-	-	-	-
Urgences-santé					
Revenus	209 938,1	179 075,4	206 547,9	175 426,2	3 390,2
Dépenses	211 488,9	-	208 294,1	-	3 194,8
Investissements	26 440,8	-	24 743,3	-	1 697,5
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	1 272,8	-	-	-	1 272,8

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2025-2026	2024-2025
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commissaire à la santé et au bien-être	5 706,0	5 061,7
Office des personnes handicapées du Québec	17 033,6	17 268,5

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES



¹ Au 31 mars 2024

² Les données présentées couvrent la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

³ Pour l'année 2023-2024, les aides versées en lien avec les projets de prévention et d'atténuation des risques de sinistre excluent les risques anthropiques et les projets multialéas.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le ministère de la Sécurité publique, incluant la Sûreté du Québec, est responsable d'assurer la sécurité sur le territoire du Québec en protégeant et en informant la population québécoise. En plus des activités de la Sûreté du Québec, Il intervient dans cinq principaux secteurs d'activités : les services correctionnels, les affaires policières, la sécurité civile, la sécurité incendie ainsi que les sciences judiciaires et de médecine légale. Dès lors, il s'engage à agir à la fois en intervention, pendant et après divers événements, mais également en prévention, afin de réduire la probabilité ou l'impact de ces derniers.

La mission du Ministère est d'assurer la sécurité du Québec, par la prévention et ses interventions, de concert avec ses partenaires.

Plus spécifiquement, le ministère et les organismes composant le portefeuille « Sécurité publique » interviennent dans les secteurs d'activité suivants :

- la prévention de la criminalité et des décès, dont ceux survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- la protection des membres du Conseil exécutif, la sécurité dans les palais de justice et l'encadrement des activités policières;
- la sécurité civile et la sécurité incendie;
- l'administration des permis, l'encadrement, la surveillance et le contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- les expertises judiciaires;
- les services correctionnels, la prévention de la récidive et les mesures de remise en liberté progressive;
- la formation des policiers et des pompiers;
- le maintien de la paix et de l'ordre public, le soutien aux corps de police ainsi que l'encadrement et la surveillance de l'intervention policière;
- le traitement des plaintes à l'égard des policiers et des citations à comparaître en déontologie policière;
- la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption et la collusion dans le secteur public, notamment en matière contractuelle;
- les enquêtes indépendantes lorsqu'une personne décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier, lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police, et certaines enquêtes concernant des allégations de nature criminelle à l'égard de policiers.

Également, sept organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la sécurité du Québec. Il s'agit du Bureau des enquêtes indépendantes, du Bureau du coroner, du Tribunal administratif de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, du Commissaire à la lutte contre la corruption, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles et de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

FONDS SPÉCIAL

FONDS DES SERVICES DE POLICE

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1). Il s'agit essentiellement de la desserte policière dans les municipalités régionales de comté qui repose sur le modèle de police de proximité.

Les revenus du Fonds proviennent de la tarification aux municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 7), du gouvernement fédéral pour la desserte des ponts Jacques-Cartier et Samuel-De Champlain, ainsi que de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors normes. S'ajoutent également les revenus provenant des crédits alloués par le Parlement au ministère de la Sécurité publique pour assurer l'équilibre financier du fonds.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

L'École nationale de police du Québec a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière. Sa mission est aussi d'effectuer de la recherche et de conseiller, d'encourager et de faciliter l'échange d'expertise en matière de formation policière.

L'École nationale de police du Québec assure en exclusivité la formation initiale des compétences des policiers québécois dans les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policière. Elle offre des activités de perfectionnement professionnel aux corps de police du Québec et de formation sur mesure aux diverses clientèles du milieu de la sécurité publique. Enfin, elle offre des conseils en matière de formation professionnelle, favorise la concertation des diverses institutions offrant de la formation policière et effectue des recherches et des études dans son domaine d'activité.

Les revenus de l'École nationale de police du Québec proviennent des contributions annuelles des corps de police, des frais de scolarité fixés par règlement, des frais ou honoraires qu'elle fixe en contrepartie de ses autres services ainsi que de la subvention du ministère de la Sécurité publique.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

L'École nationale des pompiers du Québec a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie. À ce titre, elle conseille en matière de formation professionnelle, favorise la concertation des diverses institutions offrant de la formation au personnel municipal travaillant en sécurité incendie et effectue des recherches et des études dans son domaine d'activité.

Les revenus de l'École nationale des pompiers du Québec proviennent des frais de scolarité fixés par règlement et des frais ou honoraires qu'elle fixe en contrepartie de ses autres services.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Sécurité publique » s'établit à 2 169,8 M\$ en 2025-2026 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- les dépenses exceptionnelles, en 2024-2025, pour la gestion du rétablissement des sinistres majeurs et pour la suppression des feux de forêt par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU);
- les dépenses à la Sûreté du Québec, en 2024-2025, découlant du règlement de la convention collective avec l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec;
- la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents;
- le transfert, en 2024-2025, d'une somme en provenance de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 59,3 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des éléments suivants :

- 32,7 M\$ pour les mesures annoncées dans le cadre du budget 2025-2026;
- 26,6 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1 Direction et administration

Ce programme permet de planifier et de coordonner les activités nécessaires à la gestion des programmes du Ministère.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- le financement de certains besoins en rémunération de même qu'en technologies de l'information en 2024-2025;
- la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents.

PROGRAMME 2

Services de la Sûreté du Québec

Ce programme vise à protéger la société, ses citoyens et leurs biens.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- les dépenses à la Sûreté du Québec, en 2024-2025, découlant du règlement de la convention collective avec l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec;
- le transfert, en 2024-2025, d'une somme en provenance de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, pour certains types de criminalité;
- les dépenses relatives à l'assistance de la Sûreté du Québec à certains corps de police autochtones en 2024-2025.

PROGRAMME 3

Gestion du système correctionnel

Ce programme vise à protéger la société en assurant aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté des services pour favoriser leur réinsertion sociale. Il inclut également la Commission québécoise des libérations conditionnelles, dont le mandat consiste notamment à examiner le cas des personnes détenues admissibles à une libération conditionnelle.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par le niveau de la population moyenne quotidienne en institution en 2024-2025.

PROGRAMME 4

Affaires policières

Ce programme assure l'inspection des services de police et prévoit le financement des services policiers autochtones. De plus, il agit dans la lutte contre le terrorisme et en prévention de la criminalité, voit au transport et à la protection des membres du Conseil exécutif et gère les services de sécurité dans les palais de justice et certains édifices gouvernementaux.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents.

PROGRAMME 5

Expertises scientifiques et médico-légales

Ce programme est chargé de fournir des services divers en matière de médecine légale et d'expertise judiciaire. Il inclut également le Bureau du coroner, dont le mandat est d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- le volume d'investigations et d'enquêtes en 2024-2025 au Bureau du coroner;
- la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents.

PROGRAMME 6

Encadrement et surveillance

Ce programme regroupe les organisations qui exercent un rôle dans l'encadrement, la surveillance ou le contrôle des activités policières, des activités d'attribution de contrats pour le secteur public ou des secteurs économiques des boissons, des courses, des jeux et des sports de combat.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par l'augmentation, en 2024-2025, des dépenses de rémunération à la suite du règlement des principales conventions collectives.

PROGRAMME 7

Sécurité civile et sécurité incendie

Ce programme veille à la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques de sinistres portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens. Lorsqu'un sinistre survient, ce programme facilite un retour à la vie normale.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par les dépenses exceptionnelles, en 2024-2025, pour la gestion du rétablissement des sinistres majeurs et pour la suppression des feux de forêt par la SOPFEU.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	90 299,6	(32 508,6)	109 680,4	122 808,2
2. Services de la Sûreté du Québec	885 679,6	(184 011,5)	997 011,5	1 069 691,1
3. Gestion du système correctionnel	664 761,5	(20 346,8)	670 770,0	685 108,3
4. Affaires policières	296 417,1	(24 944,7)	306 223,3	321 361,8
5. Expertises scientifiques et médico-légales	41 256,2	(6 210,2)	44 189,9	47 466,4
6. Encadrement et surveillance	67 621,0	(4 722,5)	70 397,3	72 343,5
7. Sécurité civile et sécurité incendie	123 792,3	(195 199,3)	306 861,0	318 991,6
Sous-total	2 169 827,3	(467 943,6)	2 505 133,4	2 637 770,9
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	32 700,0	32 700,0	-	-
Infrastructures subventionnées	26 561,4	246,0	26 315,4	26 315,4
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	170 306,8	-	(170 306,8)
Total	2 229 088,7	(264 690,8)	2 531 448,8	2 493 779,5

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance (en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Mettre en place la Stratégie québécoise de lutte contre la criminalité	12 200,0
Préserver les efforts d'intensification de la lutte contre le crime organisé	8 600,0
Consolider la capacité d'action en matière de sécurité civile	3 600,0
Maintenir l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements	3 500,0
Maintenir des services policiers sécurisants à l'extérieur des communautés	2 800,0
Reconduire le financement de l'équipe spécialisée à la lutte contre la violence entre partenaires intimes	1 400,0
Reconduire et bonifier la subvention à la Croix-Rouge canadienne	600,0
Sous-total	32 700,0
Infrastructures subventionnées	26 561,4
Total	59 261,4

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	32 697,9	(4 172,8)	36 870,7
Immobilisations en ressources informationnelles	21 663,0	167,2	21 495,8
Prêts, placements, avances et autres coûts	97,4	-	97,4
Total	54 458,3	(4 005,6)	58 463,9

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires retenus en 2025-2026 sont liés aux priorités de l'organisation en matière de prévention et d'intervention. Trois priorités ont guidé l'élaboration du cadre financier 2025-2026, soit :

- rendre le Québec plus sécuritaire;
- adapter, simplifier et moderniser nos services au bénéfice de nos clients;
- offrir un environnement de travail stimulant, mobilisateur et sain.

Ces priorités se traduisent dans les orientations du Plan stratégique 2023-2027 du Ministère et les actions qui en découlent.

ORIENTATION 1

MISER SUR LA PRÉVENTION, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Pour soutenir ses objectifs de sécurité, le Ministère compte faire preuve d'ingéniosité dans l'ensemble de ses secteurs d'activité. Il continuera de miser sur la prise en charge proactive et la prévention des problématiques auxquelles il fait face, sur l'utilisation efficace des données et des résultats de recherche ainsi que sur le soutien et la promotion de l'innovation.

Actions envisagées

- Bâtir une collectivité plus résiliente aux sinistres dans un contexte de changements climatiques :
 - réaliser des travaux de protection des berges contre l'érosion et la submersion côtières;

- réaliser des travaux de stabilisation de talus contre les glissements de terrain;
- renvoyer le sondage de préparation des municipalités en amont des sinistres auprès de l'ensemble des municipalités;
- analyser les résultats du sondage sur le niveau de préparation des municipalités.
- Réduire les risques en matière d'incendie par la prévention, la sensibilisation et la promotion de bonnes pratiques :
 - produire un rapport statistique sur les incendies déclarés au Québec incluant les données sur le nombre de décès dans des incendies;
 - développer et diffuser auprès de la population des outils de sensibilisation à la prévention des incendies.
- Prévenir la récidive par la réinsertion sociale des personnes contrevenantes :
 - mettre en place des mesures visant à maximiser la participation de la clientèle cible aux activités proposées;
 - intégrer, aux attentes annuelles des gestionnaires concernés, les cibles quant au taux de participation aux activités et en faire le suivi trimestriellement;
 - analyser les possibilités d'ajouter de nouveaux services à la clientèle cible.
- Soutenir les interventions de prévention contre les violences sexuelles et conjugales :
 - mettre en place des mesures visant à favoriser le respect des conditions liées au bracelet antirapprochement (BAR) par les personnes contrevenantes;
 - former en continu le personnel concerné par le programme de BAR;
 - soutenir les organismes qui interviennent en prévention de la violence conjugale, de la violence sexuelle ou de l'exploitation sexuelle;
 - contribuer au maintien d'effectifs spécialisés en violence conjugale et en violence sexuelle dans les corps de police;
 - revoir la politique ministérielle de prévention de la criminalité et optimiser les programmes de prévention.
- Favoriser l'innovation en matière de sécurité publique par la recherche, le transfert des connaissances et le recours aux nouvelles technologies :
 - rendre disponibles de nouveaux services de sécurité civile et de sécurité incendie en ligne pour les particuliers locataires et propriétaires, entreprises, municipalités et organismes;
 - rehausser la prestation électronique de services aux citoyens pour les particuliers en matière de sécurité civile et de sécurité incendie;
 - mettre en ligne la nouvelle plateforme du portail Web Vigilance – Surveillance de la crue des eaux pour le grand public;

- effectuer un recensement annuel des nouvelles initiatives à saveur technologique implantées aux services correctionnels;
- promouvoir le programme Horizon afin d'assurer l'adhésion des employés du secteur de mission des services carcéraux aux nouvelles méthodes de travail technologiques;
- prévoir une stratégie de diffusion des résultats de recherche;
- réaliser le projet de tomodensitométrie en salle de pilotage tactique du Laboratoire des sciences juridiques et de médecine légale;
- mettre en production des appareils spécialisés en salle de pilotage tactique du Laboratoire des sciences juridiques et de médecine légale.

ORIENTATION 2

AGIR DE MANIÈRE CONCERTÉE AVEC NOS PARTENAIRES

Répondre aux différentes menaces découlant de l'évolution de la criminalité, adapter les interventions aux besoins spécifiques des clientèles vulnérables et au contexte social actuel pose des défis importants et complexes. Le Ministère ne peut y répondre seul. Pour faire du Québec un endroit plus sécuritaire pour tous, il doit agir de manière concertée avec ses partenaires. L'amélioration de la communication et la cohérence d'actions avec ces derniers sont incontournables au vu du rôle de leader de l'organisation.

Actions envisagées

- Contrer la violence armée en collaboration avec nos partenaires :
 - soutenir les corps de police pour la lutte à la violence armée et au crime organisé;
 - soutenir des organismes et des organisations œuvrant auprès des jeunes en prévention de la délinquance et de la criminalité;
 - promouvoir des projets et activités pour accroître notre compréhension des phénomènes associés à la violence armée et les meilleures pratiques en intervention.
- Mieux intervenir auprès des personnes en situation de vulnérabilité :
 - mettre à jour la politique ministérielle Vers une police plus communautaire;
 - soutenir les corps de police pour la mise en place d'équipes mixtes;
 - prévoir une stratégie de diffusion des meilleures pratiques en matière d'équipes mixtes et soutenir l'implantation et le développement de pratiques mixtes;
 - mettre en place des mesures visant à maximiser la participation de la clientèle cible aux activités proposées;
 - intégrer, aux attentes annuelles des gestionnaires concernés, les cibles quant au taux de participation aux activités et en faire le suivi trimestriellement;
 - analyser les possibilités d'ajouter de nouveaux services à la clientèle cible.

- Tenir compte des particularités identitaires et culturelles des Premières Nations et des Inuit dans nos interventions :
 - mettre en place des mesures visant à maximiser la participation de la clientèle cible aux activités proposées;
 - intégrer, aux attentes annuelles des gestionnaires concernés, les cibles quant au taux de participation aux activités et en faire le suivi trimestriellement;
 - analyser les possibilités d'ajouter de nouveaux services à la clientèle cible en consultant les différents partenaires.

ORIENTATION 3

MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE NOS CLIENTÈLES DE MANIÈRE EFFICIENTE ET RESPONSABLE

Le Ministère souhaite mesurer le niveau de satisfaction de ses diverses clientèles et de celles de ses partenaires à l'égard des services offerts ou rendus. Ces mesures permettront de constater le niveau de performance des actions menées et l'adéquation de ces dernières avec ce qui est attendu par la population en matière de sécurité, de qualité de services et de pratiques responsables. Les informations tirées de ces exercices et l'interprétation qui en sera faite permettront d'améliorer les services. Une attention particulière sera portée aux considérations environnementales, sociales et culturelles et à la notion de transparence.

Actions envisagées

- Être à l'écoute de nos clients dans l'évolution de nos services, notamment par l'administration de sondages aux sinistrés;
- Favoriser la satisfaction de la population à l'égard de la police;
- Soutenir l'amélioration de la performance des organisations policières;
- Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice.

ORIENTATION 4

PLACER LES PERSONNES AU CŒUR DE NOS ACTIONS

En misant sur une expérience employé améliorée et le développement des talents de chacun, le Ministère souhaite à la fois soutenir la performance et favoriser l'attraction et la fidélisation du personnel. L'amélioration de l'expérience employé, comme expérience globale du milieu de travail, visera à créer un environnement de travail favorisant la santé, le bien-être, la mobilisation et l'efficacité.

Actions envisagées

- Offrir une expérience employé distinctive :
 - déployer la stratégie expérience employé;
 - déployer la démarche évolutive du leadership;
 - déployer un cadre de pratique ministériel en gestion du changement.

- Favoriser la santé des personnes :
 - bonifier le Programme d'aide aux personnes;
 - poursuivre le déploiement de la démarche du Plan-cadre en santé des personnes;
 - mettre en place des actions soutenant les obligations de la Loi modernisant le régime de la santé et sécurité (L.Q. 2021, chapitre 27).

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

En complément aux choix budgétaires du Ministère, la Sûreté du Québec dispose d'une enveloppe qui lui est propre. Les principaux choix budgétaires retenus en 2025-2026 sont les suivants. Ils découlent des orientations dont la Sûreté du Québec s'est dotée dans son Plan stratégique 2023-2027.

ORIENTATION 1

GARDER L'INTÉRÊT DU CITOYEN AU CŒUR DE NOS ACTIONS ET DE NOS STRATÉGIES

Les besoins ainsi que les attentes de la population évoluent et doivent constamment être pris en considération. Pour ce faire, la Sûreté du Québec doit continuer d'être accessible et à l'écoute des citoyens afin qu'ils soient au centre de son offre de services.

Actions envisagées

- Promouvoir des approches adaptées aux victimes d'actes criminels;
- Promouvoir le recours au programme Les survivantes;
- Réaliser des opérations initiées;
- Réaliser des opérations de détection notamment en matière d'exploitation sexuelle;
- Détecter des victimes potentielles dans le cadre d'enquêtes actives et réaliser des rencontres individuelles auprès des victimes;
- Réaliser des activités de sensibilisation dans les centres jeunesse auprès de jeunes à risque;
- Présenter le processus bonifié de consultation citoyenne aux responsables de postes et aux comités de sécurité publique;
- Déployer le processus bonifié de consultation citoyenne dans 34 municipalités régionales de comté (MRC);
- Déployer la formation en éthique et en intégrité auprès d'un pourcentage additionnel de 25 % des personnes en situation de gestion;
- Mettre en place deux activités identifiées en matière de prévention du profilage racial et social.

ORIENTATION 2**ADAPTER NOS INTERVENTIONS POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ AINSI QUE POUR RENFORCER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ**

La mission de la Sûreté du Québec est de prévenir, de détecter et de réprimer la criminalité. Pour ce faire, elle doit continuellement améliorer ses façons de faire et être innovante. Que ce soit en prenant les moyens pour faire face à l'émergence de nouvelles formes de criminalité, en assurant le maintien de milieux sécuritaires ou en étant présente et visible pour les citoyens afin de contribuer au sentiment de sécurité, elle doit offrir des services adaptés et évolutifs.

Actions envisagées

- Contribuer au déploiement de la phase 3 du contrôle automatisé de la circulation;
- Poursuivre la réalisation du plan directeur visant les véhicules lourds;
- Assurer le suivi du plan d'action de la Stratégie en sécurité des réseaux de transport 2021-2026 PISTE (Partenariat, Intervention, Sensibilisation, Technologie, Évaluation);
- Réaliser conjointement les opérations nationales concertées et longs congés;
- Diffuser les résultats des principales opérations réalisées;
- Augmenter le nombre d'agents évaluateurs en reconnaissance de drogues (AERD) et d'instructeurs AERD;
- Dynamiser la ligne 24/7 du Projet Influence AERD;
- Reconduire le projet Escouade Influence;
- Cibler deux thématiques pour deux nouvelles mesures préventives;
- Cibler la problématique de la violence entre partenaires intimes pour une opération nationale concertée de prévention (ONCP);
- Cibler une problématique en prévention pour une ONCP;
- Cibler une problématique en sécurité routière pour une ONCP;
- Renforcer nos stratégies de lutttes contre les violences sexuelles et la violence armée;
- Promouvoir le Centre québécois de dépistage des armes à feu;
- Réaliser des activités de détection de producteurs et de distributeurs de pornographie juvénile;
- Réaliser des projets ayant un impact significatif sur les communautés et/ou dont la complexité requiert une expertise de pointe;
- Diffuser des formations et maintenir des connaissances en matière d'exploitation sexuelle des enfants sur Internet.

ORIENTATION 3

ASSUMER UN LEADERSHIP INSPIRANT PRIVILÉGIANT UNE APPROCHE COLLABORATIVE ET MOBILISATRICE AUPRÈS DES PARTENAIRES

Aux fins de la réalisation de sa mission, la Sûreté du Québec souhaite encourager et consolider ses collaborations avec les différents partenaires, soutenir les démarches de ses collaborateurs et favoriser la mise en place d'interventions concertées. Cette approche permet de créer une synergie au sein de la communauté policière, ce qui optimisera ultimement les services offerts aux citoyens.

Actions envisagées

- Optimiser les interventions concertées;
- Assurer la coordination du renseignement en crime organisé et partager celui-ci avec les partenaires policiers;
- Cibler les lieux connus pour le regroupement de membres du crime organisé ainsi que les événements où leur présence est anticipée.

ORIENTATION 4

PRIVILÉGIER DES PRATIQUES INNOVANTES ET PERFORMANTES QUI RÉPONDENT AUX ATTENTES ET AUX DÉFIS DE DEMAIN

La Sûreté du Québec poursuit le virage de la police de demain, notamment en modernisant ses pratiques de gestion, ses processus, ses infrastructures numériques et ses outils ainsi qu'en continuant d'optimiser ses façons de faire afin de répondre adéquatement aux besoins présents et futurs des citoyens et de son personnel.

Actions envisagées

- Déterminer le deuxième service numérique à implanter, le réaliser et en effectuer le lancement;
- Obtenir la rétroaction des citoyens sur le service;
- Moderniser les communications internes;
- Consolider les infrastructures pour faciliter la formation en région;
- Implanter et uniformiser des outils organisationnels en matière de suivi administratif.

ORIENTATION 5

INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN ET EN PRENDRE SOIN

La plus grande force de la Sûreté du Québec a toujours été son capital humain. L'efficacité et la qualité des services aux citoyens sont notamment dépendantes de l'état de santé physique et psychologique des personnes qui œuvrent au sein de l'organisation ainsi que de leur mobilisation. De ce fait, la santé des employés policiers et civils est une priorité. De façon complémentaire, la Sûreté du Québec continue d'être accessible et à l'écoute de tous ses employés.

Actions envisagées

- Développer l'indice de mobilisation;
- Analyser les résultats obtenus du sondage réalisé en 2023-2024 dans la démarche de développement de l'indice de mobilisation;
- Élaborer un plan d'action visant l'augmentation de l'indice de mobilisation dans l'objectif d'enrichir l'expérience employé;
- Communiquer l'indice de mobilisation et les principales mesures prévues au plan d'action;
- Promouvoir le programme de premiers soins psychologiques;
- Recruter les participants au programme de premiers soins psychologiques;
- Planifier les formations des participants à ce programme;
- Évaluer la diffusion de la formation afin d'en faire le bilan.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAL

FONDS DES SERVICES DE POLICE

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation de la contribution des municipalités;
- l'augmentation de la contribution gouvernementale.

La variation des dépenses s'explique par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération;
- l'augmentation des dépenses de loyer.

Au titre des investissements, aucune variation significative n'est constatée.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds des services de police					
Revenus	907 194,2	460 686,8	882 914,3	458 667,1	24 279,9
Dépenses	907 194,2	-	882 914,3	-	24 279,9
Investissements	25 410,9	-	24 946,7	-	464,2
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation annuelle du nombre d'aspirants policiers, de constables spéciaux ainsi que de la formation initiale en enquête policière.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation annuelle du nombre d'aspirants policiers, de constables spéciaux ainsi que de la formation initiale en enquête policière;
- le déploiement de l'offre de formation à Montréal.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par les investissements en 2024-2025 pour l'expansion et la modernisation du campus.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des coûts relatifs au matériel pédagogique.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée en 2025-2026.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
École nationale de police du Québec					
Revenus	66 930,3	17 245,6	65 967,0	20 623,6	963,3
Dépenses	66 930,3	-	65 967,0	-	963,3
Investissements	5 070,4	-	8 417,0	-	(3 346,6)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	(1 377,5)	-	-	-	(1 377,5)
École nationale des pompiers du Québec					
Revenus	3 079,0	400,0	3 082,0	200,0	(3,0)
Dépenses	3 406,9	-	3 307,2	-	99,7
Investissements	15,0	-	30,7	-	(15,7)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	2025-2026	2024-2025
	Budget de dépenses	Dépense probable
Bureau des enquêtes indépendantes	9 599,7	10 535,0
Bureau du coroner	17 629,3	20 912,0
Commissaire à la déontologie policière	7 645,1	7 907,0
Commissaire à la lutte contre la corruption	28 257,8	28 580,5
Commission québécoise des libérations conditionnelles	8 028,2	8 107,2
Régie des alcools, des courses et des jeux	19 319,8	22 077,3
Tribunal administratif de déontologie policière	2 798,6	3 243,7

TOURISME

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES



LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Leader du développement et de la promotion du tourisme pour le Québec, le ministère du Tourisme mobilise les partenaires et les acteurs de l'industrie pour accroître la performance économique de l'ensemble des régions, dans une perspective durable et responsable.

Dans un écosystème touristique complexe, le Ministère joue un rôle central en assurant un soutien technique et financier à l'industrie par un ensemble de leviers financiers, en offrant et structurant des services d'accueil et des renseignements touristiques, en élaborant et mettant en œuvre des stratégies touristiques, en gérant des programmes, en produisant et diffusant des connaissances stratégiques relativement au tourisme et en assurant, en collaboration avec ses mandataires, la promotion du Québec et ses régions touristiques.

Pour réaliser ses activités, le Ministère s'appuie sur un réseau de partenaires composé notamment d'associations touristiques sectorielles et régionales, de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, de même que de ministères et organismes gouvernementaux.

La ministre du Tourisme a également la responsabilité légale de trois sociétés d'État, soit la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, la Société du Centre des congrès de Québec et la Société du Palais des congrès de Montréal.

FONDS SPÉCIAL

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

Le Fonds de partenariat touristique a été institué afin de mettre en œuvre la mission du ministère du Tourisme, laquelle est mentionnée précédemment.

Les revenus annuels du Fonds proviennent d'une partie du produit de la taxe de vente du Québec, de la taxe sur l'hébergement, des droits payables en vertu du Règlement sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01, r.1), d'une affectation à partir des crédits alloués au Ministère, des sommes provenant de la vente de biens ou services et des contributions versées pour aider à la réalisation des objectifs du Fonds de partenariat touristique.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Création architecturale audacieuse, le Parc olympique a été construit pour la présentation des Jeux olympiques d'été de 1976. Depuis son inauguration, il a accueilli plus de cent millions de visiteurs, que ce soit pour admirer la ville de Montréal du sommet de la plus haute tour inclinée du monde, pour assister à un événement présenté au Stade, pour s'entraîner au Centre sportif, qui est aussi l'hôte de compétitions d'envergure nationale et internationale, ou encore pour participer à une activité extérieure sur l'Esplanade.

La mission de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique est de développer, de gérer, de promouvoir et d'exploiter le Parc olympique afin notamment de permettre la tenue d'événements sportifs, culturels et communautaires, d'expositions ainsi que d'activités récréatives et touristiques, en complémentarité avec ses partenaires et la communauté environnante ainsi que de mettre en valeur le patrimoine de l'héritage olympique.

Son quadrilatère, en considérant ses installations et sa centaine de partenaires sur le site, est fréquenté par plusieurs millions de visiteurs chaque année. Générateur important d'emplois et symbole international de Montréal, le Parc olympique se positionne comme étant un important moteur de développement économique et touristique.

Ouvert sur le monde et en harmonie avec sa communauté environnante qu'est l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Parc olympique concourt à devenir un parc urbain moderne, un site récréotouristique unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique.

Les revenus du Parc olympique sont composés de revenus autonomes provenant de l'exploitation du Stade, du Centre sportif et de la Tour de Montréal ainsi que d'une subvention du ministère du Tourisme.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

La mission de la Société du Centre des congrès de Québec est de solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure, d'offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

Les revenus de la Société sont composés de revenus autonomes provenant de la location d'espaces et de la vente de services ainsi que d'une subvention du ministère du Tourisme.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

La Société du Palais des congrès de Montréal a pour mission de contribuer à l'essor économique québécois et au progrès sociétal en favorisant l'échange du savoir-faire, dans une perspective de développement durable.

La Société sollicite et accueille des congrès, des expositions, des conférences, des réunions et d'autres événements. Institution publique à vocation commerciale, la Société génère d'importantes retombées économiques et intellectuelles pour le Québec et contribue au rayonnement international de Montréal à titre de destination de premier choix.

Les revenus de la Société sont composés de revenus autonomes provenant de la location d'espaces, de redevances de fournisseurs exclusifs et officiels et de la vente de services ainsi que d'une subvention du ministère du Tourisme.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Tourisme » s'établit à 123,9 M\$ en 2025-2026, avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents telles que le Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain.;
- la diminution des dépenses liées au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 388,8 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des éléments suivants :

- 19,0 M\$ pour les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026;
- 369,8 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Direction, administration et gestion des programmes

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes dédiés à l'industrie touristique du Québec, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et des stratégies touchant l'industrie touristique ainsi que le traitement des plaintes et les services d'accueil et d'information touristique.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par des dépenses additionnelles, constatées à l'exercice financier 2024-2025, associées au renouvellement des conventions collectives des employés fonctionnaires et professionnels de l'État.

PROGRAMME 2

Développement du tourisme

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre et en assurant la promotion du Québec.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets précédents telles que le Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain.;
- la diminution des dépenses liées au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique;
- la fin des ententes de partenariat régionales et de transformation numérique en tourisme pour la période 2022-2025.

PROGRAMME 3
Organismes relevant du ministre

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en aménageant et en exploitant les installations publiques à caractère touristique.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par les dépenses exceptionnelles en 2024-2025 à la suite du sinistre survenu en mars 2024 au Parc Olympique.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction, administration et gestion des programmes	13 403,0	(1 960,0)	13 247,9	15 363,0
2. Développement du tourisme	71 983,2	(84 103,3)	170 586,5	156 086,5
3. Organismes relevant du ministre	38 476,2	(63 073,3)	40 549,5	101 549,5
Sous-total	123 862,4	(149 136,6)	224 383,9	272 999,0
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	19 000,0	19 000,0	-	-
Infrastructures subventionnées	369 801,1	137 928,2	231 872,9	231 872,9
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	61 000,0	-	(61 000,0)
Total	512 663,5	68 791,6	456 256,8	443 871,9

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance
(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Prolonger les Ententes de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme	12 000,0
Renouveler les ententes avec les associations touristiques sectorielles	5 000,0
Prolonger le Programme d'accessibilité des établissements touristiques	2 000,0
Sous-total	19 000,0
Infrastructures subventionnées	369 801,1
Total	388 801,1

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR UNE OFFRE TOURISTIQUE DISTINCTIVE D'AVENIR POUR LES TOURISTES D'ICI ET D'AILLEURS AU BÉNÉFICE DE L'ESSOR DURABLE DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

Grâce à ses atouts, le Québec a les cartes en main pour créer un engouement non seulement de la part des clientèles internationales, mais également des Québécois et des Canadiens. La hausse du tourisme intérieur des dernières années ainsi que les intentions de voyage des touristes d'affaires en provenance des États-Unis et des marchés francophones témoignent d'un intérêt marqué pour le Québec.

La mise en valeur des attraits caractéristiques de la destination vise à créer un engouement dans une perspective de diversification des marchés. Dans l'optique d'augmenter l'attractivité du Québec en tant que destination incontournable, le Ministère souhaite miser sur une offre touristique distinctive. Le développement et la promotion de l'offre seront structurés par une feuille de route à la fois ambitieuse et réaliste.

Actions envisagées

- Élaborer et effectuer le lancement d'une stratégie de croissance durable du tourisme;
- Compléter la refonte de l'Incubateur-accélérateur nordique;
- Soutenir l'élaboration et le déploiement d'un plan sectoriel en tourisme autochtone;
- Mettre en œuvre le Plan d'action en tourisme d'affaires 2023-2026;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action Bonjour accueil 2023-2026;
- Poursuivre la réalisation des initiatives marketing en partenariat avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec.

ORIENTATION 2

PROPULSER LA TRANSFORMATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

Répondre aux enjeux climatiques et démographiques nécessitera des solutions d'envergure pour non seulement suivre les tendances, mais aussi se positionner à l'avant-garde et montrer le savoir-faire des acteurs de l'industrie. La transformation numérique contribuera également à l'amélioration de l'expérience de qualité offerte aux touristes et excursionnistes¹ et contribuera à remédier aux problèmes comme le manque de main-d'œuvre. Quant à la transformation durable, elle permettra au Québec de se positionner avantageusement sur la scène internationale sur le plan du tourisme responsable, en plus de contribuer aux efforts de réduction des gaz à effet de serre.

Actions envisagées

- Poursuivre le déploiement d'actions novatrices en matière de tourisme responsable et durable;

¹ Excursionnistes : Personnes qui ont fait un voyage aller-retour dans la même journée à l'extérieur de leur ville, dont la distance à l'aller est d'au moins 40 kilomètres.

- Conclure de nouveaux partenariats en matière d'adaptation aux changements climatiques;
- Soutenir des projets et des entreprises innovants dans le cadre du Programme d'innovation touristique;
- Stimuler la diffusion et l'utilisation de données en tourisme;
- Mener des travaux concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le secteur touristique.

ORIENTATION 3

ACCROÎTRE LA SYNERGIE AU SEIN DU MINISTÈRE ET AVEC LES PARTENAIRES

L'environnement que forment le Ministère et sa variété de partenaires complémentaires peut servir d'atout dans l'atteinte de ses objectifs. En favorisant la synergie au sein de l'organisation et avec ses partenaires, le Ministère peut harmoniser et accélérer les nombreux changements qui se mettent en branle. Étant donné l'ambition de ses cibles et l'ampleur des changements qui transformeront l'industrie, la collaboration entre les différents acteurs permet de répondre avec cohérence aux défis posés. La synergie au sein même du personnel du Ministère est un autre facteur de succès pour un environnement de travail stimulant qui favorise la rétention du personnel.

Actions envisagées

- Organiser une nouvelle édition des Assises du tourisme et poursuivre la tenue de rencontres fréquentes avec les partenaires;
- Mettre en œuvre le Plan d'action 2024-2027 « Ensemble pour une expérience employé mobilisante »;
- Mettre en place au moins trois nouveaux partenariats avec d'autres ministères et organismes;
- Accroître la participation du Ministère aux événements avec les partenaires;
- Renforcer les partenariats avec les délégations du Québec à l'étranger;
- Mener de nouvelles initiatives de concertation avec le milieu municipal;
- Accompagner les partenaires dans la mise en œuvre du Système d'information touristique Québec.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAL

FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la fin de certaines contributions annoncées dans le cadre de budgets précédents telles que le Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain.;

Tourisme

- la diminution de la contribution pour la mise en œuvre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique;
- la fin des ententes de partenariat régionales et de transformation numérique en tourisme pour la période 2022-2025.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- la fin des mesures liées au Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain.;
- la diminution des dépenses liées au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique;
- la fin des ententes de partenariat régionales et de transformation numérique en tourisme pour la période 2022-2025.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'acquisition d'équipements dans le cadre du projet d'aménagement d'un milieu de travail axé sur les activités pour les employés du bureau de Montréal.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de partenariat touristique					
Revenus	331 254,5	148 112,6	395 435,2	208 838,1	(64 180,7)
Dépenses	334 917,6	-	392 629,2	-	(57 711,6)
Investissements	1 084,4	-	573,3	-	511,1
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	12 632,2	-	-	-	12 632,2
Investissements	(156,1)	-	-	-	(156,1)

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

La variation des revenus s'explique principalement par :

- une diminution de la contribution du ministère du Tourisme versée pendant la période de fermeture requise lors de la remise en état des installations à la suite du sinistre survenu en mars 2024;
- la contribution du ministère du Tourisme pour les obligations de mise hors service des immobilisations.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- la fin des travaux de remise en état des installations à la suite du sinistre de mars 2024;
- une diminution de la comptabilisation des obligations de mise hors service des immobilisations.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une augmentation des investissements liés au projet de remplacement de la toiture du Stade olympique.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par une augmentation de la contribution du ministère du Tourisme pour le maintien des infrastructures de la Société.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- une augmentation du volume d'activités de la Société;
- une augmentation des coûts liée à l'inflation, notamment les taxes municipales, et des dépenses d'entretien;
- une augmentation des coûts pour le maintien des infrastructures de la Société.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une augmentation des investissements pour le maintien des infrastructures de la Société.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

La variation des revenus s'explique principalement par une augmentation des revenus autonomes de la Société.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique					
Revenus	65 099,1	44 890,6	159 577,0	144 834,7	(94 477,9)
Dépenses	84 599,0	-	179 386,9	-	(94 787,9)
Investissements	319 185,3	-	197 615,6	-	121 569,7
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	20 908,6	-	-	-	20 908,6
Société du Centre des congrès de Québec					
Revenus	42 106,7	28 811,2	31 467,3	18 547,6	10 639,4
Dépenses	46 715,2	-	35 118,6	-	11 596,6
Investissements	6 181,1	-	3 226,0	-	2 955,1
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	3 034,4	-	-	-	3 034,4
Société du Palais des congrès de Montréal					
Revenus	58 626,6	25 423,6	55 281,3	24 195,0	3 345,3
Dépenses	63 344,8	-	60 828,9	-	2 515,9
Investissements	6 347,7	-	5 684,7	-	663,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	7 044,0	-	-	-	7 044,0

TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Infrastructures routières¹

31 130 km

de chaussées du réseau routier supérieur sous la responsabilité

5 633 structures du réseau routier supérieur

4 258 ponts du réseau municipal sous la gestion du Ministère

Changements climatiques²

17

projets routiers planifiés réalisés liés à l'adaptation aux changements climatiques

15 projets routiers réalisés afin de répondre aux événements climatiques nécessitant des travaux d'urgence

Transport collectif³

403,5 millions

de déplacements en transport collectif

Intermodalité des réseaux³

209 433 milliers

de tonnes de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec

Électrification des transports⁴

23,6 %

des véhicules légers du parc gouvernemental sont électriques ou hybrides rechargeables

Service à la clientèle²

481

événements traités par les centres intégrés de gestion de la circulation en moyenne par jour

2 682 677 pages vues en moyenne par mois sur le site Web de Québec 511

Gestion contractuelle²

2 100

contrats de 25 000 \$ et plus accordés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable en moyenne annuellement de 2019-2020 à 2023-2024

Société de l'assurance automobile du Québec³

6,4 %

de réduction du nombre de personnes accidentées par rapport à la moyenne de 2018 à 2022

1,2 % de réduction du nombre de personnes blessées gravement⁵

6,8 % de réduction du nombre de personnes blessées légèrement⁵

Société des Traversiers du Québec²

106 511

traversées réalisées

4 912 318 passages de clients

¹ Au 31 décembre 2023

² Exercice financier 2023-2024

³ Bilan routier – Fais saillants 2023 – Société de l'assurance automobile du Québec

⁴ Au 31 mars 2024

⁵ Par rapport à la moyenne de 2018 à 2022

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

La mission du ministère des Transports et de la Mobilité durable est de favoriser la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles qui contribuent au développement du Québec, notamment en :

- exploitant nos actifs routiers, maritimes, ferroviaires, aéroportuaires, aériens et immobiliers ainsi que nos équipements roulants de façon responsable et innovante;
- réalisant des projets de maintien, d'amélioration et de développement de nos actifs dans une perspective intégrée de mobilité;
- investissant dans les projets et les mesures favorisant la mobilité durable au bénéfice d'une économie verte, telle que le transport collectif et actif;
- assumant un leadership qui s'exerce par l'ingénierie, l'expertise et l'innovation de même qu'un encadrement normatif et sectoriel.

Le Ministère élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport qui se concrétisent par les activités suivantes :

- la planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, à la réfection et à l'amélioration du réseau routier local;
- le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain, le transport adapté ainsi que le transport maritime et aérien dans les régions du Québec;
- le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- le soutien au transport des marchandises en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

La ministre des Transports et de la Mobilité durable est également responsable de la Commission des transports du Québec qui est un organisme budgétaire. À titre de tribunal administratif et d'organisme de régulation économique, la Commission contribue à assurer un comportement sécuritaire des transporteurs et des conducteurs, l'équité dans le domaine du transport au Québec ainsi que la protection du réseau routier. À cette fin, la Commission :

- impose des mesures correctives ou des sanctions aux transporteurs ou aux conducteurs dont le comportement est à risque ou qui ne se conforment pas à leurs obligations;
- délivre des permis et des autorisations, tient à jour des registres et des listes;
- fixe des tarifs de transport ainsi que des cibles de véhicules à faibles émissions.

FONDS SPÉCIAUX

FONDS AÉRIEN

Le Service aérien gouvernemental du Ministère est un partenaire des ministères et des organismes du gouvernement du Québec. Il soutient ceux-ci, sept jours sur sept, jour et nuit, dans la réalisation de leur mission respective.

Par l'entremise du Fonds aérien, il finance l'exploitation d'une flotte diversifiée de vingt et un aéronefs pour assurer, en collaboration avec ses partenaires, une réponse adéquate lors de situations d'urgence ou nécessitant des services aériens spécialisés sur l'ensemble du territoire québécois. Les quatre principales missions sont :

- le transport sanitaire aérien en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, soit notamment les évacuations aéromédicales d'urgence et vols sanitaires programmés (navettes);
- la lutte contre les incendies de forêt en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) au Québec, au Canada dans le cadre d'une entente pancanadienne et ailleurs dans le monde selon les besoins des différents organismes gouvernementaux;
- la surveillance aérienne du territoire en collaboration avec la Sûreté du Québec;
- le transport des personnes et des marchandises afin de répondre aux besoins de déplacement des membres des équipes ministérielles par le biais du nolisement d'aéronefs du secteur privé.

Le Fonds est sous la responsabilité du Ministère depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les revenus proviennent des services aériens offerts à ses partenaires et à ses clients en fonction de leurs besoins particuliers.

FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant a été constitué le 1^{er} avril 1998 par la Loi sur le ministère des Transports (RLRQ, chapitre M-28). Il est affecté au financement des opérations du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER).

L'objectif du CGER est d'offrir aux organismes publics du Québec des services complets de gestion de parc de véhicules, selon les meilleures pratiques d'affaires, dans une perspective d'optimisation des ressources et de développement durable.

Les revenus proviennent de la location clés en main de véhicules, de services de génie-conseil, de la formation des conducteurs, de la réparation et de l'entretien de véhicules selon une tarification horaire, de l'analyse de gestion de parc de véhicules et de la fourniture de carburant.

FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Fonds de la sécurité routière, constitué par l'article 12.30 de la Loi sur le ministère des Transports, est affecté exclusivement au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route. Il vise à réduire les risques d'accidents mortels et le nombre de blessés en améliorant le bilan routier par un changement de comportement des conducteurs.

Les activités du Fonds ont commencé le 3 septembre 2008 et la première mesure de sécurité routière mise en place a été l'introduction du projet pilote permettant l'utilisation d'appareils de contrôle automatisé (cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges) sur le réseau routier québécois. Les premiers constats délivrés à la suite de l'utilisation de ces systèmes l'ont été pour des infractions constatées le 19 août 2009.

Les revenus du Fonds proviennent principalement des amendes et des frais découlant des infractions au Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) détectées par les appareils de contrôle automatisé.

FONDS DES RÉSEAUX DE TRANSPORT TERRESTRE

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget du 31 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (L.Q. 2010, chapitre 20), adoptée en juin 2010, a institué le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT). Le FORT est principalement affecté au financement :

- des services de transport en commun des organismes publics;
- de la construction et de l'exploitation d'infrastructures routières et d'infrastructures de transport en commun, notamment celles faisant l'objet d'ententes de partenariat;
- des autres activités reliées à l'offre de biens et services au sein du réseau de parcs routiers, ainsi que de l'ensemble des opérations relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux activités de ce réseau;
- des frais de fonctionnement des services de transport en commun des conseils intermunicipaux de transport, des organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun, des conseils régionaux de transport et des régies intermunicipales;
- des services de transport par traversier permettant la liaison entre la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et le village de Tadoussac;
- des programmes d'aide financière dédiés aux véhicules hors route;
- d'un programme d'aide financière pour les titulaires d'un permis de propriétaire de taxi délivré avant le 15 novembre 2000;
- du développement, de l'amélioration, de la conservation et de l'entretien des infrastructures de transport actif et de leurs accessoires;
- de Mobilité Infra Québec (MIQ).

Les revenus annuels du FORT proviennent principalement :

- d'une partie de la taxe sur le carburant;
- des droits sur les permis de conduire et certains droits d'immatriculation;
- des contributions de partenaires associées à la construction et à l'exploitation de routes;
- des contributions du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PICC);

- d'une partie des revenus de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques;
- d'une contribution du Ministère pour le financement des infrastructures routières et de transport collectif.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

MOBILITÉ INFRA QUÉBEC

Le 5 décembre 2024, la Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif a été sanctionnée.

Ce mandataire de l'État a pour mission principale d'effectuer, dans une perspective de renforcement du savoir-faire de l'État, de qualité, d'accessibilité universelle et de mobilité durable, lorsque le gouvernement lui en confie la responsabilité, l'analyse d'opportunité, la planification ou la réalisation de projets complexes de transport.

MIQ peut aussi réaliser des analyses en transport, dont des planifications en mobilité, et mener des projets de développement immobilier adjacents aux projets qu'il construit. Les responsabilités ou fonctions confiées à MIQ sont financées par le FORT.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

La Société de l'assurance automobile du Québec a pour mission de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route. À cette fin, elle :

- mène des actions de promotion de la sécurité routière et de prévention;
- fixe les contributions d'assurance et gère le patrimoine fiduciaire;
- gère l'accès au réseau routier (le permis de conduire et l'immatriculation des véhicules);
- surveille et contrôle le transport routier des personnes et des biens;
- indemnise les personnes accidentées de la route et facilite leur réadaptation.

La Société exécute également tout autre mandat qui lui est donné par la loi ou par entente avec le gouvernement, avec l'un de ses ministères ou organismes ou les municipalités.

Les prévisions budgétaires présentées n'incluent pas les activités de nature fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec, car ces dernières sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.

La Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (RLRQ, chapitre S-11.011) prévoit que la Société peut percevoir des frais pour l'immatriculation d'un véhicule et la délivrance d'un permis de conduire.

À l'égard des mandats qui sont confiés à la Société par la loi ou à la suite d'une entente, des ententes en prévoient le financement.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Le mandat de la Société des Traversiers du Québec est d'assurer le transport de personnes et des marchandises à travers le territoire québécois grâce à son réseau de traverses et dessertes maritimes. Elle utilise sa flotte de traversiers et d'autres embarcations, ainsi que des infrastructures terrestres. La Société fait également appel, pour certaines traverses et dessertes, à des exploitants qui veillent à la livraison du service. De plus, elle utilise des services de transport aérien ou terrestre, qui se veulent accessoires ou complémentaires.

Les revenus annuels de la Société proviennent d'une part, du produit des services qu'elle offre aux clients des services de traversiers et, d'autre part, d'une contribution du Ministère.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Transports et Mobilité durable » s'établit à 3 016,2 M\$ en 2025-2026 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- la compensation financière du FORT au cours de l'exercice financier 2024-2025 afin de tenir compte de l'incidence de la modification comptable associée aux travaux déjà réalisés par les sociétés de transport en commun;
- l'augmentation de la contribution du Ministère au FORT prévue au cours de l'exercice financier 2025-2026, notamment en lien avec la mesure visant à appuyer la transition des sociétés de transport collectif annoncée à la mise à jour économique de l'automne 2024;
- la fin de mesures liées à des budgets précédents.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 321,7 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte des éléments suivants :

- 21,8 M\$ pour la mesure annoncée dans le cadre du Budget 2025-2026;
- 299,9 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

PROGRAMME 1

Infrastructures et systèmes de transport

Ce programme vise à assurer l'entretien d'hiver des infrastructures routières, de même que l'amélioration, la réfection et l'entretien des infrastructures ferroviaires, maritimes et aériennes. Il vise aussi à établir des politiques et à verser des subventions, notamment en transport adapté et à la Société des Traversiers du Québec. De plus, ce programme comprend une contribution du Ministère au FORT pour le financement des infrastructures routières et de transport collectif.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par :

- la compensation financière du FORT au cours de l'exercice financier 2024-2025 afin de tenir compte de l'incidence de la modification comptable associée aux travaux déjà réalisés par les sociétés de transport en commun;
- l'augmentation de la contribution du Ministère au FORT prévue au cours de l'exercice financier 2025-2026 en lien avec la mesure visant à appuyer la transition des sociétés de transport collectif annoncée à la mise à jour économique de l'automne 2024;
- la fin de mesures liées à des budgets précédents.

PROGRAMME 2

Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de direction et de soutien à la gestion des activités du Ministère. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par la diminution des dépenses de rémunération.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Infrastructures et systèmes de transport	2 941 191,8	(760 114,2)	2 689 830,0	3 701 306,0
2. Administration et services corporatifs	75 057,6	(5 008,0)	73 856,9	80 065,6
Sous-total	3 016 249,4	(765 122,2)	2 763 686,9	3 781 371,6
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	21 800,0	21 800,0	-	-
Infrastructures subventionnées	299 893,6	233 781,8	66 111,8	66 111,8
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	1 000 000,0	-	(1 000 000,0)
Total	3 337 943,0	490 459,6	2 829 798,7	2 847 483,4

Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de l'élément	2025-2026
Mesures du Budget	
Poursuivre la stratégie maritime	21 800,0
Sous-total	21 800,0
Infrastructures subventionnées	299 893,6
Total	321 693,6

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- les travaux nécessaires à la réfection et la reconstruction du réseau ferroviaire sous sa responsabilité;
- la réalisation de projets d'infrastructures concernant les aéroports et aérobares.

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	415 031,6	129 952,6	285 079,0
Immobilisations en ressources informationnelles	6 099,0	(538,5)	6 637,5
Prêts, placements, avances et autres coûts	50,0	-	50,0
Total	421 180,6	129 414,1	291 766,5

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

ASSURER DES DÉPLACEMENTS EFFICACES ET SÉCURITAIRES SUR LE RÉSEAU DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le Ministère, par sa mission, s'engage à favoriser la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles. Les investissements en infrastructures peuvent avoir un effet structurant sur la qualité de vie des citoyens, la productivité des entreprises et le potentiel de croissance économique du Québec.

Actions envisagées

- Réaliser les travaux notamment en chaussées, en structures et en ponts municipaux sous la gestion du Ministère, afin d'améliorer l'état du réseau selon les budgets autorisés et en conformité avec le Plan québécois des infrastructures;
- Réaliser des projets routiers en adaptation aux changements climatiques;
- Soutenir les municipalités et les organismes de transport collectif afin de réaliser leurs projets de conservation et d'amélioration de leurs actifs et d'opérationnaliser leurs services de transport;
- Appuyer la filière du transport maritime québécois en vue d'assurer sa compétitivité;
- Procéder à la correction de sites à potentiel d'amélioration en sécurité routière;
- Poursuivre les travaux pour l'acquisition et le déploiement de nouveaux systèmes de détection (radars photo), notamment la publication d'un appel d'offres pour les appareils mobiles.

ORIENTATION 2

PRIORISER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LES PRATIQUES DU MINISTÈRE

Afin de réduire les répercussions environnementales des activités du Ministère, ce dernier s'est engagé à accélérer l'électrification de son parc de véhicules et à accroître l'utilisation des pratiques écoresponsables dans la gestion de ses projets.

Actions envisagées

- Poursuivre les efforts d'électrification du parc gouvernemental de véhicules;
- Poursuivre les efforts de diversification de l'offre de transport en veillant à incorporer plus d'un mode de transport dans les projets routiers;
- Soutenir financièrement les efforts d'électrification des garages et des autobus des sociétés de transport dans les limites budgétaires gouvernementales disponibles.

ORIENTATION 3

FAVORISER L'ENGAGEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL ET LEUR BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

La saine gestion des ressources humaines est un élément clé de la performance organisationnelle. Elle permet d'accroître la fidélité, la productivité, la mobilisation, l'engagement du personnel ainsi que la santé et le bien-être du personnel, ce qui influence l'atteinte des objectifs.

Action envisagée

- Mettre en place des mesures favorisant une expérience employée positive, la santé globale et un milieu de travail sain et stimulant.

ORIENTATION 4

MISER SUR L'EXPÉRIENCE CLIENT

Afin d'améliorer la qualité des services rendus, le Ministère veut mieux comprendre les besoins de sa clientèle.

Action envisagée

- Mesurer la satisfaction des municipalités.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

FONDS AÉRIEN

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des revenus des ministères bénéficiant des services du Fonds, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Sécurité publique.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération et par l'embauche de pilotes et de techniciens de maintenance;
- l'augmentation des dépenses de fonctionnement et d'amortissement liées à la mise en service de deux nouveaux hélicoptères.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par :

- l'acquisition de deux hélicoptères;
- l'aménagement médical d'un avion de transport sanitaire.

FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation de la clientèle engendrée par le Plan d'intégration des véhicules et des équipements roulants (PIVER);
- l'augmentation des revenus de location des véhicules électriques.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation de la clientèle engendrée par le PIVER;
- l'augmentation des coûts d'exploitation et de loyer;
- l'augmentation de la rémunération.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation due aux transferts de véhicules et d'équipements dans le cadre du PIVER.

FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation du nombre de constats émis pour des infractions en zone de travaux routiers au cours de l'exercice financier 2024-2025 par rapport à la prévision de l'exercice 2025-2026.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses en rémunération et en fonctionnement pour le déploiement de nouveaux systèmes de détection et la mise en place d'un régime de sanctions administratives pécuniaires;
- l'augmentation des dépenses en transfert pour les versements d'excédents financiers aux municipalités participantes au programme québécois de contrôle automatisé.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'amélioration des infrastructures déjà en place concernant les systèmes de détection.

FONDS DES RÉSEAUX DE TRANSPORT TERRESTRE

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la compensation financière reçue du Ministère au cours de l'exercice financier 2024-2025 afin de tenir compte de l'incidence de la modification comptable associée aux travaux déjà réalisés par les sociétés de transport en commun;
- l'augmentation des contributions du Ministère au FORT prévues au cours de l'exercice financier 2025-2026, notamment pour le financement des dépenses liées aux infrastructures subventionnées et la mesure visant à appuyer la transition des sociétés de transport collectif annoncée à la mise à jour économique de l'automne 2024;
- l'augmentation des revenus provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques;

- l'augmentation des revenus de transfert du gouvernement fédéral.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- les dépenses exceptionnelles au cours de l'exercice financier 2024-2025 associées à l'incidence de la modification comptable pour tenir compte des travaux déjà réalisés par les sociétés de transport en commun;
- l'augmentation des dépenses d'amortissement des immobilisations;
- l'augmentation de la charge d'intérêt;
- l'augmentation des dépenses de transfert prévues pour les infrastructures subventionnées.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la mise à jour de l'enveloppe sectorielle décennale prévue au Plan québécois des infrastructures 2025-2035.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds aérien					
Revenus	126 325,5	-	105 260,3	-	21 065,2
Dépenses	124 422,7	-	102 917,7	-	21 505,0
Investissements	94 150,9	-	29 522,2	-	64 628,7
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(836,5)	-	-	-	(836,5)
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds de gestion de l'équipement roulant					
Revenus	197 530,0	-	179 822,9	-	17 707,1
Dépenses	197 530,0	-	179 822,9	-	17 707,1
Investissements	91 980,5	-	83 931,4	-	8 049,1
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(1 520,0)	-	-	-	(1 520,0)
Investissements	-	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de la sécurité routière					
Revenus	90 347,2	-	91 760,6	-	(1 413,4)
Dépenses	94 819,9	-	67 285,5	-	27 534,4
Investissements	595,4	-	310,0	-	285,4
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	(494,5)	-	-	-	(494,5)
Fonds des réseaux de transport terrestre					
Revenus	6 554 509,0	2 046 860,5	6 697 162,2	2 568 701,2	(142 653,2)
Dépenses	6 670 443,3	-	6 873 219,6	-	(202 776,3)
Investissements	3 673 166,8	-	3 913 574,1	-	(240 407,3)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(19 148,5)	-	-	-	(19 148,5)
Investissements	-	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

MOBILITÉ INFRA QUÉBEC

L'exercice financier 2025-2026 sera le premier de cet organisme. Ainsi, aucune variation n'est disponible.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par de nouveaux revenus en 2025 provenant du Fonds d'assurance automobile du Québec. Ces revenus servent à financer certaines activités de prévention, de promotion et de sécurité routière telles que les examens de conduite.

La variation des dépenses s'explique principalement par les augmentations salariales et l'indexation des dépenses de fonctionnement et d'amortissement des immobilisations.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la diminution des investissements en technologies de l'information, relatifs à la transformation numérique.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des transferts du ministère des Transports et de la Mobilité durable en lien avec les investissements de la Société.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation du coût des contrats d'exploitation et du report de deux interventions en cales sèches réglementaires initialement prévues en 2024-2025.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par plusieurs projets destinés à assurer la pérennité du service et à en améliorer la qualité.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Mobilité Infra Québec					
Revenus	6 205,0	-	-	-	6 205,0
Dépenses	6 205,0	-	-	-	6 205,0
Investissements	2 021,0	-	-	-	2 021,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Société de l'assurance automobile du Québec					
Revenus	431 395,0	12 250,0	348 830,0	12 250,0	82 565,0
Dépenses	517 062,0	-	498 150,0	-	18 912,0
Investissements	40 934,0	-	73 860,0	-	(32 926,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(5 000,0)	-	-	-	(5 000,0)
Investissements	-	-	-	-	-
Société des Traversiers du Québec					
Revenus	303 956,8	250 762,2	298 879,3	246 158,0	5 077,5
Dépenses	315 576,5	-	310 921,9	-	4 654,6
Investissements	64 704,2	-	51 187,0	-	13 517,2
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	(1 280,1)	-	-	-	(1 280,1)
Investissements	6 558,1	-	-	-	6 558,1

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2025-2026	2024-2025
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission des transports du Québec	12 672,7	12 328,2

TRAVAIL

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

<p>Salaire minimum²</p> <p>15,75 \$</p> <p>l'heure</p> <p>représentant une hausse de 0,50 \$ par rapport à 2023</p>	<p>Médiation-conciliation</p> <p>544</p> <p>interventions complétées</p>	<p>Conventions collectives³</p> <p>207</p> <p>conventions collectives conclues en conciliation sans arrêt de travail ni arbitrage</p> <p>représentant 19 689 personnes salariées</p>
<p>Tribunal administratif du travail</p> <p>45 923</p> <p>dossiers ouverts</p> <p>24 864 audiences convoquées</p>	<p>Régie du bâtiment du Québec</p> <p>14 590</p> <p>visites d'inspection</p> <p>5 906 avis de correction remis</p>	<p>Bureau d'évaluation médicale</p> <p>8 551</p> <p>avis médicaux transmis</p>

¹ Sauf avis contraire, les données présentées couvrent la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

² Au 1^{er} mai 2024

³ Année civile 2023

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère du Travail contribue à mettre en place des conditions de travail permettant le développement social et économique du Québec et soutient les organisations ainsi que les individus par la promotion de milieux de travail sains et le maintien de relations du travail harmonieuses.

Le Ministère offre des services relatifs au monde du travail. Il sert donc une clientèle qui comprend des travailleurs, des syndicats et des employeurs. Les principaux services offerts par le Ministère concernent :

- les études statistiques et l'information sur le monde du travail;
- les services de médiation-conciliation, d'arbitrage et d'amélioration des relations du travail;
- la législation et la réglementation du travail;
- l'octroi de permis de service de référence de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction;
- l'évaluation médicale;
- le soutien à la prise de décision des autorités ministérielles et gouvernementales.

Pour réaliser sa mission, le Ministère compte sur plusieurs partenaires avec lesquels il collabore, interagit ou s'associe. Leur contribution permet au Ministère de jouer plus efficacement son rôle, qui consiste notamment à élaborer et à proposer au gouvernement des politiques et des mesures relatives à ses domaines de compétence.

FONDS SPÉCIAL

FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

Le Fonds du Tribunal administratif du travail (FTAT) vise à financer les activités du Tribunal administratif du travail (TAT), qui exerce de multiples compétences dans différents domaines du travail, soit les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, les services essentiels ainsi que la construction et la qualification professionnelle.

Le Fonds est constitué des sommes portées à son crédit. Il s'agit des sommes suivantes :

- les sommes virées par le ministre du Travail;
- les sommes versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), par la Commission de la construction du Québec (CCQ), par une corporation mandataire et par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux affaires, aux actes de procédure ou aux autres documents déposés auprès du TAT ou aux services rendus par celui-ci;

- les sommes virées par le ministre des Finances.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

La RBQ a pour mandat de veiller à la qualité des travaux de construction et à la sécurité des personnes dans les domaines du bâtiment, de l'électricité, de la plomberie, du gaz, des équipements pétroliers, des installations sous pression, des ascenseurs et autres appareils élévateurs, des remontées mécaniques, des jeux et manèges, des lieux de baignade ainsi que de l'efficacité énergétique.

La RBQ veille également à la qualification professionnelle, à la probité et à la solvabilité des entrepreneurs en construction et des constructeurs-propriétaires, et surveille l'application de la réglementation adoptée en vertu de la Loi sur le bâtiment (RLRQ, chapitre B-1.1) et d'autres lois sectorielles dans les différents domaines techniques de sa compétence.

Elle remplit sa mission en adoptant des normes et des règlements en matière de construction, de sécurité, de garanties financières et de qualification professionnelle, en délivrant les licences conférant des droits d'exercice ainsi que des permis d'utilisation ou d'exploitation, en accordant à des professionnels la reconnaissance pour délivrer des attestations de conformité et en surveillant l'application des normes et des règlements relevant de sa compétence.

Les revenus annuels de la RBQ proviennent notamment de la qualification professionnelle des entrepreneurs, de la tarification sectorielle et de l'émission de permis dans différents domaines d'activités, dont le gaz, les équipements pétroliers, les installations électriques, les appareils sous pression, les installations en tuyauterie, les appareils de levage ainsi que les jeux et remontées mécaniques. Elle perçoit également des revenus d'intérêts provenant des placements et des excédents d'encaisse.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Travail » s'établit à 35,9 M\$ en 2025-2026.

Ce budget permet le financement du programme ci-dessous.

PROGRAMME 1

Travail

Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail et de relations du travail.

La variation du budget de dépenses 2025-2026 par rapport à la dépense probable 2024-2025 s'explique principalement par le transfert, en 2024-2025, de sommes provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.

Travail

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Travail	35 944,2	(13 324,0)	37 205,0	49 268,2
Sous-total	35 944,2	(13 324,0)	37 205,0	49 268,2
Éléments intégrés au Fonds de suppléance :				
Mesures du Budget	-	-	-	-
Infrastructures subventionnées	-	-	-	-
Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	-	11 297,0	-	(11 297,0)
Total	35 944,2	(2 027,0)	37 205,0	37 971,2

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	4 085,0	3 600,0	485,0
Immobilisations en ressources informationnelles	675,0	460,3	214,7
Prêts, placements, avances et autres coûts	1,0	-	1,0
Total	4 761,0	4 060,3	700,7

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent de la mission du Ministère et de ses interactions avec ses différents partenaires. Ils permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services en s'inscrivant à l'intérieur des orientations stratégiques ministérielles.

Le Ministère peut compter sur des ressources pleinement investies et dédiées à la réalisation de sa mission, fondée sur le développement social et économique du Québec. Combinés aux actions du Ministère, le FTAT et la RBQ contribuent à la réalisation du mandat global du portefeuille ministériel.

ORIENTATION 1**CONTRIBUER À L'ATTEINTE DE CONDITIONS DE TRAVAIL SATISFAISANTES ET DE RELATIONS DU TRAVAIL HARMONIEUSES**

Au regard de sa mission, le Ministère doit, en utilisant les leviers dont il dispose, appuyer les parties patronales et syndicales dans l'aplanissement et la résolution de leurs différends en matière de relations du travail.

Entre 2019 et 2023, de nouveaux services ont été ajoutés à l'offre existante en prévention et en amélioration des relations du travail pour mieux répondre aux besoins actuels et évolutifs des parties patronale et syndicale. Il s'agit d'un nouveau service diagnostique concernant le bilan de santé des relations du travail au sein d'une organisation et de nouvelles formations portant sur la réussite d'une négociation collective et sur la civilité au travail. Ces services, qui se veulent flexibles, évolutifs et adaptés, visent à contribuer à la réduction des conflits de travail en amont et des pertes économiques et fiscales pour le Québec. Ils ont également pour objectif d'augmenter la qualité des relations du travail.

Actions envisagées

- Promouvoir l'éventail des services en relations du travail auprès des travailleurs, des employeurs ainsi que des divers partenaires du Ministère;
- Contribuer activement au maintien de la paix industrielle en rendant des services de qualité en aide à la négociation de conventions collectives, en prévention et en amélioration des relations du travail, tels que le rétablissement relationnel et la médiation en matière de harcèlement psychologique ainsi que la médiation préarbitrale de griefs.

ORIENTATION 2**PARTAGER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN, STIMULANT ET FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL**

Le Ministère entend favoriser au sein de ses équipes des pratiques de gestion de ressources humaines favorisant la rétention des employés et la formation d'une relève.

Actions envisagées

- Mesurer le degré de satisfaction au travail par la réalisation d'un sondage annuel auprès du personnel du Ministère et communiquer les résultats obtenus;
- Mettre en œuvre des activités qui mettent l'accent sur l'importance du développement et du cheminement professionnel pour le personnel.

ORIENTATION 3**FAIRE ÉVOLUER LES SERVICES EN FONCTION DES ATTENTES DE LA CLIENTÈLE**

Afin d'améliorer l'expérience client, le Ministère doit veiller à livrer avec célérité des services adaptés et facilement accessibles.

Actions envisagées

- Bonifier l'offre de services en ligne afin de favoriser l'autonomie de l'utilisateur, notamment recevoir des correspondances et des avis liés à son dossier;

Travail

- Poursuivre l'élaboration du programme de transformation du Bureau d'évaluation médicale visant la mise en œuvre des six chantiers touchant l'optimisation des processus, les façons de faire, les outils et les technologies en soutien afin de réduire les délais;
- Procéder à des activités ciblées de recrutement des membres du Bureau d'évaluation médicale.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

FONDS SPÉCIAL

FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de la contribution de la CNESST.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération découlant des nouvelles conditions de travail.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation des investissements en aménagements.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds du Tribunal administratif du travail					
Revenus	111 461,0	5 859,0	102 090,0	5 706,9	9 371,0
Dépenses	111 461,0	-	102 090,0	-	9 371,0
Investissements	6 566,0	-	1 325,0	-	5 241,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	(1 500,0)	-	-	-	(1 500,0)

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par une augmentation de la tarification des droits et des permis.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de services professionnels et auxiliaires en lien avec la mise en place de mesures découlant de la Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public (L.Q. 2024, chapitre 35).

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la diminution des investissements en ressources informationnelles ainsi qu'en améliorations locatives.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2025-2026		2024-2025		Variation des résultats
	Prévisions des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Régie du bâtiment du Québec					
Revenus	111 626,0	1 800,0	108 982,0	2 873,4	2 644,0
Dépenses	100 226,0	-	93 488,0	-	6 738,0
Investissements	16 591,0	-	23 010,0	-	(6 419,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	(1 145,2)	-	-	-	(1 145,2)

[Québec.ca/budget-dépenses](https://quebec.ca/budget-dépenses)

